



Document de référence 2007



Le présent Document de référence a été déposé le 4 avril 2008 auprès de l'Autorité des marchés financiers conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Remarques générales

Le présent Document de référence est également constitutif :

- **du rapport financier annuel devant être établi et publié par toute société cotée dans les quatre mois de la clôture de chaque exercice, conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF, et**
- **du rapport de gestion annuel du Conseil d'administration de la société devant être présenté à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de chaque exercice clos, conformément aux articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.**

Une table de concordance ci-après permet d'identifier les éléments d'information afférents à ces deux rapports.

Dans le présent Document de référence, les termes « Groupe », « Société » ou « DS » désignent Dassault Systèmes SA et ses filiales.

Toutes les références à l'« euro » ou au symbole « € » renvoient à la monnaie ayant cours légal au sein de la République française et de certains pays de l'Union européenne. Toutes les références au « dollar US » ou au symbole « \$ » renvoient à la monnaie ayant cours légal aux États-Unis d'Amérique.

En application de l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés et le rapport d'audit correspondant figurant aux pages 114 à 150 (incluses), ainsi que les comptes sociaux et le rapport d'audit correspondant figurant aux pages 150 à 173 (incluses) du Document de référence de l'exercice 2006 déposé auprès de l'AMF en date du 28 mai 2007 sous le n° D.07-515 ;
- les informations financières figurant aux pages 11 et 48 à 67 (incluses) du Document de référence de l'exercice 2006 déposé auprès de l'AMF en date du 28 mai 2007 sous le n° D.07-515 ;
- les comptes consolidés et le rapport d'audit correspondant figurant aux pages 133 à 173 (incluses) du Document de référence de l'exercice 2005 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») en date du 5 juin 2006 sous le n° D.06-528 ;
- les informations financières figurant aux pages 59 à 81 (incluses) du Document de référence de l'exercice 2005 déposé auprès de l'AMF en date du 5 juin 2006 sous le n° D.06-528.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du Document de référence.

	TABLE DE CONCORDANCE	p. 4	
1	PERSONNES RESPONSABLES	p. 7	
	1.1 Responsable du Document de référence	p. 7	
	1.2 Attestation du responsable du présent document	p. 7	
	1.3 Contrôleurs légaux des comptes	p. 7	
2	INFORMATIONS CLÉS	p. 9	
	2.1 Sélection de données financières consolidées	p. 9	
	2.2 Facteurs de risque	p. 10	
	2.3 Risques de marché	p. 17	
	2.4 Assurances	p. 20	
3	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT DASSAULT SYSTÈMES	p. 21	
	3.1 Principaux renseignements	p. 21	
	3.2 Assemblées générales	p. 22	
	3.3 Existence de seuils statutaires	p. 23	
	3.4 Identification des détenteurs de titres au porteur	p. 23	
4	HISTORIQUE ET ACTIVITÉ	p. 24	
	4.1 Histoire et évolution de la Société	p. 24	
	4.2 Activités de la Société	p. 25	
	4.3 Structure organisationnelle	p. 36	
	4.4 Immeubles et équipements	p. 37	
5	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT DES OPÉRATIONS, ET PERSPECTIVES	p. 38	
	5.1 Présentation générale	p. 38	
	5.2 Données consolidées	p. 43	
	5.3 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel par segment d'activité	p. 49	
	5.4 Evolution des résultats trimestriels	p. 50	
	5.5 Trésorerie et ressources en capitaux	p. 51	
	5.6 Recherche & Développement, brevets et licences	p. 52	
	5.7 Informations sur les tendances	p. 52	
	5.8 Objectifs de la Société	p. 52	
	5.9 Engagements hors bilan	p. 53	
	5.10 Tableau des engagements contractuels	p. 53	
	5.11 Rapprochement entre les principes comptables IFRS et les principes comptables américains	p. 54	
6	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET SALARIÉS	p. 55	
	6.1 Conseil d'administration	p. 55	
	6.2 Cadres dirigeants	p. 58	
	6.3 Rémunérations, Options et Actions gratuites	p. 60	
	6.4 Opérations sur titres effectuées par les dirigeants DS	p. 65	
	6.5 Conventions réglementées et opérations avec les apparentés	p. 67	
	6.6 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration ou de direction	p. 68	
	6.7 Actifs appartenant aux dirigeants	p. 68	
	6.8 Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2008 sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	p. 68	
	6.9 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	p. 76	
	6.10 Rapport social et environnemental	p. 77	
7	CAPITAL ET ACTIONNARIAT	p. 85	
	7.1 Capital social au 29 février 2008	p. 85	
	7.2 Répartition du capital et des droits de vote de Dassault Systèmes	p. 86	
	7.3 Tableau d'évolution du capital de Dassault Systèmes au cours des trois derniers exercices	p. 87	
	7.4 Modification du capital et des droits attachés aux actions	p. 87	
	7.5 Acquisition par Dassault Systèmes de ses propres actions	p. 88	
	7.6 Tableau récapitulatif des délégations du Conseil en cours	p. 90	
	7.7 Options de souscription et attributions gratuites d'actions	p. 90	
	7.8 Actionnaires principaux	p. 90	
	7.9 Nantissement d'actifs	p. 91	
	7.10 Transactions avec les apparentés	p. 91	
8	INFORMATIONS FINANCIÈRES	p. 92	
	8.1 Etats financiers consolidés et autres informations financières	p. 92	
	8.2 Changements significatifs	p. 93	
9	MARCHÉ DES TITRES DE DASSAULT SYSTÈMES	p. 94	
10	ÉTATS FINANCIERS	p. 96	
	10.1 Comptes consolidés	p. 96	
	10.2 Comptes sociaux	p. 134	
11	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	p. 161	
	11.1 Responsable de la communication financière	p. 161	
	11.2 Calendrier indicatif des dates de publication des informations financières	p. 161	
	11.3 Document d'Information Annuel 2007	p. 161	
12	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	p. 165	
	12.1 Exposé des motifs	p. 165	
	12.2 Texte des résolutions proposées à l'Assemblée générale du 22 mai 2008	p. 168	

TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier dans le présent Document de référence :

- les informations requises par le Règlement européen n° 809/2004 pris en application de la Directive européenne dite « Prospectus » 2003/71/CE (les informations non applicables à DS sont indiquées « N/A ») ;
- les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, résultant de la transposition de la Directive européenne dite « Transparence » 2004/109/CE ;
- les informations qui sont constitutives du rapport de gestion annuel devant être établi par le Conseil d'administration de DS telles que définies par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.

LÉGISLATION EUROPÉENNE	DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
1. PERSONNES RESPONSABLES	
• Personnes responsables des informations	Paragraphe 1.1
• Déclaration des personnes responsables	Paragraphe 1.2
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	Paragraphe 1.3
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	Paragraphe 2.1
4. FACTEURS DE RISQUE	Paragraphe 2.2 et 2.3
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
• Histoire et évolution de la Société	Paragraphe 3.1 et 4.1
• Investissements	Paragraphe 4.1, 4.3, 4.4, 5.1.1 et 5.10
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
• Principales activités	Paragraphe 4.2
• Principaux marchés	Paragraphe 4.2.6, 4.2.4, 4.2.5, 5.1.1, 5.2, 5.3
7. ORGANIGRAMME	
• Description du Groupe	Paragraphe 4.3
• Filiales importantes	Paragraphe 4.3
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	Paragraphe 4.4 et 5.10
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	Chapitre 5, paragraphe 2.3 et chapitre 10
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
• Information sur les capitaux de l'émetteur	Paragraphe 5.5
• Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	Paragraphe 5.5
• Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	Paragraphe 5.5 et 2.3.1
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	Paragraphe 4.2.5 et 5.2
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	Paragraphe 5.7
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	Paragraphe 5.8 (objectifs de la Société)
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
• Information concernant les membres des organes d'administration et de direction	Paragraphe 6.1 et 6.2
• Conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	Paragraphe 6.2, 6.3.3 et 6.3.4
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	Paragraphe 6.3
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
• Date d'expiration des mandats	Paragraphe 6.1.1
• Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	Paragraphe 6.2
• Informations sur les comités de l'émetteur	Paragraphe 6.8
• Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	Paragraphe 6.8
17. SALARIÉS	
• Informations sur les salariés	Paragraphe 6.10.1
• Participations et stock options	Paragraphe 6.1.1, 6.3.3, 6.3.4 et 6.10.1(d)
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	Paragraphe 7.1, 7.2 et 7.8
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	Paragraphe 7.10

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

• Informations financières historiques	Chapitre 10
• Information financière pro forma	N/A
• États financiers	Chapitre 10
• Vérification des informations financières historiques annuelles	Paragraphe 10.1 et 10.2
• Date des dernières informations financières	Chapitre 10
• Informations financières intermédiaires et autres	N/A
• Politique de distribution de dividendes	Paragraphe 12.1
• Procédures judiciaires et d'arbitrage	Paragraphe 8.1.1
• Changements significatifs de la situation financière et commerciale	Paragraphe 5.7, 8.2 et 11.3(A)

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

• Capital social	Paragraphe 7.1 à 7.3 et 7.5
• Actes constitutifs et statuts	Paragraphe 3.1 à 3.3 et 7.1 et Chapitre 6

22. CONTRATS IMPORTANTS

Paragraphe 2.2, 4.2.6 à 4.2.8, 5.10 et 7.10

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

N/A

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Chapitre 11

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Paragraphe 4.3

RAPPORT FINANCIER ANNUEL « DIRECTIVE TRANSPARENCE »**DOCUMENT DE RÉFÉRENCE**

1. COMPTES ANNUELS	Paragraphe 10.2
2. COMPTES CONSOLIDÉS	Paragraphe 10.1
3. RAPPORT DE GESTION	Voir rubrique ci-dessous « Rapport de gestion annuel »
4. DÉCLARATION DE LA RESPONSABILITÉ	Paragraphe 1.2
5. RAPPORT DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	Paragraphe 10.1.1 et 10.2.1
6. COMMUNICATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	Paragraphe 8.1.2

RAPPORT DE GESTION ANNUEL – L. 225-100 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE**DOCUMENT DE RÉFÉRENCE**

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ GROUPE	Chapitres 4 et 5
2. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE DASSAULT SYSTEMES SA, SOCIÉTÉ MÈRE	Paragraphe 4.3 et 10.2
3. PARTICIPATIONS – CONTRÔLES – FILIALES	Paragraphe 4.3
4. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	Paragraphe 6.10
5. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	Chapitre 6
6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL	Chapitre 7
7. EXPOSÉ DES MOTIFS DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL	Paragraphe 12.1
8. RÉSOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	Paragraphe 12.2
9. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ET DES UTILISATIONS FAITES AU COURS DE L'EXERCICE 2007	Paragraphe 7.6
10. TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	Paragraphe 10.2.3
11. RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT ET LE CONTRÔLE INTERNE	Paragraphe 6.8

Les principales sociétés et marques du Groupe

La Société structure ses activités et commercialise ses produits et services en fonction de deux segments d'activité : le segment axé sur les processus (« PLM » ou « process-centric ») et le segment axé sur la conception (« Conception mécanique 3D » ou « design-centric »).

Les sociétés du groupe Dassault Systèmes mentionnées ci-dessous développent et distribuent principalement des produits sous les marques indiquées ci-dessous. Une description de ces marques figure au Chapitre 4 – paragraphe 4.2.4 « Les marques ».

Sociétés	Marques principales
PLM	
Dassault Systèmes SA	CATIA
Dassault Systèmes Simulia Corp. (anciennement Abaqus Inc.)	SIMULIA
Dassault Systèmes Delmia Corp. (anciennement Delmia Corp.)	DELMIA
Dassault Systèmes Americas Corp. (anciennement Enovia Corp.)	ENOVIA
Dassault Systèmes Enovia Corp. (anciennement MatrixOne, Inc.)	ENOVIA
Conception mécanique 3D	
SolidWorks Corp.	SolidWorks

Dans le présent Document de référence, les références « Dassault Systèmes », « DS », « la Société » ou « le Groupe » doivent être comprises comme des références à Dassault Systèmes SA et ses filiales directes ou indirectes.

« Dassault Systèmes SA » ne vise que la société anonyme française tête de groupe.

CHAPITRE 1 – PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du Document de référence

Bernard Charlès – Directeur général.

1.2 Attestation du responsable du présent document

Suresnes, le 3 avril 2008

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Dassault Systèmes SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation.

Le rapport de gestion contenu dans le présent Document de référence comme précisé dans la table de concordance ci-avant présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Dassault Systèmes SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence. »

Le Directeur général

Bernard Charlès

1.3 Contrôleurs légaux des comptes

1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine, représenté par Xavier Cauchois, dont le mandat a commencé le 8 juin 2005 et expirera lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Ernst & Young Audit, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, 11, allée de l'Arche, Faubourg de l'Arche – 92400 Courbevoie, représenté par Jean-Marc Montserrat, dont le premier mandat a commencé le 2 juin 1998, a été renouvelé lors de l'assemblée générale du 2 juin 2004, pour une durée de six exercices et expirera lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

Pierre Coll, 32, rue Guersant – 75017 Paris, dont le mandat a commencé le 8 juin 2005 et expirera lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

François Carrega, 13, boulevard des Invalides – 75007 Paris, dont le mandat a commencé le 2 juin 1998, a été renouvelé lors de l'assemblée générale du 2 juin 2004 pour une durée de six exercices et expirera lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

1.3.3 Commissaires aux comptes titulaires pour la période antérieure au 8 juin 2005

Deloitte & Associés, 185, avenue Charles De Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine, représenté par Philippe Mouraret, dont le mandat avait commencé le 2 juin 1999 et était arrivé à échéance lors de l'assemblée générale du 8 juin 2005.

CHAPITRE 2 – INFORMATIONS CLÉS

2.1 Sélection de données financières consolidées

Les données ci-dessous sont établies suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS »).

	← Exercice clos le 31 décembre →	
	2007	2006
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages et des données par action)</i>		
Chiffre d'affaires	1 258,8	1 157,8
Résultat opérationnel	264,1	237,7
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>21,0 %</i>	<i>20,5 %</i>
Résultat net, part du groupe	176,7	174,3
Résultat net dilué par action	€1,48	€1,46
Indicateurs financiers complémentaires retraités⁽¹⁾		
Chiffre d'affaires	1 275,9	1 177,5
Résultat opérationnel	334,5	316,2
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>26,2 %</i>	<i>26,9 %</i>
Résultat net, part du groupe	227,5	217,5
Résultat net dilué par action	€1,90	€1,83

(1) Les données complémentaires retraitées présentées ci-dessus comportent des limites inhérentes à leur nature. Ces données ne sont basées sur aucun ensemble de normes ou de principes comptables et ne doivent pas être considérées comme un substitut aux éléments comptables en normes IFRS. Les données financières complémentaires retraitées ne doivent pas être lues indépendamment, mais toujours associées aux éléments de comptes consolidés préparés selon les normes IFRS. En outre, les données financières complémentaires retraitées de la Société peuvent ne pas être comparables à d'autres données également intitulées « retraitées » et utilisées par d'autres sociétés. Un certain nombre de limitations spécifiques relatives à ces mesures sont détaillées au §5.1.2.

L'information financière complémentaire retraitée ci-dessus reflète les ajustements apportés aux données financières auditées de la Société en excluant les éléments suivants : (i) le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006 (ii) les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions et la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006 ; (iii) l'effet non-récurrent attribuable au plan de réorganisation de Dassault Systèmes Enovia Corp. et ses filiales et l'effet non-récurrent attribuable à la réorganisation du groupe fiscal américain pour l'exercice clos le 31 décembre 2006. Afin de rapprocher ces informations retraitées des informations en IFRS, il convient de se reporter au paragraphe 5.1.2 du présent document.

	← Exercice clos le 31 décembre →	
	2007	2006
<i>(en millions d'euros)</i>		
ACTIF		
Disponibilités et placements à court terme	626,6	459,3
Clients et comptes rattachés	320,0	303,6
Autres actifs	912,4	979,8
Total actif	1 859,0	1 742,7
PASSIF		
Dettes financières long terme	200,0	200,0
Autres dettes	542,1	529,4
Capitaux propres, part du groupe	1 116,9	1 013,3
Total passif	1 859,0	1 742,7

2.2 Facteurs de risque

Le chiffre d'affaires et les bénéfices de la Société dépendent des investissements de ses clients en matière d'infrastructures informatiques, investissements qui peuvent diminuer dans des périodes de faible croissance économique ou lors de variations importantes des taux de change.

Le déploiement d'une solution PLM (Product Lifecycle Management ou Cycle de Vie du Produit) peut représenter une large part des investissements logiciels d'un client. La prise de décisions de tels investissements est influencée par l'environnement économique dans lequel le client évolue. Tout ralentissement ou toute récession économique importante, tout comme des fluctuations significatives des taux de change, en particulier les variations entre le dollar américain et l'euro, pourraient amener les clients de la Société à réduire, différer ou annuler leurs investissements dans les technologies informatiques. Une telle diminution des investissements pourrait entraîner alors une baisse ou une progression ralentie du chiffre d'affaires, du bénéfice net et de la trésorerie de la Société tant sur une base annuelle que trimestrielle.

Compte tenu de leurs cycles d'investissement spécifiques et de leurs sensibilités à la conjoncture économique à court terme, les différents secteurs industriels auxquels la Société s'adresse sont exposés de manière différente à la réduction des dépenses d'investissements, à la fois en termes de calendrier et d'impact. Si, ces dernières années, ces différences ont généralement permis à la Société, d'amoindrir les effets potentiellement négatifs des réductions d'activité dans un secteur industriel particulier, des ralentissements importants et simultanés dans plusieurs secteurs industriels clés pourraient se produire à l'avenir, ce qui provoquerait une diminution du chiffre d'affaires, du bénéfice net et de la trésorerie de la Société.

Ce risque est difficile à gérer puisque la Société est dépendante de la conjoncture économique générale. Cependant son exposition est en partie limitée par la répartition de son chiffre d'affaires entre différentes zones géographiques et divers secteurs industriels qui ne réagissent pas de la même façon aux conditions économiques.

Du fait de la stratégie historique de commercialisation des produits PLM de la Société, une part substantielle de son chiffre d'affaires total est générée par le contrat de distribution conclu de longue date avec IBM. Depuis 2005, DS a commencé à assumer une plus large responsabilité dans la distribution de ses produits PLM. Son chiffre d'affaires et sa capacité à se développer pourraient être négativement impactés si elle ne parvenait pas à gérer efficacement les défis managériaux et commerciaux qui en résultent.

Dans le cadre du contrat de distribution non exclusif avec IBM, cette dernière commercialise et distribue une partie importante des produits PLM de la Société dans le monde entier. En vertu de ce contrat, la Société a concédé une licence sur ses produits à IBM qui accorde à son tour des licences aux utilisateurs finaux. Les revenus générés au titre du contrat de distribution avec IBM ont représenté respectivement environ 35 %, 45 % et 52 % du chiffre d'affaires total de la Société en 2007, 2006 et 2005. IBM dispose d'une autonomie importante dans la gestion de cette activité de marketing et distribution, notamment sur les ressources financières consacrées à la commercialisation, et sur la rémunération du personnel commercial. Toute décision que pourrait prendre IBM d'arrêter, de geler ou de réduire substantiellement ses efforts de marketing ou distribution de produits PLM de la Société serait susceptible d'avoir un effet négatif immédiat et significatif sur la situation financière et le résultat opérationnel de la Société.

La Société a commencé en 2005 à étendre de manière importante son rôle dans le marketing et la distribution de ses produits PLM, la responsabilité de la gestion des réseaux de vente PLM indirects étant progressivement transférée d'IBM à Dassault Systèmes.

- En 2005, DS a commencé à animer la gestion du réseau de distribution indirect PLM pour le compte d'IBM dans un certain nombre de pays européens et aux Etats-Unis. En parallèle, DS a entrepris de commercialiser ses produits auprès d'un réseau de revendeurs en Chine, en Australie et en Nouvelle-Zélande.
- En 2006, DS a étendu ses ventes auprès de revendeurs en France, en Belgique, à Taïwan et en Amérique Latine.
- Le transfert des responsabilités commerciales s'est poursuivi en 2007 dans le cadre d'un nouvel accord avec IBM au terme duquel DS a étendu la commercialisation de ses produits auprès de revendeurs aux Etats-Unis, au Canada, au Royaume-Uni, en Italie, en Espagne, dans les pays scandinaves et en Corée du Sud.
- La transition se poursuit en 2008 avec notamment l'extension des activités commerciales auprès d'un réseau de revendeurs au Japon et en Allemagne.

D'ici à la fin 2008, la Société devrait avoir la responsabilité mondiale de la gestion des réseaux de vente PLM indirects. IBM, de son côté, continuera de commercialiser les produits PLM de la Société auprès de grandes entreprises (voir le Chapitre 4 du présent Document de référence). Dans ce contexte de transition, la société doit veiller à maintenir une relation constructive avec IBM afin d'éviter des conflits potentiels entre les différents réseaux de distribution. Le chiffre d'affaires et la capacité de croissance de la Société pourraient être affectés,

si IBM et DS ne parvenaient pas à gérer la transition telle que définie dans leur nouvel accord ou si les deux groupes ne parvenaient pas à déployer des processus efficaces de gestion du territoire.

Afin de soutenir la croissance de ses activités commerciales et marketing, la Société continue à renforcer significativement ses forces de ventes PLM, ses équipes marketing et à développer des outils et processus adéquats. Si la Société ne parvenait pas à relever ces défis managériaux et commerciaux, la croissance de son chiffre d'affaires pourrait être négativement affectée, elle pourrait perdre des opportunités commerciales et être amenée à supporter des coûts importants ou à faire face à des difficultés de gestion.

Enfin, aucune disposition n'interdit à IBM de faire concurrence à la Société, de commercialiser ou de distribuer des applications logicielles PLM concurrentes, de fournir des services liés à de telles applications, ou encore d'acquérir ou de constituer une alliance stratégique avec un ou plusieurs des concurrents de la Société.

DS et IBM ont toujours fait évoluer régulièrement leur partenariat, pour s'adapter à l'évolution du marché et répondre à leurs objectifs de développement et de croissance respectifs. DS continue à investir dans le développement de ses réseaux de distribution, tant en termes de ressources humaines, de systèmes que de mise en place de nouveaux processus.

Les fluctuations des taux de change pourraient avoir un impact important sur les résultats de la Société.

Les résultats de la Société ont été et pourront à l'avenir être fortement affectés par les fluctuations de taux de change. Celles-ci peuvent avoir un effet sur le montant du chiffre d'affaires comme sur les dépenses enregistrées dans son compte d'exploitation lors de la conversion en euro des devises étrangères. Bien que la Société bénéficie à l'heure actuelle d'une couverture naturelle de la majeure partie de son exposition en dollars américains au niveau de la marge opérationnelle, la perte de chiffre d'affaires – si le dollar américain faiblit – pourrait avoir un impact négatif sur le résultat opérationnel, le résultat net et le résultat par actions. En outre, les revenus en yen japonais, won coréen et livre Sterling dépassent de manière importante les dépenses de la Société dans ces devises, ce qui expose ses résultats financiers à un risque en cas de dépréciation de ces devises par rapport à l'euro, pouvant avoir un effet négatif sur le résultat opérationnel, la marge opérationnelle, le résultat net et le résultat par actions. En 2007, l'impact des fluctuations des monnaies, en particulier du yen japonais et du dollar américain a réduit le taux de croissance du chiffre d'affaires de la Société d'environ 6 points et du résultat opérationnel d'environ 9 points (voir Chapitre 5 – paragraphe 5.1 « Présentation générale »).

Les revenus financiers nets de la Société peuvent également être fortement affectés par les fluctuations de taux de change entre le moment où elle reconnaît ses revenus et celui où elle encaisse les paiements, ou entre le moment où elle enregistre ses dépenses et le moment où elle les règle. Tout écart ainsi constaté figure à la section « Gain et perte de change » de ses états financiers. (Voir paragraphe 2.3 « Risques de marché »).

Enfin dans la mesure où les taux de croissance du marché du logiciel et les taux de croissance du chiffre d'affaires des principaux concurrents de la Société sont calculés en dollar US, ces taux de croissance peuvent ne pas être comparables pour une période donnée à ceux enregistrés par la Société et qui sont, eux calculés en euro.

La Société limite ces risques en procédant à certaines opérations de couverture de change.

Toute plainte concernant une éventuelle violation des droits de propriété intellectuelle de tiers par les produits de la Société ou par les composants de tiers contenus dans ses produits, pourrait peser sur ses ventes et augmenter ses coûts.

Des tiers, parmi lesquels les concurrents de la Société, peuvent détenir ou acquérir des droits d'auteurs, des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle qui pourraient limiter la capacité de la Société à développer, utiliser ou vendre son portefeuille de logiciels. La Société a reçu dans le passé, et pourrait recevoir dans l'avenir, des réclamations selon lesquelles elle aurait porté atteinte à des brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de tiers. La Société pourrait alors avoir à faire face à des coûts importants pour se défendre contre une plainte déposée contre elle, quel qu'en soit le bien-fondé. Au cas où la défense de la Société échouerait, elle pourrait être contrainte d'entreprendre une ou plusieurs des actions suivantes :

- cesser le développement, l'octroi de licence ou l'utilisation de produits ou de services intégrant le droit de propriété intellectuelle en question ;
- obtenir les licences et payer les redevances au détenteur du droit de propriété intellectuelle auquel il aurait été porté atteinte, sachant que ces licences peuvent ne pas être disponibles en des termes acceptables par DS ; ou
- modifier la conception des produits de la Société, ce qui pourrait soit entraîner des coûts importants ainsi que l'interruption de l'utilisation de certaines licences et de la sortie de produits, soit ne pas s'avérer possible à mettre en œuvre.

De plus, la Société incorpore dans ses produits un nombre de plus en plus élevé de composants provenant de tiers, composants sélectionnés soit par la Société elle-même, soit par les entreprises acquises par la Société. La Société a mis en œuvre un processus strict de certification de l'originalité des composants provenant de tiers et de vérification des termes des licences concernées. Cependant, un même processus peut ne pas avoir été appliqué par les entreprises acquises par la Société. En conséquence, l'utilisation de composants

2 Informations clés

de tiers incorporés dans les produits de la Société l'expose au risque de voir un tiers invoquer que les composants incorporés portent atteinte à ses droits de propriété intellectuelle.

Si l'une des situations ci-dessus devait se produire pour un produit important, cela pourrait avoir un impact négatif significatif sur la situation financière de la Société et sur son résultat opérationnel.

La Société s'efforce de limiter ce risque en faisant suivre à certaines équipes de recherche et développement une formation sur les principes de la propriété intellectuelle et industrielle. Elle a par ailleurs mis en place un processus destiné à vérifier l'utilisation des droits de propriété intellectuelle de tiers avant la commercialisation de ses produits.

La demande pour les produits de la Société pourrait diminuer si cette dernière ne parvient pas à maintenir ou améliorer leur avantage technologique.

Les solutions PLM se caractérisent par l'utilisation de technologies évoluant de manière rapide et par des introductions fréquentes de nouveaux produits ou d'améliorations de produits existants. Elles doivent répondre à des besoins d'ingénierie complexes dans les domaines de la conception, la simulation et la fabrication de produits, et doivent également satisfaire les exigences de processus sophistiqués dans les secteurs de la gestion du changement, de la collaboration industrielle et des activités interentreprises.

Le succès de la Société est donc fortement tributaire de sa capacité :

- à comprendre les besoins de ses clients et à les soutenir dans la mise en place des processus clés du cycle de vie du produit et dans la gestion de la migration de quantités importantes de données ;
- à améliorer ses solutions existantes en développant des technologies plus avancées ;
- à anticiper et tirer avantage des technologies qui évoluent rapidement ;
- à introduire en temps opportun de nouvelles solutions à un coût avantageux.

Bien que la Société consacre des ressources importantes au développement de nouvelles offres, elle est confrontée à la complexité croissante de l'intégration des différentes fonctionnalités lui permettant de répondre aux demandes de ses clients. Il en résulte un allongement et une complexification du développement des nouvelles versions de produit ou des nouvelles solutions. De plus, si la Société ne réussit pas à anticiper les sauts technologiques et à développer de nouvelles solutions et services qui répondent aux attentes de plus en plus sophistiquées de ses clients, la demande pour ses produits pourrait diminuer, ce qui affecterait significativement son résultat opérationnel et sa situation financière.

La Société essaie de limiter ce risque en développant des échanges permanents avec ses principaux clients pour identifier et comprendre leurs besoins émergents et en mettant en place des plans de formation continue de son personnel pour rester en permanence à la pointe des développements technologiques.

Des erreurs ou des défauts dans les produits de la Société pourraient entraîner des coûts additionnels, la perte de chiffres d'affaires et d'opportunités commerciales et le risque d'une mise en cause éventuelle de sa responsabilité.

Les logiciels sophistiqués présentent souvent des erreurs, défauts ou autres problèmes de performance lors de leur première introduction ou lors de la sortie de nouvelles versions et releases. Si des erreurs ou défauts sont découverts dans les produits actuels ou futurs de la Société, il se peut que celle-ci ne soit pas capable de les corriger à temps ou de procurer une réponse satisfaisante à ses clients. La Société pourrait, pour cette raison, être contrainte de dédier des ressources financières, techniques et managériales importantes voire même de détourner certaines ressources dédiées au développement pour pallier ou éliminer ces défauts. La Société pourrait également pâtir d'une augmentation de ses coûts liés à la maintenance et aux garanties.

Les erreurs, défauts ou autres problèmes de performance des produits de la Société pourraient mettre à mal ou retarder leur acceptation par le marché, ou entraîner des retards dans les déploiements chez ses clients. De telles difficultés pourraient également entraîner la perte de clients et, dans le cas de clients importants, la perte de revenus potentiellement significatifs qui auraient dû être générés par la vente aux sous-traitants de ces mêmes clients. Les problèmes techniques ou la perte d'un client de renommée mondiale, pourrait aussi entacher la réputation de la Société et provoquer la perte d'opportunités commerciales nouvelles.

S'il advenait que les erreurs, défauts et autres problèmes de performance sur des logiciels de la Société entraînent des dommages financiers ou de toute autre nature pour ses clients, ces derniers pourraient être amenés à intenter des actions en justice contre la Société. Tout procès intenté à son encontre en matière de responsabilité des produits, même s'il n'aboutissait pas, pourrait se révéler long et coûteux et avoir un impact négatif sur ses efforts commerciaux.

Les polices d'assurance auxquelles la Société adhère peuvent ne couvrir que de façon partielle, le coût de rectification d'erreurs importantes.

La Société gère ce risque en procédant à des vérifications et à des tests poussés (en collaboration notamment avec certains clients et partenaires soigneusement sélectionnés) avant de lancer un produit sur un marché. La Société bénéficie également d'une assurance contre le risque responsabilité produits.

Les activités commerciales et le résultat opérationnel de la Société pourraient être affectés si elle ne parvenait pas à engager ou à retenir les membres clés de son personnel et de sa direction,

Le succès de la Société dépend, dans une large mesure, de la valeur de ses principaux cadres, et de son personnel hautement qualifié dans les domaines de la recherche et développement, du support technique, des ventes et autres.

Il repose également sur sa capacité à attirer, retenir et motiver un personnel qualifié. Plus particulièrement, le déploiement de l'organisation commerciale et la croissance du chiffre d'affaires de DS pourraient être ralenties si la Société ne parvenait pas à recruter et/ou à fidéliser des forces de vente hautement expérimentées. La concurrence pour de tels salariés est intense, et si la Société venait à perdre sa capacité à engager et retenir les salariés et cadres clés présentant la diversité de talents et le haut niveau de compétences requis pour ses différentes activités (telles que la recherche et développement ou les ventes), ses activités et son résultat opérationnel pourraient en être affectés négativement. La Société n'a pas d'assurance en cas de perte de membres clés de son personnel.

La Société a mis en place une politique en matière de formation, développement de carrière et d'incitations pour ses salariés et dirigeants et elle diversifie également ses ressources en matière de recherche et de développement dans les différentes parties du monde afin de limiter ces risques.

Le développement de produits et de l'activité de la Société pourrait être affecté négativement en cas de difficultés dans ses relations avec ses partenaires.

La stratégie PLM de la Société s'appuie sur des solutions totalement intégrées de conception, de simulation et de fabrication assistée par ordinateur et de gestion de données, qui deviennent elles-mêmes de plus en plus complexes. La Société a choisi de mettre en œuvre sa stratégie PLM en partenariat avec d'autres entreprises dans les domaines :

- du matériel et de la technologie informatique afin d'optimiser les bénéfices de la Société pouvant être tirés de la technologie disponible ;
- du développement de produits pour permettre aux éditeurs de logiciels de créer et de distribuer leurs propres applications logicielles en utilisant l'architecture clé de la Société ;
- du conseil et des services, pour apporter aux clients le support nécessaire pour adapter et déployer les solutions PLM.

La Société estime que sa stratégie de partenariat lui permet de réduire ses coûts tout en s'assurant une couverture de marché plus large. Cette stratégie crée un degré de dépendance vis-à-vis de ses partenaires. Des difficultés sérieuses dans ses relations avec ses partenaires ou un changement de contrôle défavorable de ses partenaires pourraient affecter négativement le développement des produits et des activités de la Société, et pourraient entraîner la perte de personnels, employés ou prestataires, de nos partenaires particulièrement dans le domaine de la recherche et développement. De plus, la moindre défaillance de la part de ses partenaires quant à la qualité ou à la ponctualité des produits livrés pourrait entraîner des retards ou des défauts dans les livraisons des nouveaux produits de la Société.

Il s'agit d'un risque difficile à gérer compte tenu de l'évolution rapide du secteur de l'édition et de la distribution de logiciels et services y afférents. DS reste toutefois attentive lors de la mise en place d'un nouveau partenariat, à la solidité financière et technique de ses partenaires.

Les environnements réglementaires dans lesquels la Société évolue et tout particulièrement les normes comptables et les règles de contrôle interne sont devenus de plus en plus complexes

Compte tenu de l'implantation mondiale des activités de la Société et de sa cotation sur les marchés français et américain, Dassault Systèmes est soumise à un ensemble de lois et réglementations complexes, qui se recoupent partiellement et évoluent rapidement, réglementations notamment relatives à l'établissement des états financiers, tant en normes IFRS (International Financial Reporting Standards) qu'en US GAAP. Cet environnement réglementaire est devenu de plus en plus complexe et concerne un grand nombre de domaines, touchant notamment au gouvernement d'entreprise et au contrôle interne. Cette mise aux normes a un coût et est consommatrice de temps pour la direction de la Société. Le non-respect, avéré ou suspecté, de ces réglementations pourrait conduire à un contrôle accru des différentes autorités concernées par le biais de demandes de compléments d'information ou d'enquêtes, une attention négative portée à la Société par les médias et éventuellement des amendes ou sanctions disciplinaires, ainsi qu'à une augmentation du risque de contentieux ou à des restrictions sur les activités de la Société. Certains de ces effets négatifs pourraient apparaître alors même qu'il serait finalement conclu que le non-respect de ces réglementations n'est pas avéré. Il ne peut pas être garanti que des réglementations nouvelles dans l'une des juridictions où la Société a, ou aura à l'avenir des activités, ne viendraient pas augmenter de manière significative le coût du respect de l'environnement réglementaire.

Pour renforcer ses ressources internes, la Société fait appel à des experts extérieurs pour vérifier la conformité de certaines de ses pratiques avec les règles en vigueur.

La croissance de l'activité de la Société entraîne une exposition accrue aux risques de litiges et de poursuites judiciaires. De telles poursuites, dont les résultats pourraient être négatifs pour la Société, génèreraient des frais juridiques supplémentaires et nécessiteraient une implication importante des équipes de direction.

Dans le cadre de ses activités, DS est confrontée à différents litiges et procès. Ce risque augmente sous l'effet de la croissance de la Société. Les litiges peuvent être longs, coûteux, perturbateurs et leurs résultats incertains. Si quelques-uns, ou la totalité des litiges en cours, se dénouaient de façon négative, la charge financière et les injonctions à l'encontre de la Société qui en résulteraient pourraient restreindre la façon dont la Société conduit ses opérations. Même si la Direction de la Société, compte tenu des informations dont elle dispose actuellement, ne pense pas que les litiges en cours, traités soit individuellement ou de façon agrégée, puissent avoir un impact significatif sur la situation financière et les résultats opérationnels, les litiges sont par nature sujet à incertitudes. Le résultat de ces litiges peut différer des attentes de l'équipe de Direction ce qui impacterait de façon négative la situation financière de la Société et ses résultats opérationnels.

Un suivi régulier de tous les litiges en cours est exercé par la Direction Juridique de la Société assistée par les experts nécessaires à chaque dossier. Certains des litiges en cours sont couverts par les assurances de la Société.

La position concurrentielle de la Société sur le marché pourrait être affectée s'il ne lui était pas possible de protéger sa propriété intellectuelle de façon adéquate.

Le succès de la Société est fortement tributaire de la technologie logicielle dont elle est propriétaire. La Société s'appuie sur le droit des brevets et des marques, les droits d'auteur et le secret commercial ainsi que sur des restrictions contractuelles pour protéger la propriété de sa technologie. Ces protections juridiques n'ont qu'une efficacité limitée. Par ailleurs, dans certains pays, une protection efficace du droit d'auteur, des marques, du secret commercial ou des brevets peut ne pas être possible ou n'y avoir qu'un effet limité, en comparaison de ce qui existe en Europe occidentale et aux Etats-Unis, ou parce qu'une priorité est accordée aux droits de tiers.

Si la politique de protection de la propriété intellectuelle de la Société ne protégeait pas de façon adéquate sa technologie, des tiers pourraient développer des technologies similaires et réduire son chiffre d'affaires logiciels. La Société conclut des contrats de confidentialité et de licence avec ses salariés, distributeurs, clients et prospects. Elle limite l'accès et contrôle de manière attentive la distribution des logiciels, documentations et autres informations dont elle détient la propriété exclusive. Cependant, les mesures prises par la Société peuvent se révéler inappropriées pour éviter le détournement de sa technologie ou empêcher son développement de façon indépendante par des tiers.

En outre, tout comme la plupart de ses concurrents, la Société est confrontée à un accroissement du phénomène de piratage de ses produits phares, tant par des individus que par des groupes opérant dans le monde entier, ce qui pourrait affecter sa croissance sur certains marchés.

Il peut être nécessaire pour la Société de recourir à des procédures contentieuses afin de faire valoir ses droits de propriété intellectuelle et de déterminer la validité et la portée de droits de tiers. Tout contentieux est susceptible d'entraîner des dépenses importantes pour la Société, de mobiliser ses ressources et de peser de façon importante sur son résultat opérationnel. Il est possible que le résultat de ces procédures ne lui soit pas favorable et que ses droits de propriété intellectuelle soient jugés nuls ou non exécutoires.

Afin de protéger la propriété intellectuelle de la Société, cette dernière dépose régulièrement des brevets pour ses innovations marquantes et a instauré une politique de dépôt systématique de « copyrights ».

Le résultat opérationnel trimestriel de la Société est susceptible de continuer à fluctuer, ce qui pourrait amener le cours de son action à fluctuer également.

Le résultat opérationnel trimestriel de la Société a varié de façon significative et il est susceptible de continuer à varier de façon significative à l'avenir, en raison de facteurs tels que :

- le calendrier et le caractère cyclique du chiffre d'affaires perçu au titre de nouvelles commandes importantes de clients, l'achèvement de contrats de services importants ou de déploiements chez des clients ;
- le calendrier des annonces concernant des acquisitions ou des cessions importantes ;
- les fluctuations des taux de change ;
- la capacité de la Société à développer, introduire et commercialiser des versions nouvelles ou améliorées de ses produits, ainsi que les reports de commandes par les clients dans l'attente de ces nouveaux produits ou améliorations ;
- le nombre, le calendrier et l'importance des améliorations de produits ou les introductions de produits nouveaux développés par la Société ou ses concurrents ;

- les conditions générales du marché du logiciel, des applications logicielles en général, du secteur informatique et des économies régionales.

Une part importante des commandes et des envois de produits de la Société a généralement lieu pendant le dernier mois de chaque trimestre et le résultat opérationnel de la Société peut donc subir des fluctuations trimestrielles importantes si des retards surgissent dans la passation des commandes. En outre, comme on l'observe généralement dans le secteur des applications logicielles, la Société a traditionnellement enregistré en décembre ses plus fortes ventes de licences de l'année, et des retards dans le traitement des commandes comme dans les envois de produits peuvent également affecter son chiffre d'affaires et ses résultats.

Le cours des actions et ADS de Dassault Systèmes est susceptible de connaître des fluctuations importantes en réaction à l'évolution trimestrielle du résultat opérationnel de la Société et des résultats d'autres éditeurs de logiciels sur ses marchés.

Étant donné que la Société dépend d'IBM pour obtenir les informations relatives à une partie importante de son chiffre d'affaires, elle n'est généralement pas en mesure de connaître son chiffre d'affaires pour une période donnée aussi rapidement que cela serait le cas dans d'autres circonstances. Dès lors, il peut lui arriver d'être dans l'impossibilité de confirmer ou d'ajuster ses prévisions de ventes réalisées pendant une période donnée aussi rapidement que cela serait le cas dans d'autres circonstances, ou dans un délai comparable à celui d'autres sociétés du secteur.

La Société revoit régulièrement ses prévisions de résultats et communique aux marchés financiers en cas de modification sensible de ses estimations.

La croissance de la Société génère des défis organisationnels qui peuvent affecter de manière négative son activité ou sa performance financière.

La Société a poursuivi son expansion tant par acquisitions que par croissance interne. Cette croissance significative du chiffre d'affaires, des effectifs, des activités et des clients requiert une adaptation constante des politiques de gestion et des systèmes internes qui doivent s'intégrer pour satisfaire les besoins d'une structure plus large et plus complexe. La Société doit continuer à se réorganiser pour maintenir son efficacité et rester focalisée sur sa stratégie, tout en parvenant à fidéliser ses clients. Si la Société ne parvenait pas à résoudre ces difficultés de manière efficace et en temps voulu, le développement de ses produits, ses systèmes internes, la gestion de ses coûts et ses activités commerciales pourraient devenir inefficaces ou ne pas satisfaire de manière appropriée les demandes du marché et de ses clients, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses performances opérationnelles ou financières.

De plus, afin de réaliser de nouvelles acquisitions ou de nouveaux investissements, la Société pourrait être amenée à engager des ressources financières importantes, procéder à des émissions de titres à effet potentiellement dilutif, ou s'endetter. Ces opérations pourraient également générer des charges d'amortissement d'immobilisations incorporelles autres que des écarts d'acquisition. Ces écarts d'acquisition font par ailleurs l'objet de tests annuels (ou plus fréquemment si nécessaire) pouvant conduire à des dépréciations. Les participations minoritaires de la Société ou autres concours apportés à des tiers pourraient également donner lieu à des dépréciations dans ses comptes. Les sociétés nouvellement acquises peuvent également générer des risques liés à des engagements hors bilan inattendus ou aléatoires, y compris des risques de litiges liés à des événements antérieurs à l'acquisition, tel que le risque lié aux composants de tiers pouvant violer les droits à propriété intellectuelle d'autres tiers décrits plus haut dans ces facteurs de risque. Ces différents événements sont susceptibles de réduire la marge opérationnelle ou le résultat net de la Société. En outre, étant donné les contraintes réglementaires locales, un projet d'acquisition peut ne pas être réalisé ou à tout le moins pas dans les conditions prévues.

La Société s'efforce d'adapter de manière régulière son organisation et ses méthodes de gestion à son rythme de croissance actuelle.

La concurrence par les prix et l'allongement du cycle de vente pourraient affecter négativement le chiffre d'affaires, la performance financière et les parts de marché de la Société.

Ces dernières années, les prix sur les marchés des hautes technologies ont diminué et cette tendance pourrait se poursuivre ou s'accroître. La concurrence, de faibles coûts marginaux de production et les mutations technologiques rapides peuvent entraîner une telle baisse des prix. De plus, au cours de ces dernières années, le nombre d'intervenants sur le marché dans lequel la Société opère s'est consolidé, ce qui peut contribuer à accroître la pression sur les prix. Ce mouvement de concentration peut aussi conduire les concurrents à adopter des modèles de développement complètement différents de celui de la Société, causant ainsi une diminution substantielle des prix et obligeant la Société à s'adapter à un environnement de marché sensiblement différent. Cette pression sur les prix pourrait affecter de façon négative le chiffre d'affaires de la Société, sa performance financière et sa position sur le marché.

Parallèlement, en raison de la nature stratégique des produits PLM de DS pour ses clients, le cycle de ventes de ses produits PLM est relativement long. Si ce cycle devait s'allonger encore, la Société pourrait connaître un ralentissement de la croissance de son chiffre d'affaires.

DS s'efforce de tirer avantage de ses avancées technologiques continues pour maintenir ses produits à un certain niveau de prix.

Des dommages matériels pourraient rendre les implantations clés de DS temporairement inutilisables.

Les installations de recherche et de développement sont informatisées et par conséquent reposent totalement sur le bon fonctionnement de logiciels complexes et de matériels informatiques intégrés. Il n'est cependant pas possible de garantir le fonctionnement ininterrompu ou la sécurité totale de ces systèmes. Par exemple, l'intrusion de pirates informatiques ou industriels pourrait interférer avec le bon fonctionnement des systèmes de la Société et causer des dommages importants et des pertes de données, voire des retards dans le déroulement de ses activités de recherche et de développement. Les virus informatiques, transmis volontairement ou accidentellement, peuvent également entraîner des dommages, des pertes ou des retards similaires. Étant donné que les systèmes de la Société intègrent des fonctionnalités avancées ou de pointe, des « bugs » informatiques ou erreurs de conception peuvent également causer des défaillances.

Dans la mesure où les implantations clés de la Société sont localisées sur un nombre limité de sites, comprenant le siège social situé à l'extérieur de Paris en zone inondable, des bureaux basés au Japon et en Californie exposés aux tremblements de terre et nos sites recherche et développement dans la région de Boston, en Inde et en Israël, des dommages matériels importants, qu'ils soient d'origine naturelle ou le fait d'attaques ou de violences locales, pourraient considérablement réduire la capacité de la Société à poursuivre le déroulement normal de ses activités.

Si l'un des événements ainsi décrits venait à se produire, les dommages, pertes ou retards qui en résulteraient pourraient avoir un impact négatif significatif sur l'activité de la Société, son résultat opérationnel et sa situation financière.

Afin de se protéger contre ces risques, la Société s'est dotée de dispositifs de sécurité, notamment des protections anti-intrusion et autres accès codés. Elle a souscrit des polices d'assurance pour atténuer l'impact de ces risques (voir le paragraphe « Assurances »).

La Société est exposée à certains risques inhérents aux opérations internationales.

En tant qu'intervenant sur le marché mondial du logiciel PLM, l'activité de la Société est exposée à certains risques inhérents aux opérations internationales, qui échappent à son contrôle. Ces risques comprennent notamment les droits de douane, les contrôles des exportations et autres barrières commerciales, les changements inattendus des réglementations applicables, et l'instabilité politique et économique de certains pays. Chacun de ces facteurs est susceptible d'affecter le résultat opérationnel de la Société. Rien ne permet d'assurer que ses activités et ventes à l'étranger ne subiront pas d'effets négatifs importants.

Groupe Industriel Marcel Dassault est l'actionnaire principal avec environ 44 % du capital de la Société.

Groupe Industriel Marcel Dassault SAS (« GIMD »), qui représente les intérêts de certains des actionnaires fondateurs de la Société, a conservé une importante participation au capital de Dassault Systèmes ; il détient au 29 février 2008 44,10 % des actions en circulation et 46,41 % des droits de vote. Par conséquent, GIMD joue un rôle décisif pour toute question soumise à l'approbation des actionnaires de la Société, comprenant notamment la nomination et la révocation de ses administrateurs ainsi que l'approbation de toute fusion, de tout regroupement ou vente de la totalité ou d'une partie des actifs de la Société.

Les cours des valeurs technologiques sont en règle générale volatils, ce qui peut peser sur le cours de l'action de la Société.

Le cours de l'action ou des ADS de la Société peut être hautement volatil. En effet, le marché des valeurs technologiques a connu historiquement une volatilité supérieure à celle des marchés boursiers en général.

Le cours des ADS et la valeur en dollars américains du dividende seront affectés par les fluctuations du taux de change entre l'euro et le dollar américain.

Les ADS de la Société sont cotés en dollars américains. Les fluctuations du taux de change entre l'euro et le dollar américain sont susceptibles d'affecter le cours des ADS. Par exemple, étant donné que les comptes de la Société sont publiés en euros, une baisse de la valeur de l'euro par rapport au dollar américain réduirait ses profits déclarés en dollars américains. Ceci pourrait avoir une incidence négative sur le cours auquel les ADS sont négociés sur le marché américain. Les dividendes de la Société sont libellés en euros ; une baisse de la valeur de l'euro par rapport au dollar américain réduirait l'équivalent en dollars américains dudit dividende.

2.3 Risques de marché

La Société articule sa politique de gestion des risques autour d'une gestion prudente de ses risques de marchés, principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêt. Les grandes lignes en sont exposées ci-dessous, notamment en ce qui concerne l'utilisation des instruments de couverture. L'exposition à ces risques peut évoluer dans le temps et la Société ne peut savoir avec certitude si les bénéfices de ses politiques de couverture en dépasseront les coûts. De telles évolutions pourraient avoir un impact négatif important sur ses résultats financiers.

2.3.1 Risques de taux

À l'exception de leurs effets sur le contexte économique global dont l'évaluation est très difficile à effectuer, la Société estime que son activité et ses résultats avant résultat financier n'ont pas été affectés de manière significative par les évolutions des taux d'intérêts en 2007. La Société estime qu'il devrait en être de même de son activité et de ses résultats futurs avant produits et charges financiers. L'exposition de la Société au risque de taux est donc essentiellement un risque de réduction du résultat financier.

La Société génère un flux positif de trésorerie lié aux opérations d'exploitation. La Société a des dettes financières (ligne de crédit, participation des salariés, etc.), mais présente une position financière nette positive à tout moment de l'année. La Société peut parfois être en découvert bancaire du fait de décalages par rapport aux anticipations des dates de valeur à l'encaissement ou au décaissement, mais cette situation reste tout à fait marginale. Le taux du découvert pratiqué par les banquiers de la Société est indexé sur les taux variables à court terme.

En outre, en décembre 2005, la Société a contracté une ligne de crédit syndiqué auprès de ses banques pour un montant de 200 millions d'euros sur 5 ans, prolongeable de deux fois un an, la première prolongation ayant été octroyée en 2006 et la deuxième en 2007. La Société a contracté des swaps de taux payeurs du taux fixe et receveurs du taux variable pour couvrir une partie du risque engendré par cette ligne de crédit. Ces swaps ont pour effet économiquement de modifier les obligations d'intérêts de cette ligne de crédit jusqu'en 2010, de telle manière que le taux d'intérêt à payer devient un taux à 3,36 %. Dans le cadre de cette ligne de crédit, DS est limitée dans sa capacité à octroyer des sûretés ou à vendre des actifs de la société mère ou de ses principales filiales, et à procéder à des restructurations impliquant la société mère. Un changement de contrôle de DS pourrait entraîner un remboursement anticipé des sommes dues dans le cadre de la ligne de crédit. Le 15 mars 2006, la ligne de crédit a été entièrement tirée pour financer l'acquisition de MatrixOne, Inc.

Les produits financiers de la Société provenant entre autres des produits de placements de la trésorerie sont sensibles aux évolutions des taux d'intérêts. Au 31 décembre 2007, les placements disponibles représentaient 626,6 millions d'euros, dont 539,6 millions d'euros sont sensibles aux évolutions des taux d'intérêts principalement en euros et en dollars américains. Ainsi, l'impact d'une évolution des taux court terme de 100 points de base aurait été de 3,5 millions d'euros en 2007 sur les produits financiers liés à ces placements, à la baisse si les taux d'intérêts baissent et à la hausse si les taux d'intérêts augmentent. Au 31 décembre 2006, les placements disponibles représentaient 459,2 millions d'euros, dont 415,5 millions d'euros sont sensibles aux évolutions de taux d'intérêts principalement en euros et en dollars américains. Si nous supposons que ces placements sont directement corrélés à l'évolution des taux court terme, l'impact d'une évolution des taux court terme de 100 points de base aurait été de 2,7 millions d'euros en 2006 sur les produits financiers liés à ces placements, à la baisse si les taux d'intérêts baissent et à la hausse si les taux d'intérêts augmentent. Par ailleurs, l'impact de la même évolution sur la juste valeur des swaps de taux payeurs du taux fixe ne serait pas significatif sur le montant des capitaux propres de la Société.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la Société ne détient aucune action en direct et n'investit pas de façon significative dans des OPCVM à dominante actions ou à indice de référence actions. Le résultat financier de la Société n'est donc pas directement significativement affecté par la variation d'une quelconque action ou d'un indice boursier.

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel et la valeur de marché des instruments financiers liés aux opérations de taux de la Société au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 :

	Exercices clos les 31 décembre			
	2007		2006	
(en milliers d'euros)	Montant notionnel	Valeur de marché	Montant notionnel	Valeur de marché
Swap de taux euros	200 000	6 386	200 000	5 672

La Société adopte, dans le cadre de la gestion de ses excédents de trésorerie, une politique prudente de placement à court terme. Les règles d'investissement sont fixées et contrôlées par le service Trésorerie de la société mère.

2.3.2 Effets des variations des taux de change

Le résultat des opérations de la Société peut être affecté par les variations des taux de change, en particulier entre l'euro et le dollar américain ou le yen japonais. Le chiffre d'affaires de la Société est principalement facturé en euros, en dollars américains et en yens japonais.

Aux termes de l'accord conclu avec IBM, les redevances perçues par la Société pour les produits distribués par IBM sont payées en dollars américains. Néanmoins les prix des produits distribués par IBM sont en général fixés dans la monnaie locale de l'utilisateur final, le montant des redevances à verser par IBM à la Société étant converti selon des taux retraités mensuellement. De plus, la Société facture dans les principales devises et plus particulièrement en euros, dollars américains et yens japonais. Par ailleurs, la Société supporte des dépenses dans différentes monnaies, en fonction de la localisation géographique de ses fournisseurs et salariés. Enfin, la Société effectue des opérations de fusion et d'acquisition notamment hors de la zone euro, et est susceptible d'accorder des prêts dans différentes monnaies à des filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient des participations. Ainsi, les opérations de la Société peuvent être affectées par les variations des taux de change, en particulier entre l'euro et le dollar américain ou le yen japonais.

Le chiffre d'affaires en dollars américains de la Société n'étant que légèrement supérieur à ses charges dans cette devise, la Société bénéficie partiellement d'une couverture naturelle. L'exposition nette aux variations du yen japonais est plus importante. Le chiffre d'affaires en dollars américains s'est élevé à 38 % du chiffre d'affaires total de la Société en 2007, après prise en compte des ajustements mensuels réalisés par IBM sur les redevances payées par l'utilisateur final dans une autre monnaie que le dollar américain, et à 39 % du chiffre d'affaires total en 2006 et en 2005. Les charges opérationnelles en dollars américains ont représenté 43 % du montant total des charges opérationnelles de la Société en 2007, 46 % en 2006 et 39 % en 2005, en incluant les amortissements des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions.

Ainsi, l'exposition nette d'exploitation au dollar américain a été limitée à 56,0 millions d'euros en 2007, soit 4 % du chiffre d'affaires total de la Société. Cette exposition a été couverte par des instruments financiers à hauteur de 1,5 million d'euros, tels que décrits ci-après.

Le dollar américain a baissé de 9 % par rapport à l'euro en 2007 et 1 % en 2006 après être resté stable en 2005. L'impact de ces mouvements du dollar a été négatif en 2007 et 2006 sur le résultat opérationnel, alors qu'il avait été neutre en 2005.

L'exposition nette d'exploitation aux monnaies asiatiques, principalement le yen japonais, s'est élevée à 163,3 millions d'euros en 2007, soit 13 % du chiffre d'affaires total de la Société. Cette exposition a été couverte par des instruments financiers à hauteur de 1,9 million d'euros, tels que décrits ci-après.

Le yen japonais a baissé de 10 %, 7 % et 2 % par rapport à l'euro respectivement en 2007, 2006 et 2005. Ces baisses ont eu des impacts négatifs sur le résultat opérationnel en 2007, 2006 et 2005.

Outre un impact sur le chiffre d'affaires et les dépenses opérationnelles, les variations des taux de change peuvent également avoir un impact sur le résultat financier. Les principaux éléments du résultat financier susceptibles d'être affectés par les variations des taux de change sont :

- la différence entre le taux de comptabilisation des factures libellées en devises étrangères, et le taux de paiement ou d'encaissement de ces factures ;
- la réévaluation des actifs libellés en devises étrangères.

La Société ne couvre pas certains des risques liés aux variations des taux de change, en particulier leur impact lors de la consolidation des filiales étrangères ayant pour devise fonctionnelle le dollar américain. La Société couvre uniquement les revenus et les charges générés par son activité courante et prévisible. La Société utilise, pour se couvrir, uniquement des contrats de vente à terme ou des instruments financiers pour lesquels les pertes maximales sont connues. Toutes les activités de couverture de la Société sont effectuées et gérées par la société mère. Toutes les opérations de couverture et l'exposition en résultant sont transmises mensuellement au Directeur financier.

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires, les dépenses d'exploitation et la position nette de la Société, avant et après couverture, en dollars américains, en yens japonais et en autres devises, principalement en euros, au 31 décembre 2007.

<i>(en milliers d'euros)</i>	USD	JPY+KRW et autres devises de la zone Asie-Pacifique	EUR et autres
Chiffre d'affaires	481 349	220 724	556 775
Dépenses d'exploitation	425 307	57 423	512 081
Position nette	56 042	163 301	44 695
Couverture	1 545	1 936	4 557
Position nette après couverture	54 497	161 365	40 138

En conséquence, la Société estime la sensibilité du résultat opérationnel face à une variation de +10 % et – 10 % de la parité de change de l'euro face au dollar américain de (5,1) et 5,6 millions d'euros respectivement.

La Société estime la sensibilité du résultat opérationnel face à une variation de +10 % et – 10 % de la parité de change de l'euro face au yen japonais de (14,8) et 16,3 millions d'euros respectivement en supposant une parfaite corrélation du won coréen et des autres devises de la zone Asie-Pacifique avec le yen japonais.

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel et la valeur de marché des instruments financiers liés aux opérations de change de la Société au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	← Exercices clos les 31 décembre →			
	← 2007 →		← 2006 →	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Ventes à terme USD / EUR	37 703	356	38 883	179
Ventes à terme JPY / EUR	8 489	496	1 483	204
Tunnels optionnels USD / EUR	–	–	3 846	69
Vente à terme GBP / EUR	–	–	1 426	(60)
Terme Dual	–	–	1 000	(7)

Le chiffre d'affaires et les dépenses libellés dans des devises autres que l'euro sont convertis en euros en utilisant les taux stipulés par les règles comptables applicables. Par exemple, la plupart des transactions en devises autres que l'euro générées en France sont converties en utilisant le taux de change moyen du mois précédant la transaction. En outre, la consolidation des résultats des sociétés utilisant des devises autres que l'euro est effectuée au taux de change moyen du trimestre au cours duquel la consolidation est réalisée. Dans le cadre d'acquisitions, le taux de change utilisé est le taux à la date d'acquisition ou à la date à laquelle la devise étrangère utilisée dans la transaction a été achetée.

2.4 Assurances

La Société est assurée auprès de plusieurs compagnies d'assurances pour l'ensemble des risques significatifs encourus. La plupart de ces risques sont couverts soit par des polices d'assurances souscrites en France, soit par un programme nord-américain qui couvre toutes les filiales nord-américaines ainsi que leurs propres filiales ou établissements à travers le monde. DS souscrit en outre des couvertures spécifiques et/ou locales pour respecter la réglementation locale en vigueur ou pour répondre à des exigences particulières de certaines activités ou de certains projets.

Les programmes d'assurances du Groupe sont revus régulièrement, et éventuellement ajustés afin de tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus par les différentes sociétés du Groupe.

Par ailleurs, la Société a mis en place des mécanismes internes de prévention visant à maintenir l'exploitation et limiter l'impact de perte significative en cas de sinistre majeur. C'est ainsi qu'en dehors de la procédure de mise sous séquestre du code source développé par DS, il existe un système de sauvegarde informatique sécurisé et quotidien de ce code source et de l'ensemble des données électroniques conservées sur les serveurs, les stations de travail et les ordinateurs portables dans les différentes entités du Groupe. Cette sauvegarde informatique est réalisée sur deux sites distincts.

L'ensemble des sociétés du Groupe bénéficie d'une police couvrant la responsabilité civile professionnelle pour un montant total de garantie de 15,3 millions d'euros. Le Groupe a également souscrit une police couvrant les risques liés à l'engagement de la responsabilité des mandataires sociaux et dirigeants de Dassault Systèmes SA et de ses filiales pour un montant total de garantie de 25 millions de dollars.

Dassault Systèmes SA a souscrit une assurance dommages aux biens couvrant toutes les sociétés françaises du Groupe hors filiales de filiales américaines de DS, d'une assurance contre les risques informatiques pour un montant plafond garantie de 34,43 millions d'euros, couvrant toutes les sociétés françaises et européennes du Groupe hors filiales de filiales américaines de DS, et d'une assurance responsabilité civile dite d'exploitation pour un montant plafond garanti de 15,3 millions d'euros par année d'assurance et par sinistre tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels) couvrant toutes les sociétés du Groupe hors filiales américaines et filiales de filiales américaines.

Les sociétés nord-américaines ainsi que la plupart de leurs filiales, en fonction des nécessités légales propres à chacun des pays concernés, bénéficient d'un programme d'assurance spécifique mis en place par DS. Ce programme comprend en particulier une assurance dommages aux biens, risques informatiques, perte d'exploitation et responsabilité civile d'exploitation. La Société s'assure également dans le cadre de ce programme contre les risques liés aux accidents du travail et à la responsabilité civile automobile. En complément des différentes assurances contenues dans ce programme couvrant les sociétés nord-américaines ainsi que leurs filiales, DS a souscrit une police « parapluie » avec un plafond de garantie de 10 millions de dollars.

DS n'a pas mis en place de captive d'assurance.

CHAPITRE 3 – RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT DASSAULT SYSTÈMES

3.1 Principaux renseignements

Dénomination sociale et siège social : Dassault Systèmes – 9, quai Marcel Dassault – 92150 Suresnes – Téléphone : 01 40 99 40 99.

Forme juridique et législation applicable : Dassault Systèmes est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration soumise aux dispositions du Code de commerce.

Registre du commerce et des sociétés : Dassault Systèmes est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 322 306 440. Le code NAF de Dassault Systèmes est 722A.

Date de constitution et durée de Dassault Systèmes : Dassault Systèmes a été constituée, sous forme de société à responsabilité limitée, le 9 juin 1981 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 4 août 2080. Elle a été transformée en société anonyme le 8 avril 1993.

Objet social (article 2 des statuts) : Dassault Systèmes a pour objet, en France et à l'étranger :

- le développement, la production, la commercialisation, l'achat, la vente, la location, l'après-vente de logiciels et/ou matériels informatiques ;
- la fourniture et la vente de prestations de services aux utilisateurs notamment en matière de formation, de démonstration, de méthodologie, de déploiement et d'utilisation ;
- la fourniture et la vente de ressources informatiques en combinaison ou non avec des logiciels ou des prestations de services ;
- dans les domaines de la conception et de la fabrication assistées par ordinateur, de la gestion du cycle de vie des produits, du travail collaboratif, des bases de données techniques et de la gestion de procédés de fabrication, des outils de développement logiciels ainsi que dans les prolongements desdits domaines, et ce par tout moyen.

Dassault Systèmes a également pour objet :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements ;
- l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous droits de propriété intellectuelle ou industrielle ainsi que de tout savoir-faire dans le domaine informatique ;
- et, plus généralement, la participation à toute entreprise ou société créée ou à créer ainsi que la réalisation de toutes opérations juridiques, économiques, financières, industrielles, civiles et commerciales, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'objet ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes.

Exercice social : L'exercice social, d'une durée de douze mois, couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition des bénéfices : Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice distribuable, l'assemblée générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

3 Renseignements de caractère général concernant Dassault Systèmes

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

3.2 Assemblées générales

3.2.1 Convocation

Les assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'administration, ou, à défaut, par le ou les commissaire(s) aux comptes, soit par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le vingtième au moins du capital.

La convocation est effectuée par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du département du siège social et au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO). Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion des avis de convocation sont en outre convoqués à toutes les assemblées d'actionnaires par lettre ordinaire ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée. L'assemblée ne peut être tenue moins de 15 jours après l'insertion des avis de convocation ou l'envoi de la lettre aux actionnaires nominatifs.

3.2.2 Admission

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et sous réserve :

- pour les titulaires d'actions nominatives, qu'ils soient inscrits en compte nominatif, pur ou administré, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, qu'ils soient enregistrés au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'enregistrement comptable des actions dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité teneur de leurs comptes sera constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier aux titulaires des actions. Cette attestation de participation devra être annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra également être délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée. Ce formulaire, dûment complété et accompagné le cas échéant d'une attestation de participation, doit parvenir à Dassault Systèmes trois jours au moins avant la date de l'assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat. Les actionnaires personnes morales seront représentés par les personnes physiques habilitées à les représenter vis-à-vis des tiers ou par toute personne à qui lesdites personnes physiques auront délégué leur pouvoir de représentation, sans qu'il soit nécessaire que la personne représentante soit elle-même actionnaire.

Un actionnaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil, peut se faire représenter aux assemblées générales par un intermédiaire inscrit dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide lors de la convocation de l'assemblée, participer et voter aux assemblées par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant son identification et sa participation effective à l'assemblée, dans les conditions et suivant les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il sera ainsi représenté pour le calcul du quorum et de la majorité des actionnaires.

3.2.3 Conditions d'exercice du droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Le vote s'exprime à mains levées, par appel nominal ou au scrutin secret, par lecture optique ou par voie électronique selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée sous réserve de l'accord de l'assemblée. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance, par visioconférence ou par un autre moyen de communication, comme indiqué au paragraphe précédent. En cas de vote par correspondance, les formulaires de vote ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Droit de vote double (article 30 des statuts)

Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 mai 2002 a instauré un droit de vote double en faveur des actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même titulaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Conformément à la loi, le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou donation familiale. Le droit de vote double peut également cesser par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, avec l'autorisation d'une assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Limitation des droits de vote

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote attachés aux actions de DS.

3.3 Existence de seuils statutaires

Outre l'obligation légale d'informer Dassault Systèmes et l'Autorité des marchés financiers en cas de franchissement des seuils prévus à l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder directement ou indirectement un nombre d'actions représentant une fraction au moins égale à 2,5 % du capital de Dassault Systèmes ou des droits de vote, est tenue d'informer Dassault Systèmes, par lettre recommandée avec avis de réception, du nombre total des actions ou des droits de vote qu'elle détient dans un délai de 5 jours de Bourse à compter de la date d'acquisition.

Cette déclaration doit être faite, dans les mêmes conditions, chaque fois qu'un seuil entier de 2,5 % est franchi à la hausse jusqu'à 50 % inclus du nombre total des actions de Dassault Systèmes ou des droits de vote. La déclaration mentionnée ci-dessus doit également être faite lorsque la participation en capital ou en droit de vote devient inférieure aux seuils ci-dessus. Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien toutes les actions ou droits de vote détenus ou possédés, au sens de l'article L. 233-7 et suivants du Code de commerce. Il devra également indiquer la ou les dates d'acquisition ou de cession de ses actions.

En cas de non-respect de cette obligation d'information, les actions excédant la fraction de 2,5 % qui auraient dû être déclarées sont privées du droit de vote, à la demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital de Dassault Systèmes ou des droits de vote au moins égale à la fraction précitée de 2,5 % dudit capital ou des droits de vote, pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

3.4 Identification des détenteurs de titres au porteur

Dassault Systèmes peut à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres au porteur de Dassault Systèmes conférant immédiatement ou à terme le droit de vote à ses assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

CHAPITRE 4 – HISTORIQUE ET ACTIVITÉ

4.1 Histoire et évolution de la Société

De 1981 à 2006

Dassault Systèmes, fruit de l'essai d'une équipe d'ingénieurs de Dassault Aviation travaillant au développement de logiciels destinés à la conception de produits en trois dimensions (3D), a été constituée en 1981. La même année, la Société a conclu un accord de distribution avec IBM et commencé à vendre son logiciel sous la marque CATIA à des clients des secteurs automobile et aéronautique. En travaillant avec de grandes entreprises industrielles, la Société a compris que ses solutions logicielles pouvaient contribuer de façon déterminante au processus de développement de produits de ses clients. Elle a donc enrichi ses solutions logicielles pour permettre la conception de « maquettes numériques » (DMU), grâce auxquelles ses clients peuvent réduire significativement le nombre de prototypes physiques et la durée du cycle de développement de leurs produits. La Société a également élargi ses secteurs industriels cibles pour inclure les équipements industriels, les biens de consommation courante, l'électronique, la construction navale, ainsi que l'énergie.

En 1997, la Société a décidé d'organiser son activité en deux segments d'activité : le segment axé sur les processus (« PLM »), dont l'objectif est d'optimiser les processus de développement de produits de ses clients d'un bout à l'autre de la chaîne de production, et le segment axé sur la conception (« *Mainstream 3D* » ou « Conception mécanique 3D »), centré sur les besoins des clients en matière de conception de produits en 3D. Pour accélérer cette stratégie, la Société a acquis SolidWorks afin de bénéficier de l'opportunité de croissance que représentent les sociétés qui conçoivent leurs produits en deux dimensions (« 2D ») et souhaitent profiter de la puissance de la conception en 3D.

Afin d'offrir une réelle solution intégrée de gestion du cycle de vie des produits, la Société a développé une nouvelle plate-forme logicielle pour le segment du PLM, la Version 5 (V5), et s'est lancée, parallèlement à son développement interne, dans une série d'acquisitions ciblées. En 1998, elle a acquis auprès d'IBM le logiciel Product Manager et le laboratoire de développement s'y rattachant, qu'elle a fusionnés avec sa propre application de gestion de données produit virtuelles pour créer ENOVIA. Suite à l'acquisition de SmarTeam en 1999, la Société poursuit le développement d'un portefeuille d'applications permettant de gérer les configurations des données produit, d'intégrer toutes les informations créées au cours du cycle de vie du produit et de collaborer. En 1999, la Société a également lancé la V5, une plate-forme logicielle innovante permettant de développer des solutions PLM intégrées. En 2000, DELMIA a été créé afin de répondre à la demande en solutions de fabrication numérique. Cette solution a été constituée à partir de trois acquisitions : (i) Deneb, société américaine spécialisée dans la simulation robotique, acquise en 1997 ; (ii) Safework, société canadienne spécialisée dans la technologie de modélisation humaine, acquise en 2000, et (iii) Delta, société allemande spécialiste des logiciels de gestion des procédés de fabrication, acquise en 2000 elle aussi. La même année, la Société a acquis Spatial, société américaine dont l'activité consiste à développer et vendre des composants logiciels, dont ACIS.

En 2004, la Société a créé DELMIA Automation, entrant ainsi sur le marché de la gestion des lignes automatisées en utilisant des technologies développées tant en interne qu'au travers de l'acquisition en 2003 de la société française Athys, spécialisée dans le développement de logiciels de programmation d'automatismes.

En 2005, la Société a lancé une nouvelle marque PLM, SIMULIA, regroupant les solutions de simulation de Dassault Systèmes Simulia Corp. (anciennement Abaqus, Inc. acquise en octobre 2005) ainsi que celles développées dans d'autres filiales de la Société.

Toujours en 2005, la Société a acquis Virtools, une entreprise disposant d'une importante expertise dans le domaine des applications Web interactives qui donnent vie aux contenus 3D. L'acquisition de Virtools s'inscrit dans le cadre de l'initiative « 3D Pour TOUS » dans le cadre de laquelle la Société consacre une partie de ses moyens de R&D et d'acquisition à la démocratisation de la technologie 3D au bénéfice de plusieurs catégories d'utilisateurs, depuis les créateurs de contenus jusqu'aux collaborateurs et aux consommateurs.

En 2006, la Société a étendu son offre de produits collaboratifs et élargi sa cible industrielle de sept à onze industries avec l'acquisition de MatrixOne, Inc. (renommée Dassault Systèmes Enovia Corp.), fournisseur mondial de logiciels et de services PLM de collaboration destinés aux moyennes et grandes entreprises y compris dans les secteurs des hautes technologies, des produits grand public et des équipements médicaux. Depuis la finalisation de cette acquisition, ENOVIA MatrixOne est l'une des trois lignes de produits de la marque ENOVIA.

En 2006, la Société a procédé à l'acquisition de la société suédoise Dynasim AB, spécialisée dans les solutions de modélisation et de simulation de systèmes embarqués dans le cadre de la stratégie de développement de CATIA dans le domaine des systèmes. Toujours en 2006, la Société a procédé à l'acquisition de la société suédoise GCS Scandinavia AB, dont la solution de gestion de données produits est désormais distribuée par SolidWorks sous la marque PDMWorks Enterprise.

2007

En 2007, la Société s'est appuyée sur ses activités de R&D pour poursuivre le déploiement de son initiative 3D Pour TOUS avec le lancement en milieu d'année de 3DVIA, sa nouvelle marque dédiée aux expériences 3D vécues en ligne comme dans la vie réelle. En

étendant la 3D à de nouveaux utilisateurs, entreprises et particuliers, 3DVIA permet de créer des communautés qui utilisent la 3D comme langage commun. Avec son architecture fondée sur des services Web ouverts, 3DVIA facilite un accès de qualité à des contenus 3D.

- La Société a introduit son premier produit en-ligne, 3D Live, qui a vocation à être décliné pour chacune de ses marques PLM. 3D Live est une suite de produits conçus pour faciliter la recherche, la navigation et la collaboration en 3D et en temps réel sur Internet. 3D Live est également le premier produit disponible du portefeuille de produits en ligne de Dassault Systèmes, nommé Version 6, qui complètera le riche portefeuille d'applications de la V5.
- En collaboration avec Microsoft, la Société a lancé Microsoft® Virtual Earth™-3DVIA Shape. Intégrée à Microsoft® Virtual Earth™, cette application en ligne gratuite met à la disposition des internautes les outils nécessaires pour créer des modèles réalistes en 3D de bâtiments ou de structures, avant de les partager avec des communautés en ligne dans le cadre d'une image 3D très réaliste de la Terre.
- Dassault Systèmes a acquis la société française Seemage SA et en décembre 2007, la Société a introduit 3DVIA Composer, un logiciel qui permet de créer de la documentation technique et des supports de formation ou de vente et marketing durant la conception du produit, et en assurant la mise à jour automatique des modifications de conception effectuées.
- En collaboration avec le Groupe Publicis, la Société a lancé un projet de joint-venture appelé « 3D See What You Mean » (3dswym) pour offrir des solutions de marketing 3D novatrices aux annonceurs.

La Société a également élargi son offre CATIA dans le domaine de la conception de style avec l'acquisition d'ICEM, société réputée dans l'industrie automobile pour sa conception de style, de modélisation surfacique et de rendu. L'objectif de la Société est de continuer à servir ce marché et de mettre ces solutions à la disposition d'autres industries telles que les biens de consommation courante, les produits conditionnés et les produits de haute technologie.

Principaux investissements

Les acquisitions ou les prises de participation dans des sociétés, ainsi que les acquisitions d'actifs incorporels offrant des technologies stratégiques, constituent les principaux investissements de la Société. Voir paragraphe 5.1.1 « Résumé de l'exercice 2007 – Acquisition d'ICEM et Seemage » et 5.5 « Trésorerie et ressources en capitaux ».

Les principales acquisitions de la Société au cours des dernières années sont les suivantes :

Société	Exercice	Montant de l'acquisition
ICEM	2007	54 millions d'euros (y compris les frais directement liés à la transaction)
MatrixOne, Inc. ⁽¹⁾	2006	324 millions d'euros (y compris les frais directement liés à la transaction)
Abaqus, Inc. ⁽²⁾	2005	346 millions d'euros (y compris les frais directement liés à la transaction)

(1) La dénomination sociale de la société a été changée en Dassault Systèmes Enovia Corp. en novembre 2007
 (2) La dénomination sociale de la société a été changée en Dassault Systèmes Simulia Corp. en mai 2007

4.2 Activités de la Société

4.2.1 Résumé

La Société est le leader mondial en termes de parts du marché des solutions logicielles PLM et de Conception mécanique 3D.

Son objectif est d'offrir des solutions logicielles et des services de conseil permettant à ses clients :

- D'innover dans la conception et la qualité des produits et services ;
- D'accélérer le développement de produits et services pour répondre à la demande du marché ;
- De collaborer avec ses partenaires et ses sous-traitants au cours du développement produits ;
- De réduire les coûts de développement et de fabrication des produits ;
- De simuler l'utilisation de nouveaux produits par leurs clients finaux pour comprendre leurs besoins, les aider à y répondre et utiliser ces informations afin de développer, adapter et mettre sur le marché de nouveaux produits qui répondent à l'évolution des attentes des clients.

4 Historique et activité

Les applications logicielles de la Société sont utilisées pour la réalisation de très nombreux produits, de l'habillement et des biens de consommation jusqu'aux équipements industriels et aux semi-conducteurs en passant par les voitures, les avions, les bateaux ou les usines. Ses clients appartiennent essentiellement aux onze secteurs industriels suivants : automobile, aéronautique, construction navale, équipements industriels, électronique, biens de consommation courante, produits grand public, sciences de la vie, énergie, architecture et construction, et secteur tertiaire.

La Société possède six marques dont la mission spécifique est clairement définie, comme expliqué au paragraphe 4.2.4 « Les marques » ci-après.

- SolidWorks, pour la conception mécanique de produits en 3D
- CATIA, pour la conception de produits virtuels
- SIMULIA, pour les tests virtuels
- DELMIA, pour la production virtuelle
- ENOVIA, pour la gestion collaborative du cycle de vie
- 3DVIA, pour les expériences 3D vécues en ligne comme dans la vie réelle

Au-delà de la vente d'application logicielles, qui ont représenté 84,5 % du total du chiffre d'affaires en 2007, la Société fournit également des prestations de services, principalement à ses grands clients. Les prestations de services proposées par la Société incluent principalement des activités de conseil en méthodologie pour la conception, le déploiement et le support, ainsi que des services de formation et d'ingénierie.

La Société organise ses activités et commercialise ses produits et services essentiellement selon deux types d'applications : le marché PLM pour le développement, la fabrication, la maintenance et la gestion du cycle de vie des produits ; et le marché de la Conception mécanique 3D, principalement dédié à la conception de produits.

La répartition géographique du chiffre d'affaires de la Société au cours des deux dernières années et les informations concernant le caractère saisonnier de son activité sont respectivement présentées aux paragraphes 5.2 « Données consolidées » et 5.4 « Evolution des résultats trimestriels ».

4.2.2 Principaux points forts de la Société

La Société estime que ses principaux points forts lui ont permis d'accéder à une position de leader mondial sur le marché du PLM.

- **La Société développe des partenariats à long terme avec ses clients.** Dassault Systèmes travaille en étroite collaboration avec ses clients pour les impliquer dans les différentes phases de développement de ses produits et identifier au mieux l'évolution de leurs besoins. Ces relations étroites et à long terme lui ont permis d'acquérir une profonde connaissance des processus de conception et des besoins de ses clients. La Société estime que ces relations lui permettent de développer des solutions logicielles en adéquation avec les besoins de ses clients et bien adaptées aux particularités des secteurs sur lesquels elle se concentre. Elle a par ailleurs développé des solutions logicielles dédiées aux besoins spécifiques de différents secteurs industriels, pour aider ses clients à optimiser leurs processus.
- **La Société s'engage fortement dans l'innovation technologique.** La Société consacre chaque année des ressources importantes à la recherche et au développement. Les investissements effectués en 2007 représentent 24 % de son chiffre d'affaires total. L'objectif de ses activités de Recherche et Développement est double : enrichir le portefeuille d'applications logicielles actuel et, dans le même temps, développer les technologies et les applications que la Société souhaite mettre sur le marché à moyen et long terme.
- **La Société estime que sa stratégie qui donne à chacune de ses marques une identité claire fondée sur la valeur ajoutée qu'elle apporte aux clients, est un des facteurs clés de son succès.** La stratégie de marques permet de développer des applications logicielles adaptées à chaque phase du processus industriel (conception, simulation, production ou collaboration) avec pour objectif de promouvoir chaque marque au rang de leader sur son marché. Les stratégies de Recherche et Développement et de commercialisation de DS visent aux mêmes objectifs. Enfin, sa stratégie multi-marques permet aux clients de choisir le point d'entrée spécifique répondant à leurs besoins particuliers.
- **La Société s'est pourvue d'un modèle d'entreprise étendue pour le développement de produits et pour la distribution.** La Société a constitué un réseau de partenaires pour le développement de produits, la distribution et l'amélioration de ses relations client,

qu'elle a baptisé « modèle d'entreprise étendue », et dont elle entend poursuivre le développement. Voir paragraphe 4.2.7 « Partenariats de la Société pour l'entreprise étendue ». Ainsi, la Société a développé des relations importantes avec IBM et un réseau de distributeurs et revendeurs indépendants pour la distribution de ses produits, en plus de sa force de vente directe. Dans le domaine du PLM, la Société a mis en place un programme de développement de produits permettant aux éditeurs de logiciels indépendants de développer et de concevoir des applications complémentaires reposant sur la plate-forme PLM. De manière similaire, sur le marché de la Conception mécanique 3D, SolidWorks a constitué un vaste réseau de partenaires proposant des produits complémentaires. Enfin, grâce à une collaboration étroite, la Société noue un dialogue permanent entre ses clients et ses équipes de Recherche et Développement afin d'assurer une réactivité optimale face aux besoins du marché.

- **La Société dispose d'un modèle financier solide, avec un chiffre d'affaires récurrent élevé.** En 2007, le chiffre d'affaires récurrent de la Société a représenté 60 % des ventes de logiciels, ce dernier représentant 84 % du chiffre d'affaires total. L'importance des ventes récurrentes de logiciels confère à la Société une solidité qui lui permet de continuer à investir pour le futur.

4.2.3 Stratégie de croissance

La Société estime que les axes de développement de son activité sont multiples et incluent entre autres les facteurs de croissance ci-après.

- *Gagner de nouveaux clients* : Tirer parti de l'excellence respective des différentes marques pour gagner de nouveaux clients sur chacun des secteurs industriels et segments de marché ciblés. En effet, chaque marque peut permettre à la Société de gagner de nouveaux clients et constitue ainsi un point d'entrée pour les autres marques.
- *Vendre des solutions* : Offrir aux clients des solutions PLM intégrées adaptées à un nombre élargi d'utilisateurs au sein des entreprises et chez leurs sous-traitants, couvrant la conception, la simulation, la collaboration et la production numérique. L'intégration des applications dans une plate-forme unique permet en effet aux clients de la Société d'accroître leurs gains de productivité au-delà de ce qu'ils auraient obtenu en utilisant une seule application. La Société renforce également sa présence dans la chaîne de sous-traitance, d'une part, parce que les donneurs d'ordre cherchent à mieux intégrer conception et fabrication par le biais d'une collaboration plus étroite avec leurs fournisseurs, et d'autre part parce que les sous-traitants souhaitent augmenter leur capacité d'innovation et leur rentabilité en standardisant autour d'une solution PLM unique. Les solutions PLM de la Société sont adaptées aux besoins d'un large éventail de sous-traitants car elles sont conçues pour répondre aux besoins des PME comme des grands comptes.
- *Étendre l'utilisation de la 3D à de nouveaux utilisateurs* : Développer la présence de la 3D au sein de la communauté des utilisateurs 2D en utilisant la marque SolidWorks comme vecteur majeur de la migration vers la 3D. De façon plus générale, étendre la valeur de la 3D à de nouveaux utilisateurs, entreprises et particuliers, notamment avec 3DVIA, la nouvelle marque de la Société.
- *Élargir les réseaux de vente indirects* : Élargir les réseaux de vente indirects afin d'accroître la présence de la Société auprès des PME et sur les marchés émergents. En effet, les réseaux de vente indirects ont été un moteur de croissance important pour la Société. Sur le segment de la Conception mécanique 3D, la Société a investi dans son réseau indirect, ce qui lui a permis d'améliorer ses ventes. De même, sur le marché du PLM, elle a renforcé ses réseaux indirects et, en janvier 2007, modifié l'accord conclu avec IBM afin de reprendre la gestion de son réseau de vente indirect PLM pour améliorer sa couverture du marché des PME et sa part de marché sur ce segment.
- *Étendre le marché potentiel de la Société* : Élargir le marché potentiel de la Société à de nouvelles industries, de nouveaux domaines d'application et de nouveaux utilisateurs. Les stratégies d'acquisition et de développement de produits ont toutes deux joué un rôle-moteur dans le développement des marchés potentiels de la Société.

Les défis que la Société doit relever pour préserver sa croissance sont présentés au paragraphe 2.2. « Facteurs de risque ».

4.2.4 Les marques

La Société dispose d'un portefeuille diversifié composé d'applications logicielles conçues pour répondre aux opportunités de différents marchés de la 3D. Chacune de ses marques est l'un des acteurs majeurs dans son domaine, à l'exception de la marque 3DVIA, qui a été lancée courant 2007.

4 Historique et activité

SOLIDWORKS – Pour la conception mécanique de produits en 3D simple d'utilisation

Présentation générale : Les solutions SolidWorks de la Société sont essentiellement dédiées à la conception de produits et développées pour saisir l'opportunité de croissance importante que représente la migration des utilisateurs de la 2D vers la 3D.

Les produits SolidWorks sont utilisés par des entreprises présentes dans les industries des équipements industriels, du matériel médical, des biens de consommation courante, de l'outillage, de l'électronique et de l'énergie, ainsi que par les sous-traitants des secteurs de l'automobile et de l'aéronautique. Depuis le lancement de la première solution de SolidWorks en 1995, les produits de cette gamme ont été déployés auprès de plus de 750 000 concepteurs, ingénieurs et élèves ingénieurs à travers le monde.

Les produits SolidWorks couvrent des solutions de conception mécanique 3D, des outils de validation de la conception, ainsi que des solutions de gestion de données, de communication et de collaboration en matière de conception et des catalogues 3D en ligne. Ils sont généralement vendus aux clients sous la forme d'un ensemble homogène pouvant évoluer dans le temps en fonction des besoins des clients. La gamme de produits SolidWorks Office comprend des outils sophistiqués de conception 2D et 3D faciles d'utilisation. Elle permet aux entreprises d'être plus créatives, de faire davantage de propositions produits dans des délais plus courts. Grâce à leur facilité de déploiement, d'utilisation et de maintenance, les logiciels SolidWorks réduisent les coûts liés à la mise en œuvre d'outils CAO et laissent aux ingénieurs plus de temps pour élaborer des concepts innovants.

La Société considère que les solutions logicielles SolidWorks présentent les avantages suivants :

- Facilité d'utilisation et productivité ;
- Modélisation productive ;
- Analyse et gestion des données intégrées.

Opportunités de croissance : La Société considère que la migration des ingénieurs de conception mécanique de la 2D vers la 3D présente des opportunités attrayantes de croissance sur le marché pour les logiciels de conception mécanique 3D de DS.

CATIA – Pour la conception virtuelle

Présentation générale : CATIA est la solution PLM de conception numérique de produits de la Société. Elle comprend un portefeuille étendu couvrant les domaines de la conception mécanique, du style et de l'ingénierie des systèmes. CATIA est un système entièrement intégré qui permet aux utilisateurs d'adapter les fonctionnalités de développement de produits à leurs besoins spécifiques et industriels. La Société estime que CATIA est l'un des systèmes de conception et de simulation de produits les plus avancés du marché.

La Société considère que les solutions CATIA présentent les avantages suivants :

- Un large portefeuille de fonctionnalités ;
- Des caractéristiques simples, ouvertes et évolutives ;
- Favorise l'innovation dans le domaine de la conception ;
- Des technologies de pointe ;
- Possibilités de collaboration en PLM.

Opportunités de croissance : La Société estime qu'elle peut continuer à élargir sa présence sur le marché en gagnant de nouveaux utilisateurs CATIA chez ses clients, en augmentant le taux de pénétration du marché des PME, en remplaçant les solutions concurrentes dans ses secteurs traditionnels et dans de nouveaux secteurs industriels et en mettant sur le marché de nouvelles versions de ses produits.

SIMULIA – Pour les tests virtuels

Présentation générale : SIMULIA permet d'effectuer des simulations réalistes pour aider les entreprises à améliorer les performances de leurs produits, à réduire le nombre de prototypes physiques et à innover. La gamme de logiciels d'analyse par éléments finis (FEA) Abaqus de SIMULIA permet aux ingénieurs de créer et tester de manière virtuelle des prototypes de produits et des processus complexes et offre des solutions de simulation multi-physiques. Récemment mises à disposition, les solutions de Gestion du Cycle de Vie de la Simulation viennent compléter l'offre d'ENOVIA pour offrir à ses clients une plateforme collaborative ouverte de gestion des données, processus et savoir-faire dans le domaine de la simulation. Le portefeuille SIMULIA de la Société vise à répondre aux besoins croissants des entreprises dans le domaine de la simulation réaliste de produits et de processus, et à rendre les solutions de simulation réaliste plus facilement accessibles grâce à des méthodologies de mise en œuvre intégrées et collaboratives.

La Société considère que les solutions et les technologies SIMULIA présentent les avantages suivants :

- Intégration complète à l'offre PLM ;
- Plate-forme collaborative ouverte pour gérer la simulation dans tous ses aspects (gestion des processus, des données et du savoir-faire s'y rapportant) ;
- Solutions évolutives pour l'analyse par éléments finis destinées à un grand nombre d'utilisateurs et à de nombreux domaines d'applications ;
- Possibilité pour les clients de mettre en œuvre les simulations les plus complexes en fournissant des solutions intégrées et multi-physiques.

Opportunités de croissance : La croissance de SIMULIA est le fruit des relations que la Société a développées avec ses principaux clients et de la demande de nombreux secteurs industriels. La Société estime qu'il existe un besoin croissant dans le domaine de la simulation et dans celui de la gestion des données et processus de simulation, ainsi qu'une opportunité de changer la façon dont les entreprises utilisent la simulation dans le domaine du PLM. Les tests virtuels permettent aux entreprises de tester les produits à un coût moindre et plus tôt dans le processus de conception des produits par rapport aux tests réels. De plus, de nombreuses entreprises disposent d'applications propriétaires de simulation du comportement des produits, dont les coûts de développement et de maintenance sont élevés. La Société estime de ce fait qu'il existe dans ce domaine d'importantes possibilités pour permettre aux clients d'améliorer leurs performances et de réaliser des économies substantielles.

DELMIA – Pour la production virtuelle

Présentation générale : DELMIA est une marque qui couvre à la fois les solutions virtuelles de simulation de la production et les solutions d'automatisation. DELMIA PLM permet aux industriels de définir, planifier, créer, contrôler et mettre en œuvre de manière virtuelle les processus de fabrication avant de lancer la production. DELMIA PLM aide les entreprises à maximiser l'efficacité de leurs processus de production, abaisser leurs coûts, améliorer la qualité et réduire les délais de mise sur le marché des produits en intervenant dans des domaines tels que la planification préliminaire des processus, la simulation de l'assemblage, la modélisation des lignes de soudure et la programmation des robots, jusqu'à la définition complète des installations et des équipements de production.

Les principaux domaines couverts par les solutions de simulation de la production de DELMIA PLM incluent : la planification des processus (planification du schéma de production, calcul des délais, des processus et séquences (séparément ou ensemble), analyse des coûts et équilibrage des lignes de production), l'organisation détaillée des processus (analyse des séquences d'assemblage, schémas d'usines/d'unités de production et opérations d'usinage) ainsi que la modélisation et la simulation des ressources (simulation des robots et analyse de l'ergonomie des opérations).

La Société considère que les solutions DELMIA présentent les avantages suivants :

- Planification et processus de production améliorés ;
- Collaboration entre la conception et la fabrication rendue plus facile ;
- Démarrage plus rapide de la production et diminution des risques au cours de la phase de montée en charge de la production ;
- Amélioration de la productivité et de la rentabilité.

Opportunités de croissance : La Société considère que l'adoption des solutions DELMIA PLM par ses plus importants clients démontre le potentiel de ces solutions pour contribuer à améliorer les processus de production.

ENOVIA – Pour la gestion collaborative du cycle de vie

Présentation générale : ENOVIA est l'environnement collaboratif et de gestion des données des solutions PLM de la Société qui fournit une gamme complète de solutions collaboratives, depuis la collaboration 3D pour environnements d'ingénierie complexes jusqu'aux solutions de gestion des processus métier destinées aux utilisateurs professionnels occupant différentes fonctions : approvisionnement, marketing, achats et, de façon plus générale, tous les aspects de la gestion de projets.

Le portefeuille de produits ENOVIA comprend les solutions suivantes :

- *ENOVIA VPLM (Virtual Product Lifecycle Management)* : Solution collaborative 3D pour la gestion virtuelle du cycle de vie des produits, des ressources et des processus de fabrication les plus complexes utilisés par les moyennes et grandes entreprises étendues, ENOVIA VPLM permet de réaliser des maquettes numériques configurées avec conception contextuelle, ce qui accélère l'innovation et améliore la productivité durant les phases de développement de produits complexes.

4 Historique et activité

- *ENOVIA MatrixOne* : Fournit des processus industriels collaboratifs aux entreprises de différents secteurs industriels. ENOVIA MatrixOne permet d'accéder à tous les processus métier d'une entreprise et facilite l'interaction entre un grand nombre de collaborateurs d'une entreprise et son éco-système.
- *ENOVIA SmarTeam* : Permet la gestion des données produits et la collaboration dans les petites et moyennes entreprises, dans les services d'ingénierie des grandes entreprises et dans la chaîne de sous-traitance. ENOVIA SmarTeam assure la gestion des données multi-CAO, ainsi que l'intégration étroite aux applications CATIA.

La Société considère que les solutions ENOVIA présentent les avantages suivants :

- Aptitude à gérer des produits complexes ;
- Aptitude à gérer des processus d'entreprise complexes ;
- Aptitude à fournir des solutions répondant aux besoins des entreprises de toute taille, depuis les PME jusqu'aux multinationales.

Opportunités de croissance : Grâce à son vaste portefeuille de produits ENOVIA, la Société permet à ses clients de gérer la complexité de leurs produits et de leurs processus industriels. Elle considère qu'elle bénéficie d'opportunités intéressantes de développement sur le marché du PDM, tant au sein de sa base installée que dans de nouvelles industries où les entreprises sont confrontées à des processus industriels complexes.

3DVIA : vivre les expériences 3D en ligne comme dans la vie réelle

Présentation générale : 3DVIA est une nouvelle marque annoncée par Dassault Systèmes en 2007. Capitalisant sur plusieurs années de recherche et d'investissement, cette nouvelle marque a pour mission de mettre la technologie 3D à la portée de nouveaux utilisateurs, entreprises et particuliers. L'objectif de 3DVIA est d'offrir aux communautés d'internautes des services, solutions et sites en 3D pour imaginer, communiquer et expérimenter en 3D. En introduisant des logiciels spécialement conçus pour les néophytes, la Société estime que 3DVIA permettra aux entreprises de communiquer avec leurs clients selon une approche révolutionnaire. Elles pourront en effet utiliser la 3D pour permettre à leurs clients finaux de faire l'expérience (dans un environnement virtuel) du futur produit qui leur sera proposé, réussissant ainsi à les impliquer en amont dans le processus de création de ce produit.

Le portefeuille 3DVIA comprend à l'heure actuelle les produits suivants :

- *3D Live* – Premier produit en ligne introduit au printemps 2007, 3D Live est un portefeuille de produits conçus pour faciliter la recherche, la navigation et la collaboration en 3D et en temps réel sur Internet.
- *3DVIA Composer* – Introduit en décembre 2007 à la suite de l'acquisition de Seemage par la Société, ce produit permet aux utilisateurs de créer des procédures d'assemblage, des illustrations techniques et des supports de marketing à l'aide d'images et d'autres données 3D qui restent à tout moment cohérentes avec les données produit.
- *3DVIA Shape* – Introduit simultanément au premier semestre 2007 sur 3DVIA.com et Microsoft® Virtual Earth™, 3DVIA Shape est la première application conçue par la Société pour mettre la puissance de la modélisation 3D avancée à la portée de la vaste communauté des internautes.
- *3DVIA DEV & MP* – Développé à l'origine sous le nom de « Virtools », ce produit offre un environnement de développement interactif en 3D qui permet aux entreprises de créer et d'offrir à leurs clients une expérience interactive de leurs produits comme dans la vie réelle. Par exemple, 3DVIA DEV & MP permet à ses utilisateurs de tester des projets de grande ampleur, de former sans danger des équipes à la manipulation d'équipements complexes ou d'améliorer le lancement de produits grâce à des campagnes marketing virtuelles ; et
- *3DVIA.com* – Introduit au printemps 2007, ce site internet est dédié aux fans de la 3D et aux créateurs de contenu digital et permet de partager des expériences 3D interactives. Ce site web va venir s'enrichir pour devenir un lieu d'échange de contenu et d'expériences en 3D.

Voici certains des avantages que la Société compte présenter au marché avec sa marque 3DVIA :

- elle met la 3D à la portée de nouveaux utilisateurs, entreprises et particuliers ;
- elle crée de nouvelles communautés qui utilisent la 3D comme langage commun ;
- elle offre des solutions qui améliorent sensiblement l'édition de contenus en 3D ; et
- elle facilite un accès de haute qualité à des données via une architecture ouverte basée sur des services web.

Opportunités de croissance : bien que que le chiffre d'affaires de 3DVIA, introduit en 2007, soit faible à ce jour, la Société considère que 3DVIA peut offrir des opportunités de croissance auprès des professionnels comme du grand public.

- En ce qui concerne les communautés professionnelles, les opportunités de croissance de la Société incluent initialement la mise sur le marché de nouvelles solutions 3D qui permettent à des utilisateurs, individuellement ou en groupes, de créer, d'expérimenter et de partager des informations en utilisant des données produits en 3D, quel que soit l'endroit où ces informations résident.
- Dans le cas des communautés grand public, les opportunités de croissance sont centrées sur deux axes : d'une part, aider les clients de la Société à communiquer et intégrer leurs propres clients dans le processus de création de produits grâce à des expériences interactives réalistes et d'autre part, toucher directement les consommateurs en leur permettant d'accéder aux produits 3D via Internet afin de les aider dans leurs activités quotidiennes. La Société met tout en œuvre pour sensibiliser les consommateurs à la valeur de la 3D en mettant gratuitement des applications logicielles à leur disposition par le biais de sites Internet très fréquentés tels que Microsoft® Virtual Earth™.

4.2.5 Technologie, recherche et développement

Présentation générale

D'importantes ressources sont allouées à la R&D chaque année, pour des investissements de 303,3 millions d'euros en 2007, soit environ 24 % du chiffre d'affaires total. Les équipes de R&D de la Société comptent plus de 3 300 ingénieurs travaillant dans ses laboratoires de recherche en France, aux Etats-Unis et en Inde (y compris les employés de la joint-venture 3D PLM) ainsi qu'au Canada, en Allemagne, en Israël et au Royaume-Uni.

Les activités de R&D de la Société poursuivent un double objectif : enrichir son portefeuille actuel d'applications logicielles et, dans le même temps, développer les technologies et les applications que la Société souhaite mettre sur le marché à moyen et long terme.

Ces efforts de recherche et développement de produits couvrent des domaines clés, en particulier l'introduction de nouvelles applications PLM et de Conception mécanique 3D, le renforcement de la plate-forme PLM, le développement de solutions de simulation multi-physiques intégrées et la gestion du cycle de vie de la simulation. Ces investissements en R&D visent également l'élargissement du marché potentiel de la Société, grâce à l'introduction de nouvelles technologies et de nouveaux domaines d'application, comme le confirment l'introduction en 2007 de 3DVIA, la nouvelle marque de la Société, ainsi que de CATIA Systems.

La Société a poursuivi ses projets de développement pour offrir le PLM en ligne. Courant 2007, elle a accompli d'importants progrès dans le développement de cette stratégie pour aboutir à l'introduction de sa plate-forme Version 6 (V6) en janvier 2008, ainsi que des premières applications en ligne V6.

La stratégie V6 démontre la volonté de la Société à mettre les avantages des solutions PLM à la portée de nouveaux marchés et, surtout à de nouvelles communautés et catégories d'utilisateurs. La V6 est la pierre angulaire du déploiement de services PLM entièrement collaboratifs et à la demande. La Société entend faire de la V6 le socle technique de ses solutions PLM et des solutions de ses partenaires afin de réduire l'écart entre les solutions PLM et les plates-formes *middleware* existantes chez ses clients. Pour tout complément d'information, voir le paragraphe ci-dessous « Plate-forme V6 » et le paragraphe 4.2.4 « Les Marques – 3DVIA ».

En 2006, la Société a également dévoilé sa stratégie de développement de produits pour CATIA Systems. Son objectif est d'offrir une plate-forme ouverte pour systèmes embarqués, basée sur des fondations mathématiques uniques, afin de permettre aux utilisateurs de modéliser, de simuler et de gérer la totalité du cycle de vie comportemental de leurs produits. Compte tenu de la complexité et de la diversité des systèmes embarqués, il est important pour la Société que sa plate-forme soit basée sur un langage ouvert et capable de gérer la complexité des comportements des systèmes embarqués.

Plate-forme V6

L'architecture V6 est l'évolution de la plate-forme V5 SOA (service oriented architecture) développée pour constituer le socle grâce auquel la Société et ses partenaires pourront fournir des services PLM entièrement collaboratifs et à la demande. La Société estime que la

4 Historique et activité

création de la plateforme V6 va contribuer de façon significative à une meilleure pénétration de ses onze industries cibles ainsi qu'à l'accroissement du nombre potentiel d'utilisateurs de ses solutions pour inclure les collaborateurs et les consommateurs. La stratégie V6 de Dassault Systèmes étend l'actuelle architecture CAA V5 au moyen de technologies Internet performantes et met la puissance exceptionnelle des applications collaboratives en 3D au service de l'innovation en réseau. L'objectif de la Société est de sécuriser et de s'appuyer sur les investissements de ses clients tout en continuant à délivrer des applications et services hors pair pour accélérer et élargir la transformation que représente le PLM pour les entreprises. Conformément à sa philosophie de développement de produits, la Société collabore étroitement avec des clients de différents secteurs industriels au développement de sa plate-forme V6.

La plate-forme V6 a été conçue pour offrir les avantages suivants aux clients de la Société :

- *Innovation collaborative globale* : La Société estime que l'avenir du PLM repose en partie sur une collaboration élargie et approfondie. Tout le monde, des ingénieurs aux responsables du marketing ou des achats, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise, peut prendre part à tous les processus industriels et toutes les disciplines d'ingénierie (jusqu'aux plus infimes détails), tout au long de la définition intégrale du produit, afin de regrouper les définitions RFLP (Requirements, Functional, Logical & Physical) du produit.
- *Création et collaboration en ligne* : La V6 est conçue pour permettre la création de produit et la collaboration simultanément et en temps réel, entre différents sites, via une simple connexion Internet. La Société est convaincue que cela représente une avancée majeure pour les entreprises dont les stratégies d'ingénierie et de fabrication sont mises en œuvre à l'international.
- *Une plate-forme PLM unique pour gérer la propriété intellectuelle* : La V6 est conçue pour gérer la totalité de la propriété intellectuelle centrée sur les produits, de l'idée à l'utilisation. Sur une unique plate-forme, la V6 prend en charge les applications de modélisation de la propriété intellectuelle couvrant l'ensemble des disciplines d'ingénierie, ainsi que les processus industriels collaboratifs qui couvrent la totalité du cycle de vie des produits :
 - Les applications CATIA/DELMIA/ENOVIA /SIMULIA sont basées de façon native sur cette unique plate-forme SOA ouverte ;
 - De plus, la V6 fusionne les différents produits de collaboration ENOVIA, MatrixOne, VPLM et SmarTeam, en une seule et même solution de collaboration ENOVIA ;
 - La V6 offre un accès fédéré et homogène à la propriété intellectuelle, que les informations résident dans le système PLM, dans une autre application ou dans une autre source de données.
- *Vivre des expériences comme dans la vie réelle* : La V6 offre une grande facilité d'utilisation grâce à une interface intuitive qui permet à l'utilisateur de vivre une expérience unique. 3D Live donne vie à la propriété intellectuelle en 3D dans toutes les applications : n'importe quel utilisateur peut rechercher et trouver des informations, nouer des relations avec d'autres utilisateurs grâce au langage universel de la 3D, expérimenter le produit et collaborer au sein d'un environnement immersif 3D en ligne.
- *Processus industriels PLM complets* : La V6 unifie les processus d'ingénierie et l'ensemble des processus industriels de l'entreprise, et notamment la gestion des programmes, la gestion de la conformité et l'approvisionnement.
- *Un coût total de possession plus bas* : la Société estime que la V6, grâce à la rapidité de mise en œuvre via un serveur et une base de données uniques pour l'ensemble des applications, réduit considérablement le coût d'opération pour les clients et contribue à renforcer l'efficacité de la collaboration. L'architecture SOA permet de faciliter l'intégration avec les systèmes existants.

Conception mécanique 3D (Mainstream 3D)

Conçue spécifiquement pour Windows, la technologie SolidWorks pour le marché de la conception mécanique en 3D vise à permettre aux concepteurs et aux ingénieurs de passer facilement de la conception en 2D à un environnement 3D. Très intuitive, son interface-utilisateur Windows permet aux utilisateurs de mettre en œuvre efficacement le logiciel SolidWorks sans formation préalable. Les applications SolidWorks permettent aux utilisateurs de réaliser leurs travaux de conception dans un environnement 3D, dans le cadre d'un modèle robuste et très détaillé, utilisé pour produire rapidement des dessins et exécuter les tâches de conception en aval. SolidWorks est axé sur trois domaines principaux : la conception, l'analyse et la gestion des données produit.

La Société a mis sur le marché sa dernière mise à jour de SolidWorks, SolidWorks 2008, à la mi-2007. Les principaux objectifs de cette nouvelle mise à jour sont : (i) offrir une nouvelle interface utilisateur plus intuitive ; (ii) aider les ingénieurs à réutiliser leurs design existants pour être plus productif et éviter des erreurs ; (iii) aider les utilisateurs à améliorer la conception de leurs produits en fournissant des informations sur la qualité et la facilité de fabrication du produit plus tôt dans la phase de conception. Avec cette nouvelle interface utilisateur et un rendu graphique 3D amélioré, SolidWorks 2008 vient renforcer la technologie SWIFT (SolidWorks Intelligent Feature Technology) introduite pour la première fois en 2006.

Propriété intellectuelle

La Société assure la protection de sa technologie via une combinaison de droits de propriété intellectuelle, principalement via les droits d'auteur, les brevets et les secrets industriels. Les logiciels de la Société sont distribués sous des contrats de licence en vertu desquels la Société accorde à ses clients un droit d'utilisation des logiciels et non un droit de propriété. Ces contrats contiennent de nombreuses clauses ayant pour objet la protection des droits de propriété intellectuelle dont la Société dispose sur sa technologie ainsi que la confidentialité y afférente.

Le code source des produits de la Société bénéficie d'une double protection, d'une part via le secret industriel et, d'autre part, via le droit d'auteur. En outre, certaines des fonctionnalités essentielles des logiciels de la Société sont protégées, dans la mesure du possible, par des brevets. Il est cependant impossible de garantir que les produits ou la technologie de la Société ne seront pas copiés et/ou obtenus et utilisés sans autorisation. Ceci est d'autant plus vrai que la protection ou l'application effective des législations en matière de droit d'auteur, de secret industriel ou de brevet peuvent être limitées voire inexistantes dans certains pays.

En ce qui concerne les marques, la politique de la Société consiste à déposer à titre de marques les noms de ses grandes lignes de produits dans les pays où elle exerce ses activités. Le dépôt d'une marque peut combiner les dépôts de marques internationales, de marques communautaires et de marques nationales. Lors de l'acquisition d'une nouvelle entité, la Société réalise un audit des principales marques, et si nécessaire, effectue des dépôts complémentaires afin que la protection des marques acquises soit conforme à la politique de la Société en la matière.

Afin de protéger ses technologies essentielles ainsi que les fonctionnalités clés de ses produits, la Société dépose généralement des brevets dans les zones où se trouvent ses principaux clients et concurrents. Fin 2007, la Société disposait d'un portefeuille de plus de 65 brevets délivrés aux États-Unis et de plus de 200 demandes de brevets en cours d'examen dans le monde.

La Société est également engagée dans une politique active de lutte contre la piraterie, et prend des mesures systématiques contre l'utilisation et la diffusion illégales de ses produits, allant de la régularisation d'utilisations illégales au déclenchement d'actions en justice.

Voir paragraphe 2.2 concernant les risques associés à des présomptions par des tiers d'une utilisation non autorisée de leurs droits de propriété intellectuelle et les difficultés liées à la garantie d'une protection efficace des droits de propriété intellectuelle de la Société.

4.2.6 Clients et secteurs industriels

La base installée de clients de la Société recouvre 11 industries : automobile, aéronautique, construction navale, équipements industriels, électronique, biens de consommation courante, produits grand public, sciences de la vie, énergie, architecture et construction, et secteur tertiaire.

La Société estime que sa clientèle est bien diversifiée. Son premier client représente environ 5 % du chiffre d'affaires 2007 (comme en 2006), tandis que ses cinq, dix et vingt principaux clients représentent respectivement 15 %, 20 %, et 24 % du chiffre d'affaires total 2007 au lieu de respectivement 16, 21 et 25 % du chiffre d'affaires total 2006.

Les industries de prédilection de la Société sont les suivantes : équipements industriels, automobile et aéronautique et dans ces trois secteurs, les clients de la Société incluent :

Aisin Seiko Co	Ford	Nikon
Alstom Power	Framatome	Nissan
AVIC	General Motors	Northrop Grumman
BAE Systems	Goodyear	Raytheon
Bobst	Honda	Renault
Boeing	Honeywell	Safran
Bombardier	Hyundai Kia Motor Corp	Schuler
Chrysler	Kobelco	Tata Motors
Claas	Lockheed Martin	Toyota Motor
Daimler	Metso	Volkswagen Group
Dassault Aviation	Michelin	Volvo Group
EADS	Mitsubishi Motors	

4 Historique et activité

Les secteurs industriels où la Société a pour objectif d'augmenter sa part de marché de façon significative sont les suivants : biens de consommation courante (denrées alimentaires emballées, par exemple), produits grand public, énergie, électronique et construction navale. Dans certains de ces secteurs industriels, la Société a sensiblement renforcé sa présence par le biais d'acquisitions réalisées au cours de ces dernières années.

Dans ces secteurs industriels, les clients de la Société incluent :

Adidas	Guess	Northrop Grumman Newport News
Agere	Hitachi	Philips
Areva	Hydro Quebec	Pioneer
Barilla	Kodak	Procter & Gamble
Bénéteau	LG Electronics	Samsonite
Celestica	Luxottica	Samsung Heavy Industries
Clarion	Matsushita Panasonic	Shell
Coca-Cola	MeyerWerft	Sony Ericsson
Gap	New Balance	STMicroelectronics
General Dynamics Bath Iron Works	Nokia	Yantai Raffles

Les secteurs récemment ciblés par la Société incluent : sciences de la vie, architecture et construction et, de manière plus générale, secteur tertiaire. Les clients de la Société dans ces secteurs sont notamment les suivants : Abbott, Electronic Arts, GE Healthcare, Gehry Partners, Medrad et 3M.

4.2.7 Partenariats de la Société pour l'entreprise étendue

Le concept d'entreprise étendue est l'un des aspects clés de la stratégie de la Société. Ce réseau axé sur les clients comprend des partenaires appartenant aux secteurs de la technologie, du développement de produits, de l'édition de logiciel, de la distribution, ainsi que du conseil, du marketing et de l'éducation.

Relations avec IBM. Le partenariat de longue date avec IBM pour la distribution des produits est décrit au paragraphe 4.2.8 « Ventes et Distribution » ci-dessous. De plus, dans les domaines du matériel, des logiciels d'infrastructure informatique et des services de conseil, IBM s'est avéré être un allié essentiel. La Société collabore également avec IBM dans le cadre de projets de R&D.

Partenariats avec les clients. La Société entretient un dialogue permanent entre ses équipes de Recherche et Développement et ses clients pour que les produits développés répondent aux besoins du marché. La Société consacre une partie importante de ses activités de R&D à la connaissance approfondie des domaines d'activités de ses clients ainsi qu'à l'adaptation de ses produits aux besoins de ces secteurs industriels.

Partenariats dans les domaines de la technologie. Dassault Systèmes collabore depuis de nombreuses années avec des partenaires-clés sur le plan technique afin de maximiser les avantages des technologies existantes et de créer de la valeur au profit des clients communs. Ces alliances technologiques répondent à un triple objectif : assurer la compatibilité entre les infrastructures informatiques et les solutions de Dassault Systèmes ; développer un réseau mondial de partenaires partageant les mêmes intérêts que la Société dans le cadre d'un modèle de « coopération concurrentielle » ; et intégrer aux solutions de Dassault Systèmes les évolutions les plus récentes de ces technologies.

À titre d'exemple, Dassault Systèmes a conclu une alliance stratégique globale avec Microsoft Corporation dont l'objectif est de fournir les solutions PLM et 3D de DS aux entreprises de toutes dimensions qui travaillent en environnement Microsoft. En capitalisant sur la plateforme Microsoft, la Société s'engage à fournir à ses clients une valeur ajoutée accrue grâce à des solutions qui se caractérisent par une grande simplicité de déploiement, d'utilisation et de maintenance, ainsi que par un coût total de possession minimale et une grande simplicité d'intégration.

Partenariats logiciel. Les solutions PLM et de Conception mécanique 3D de la Société font l'objet de nombreux partenariats de développement.

- Le principal programme de partenariat CAA V5 de Dassault Systèmes permet à des éditeurs de logiciels indépendants de créer et de commercialiser des applications logicielles complémentaires qui s'intègrent pleinement aux solutions logicielles PLM de Dassault

Systèmes. En janvier 2008, plus de 450 produits basés sur la plate-forme CAA V5 étaient mis sur le marché PLM avec la V5 R18 par 160 partenaires du programme CAA V5.

- SolidWorks gère également un programme de partenariat de développement qui rassemble des entreprises dont les produits sont soit compatibles, soit entièrement intégrés à SolidWorks. Grâce à ce programme, plus de 240 produits compatibles sont à la disposition des clients dans de nombreux domaines, tels que l'usinage, l'analyse, la simulation et la construction rapide de prototypes.

Partenariats en services, conseil et distribution. Les alliances industrielles de la Société incluent également une communauté de sociétés de conseil et d'intégrateurs de systèmes qui est animée par son organisation de services intégrée. Ces partenaires en conseil et services sont en mesure de formuler les offres de services de la Société afin de permettre aux clients d'optimiser leurs processus industriels et de mieux intégrer les solutions PLM conformément aux méthodologies éprouvées (voir paragraphe 4.2.8 « Ventes et distribution » ci-dessous).

Partenariats académiques. Depuis de nombreuses années, la Société entretient des relations avec des instituts de recherche, des universités et des écoles du monde entier.

4.2.8 Ventes et distribution

Présentation générale

La Société s'appuie principalement sur des réseaux de distribution indirects pour commercialiser ses solutions logicielles. En 2007, environ deux tiers de son chiffre d'affaires total découlait des ventes indirectes, y compris par l'intermédiaire d'IBM PLM, contre un tiers venant des ventes directes.

Grâce aux investissements effectués au cours des dernières années, la Société a développé trois réseaux de vente : (1) le réseau PLM Business Transformation, essentiellement destiné aux moyennes et grandes entreprises et qui regroupe IBM PLM et les forces de vente PLM directes de DS ; (2) le réseau PLM Value, principalement destiné aux petites et moyennes entreprises, et qui s'appuie sur un réseau de revendeurs indépendants ; et (3) le réseau 3D Professional, historiquement dédié à la distribution et à la vente des solutions de Conception mécanique 3D composé d'un réseau de distributeurs et de revendeurs indépendants.

La Société entretient des liens étroits avec IBM. En janvier 2007, elle a modifié l'accord de distribution conclu avec IBM portant sur la commercialisation et la vente de ses logiciels PLM. Selon ce nouvel accord, le champ des responsabilités de chaque partenaire est étendu, IBM est autorisé à commercialiser auprès d'un territoire défini de grands comptes un portefeuille élargi de solutions de la Société, tandis que Dassault Systèmes assume progressivement la complète responsabilité de la gestion des réseaux de distribution indirects de ses solutions PLM. En conséquence de l'élargissement de ses responsabilités, la Société a réorganisé sa structure Ventes et Distribution depuis le 1^{er} janvier 2007 et procède en permanence aux modifications nécessaires (voir aussi paragraphe 2.2 « Facteurs de risque » sur les risques liés).

Le chiffre d'affaires généré dans le cadre de l'accord signé avec IBM a représenté respectivement environ 35 %, 45 % et 52 % du chiffre d'affaires total réalisés au titre des exercices 2007, 2006 et 2005.

Réseaux de vente de la Société

Réseau PLM Business Transformation : Représentant environ 55 % du chiffre d'affaires 2007, ce réseau est dédié au marketing et à la vente des solutions PLM aux moyennes entreprises et aux grands comptes. Il recouvre les activités commerciales d'IBM PLM et les forces de ventes directes de la Société. L'objectif est d'assurer une couverture appropriée par région et par client en offrant la combinaison de ressources optimale pour répondre aux besoins des clients.

- **IBM PLM,** entité IBM dédiée aux ventes des logiciels PLM de Dassault Systèmes depuis 1981, prend en charge le marketing et la vente des solutions PLM de la Société auprès des grands comptes. Historiquement, IBM PLM était revendeur agréé de CATIA, ENOVIA VPLM et ENOVIA SmartTeam. IBM peut maintenant également revendre les solutions ENOVIA MatrixOne et DELMIA PLM. Conformément à l'accord de marketing et de distribution avec IBM, la Société concède des licences sur ses produits à IBM qui accorde à son tour des sous-licences aux utilisateurs. IBM verse à la Société une redevance qui représente en général 50 % des droits de licence facturés par IBM. Ce montant peut varier selon les clients et les marques. IBM peut également bénéficier d'une prime subordonnée à la réalisation de certains objectifs de croissance du chiffre d'affaires.
- **Réseau de vente PLM direct de Dassault Systèmes :** Par le biais de ses acquisitions et notamment d'Abaqus en 2005 et MatrixOne en 2006, la Société a considérablement étoffé sa structure de vente directe. Ses produits SIMULIA, DELMIA et ENOVIA MatrixOne sont dans une large mesure commercialisés par la force de vente directe de la Société, complétée par des revendeurs.

4 Historique et activité

Réseau PLM Value : Représentant environ 25 % du chiffre d'affaires en 2007, ce réseau est dédié à la distribution et à la vente des solutions PLM aux petites et moyennes entreprises via un réseau de revendeurs indépendants (VAR). Historiquement, IBM PLM gérait un réseau de partenaires commerciaux (*IBM Business Partners*) tandis que la Société se chargeait de l'assistance technique et de la formation nécessaire. À partir de 2005, la Société a assumé des responsabilités de plus en plus importantes au sein du réseau PLM Value (tout d'abord en délégation d'IBM puis en prenant la responsabilité directe de gestion du réseau dans certains pays). Depuis la fin de l'année 2007, elle supervise et apporte une assistance directe à un réseau de partenaires dans 25 régions. En 2008, la Société prévoit d'achever la transition des dix dernières régions encore gérées par IBM.

Réseau 3D Professional : Représentant environ 20 % du chiffre d'affaires 2007, le réseau 3D Professional de la Société englobe plus de 350 distributeurs et revendeurs indépendants à travers le monde. A ce jour, ce réseau est dédié à la commercialisation et la distribution des solutions de Conception mécanique 3D de la Société, principalement SolidWorks. A partir de 2008, la Société va également commercialiser ses solutions 3DVIA par l'intermédiaire de ce réseau. La Société soutient les activités commerciales de ce réseau par des salons professionnels, des séminaires, des activités pédagogiques en ligne, des campagnes publicitaires et des supports marketing.

4.2.9 La concurrence

Les marchés auxquels sont destinés les produits de la Société se caractérisent par une vive concurrence et des mutations rapides de la technologie et des normes. Les principaux concurrents de DS sur le marché PLM sont Parametric Technology Corporation (PTC) et Siemens PLM Software, une division de Siemens Industry Sector. Sur le segment de la Conception mécanique en 3D, les principaux concurrents de la Société sont Autodesk, Inc et PTC. La Société est également en concurrence avec plusieurs éditeurs d'applications spécifiques tels que ANSYS, Inc et MSC Software dans le domaine de la simulation, et Oracle Corporation et SAP AG dans le domaine de la gestion des données de produits et de la collaboration. En outre, de nombreux éditeurs de logiciels spécialisés sont des concurrents sur des applications spécifiques, parmi lesquels Adobe Systems Incorporated. D'une manière générale, la concurrence s'exerce au niveau mondial.

Sur ses différentes gammes de produits, la Société se positionne vis-à-vis de ses concurrents en s'appuyant sur les caractéristiques distinctives de ses produits, sur leur couverture et leur optimisation ainsi que sur le prix, l'architecture ouverte, la conception personnalisée, le marketing, les ventes, les services et le support technique. Sa capacité à se positionner favorablement par rapport à la concurrence est à la fois liée à des éléments qu'elle maîtrise et à des éléments dont le contrôle lui échappe, notamment le développement réussi et en temps opportun de nouveaux produits, les performances et la qualité des produits, leur prix, le service à la clientèle et les tendances sectorielles.

4.3 Structure organisationnelle

Dassault Systèmes SA, société-mère, qui détient directement ou indirectement toutes les sociétés composant le Groupe, a deux fonctions principales : d'une part, elle est la principale société opérationnelle du Groupe et son centre principal de recherche et développement, responsable du développement d'un certain nombre de ces solutions logicielles y compris de CATIA, d'une partie des solutions ENOVIA, de SIMULIA et de 3DVIA ainsi que de la plate-forme CAA V5 ; d'autre part, elle agit de manière analogue à une société holding et fournit des services centralisés à l'ensemble des sociétés du Groupe.

Dassault Systèmes SA définit la stratégie du Groupe et les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. L'équipe de direction est basée au siège social et principal établissement de la société-mère, à Suresnes (Hauts-de-Seine). A la fin de l'année 2008, DS devrait transférer son siège social sur un nouveau campus situé dans le sud-ouest de la région parisienne à Vélizy. Dassault Systèmes SA fournit un support au Groupe pour un certain nombre d'activités incluant : finances, relations investisseurs, communication, affaires juridiques, ressources humaines et informatique, processus de vente, stratégie mondiale de recherche et développement et d'acquisitions ainsi que gestion du partenariat stratégique avec IBM. Ces services font l'objet d'une facturation aux filiales qui en bénéficient, sur une base de coûts réels. Le montant total facturé aux filiales s'est élevé à 5,1 millions d'euros en 2007, à 4,1 millions d'euros en 2006 et à 1,7 millions d'euros en 2005. En ce qui concerne les actifs du Groupe, ils sont pour la plupart détenus par la filiale qui les utilise pour le développement de logiciels et de services.

Les activités des filiales de Dassault Systèmes SA et des sociétés contrôlées par elle sont similaires à celles de la société-mère dans leur grande majorité, en ce qu'elles consistent dans le développement de logiciels pour les besoins des deux segments d'activité PLM et Conception mécanique 3D et où elles s'inscrivent dans la stratégie globale du Groupe dans le domaine des logiciels basés sur une technologie 3D.

Notamment, les filiales américaines importantes de Dassault Systèmes développent et distribuent principalement des produits dans les marques qui leur sont associées : DS Simulia Corp. développe principalement ses produits sous la marque SIMULIA, DS Delmia Corp. sous la marque DELMIA, DS Americas Corp. et DS Enovia Corp. sous la marque ENOVIA, et enfin, SolidWorks Corp. sous la marque SolidWorks. Les principales fonctionnalités des produits développés sous chaque marque sont détaillés au paragraphe 4.2.4.

Au 31 décembre 2007, le Groupe est constitué de Dassault Systèmes SA et de ses 81 filiales opérationnelles, et est présent dans 27 pays. Le Groupe est présent sur les cinq continents et notamment, outre les pays mentionnés dans la liste ci-dessous, dans différents pays d'Europe ainsi qu'en Chine, en Inde et en Amérique Latine.

Les principales filiales du Groupe figurent dans la liste ci-dessous. Le pourcentage de détention directe ou indirecte par Dassault Systèmes SA dans ces sociétés est indiqué dans cette liste et reflète le pourcentage détenu en capital et en droits de vote.

Dassault Data Services SAS (France) – 95 %	Dassault Systèmes Americas Corp. (US) – 100 %
Dassault Systèmes SAS (France) – 100 %	Dassault Systèmes LLC (US) – 100 %
Dassault Systèmes Provence SAS (France) – 100 %	SolidWorks Corporation (US) – 100 %
Dassault Systèmes Deutschland AG (Allemagne) – 100 %	Dassault Systèmes Enovia Corp. (US) – 100 %
Delmia GmbH (Allemagne) – 100 %	Dassault Systèmes Delmia Corp. (US) – 100 %
Dassault Systèmes Israel Ltd (Israël) – 100 %	Spatial Corp. (US) – 100 %
Dassault Systèmes K.K. (Japon) – 100 %	Dassault Systèmes Simulia Corp. (US) – 100 %
	Dassault Systèmes Inc. (Canada) – 100 %

Voir aussi la Note 21 aux comptes consolidés.

En dehors de Dassault Systèmes SA qui contribue à hauteur de 30 % du chiffre d'affaires du Groupe, SolidWorks (qui regroupe le total des ventes du segment Conception mécanique 3D) était la seule filiale qui a contribué en 2007 pour plus de 10 % au chiffre d'affaires consolidé.

Au cours de l'exercice 2007, DS a acquis la société britannique ICEM Ltd et ses filiales ainsi que la société française Seemage SA et sa filiale américaine. En 2007, DS a également pris une participation à hauteur de 15,6 % dans la société française Allegorithmic SAS, spécialisée dans le développement d'outils dédiés à la création et à la génération de textures procédurales.

4.4 Immeubles et équipements

La Société est locataire des bureaux de son siège social situés à Suresnes, en banlieue parisienne (environ 30 000 mètres carrés au total). La Société était auparavant propriétaire d'une partie de ses bureaux qu'elle a vendue en février 2008 pour un montant principal de 36 millions d'euros, sujet à complément de prix. La Société restera dans ces locaux vendus en tant que locataire jusqu'au transfert effectif de son siège social à Vélizy en région parisienne, prévu pour la fin de l'année 2008.

La Société a en effet signé en 2006 un contrat de bail en l'état futur d'achèvement portant sur un ensemble d'immeubles d'environ 57 000 mètres carrés à Vélizy, pour une durée ferme de 12 ans. Ce bail devrait prendre effet à la date d'achèvement de la construction prévue au troisième trimestre 2008.

La plupart des autres locaux administratifs, de recherche, de développement et de distribution du Groupe, situés notamment en France, aux États-Unis, en Allemagne, en Inde, en Israël, au Japon, au Canada, en Suède, au Royaume-Uni et en Chine, sont loués.

La Société estime que son parc immobilier existant et que l'espace dont elle disposera lorsqu'elle aura déménagé son siège social suffira aux besoins qu'elle prévoit et qu'il devrait être possible d'obtenir des espaces supplémentaires ou de substitution à l'avenir, en fonction des besoins, à des conditions raisonnables.

La Société ne considère pas être exposée à des risques environnementaux importants liés à la nature de son activité. En revanche, ses produits contribuent à la protection de l'environnement puisqu'ils sont conçus pour se substituer à la construction de prototypes et réduire ainsi les problèmes environnementaux rencontrés par toutes les industries.

CHAPITRE 5 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT DES OPÉRATIONS, ET PERSPECTIVES

5.1 Présentation générale

Le résumé du résultat des opérations ci-dessous présente certains éléments des résultats financiers de la Société en 2007 en IFRS. Ce résumé, l'information financière complémentaire retraitée et les explications plus détaillées qui les accompagnent, doivent être lus conjointement et ne sauraient remplacer les comptes consolidés et leurs annexes, présentés au chapitre 10 ci-après.

Dans le cadre de l'analyse du résultat de ses opérations, la Société prend en compte une information financière complémentaire retraitée qui exclut les éléments suivants : (i) le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006 ; (ii) les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions et la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stocks options pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006 ; (iii) les effets non-récurrents attribuables au plan de réorganisation de MatrixOne, Inc et de ses filiales et à la réorganisation du groupe fiscal américain, pour l'exercice clos le 31 décembre 2006. Un rapprochement entre l'information financière complémentaire retraitée et les informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes est présenté ci-dessous à la section « Information financière complémentaire ».

Lorsque la Société estime que cela est utile à la compréhension de l'évolution de son activité, le pourcentage de croissance ou de diminution de certaines données financières est retraité afin d'éliminer l'impact des variations de taux de change, notamment ceux du dollar américain et du yen japonais par rapport à l'euro. Lorsqu'il est présenté « à taux de change constants », le pourcentage d'évolution est estimé et se rapporte à l'évolution de la donnée de l'année concernée, recalculé sur la base des taux de change moyens de l'année précédente, par rapport à la donnée de l'année précédente. Sauf indication contraire, l'impact des variations de taux de change est similaire entre les données financières IFRS et retraitées pour les deux années concernées.

5.1.1 Résumé de l'exercice 2007

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires par activité, par zone géographique et par segment pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006, ainsi que les taux de croissance enregistrés au cours du dernier exercice, ces informations étant également présentées à taux de change constants.

	Exercice clos le 31 décembre			2006
	2007	(croissance en %)	(croissance en %, à taux de change constants)	
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>				
Chiffre d'affaires total	1 258,8	8,7 %	15 %	1 157,8
Chiffre d'affaires total par activité				
Ventes de logiciels	1 063,3	10,4 %	16 %	963,1
Prestations de services et autres	195,5	0,4 %	6 %	194,7
Chiffre d'affaires total par zone géographique				
Amériques	391,8	10,1 %	20 %	356,0
Europe	575,9	6,3 %	6 %	541,9
Asie	291,1	12,0 %	24 %	259,9
Chiffre d'affaires total par segment ⁽¹⁾				
PLM	1 006,2	8,8 %	15 %	924,8
Conception mécanique 3D	252,6	8,4 %	14 %	233,0

(1) En 2007, la Société a reclassé CosmosWorks dans le segment d'activité Conception mécanique 3D alors que CosmosWorks appartenait précédemment au segment PLM, aux côtés des autres applications d'analyse et de simulation de la Société. Les données 2006 ont été modifiées afin de refléter ce reclassement. Ce reclassement n'a pas eu d'impact significatif sur les deux segments concernés.

La performance financière 2007 de la Société a bénéficié de la diversification de son chiffre d'affaires par zones géographiques, par segments et par canaux de distribution.

- En 2007, le chiffre d'affaires de la Société a augmenté dans les trois zones géographiques où elle est présente, l'Asie enregistrant les meilleures performances. À taux de change constants, le chiffre d'affaires a augmenté de 24 % en Asie, de 20 % dans la zone Amériques et de 6 % en Europe. L'Europe a représenté 46 % du chiffre d'affaires de la Société en 2007, suivie par la zone Amériques à 31 % et par l'Asie à 23 %.
- La croissance a été tirée essentiellement par le chiffre d'affaires logiciel de la Société, représentant 84 % de son chiffre d'affaires total, qui a augmenté de 16 % à taux de change constants en 2007. L'augmentation du chiffre d'affaires total ressort à 15 % à taux de change constants, tandis que le chiffre d'affaires des prestations de services et autres a augmenté de 6 % à taux de change constants.
- La croissance du chiffre d'affaires logiciel s'explique par la bonne performance des trois principales marques de la Société. CATIA a enregistré une croissance de 7 % (12 % à taux de change constants), reflétant une croissance organique solide ainsi que l'acquisition d'ICEM. Le chiffre d'affaires logiciel ENOVIA a progressé de 30 % (37 % à taux de change constants), reflétant à la fois une forte croissance organique et la contribution de MatrixOne, Inc (désormais Dassault Systèmes Enovia Corp.) sur 12 mois. Le chiffre d'affaires logiciel en Conception mécanique 3D a augmenté de 8 % (15 % à taux de change constants), SolidWorks enregistrant la meilleure performance. SIMULIA a également enregistré une forte croissance au cours de l'exercice.
- Chacun des trois canaux de distribution de la Société aura contribué significativement à la croissance du chiffre d'affaires logiciel.

Le chiffre d'affaires logiciel récurrent, correspondant aux licences en location et à la maintenance annuelle, a augmenté de 24,0 % en 2007 et de 31 % à taux de change constants. Il a constitué l'un des principaux vecteurs de la croissance du chiffre d'affaires et demeure l'un des piliers du modèle financier de la Société. Le chiffre d'affaires logiciel récurrent a représenté 60 % du chiffre d'affaires logiciel de la Société en 2007, contre 53 % en 2006.

Grâce à la croissance du chiffre d'affaires et au niveau de rentabilité de la Société, la trésorerie provenant des opérations d'exploitation a augmenté de 47,7 % en 2007, pour atteindre 311,4 millions d'euros, contre 210,7 millions d'euros en 2006.

Le bilan de la Société demeure solide. La trésorerie et les titres de placement à court terme s'élevaient à 626,6 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 459,2 millions d'euros au 31 décembre 2006. La trésorerie nette s'élevait pour sa part à 423,7 millions d'euros au 31 décembre 2007, après déduction de la dette financière, principalement constituée de 200 millions d'euros de ligne de crédit à long terme. En 2007, la Société a versé des dividendes à hauteur de 50,8 millions d'euros et réalisé des acquisitions pour un montant total de 75,9 millions d'euros, net de la trésorerie acquise.

Le chiffre d'affaires et les résultats de l'exercice 2007 ont été significativement affectés par l'évolution du cours des devises par rapport à 2006, la Société présentant ses comptes en euros alors qu'une partie de son chiffre d'affaires et de ses charges est libellée dans trois principales monnaies : l'euro (EUR), le dollar (USD) et le yen (JPY). Voir paragraphe 2.3.2 « Effet des variations des taux de change ».

- La Société suit l'évolution de son chiffre d'affaires à taux de change constants afin d'évaluer ses performances financières par rapport aux exercices précédents, et afin de mesurer sa croissance dans le cadre de la planification de ses objectifs futurs. La Société considère que cet indicateur est important pour l'analyse des progrès accomplis et des perspectives d'avenir, car il permet de mieux appréhender l'évolution de son activité en éliminant les variations résultant exclusivement des fluctuations des taux de change. Le taux de change moyen EUR/USD a augmenté de 9 % en 2007, à 1,37 dollar par euro contre 1,26 dollar par euro en 2006, et le taux de change moyen EUR/JPY a augmenté de 10 % en 2007, à 161,4 yen par euro contre 146,1 yen par euro en 2006.
- En 2007, les variations des monnaies étrangères par rapport à l'euro, en particulier le dollar et le yen, ont réduit le taux de croissance du chiffre d'affaires de la Société d'environ 6 points, la réduction du taux de croissance de son résultat opérationnel étant estimée à 9 points. Le chiffre d'affaires a augmenté de 8,7 % en 2007 et à taux de change constants d'environ 15 % ; le résultat opérationnel s'est accru de 11,1 %, son augmentation à taux de change constants étant estimée à 20 %. L'évolution des devises a eu un impact négatif sur la marge opérationnelle de l'exercice 2007 d'environ 60 points de base, principalement en raison de la baisse du yen par rapport à l'euro.
- La Société a généré environ 38 % de son chiffre d'affaires en USD, alors que cette monnaie représentait environ 42 % de ses charges. La Société a généré approximativement 17 % de son chiffre d'affaires en yen et won coréen, alors que ces monnaies ne représentaient que 6 % environ de ses charges.
- L'évolution du cours des devises par rapport à l'euro a également affecté les actifs à court terme de la Société en monnaies étrangères, qui sont convertis en euro aux cours en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Cet impact est pris en compte dans la ligne « Produits financiers et autres produits nets ».

Acquisitions d'ICEM et Seemage

En 2007, la Société a réalisé l'acquisition de la société britannique ICEM Ltd, pour un coût total, incluant les frais de transaction, d'environ 54,5 millions d'euros. Par ailleurs, la Société a également procédé à l'acquisition de la société française Seemage SA, pour un coût total,

5 Examen de la situation financière et du résultat des opérations, et perspectives

incluant les frais de transaction, d'environ 25,5 millions d'euros. De plus amples informations sur ces acquisitions, notamment des informations pro forma relatives à ICEM, sont présentées à la Note 5 aux comptes consolidés de la Société.

5.1.2 Information financière complémentaire retraitée

Les données complémentaires présentées ci-après comportent des limites inhérentes à leur nature. Ces données ne sont basées sur aucun ensemble de normes ou de principes comptables et ne doivent pas être considérées comme un substitut aux éléments comptables en normes IFRS. Les données financières complémentaires retraitées ne doivent pas être lues indépendamment, mais toujours associées aux éléments de comptes consolidés préparés selon les normes IFRS. En outre, les données financières complémentaires retraitées de la Société peuvent ne pas être comparables à d'autres données également intitulées « retraitées » et utilisées par d'autres sociétés. Un certain nombre de limitations spécifiques relatives à ces mesures sont détaillées ci-dessous.

Pour l'évaluation et la communication de ses résultats opérationnels, la Société ajoute à ses résultats financiers en normes IFRS des données financières complémentaires retraitées, incluant notamment le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel, la marge opérationnelle, le résultat net et le résultat net dilué par action retraités. Comme expliqué ci-dessous, ces données financières complémentaires excluent certains éléments du compte de résultat : le traitement comptable des produits constatés d'avance des sociétés acquises, l'amortissement des actifs incorporels acquis, notamment l'amortissement des logiciels acquis (qui proviennent aussi bien des acquisitions de sociétés que d'actifs incorporels), le coût d'attribution d'actions gratuites et de stock-options, les effets non-récurrents attribuables au plan de réorganisation de MatrixOne, Inc et de ses filiales et à la réorganisation du groupe fiscal américain. Pour cette raison, et en tenant compte des limites d'utilisation décrites ci-dessus et ci-dessous, la Société estime que ces données complémentaires retraitées fournissent une base pertinente utile à la comparaison entre périodes, et permettent une meilleure compréhension de sa performance financière par les investisseurs.

La direction de la Société utilise des données financières complémentaires retraitées, associées à son information financière IFRS, pour évaluer sa performance opérationnelle, prendre des décisions opérationnelles et planifier et fixer ses objectifs sur les périodes à venir. En particulier, la rémunération des cadres dirigeants de la Société est en partie assise sur la performance de l'activité mesurée avec les données financières complémentaires. La Société pense que les données complémentaires fournissent également aux investisseurs et aux analystes financiers une information pertinente qu'ils utilisent pour comparer la performance opérationnelle de la Société à ses performances historiques et aux autres sociétés de son secteur, ainsi que pour valoriser la Société.

Les données financières en normes IFRS sont retraitées pour obtenir les données financières complémentaires. Sont exclus de ces dernières :

– *le traitement comptable des produits constatés d'avance (pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006) :* Selon les normes IFRS, les produits constatés d'avance d'une société acquise doivent être ajustés au moment de l'intégration dans les comptes par l'acquéreur afin de refléter la valeur de marché des obligations de support client liées aux contrats acquis à cette occasion (se reporter à la Note 5 aux comptes consolidés). Par conséquent, dans le cas d'un contrat annuel classique, le chiffre d'affaires en normes IFRS de la Société pour la période annuelle suivant l'acquisition ne reprend pas la totalité du chiffre d'affaires généré par le contrat précité, tel qu'il aurait été enregistré par la société acquise si elle était restée indépendante.

Dans les données financières complémentaires retraitées, la Société exclut l'ajustement relatif aux produits constatés d'avance liés aux acquisitions afin de refléter le montant total du chiffre d'affaires généré. La Société estime que la mesure retraitée du chiffre d'affaires est utile pour les investisseurs et la direction de la Société car elle reflète un niveau de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel qui correspond aux activités conjuguées de la Société et de la société acquise. Par ailleurs, les données financières retraitées fournissent une base de comparaison cohérente entre la performance opérationnelle future de la Société pour laquelle ce traitement comptable des produits constatés d'avance ne sera plus requis, et ses derniers résultats.

Néanmoins, en excluant ce traitement comptable des produits constatés d'avance, les données financières complémentaires retraitées reflètent le chiffre d'affaires total qu'aurait enregistré la société acquise, sans nécessairement refléter la totalité des coûts associés à la génération de ce chiffre d'affaires, puisqu'au moment de l'acquisition, la société acquise peut avoir déjà comptabilisé une partie de ces coûts.

– *l'amortissement des actifs incorporels acquis, y compris l'amortissement des logiciels acquis (pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006) :* Selon les normes IFRS, le coût des actifs incorporels acquis dans le cadre de l'acquisition de sociétés, de technologies ou encore de tous actifs incorporels, doit être comptabilisé en fonction de la valeur de marché des actifs et amorti sur la totalité de leur durée de vie utile.

Les données financières complémentaires retraitées de la Société excluent l'amortissement des dépenses liées à l'acquisition d'actifs incorporels de façon à fournir une base de comparaison cohérente avec ses performances historiques. La Société impute le coût de la

technologie et des autres actifs incorporels développés en interne sur la période pendant laquelle ils ont été générés. Par exemple, étant donné que la Société engage généralement la plupart de ses coûts de recherche et développement avant d'atteindre la faisabilité technique, ces coûts sont habituellement enregistrés en charges sur la période pendant laquelle ils sont engagés. En excluant les coûts liés à l'amortissement des actifs incorporels acquis, l'information financière complémentaire retraitée fournit une approche uniforme pour évaluer les coûts de développement de toutes les technologies de la Société, qu'elles soient développées en interne ou qu'elles résultent d'acquisitions. Par conséquent, la Société estime que les données financières complémentaires retraitées offrent aux investisseurs une base utile à la comparaison de ses résultats historiques.

Néanmoins, les actifs incorporels acquis contribuent au chiffre d'affaires réalisé pendant la période, alors qu'il n'aurait peut-être pas été possible de réaliser un tel chiffre d'affaires sans ces actifs. Par ailleurs, les coûts d'amortissement des actifs incorporels acquis sont une dépense récurrente jusqu'à ce que leur coût total ait été amorti.

– *la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options (pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006)* : Selon les normes comptables IFRS, la Société est tenue d'enregistrer dans son compte de résultat une charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options. Cette charge correspond à la juste valeur de ces instruments, amortie sur la période d'acquisition des droits.

Historiquement, l'exclusion de la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options dans les données financières complémentaires retraitées de la Société aide les investisseurs et les analystes financiers à comparer les informations financières relatives à 2007 et 2006 avec celles relatives aux périodes préalables au 1^{er} janvier 2006, lorsque ces attributions d'actions gratuites et de stock-options ne donnaient pas lieu à la comptabilisation d'une charge. La Société continue d'exclure la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options de ses données financières complémentaires retraitées car les investisseurs et les analystes financiers utilisent des modèles de valorisation qui ne prennent pas en compte la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options. Par conséquent, en continuant à exclure cette charge de ses données financières complémentaires retraitées, la Société aide les investisseurs et les analystes financiers à assurer une cohérence dans leurs outils de valorisation. La direction de la Société tient également compte de cette information retraitée lors de l'analyse de la performance opérationnelle de la Société, puisque la charge liée à l'attribution d'action gratuites et de stock-options peut varier en fonction d'autres facteurs que le niveau d'activité ou les performances opérationnelles de la Société.

Néanmoins, l'attribution d'actions gratuites ou de stock-options est l'une des composantes de la rémunération des employés de la Société. En excluant la charge liée à l'attribution d'actions gratuites ou de stock-options, les données financières complémentaires retraitées ne reflètent pas le coût total que représentent l'embauche, la motivation et la fidélisation du personnel de la Société. La charge liée à l'attribution d'actions gratuites ou de stock-options constitue une charge récurrente.

– *l'effet non-récurrent attribuable au plan de réorganisation de MatrixOne, Inc et de ses filiales (pour l'exercice clos le 31 décembre 2006)* : Les comptes aux normes IFRS de la Société reflètent un effet non-récurrent attribuable au plan de réorganisation de MatrixOne, Inc. et de ses filiales, dont l'objet est la réalisation de synergies entre la Société et MatrixOne, Inc. suite à l'acquisition de cette dernière.

La Société a retraité dans son information financière complémentaire l'effet non-récurrent attribuable au plan de réorganisation de MatrixOne, Inc. et de ses filiales à cause de sa nature inhabituelle, tant au niveau quantitatif que qualitatif. La Société ne prévoit pas que de tels plans de réorganisation se reproduisent dans le cadre de son activité normale sur une base régulière. Par conséquent, la Société estime que l'exclusion de cet effet non-récurrent attribuable au plan de réorganisation de MatrixOne, Inc. et de ses filiales aide les investisseurs à comprendre les tendances opérationnelles de la Société.

Néanmoins, cet effet non-récurrent attribuable au plan de réorganisation de MatrixOne, Inc. et de ses filiales représente une charge réelle pour la Société en 2006. En excluant cet effet, l'information financière complémentaire retraitée sous-évalue les charges opérationnelles effectives de la Société en 2006.

– *l'effet non-récurrent attribuable à la réorganisation du groupe fiscal (pour l'exercice clos le 31 décembre 2006)* : Les comptes aux normes IFRS de la Société reflètent une économie d'impôt non-récurrente attribuable à la réorganisation du groupe fiscal américain réalisée par la Société en 2006 aux Etats-Unis.

La Société a exclu l'effet non-récurrent attribuable à la réorganisation du groupe fiscal américain de l'information financière complémentaire retraitée à cause de sa nature inhabituelle, tant au niveau quantitatif que qualitatif. La Société ne prévoit pas que de tels effets fiscaux se reproduisent dans le cadre de son activité normale sur une base régulière. Par conséquent, la Société estime que l'exclusion de cet effet non-récurrent attribuable à la réorganisation du groupe fiscal américain aide les investisseurs à comprendre les tendances opérationnelles de la Société. La Société considère également que l'exclusion de cet effet non-récurrent attribuable à la réorganisation du groupe fiscal américain facilite la comparaison de son taux d'impôt entre différentes périodes.

Néanmoins, cet effet non-récurrent attribuable à la réorganisation du groupe fiscal américain est une composante de la charge d'impôt sur le résultat de la Société en 2006. En excluant cet effet, l'information financière complémentaire retraitée surévalue la charge d'impôt sur le résultat 2006. Les effets de la réorganisation du groupe fiscal ne sont pas récurrents.

5 Examen de la situation financière et du résultat des opérations, et perspectives

Le tableau suivant (chiffres retraités) détaille les chiffre d'affaires, résultat opérationnel, marge opérationnelle, résultat net et résultat net dilué par action de la Société, en excluant le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, les coûts liés à l'amortissement des actifs incorporels acquis, les charges relatives à l'attribution d'actions gratuites ou de stock-options et les effets non-récurrents attribuables au plan de réorganisation de MatrixOne, Inc. et de ses filiales et à la réorganisation du groupe fiscal américain (comme précisé ci-dessus). Ce tableau détaille également les principales informations financières en normes IFRS ainsi qu'un rapprochement entre les données en normes IFRS et les données retraitées.

(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages et des données par action)	Exercice clos le 31 décembre						Variation	
	2007 IFRS	Retraitements ⁽¹⁾	2007 retraité	2006 IFRS	Retraitements ⁽¹⁾	2006 retraité	IFRS	Retraité ⁽²⁾
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	1 258,8	17,1	1 275,9	1 157,8	19,7	1 177,5	8,7 %	8,4 %
Chiffre d'affaires total par activité								
Ventes de logiciels	1 063,3	17,1	1 080,4	963,1	19,7	982,8	10,4 %	9,9 %
Prestations de services et autres	195,5		195,5	194,7		194,7	0,4 %	0,4 %
Chiffre d'affaires total par zone géographique								
Amériques	391,8	6,1	397,9	356,0	10,5	366,5	10,1 %	8,6 %
Europe	575,9	8,4	584,3	541,9	6,4	548,3	6,3 %	6,6 %
Asie	291,1	2,6	293,7	259,9	2,8	262,7	12,0 %	11,8 %
Chiffre d'affaires total par segment								
PLM	1 006,2	14,4	1 020,6	924,8	16,1	940,9	8,8 %	8,5 %
Conception mécanique 3D	252,6	2,7	255,3	233,0	3,6	236,6	8,4 %	7,9 %
Charges opérationnelles	994,7	(53,3)	941,4	920,1	(58,8)	861,3	8,1 %	9,3 %
Coût d'attribution d'actions gratuites et de stock-options	17,9	(17,9)	–	20,7	(20,7)	–	n/c	n/c
Coût d'amortissement des incorporels acquis	35,4	(35,4)	–	27,5	(27,5)	–	n/c	n/c
Plan de réorganisation	–	–	–	10,6	(10,6)	–	n/c	n/c
Résultat opérationnel	264,1	70,4	334,5	237,7	78,5	316,2	11,1 %	5,8 %
PLM	171,2	69,8	241,0	163,8	68,8	232,6	4,5 %	3,6 %
Conception mécanique 3D	92,9	0,6	93,5	73,9	9,7	83,6	25,7 %	11,8 %
Marge opérationnelle	21,0 %		26,2 %	20,5 %		26,9 %		
PLM	17,0 %		23,6 %	17,7 %		24,7 %		
Conception mécanique 3D	36,8 %		36,6 %	31,7 %		35,3 %		
Résultat avant impôt	271,4	70,4	341,8	242,3	78,5	320,8	12,0 %	6,5 %
Charge d'impôt sur le résultat	(94,4)	(19,6)	(114,0)	(68,1)	(35,3)	(103,4)	n/c	n/c
<i>Impact fiscal des ajustements ci-dessus</i>	<i>19,6</i>	<i>(19,6)</i>	<i>–</i>	<i>23,8</i>	<i>(23,8)</i>	<i>–</i>	<i>n/c</i>	<i>n/c</i>
<i>Effet non-récurrent attribuable à la réorganisation du groupe fiscal</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>11,5</i>	<i>(11,5)</i>	<i>–</i>	<i>n/c</i>	<i>n/c</i>
Intérêts minoritaires	(0,3)		(0,3)	0,1		0,1	n/c	n/c
Résultat net, part du groupe	176,7	50,8	227,5	174,3	43,2	217,5	1,4 %	4,6 %
Résultat net dilué par action⁽³⁾	1,48	0,42	1,90	1,46	0,37	1,83	1,4 %	3,8 %

(1) Dans le tableau de rapprochement ci-dessus, (i) tous les retraitements aux données de chiffre d'affaires IFRS correspondent à l'exclusion du traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions ; (ii) tous les retraitements aux données de charges opérationnelles IFRS correspondent à l'exclusion de l'amortissement des incorporels acquis et des coûts d'attribution d'actions gratuites et de stock-options et l'effet non-récurrent attribuable au plan de réorganisation de MatrixOne, Inc. et de ses filiales, comme

indiqué ci-dessous ; et (iii) tous les retraitements aux données de résultat net IFRS correspondent à l'impact combiné de ces différents ajustements et à l'effet non-récurrent attribuable à la réorganisation en 2006 du groupe fiscal américain sur le résultat net et le résultat net dilué par action.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre					
	2007 IFRS	Retraitements	2007 retraité	2006 IFRS	Retraitements	2006 retraité
Coût total des produits et services vendus	227,3	(18,7)	208,6	208,3	(15,4)	192,9
Recherche et développement	303,3	(10,7)	292,6	303,2	(10,1)	293,1
Frais commerciaux	370,0	(23,7)	346,3	314,4	(20,9)	293,5
Frais généraux et administratifs	94,1	(0,2)	93,9	94,2	(12,4)	81,8
Coûts d'attribution d'actions gratuites et de stock-options, d'amortissement des incorporels acquis et liés au plan de réorganisation de MatrixOne, Inc. et de ses filiales						
		(53,3)			(58,8)	

- (2) Le pourcentage d'augmentation (diminution) retraité compare les données retraitées pour les deux exercices. Dans le cas où les retraitements relatifs à une donnée ne concernent qu'un des deux exercices, l'augmentation (diminution) retraitée compare la donnée retraitée à la donnée IFRS correspondante.
- (3) Sur la base d'une moyenne pondérée de 119,6 millions d'actions diluées en 2007 et de 119,1 millions d'actions diluées en 2006.

5.2 Données consolidées

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires total réalisé par la Société provient (i) des redevances de licences de ses logiciels, principale source de chiffre d'affaires, ainsi que (ii) des prestations de services et autres activités. Le chiffre d'affaires prestations de services et autres a été principalement généré par le segment PLM en 2007 et 2006. Le tableau ci-dessous indique la répartition du chiffre d'affaires de la Société par activité, par zone géographique et par segment pour les exercices clos le 31 décembre 2007 et 2006. Il indique également les taux de croissance calculés à taux de change constants.

(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	Exercice clos le 31 décembre			
	2007	(croissance en %)	(croissance en %, à taux de change constants)	2006
Chiffre d'affaires total	1 258,8	8,7 %	15 %	1 157,8
Chiffre d'affaires total par activité				
Ventes de logiciels	1 063,3	10,4 %	16 %	963,1
Prestations de services et autres	195,5	0,4 %	6 %	194,7
Chiffre d'affaires total par zone géographique⁽¹⁾				
Amérique ⁽²⁾	391,8	10,1 %	20 %	356,0
Europe ⁽²⁾	575,9	6,3 %	6 %	541,9
Asie ⁽²⁾	291,1	12,0 %	24 %	259,9
Chiffre d'affaires total par segment⁽³⁾				
PLM	1 006,2	8,8 %	15 %	924,8
Conception mécanique 3D	252,6	8,4 %	14 %	233,0

- (1) Dans les comptes consolidés, la Société présente son chiffre d'affaires logiciel par zone géographique de deux façons : (i) en fonction de la zone géographique du client utilisateur final et (ii) en fonction de la zone géographique dans laquelle est située l'unité opérationnelle de la Société qui enregistre la transaction. Se reporter à la Note 19 aux comptes consolidés. Dans les tableaux ci-dessus, le chiffre d'affaires logiciel est toujours présenté en fonction de la zone géographique du client utilisateur final, tandis que le chiffre d'affaires Prestations de services et autres est toujours présenté en fonction du lieu où s'exerce l'activité.
- (2) Se reporter à la Note 19 aux comptes consolidés. Les ventes réalisées en France et en Allemagne représentent l'essentiel des ventes réalisées en Europe. La majorité du chiffre d'affaires réalisé sur le continent américain provient des États-Unis, et la majorité du chiffre d'affaires réalisé en Asie, du Japon.
- (3) En 2007, la Société a reclassé CosmosWorks dans le segment d'activité Conception mécanique 3D alors que CosmosWorks appartenait précédemment au segment PLM, aux côtés des autres applications d'analyse et de simulation de la Société. Les données 2006 ont été modifiées afin de refléter ce reclassement. Ce reclassement n'a pas eu d'impact significatif sur les deux segments concernés.

Comparaison 2007-2006 : Le chiffre d'affaires total a progressé de 8,7 % pour atteindre 1,26 milliard d'euros en 2007 contre 1,16 milliard d'euros en 2006, comme détaillé dans les paragraphes ci-dessous. À taux de change constants, le chiffre d'affaires s'est apprécié de 15 % au cours de l'exercice 2007, une progression qui reflète pour l'essentiel la croissance des ventes de logiciels de 16 %, ainsi que celle des

5 Examen de la situation financière et du résultat des opérations, et perspectives

prestations de services et autres de 6 %. C'est en Asie que la croissance a été la plus soutenue, avec une augmentation du chiffre d'affaires de 24 % à taux de change constants ; le Japon affiche une croissance à 2 chiffres et les pays émergents, une croissance satisfaisante. Dans la zone Amériques, le chiffre d'affaires s'est apprécié de 20 % à taux de change constants, tiré par les Etats-Unis. En Europe, le chiffre d'affaires a augmenté de 6 %. En pourcentage du chiffre d'affaires total, l'Europe a ainsi représenté 46 % (contre 47 % en 2006), le continent américain 31 % (contre 31 % en 2006) et l'Asie 23 % (contre 22 % en 2006). En données retraitées, le chiffre d'affaires s'est établi à 1,28 milliard d'euros en 2007, en hausse de 8,4 % par rapport au chiffre de 1,18 milliard d'euros enregistré en 2006. En données retraitées et à taux de change constants, le chiffre d'affaires total a augmenté de 14 %.

Chiffre d'affaires logiciel

Le chiffre d'affaires logiciel se compose du chiffre d'affaires issu des nouvelles licences, du chiffre d'affaires récurrent lié aux licences existantes, des revenus de maintenance et du chiffre d'affaires de développement produit.

Les logiciels PLM de la Société font essentiellement l'objet de contrats de licence selon deux modalités distinctes de paiement : (i) les nouvelles licences pour lesquelles le client paie une redevance initiale au titre d'une licence perpétuelle, puis s'acquitte d'une redevance au titre de la maintenance, en général sur une base annuelle ou (ii) les licences (locatives) périodiques où, pour maintenir sa licence active, le client paie une redevance périodique. Les nouvelles licences imposent aux clients le paiement de redevances pour bénéficier d'un service de maintenance et de mises à jour des produits. Les licences (locatives) périodiques autorisent le client à bénéficier d'une maintenance corrective et de mises à jour de produits existants, sans redevance supplémentaire. Les mises à jour de produits incluent les améliorations apportées au produit existant, mais n'englobent pas la fourniture de nouveaux produits. Le chiffre d'affaires logiciel généré par de nouveaux clients, ou lié à de nouveaux contrats passés avec des clients existants, est comptabilisé dans les « licences périodiques » si le client choisit cette modalité de paiement. Le chiffre d'affaires de développement produit, pour sa part, porte sur le développement de nouvelles fonctionnalités de produits standards demandées par des clients.

Les licences des logiciels de SolidWorks sont concédées moyennant le paiement d'une redevance unique, comptabilisée en « nouvelles licences ». L'accès aux évolutions et à la maintenance est subordonné au paiement d'une redevance annuelle, enregistrée en « maintenance ».

	← Exercice clos le 31 décembre →	
	2007	2006
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>		
Chiffre d'affaires logiciel		
Nouvelles licences	417,5	432,3
Licences périodiques, maintenance et développement produit	645,8	530,8
Total chiffre d'affaires logiciel	1 063,3	963,1
% du chiffre d'affaires total	84,5 %	83,2 %

Comparaison 2007-2006 : En 2007, le chiffre d'affaires logiciel a affiché une hausse de 10,4 %, grâce à une progression de 21,7 % du chiffre d'affaires issu des licences périodiques, de la maintenance et du développement produit, compensée en partie par une baisse de 3,4 % du chiffre d'affaires des nouvelles licences. A taux de change constants, le chiffre d'affaires logiciel a augmenté de 16 % et le chiffre d'affaires des nouvelles licences de 2 %. La croissance du chiffre d'affaires logiciel s'explique par la bonne performance des trois principales marques de la Société. CATIA a enregistré une croissance de 7 % (12 % à taux de changes constants), reflétant une croissance organique solide et l'acquisition d'ICEM, et le chiffre d'affaires logiciel ENOVIA a progressé de 30 % (37 % à taux de change constants), reflétant à la fois une forte croissance organique et la contribution de MatrixOne, Inc. sur 12 mois. Le chiffre d'affaires logiciel en Conception mécanique 3D a augmenté de 8 % (15 % à taux de change constants), SolidWorks enregistrant la meilleure performance. SIMULIA a également enregistré une forte croissance au cours de l'exercice. En données retraitées, le chiffre d'affaires logiciel a progressé de 9,9 % (16 % à taux de change constants), pour atteindre 1,08 milliard d'euros en 2007, contre 982,8 millions d'euros en 2006.

Le chiffre d'affaires récurrent (composé du chiffre d'affaires issu des licences périodiques et du chiffre d'affaires de la maintenance) a connu une augmentation de 24,0 % (31 % à taux de change constants), pour atteindre 634,8 millions d'euros en 2007, contre 512,1 millions d'euros en 2006. Le chiffre d'affaires récurrent a respectivement représenté 60 % et 53 % du chiffre d'affaires logiciel en 2007 et 2006. La croissance du chiffre d'affaires logiciel récurrent résulte de l'accroissement de la base installée PLM, renforcé par la contribution de MatrixOne, Inc. sur un exercice complet, de la progression des revenus de licences périodiques, du transfert d'un client géré par la force de vente IBM PLM vers la force de vente directe de DS, et de la croissance de la maintenance dans le segment Conception mécanique 3D, liée à la progression de la base installée et à l'amélioration du taux de renouvellement.

Le chiffre d'affaires de développement de produits a atteint 11,0 millions d'euros en 2007, contre 18,7 millions en 2006.

Au total, les ventes de nouvelles licences CATIA et SolidWorks ont augmenté de 6,9 %, pour atteindre 84 101 unités en 2007 contre 78 684 unités en 2006. Les ventes de nouvelles licences CATIA se sont élevées à 35 202 unités sur l'exercice, essentiellement sans changement par rapport à 35 343 unités en 2006. Les ventes de nouvelles licences CATIA incluent les nouvelles licences ainsi que les licences périodiques de moins d'un an accordées dans le cadre d'un nouveau contrat. Les ventes de licences SolidWorks ont augmenté de 12,8 % en 2007, pour atteindre 48 899 unités contre 43 341 unités en 2006.

Le prix moyen des licences SolidWorks a atteint 4 596 euros en 2007 et son évolution a principalement traduit l'impact défavorable, pour 5 points, des effets de change. Hors effets de change, la baisse de ce prix moyen a été de 4 % en 2007, reflétant essentiellement l'impact de l'évolution des ventes par zone géographique en comparaison à 2006, les prix des licences étant différents selon les zones. Dans l'ensemble, les prix sous-jacents et les catégories de licences vendues sont pour leur part restés relativement inchangés par rapport à 2006.

Chiffre d'affaires prestations de services et autres

Le chiffre d'affaires prestations de services et autres provient principalement des activités de conseil en méthodologie pour la conception, le déploiement et le support, ainsi que des services de formation et d'ingénierie. En outre, ce chiffre d'affaires comprend les commissions de distribution liées à l'activité commerciale de la Société en tant que Business Partner d'IBM et, depuis la mi-2005, les commissions versées par IBM à la Société au titre de la gestion des réseaux de ventes indirects PLM Value (« Channel Management Provider » ou CMP). Comme la Société est en train de finaliser le transfert de la supervision directe de son réseau de vente PLM Value, elle ne devrait plus percevoir de revenus CMP au titre des services rendus. Par ailleurs, la Société revend marginalement du matériel informatique et, dans ce cas, seule la marge commerciale brute sur ces ventes est comptabilisée en chiffre d'affaires. En 2007 et 2006, le chiffre d'affaires des prestations de services et autres activités de la Société était principalement généré par l'activité PLM.

	← Exercice clos le 31 décembre →	
	2007	2006
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>		
Chiffre d'affaires prestations de services et autres	195,5	194,7
% du chiffre d'affaires total	15,5 %	16,8 %

Comparaison 2007-2006 : Le chiffre d'affaires prestations de services et autres est resté stable, à +0,4 %, passant de 194,7 millions d'euros en 2006 à 195,5 millions d'euros en 2007. À taux de change constants, la croissance de cette activité est de 6 %. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des revenus des services induite par la contribution de MatrixOne, Inc. sur l'ensemble de l'exercice. Cette croissance des revenus a été en grande partie compensée par la réduction des commissions reçues en tant que CMP d'IBM (ce réseau de distribution PLM Value passant progressivement sous la supervision directe de la Société), ainsi que par la décroissance des activités de commercialisation et de services de la Société en tant que Business Partner.

CHARGES OPÉRATIONNELLES

L'augmentation des charges opérationnelles de 8,1 % à 994,7 millions d'euros en 2007 par rapport à 920,1 millions d'euros en 2006, a principalement reflété (i) l'effet sur l'ensemble de l'exercice de l'acquisition de MatrixOne, Inc. en mai 2006, (ii) le renforcement des canaux de vente de la Société, passant notamment par un renforcement des effectifs commerciaux et administratifs et (iii) l'acquisition d'ICEM en 2007. Par ailleurs, l'amortissement des actifs incorporels acquis s'est accru en 2007, principalement du fait des acquisitions d'ICEM et de MatrixOne, Inc. Enfin, la dépréciation du dollar et du yen en 2007 a eu un impact favorable d'environ 5 points sur la croissance des charges opérationnelles.

	← Exercice clos le 31 décembre →	
	2007	2006
<i>(en millions d'euros)</i>		
Charges opérationnelles	994,7	920,1
Retraitements ⁽¹⁾	(53,3)	(58,8)
Charges opérationnelles retraitées⁽¹⁾	941,4	861,3

(1) L'information financière complémentaire retraitée ci-dessus reflète les ajustements apportés aux données financières de la Société en excluant les éléments suivants : (i) les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions et la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006 ; (ii) l'effet non-récurrent attribuable au plan de réorganisation de MatrixOne, Inc. et de ses filiales pour l'exercice clos le 31 décembre 2006. Afin de rapprocher ces informations financières retraitées aux informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, se reporter à la section « Information financière complémentaire ».

Coûts des ventes de produits et de services

Les coûts des ventes de logiciels incluent principalement les redevances de licences logicielles payées pour les composants de tiers intégrés dans les produits de la Société, les coûts de maintenance, les coûts de reproduction des CD, les coûts associés à la préparation des manuels utilisateurs et les frais de livraison. Ces coûts des ventes de logiciels (hors amortissement des actifs incorporels acquis) ont

5 Examen de la situation financière et du résultat des opérations, et perspectives

représenté 6 % du chiffre d'affaires total de 2007 et de 2006. Les coûts des prestations de services et autres concernent principalement les frais de personnel et les autres coûts liés à l'organisation et à la prestation de services professionnels. Ces coûts de prestations de services et autres ont représenté 12 % du chiffre d'affaires total de 2007 et de 2006.

(en millions d'euros)	← Exercice clos le 31 décembre →	
	2007	2006
Coût des ventes de logiciels (hors amortissement des actifs incorporels acquis)	71,0	64,6
Coût des prestations de services et autres	156,3	143,7
Coût des ventes de produits et de services	227,3	208,3

Comparaison 2007-2006 : Le coût des ventes total a augmenté de 9,1 % en 2007, passant de 208,3 millions d'euros en 2006 à 227,3 millions d'euros. Les coûts des ventes de logiciels (hors coûts des logiciels acquis) ont connu une croissance de 9,9 % pour atteindre 71,0 millions d'euros en 2007 contre 64,6 millions d'euros en 2006, traduisant pour l'essentiel l'intégration de MatrixOne, Inc. sur un exercice complet et, dans une moindre mesure, l'acquisition d'ICEM, ainsi que des coûts supérieurs de livraison de produits, les responsabilités accrues de la Société en marketing et ventes entraînant un renforcement de ses activités logistiques.

Les coûts des prestations de services et autres ont enregistré une hausse de 8,8 %, à 156,3 millions d'euros en 2007 par rapport à 143,7 millions d'euros en 2006, reflétant à la fois l'intégration de MatrixOne, Inc. sur un exercice complet et la croissance de l'activité de conseil de la Société. La marge brute dégagée par les prestations de services et autres s'établit à 20,1 % en 2007, en repli par rapport aux 26,2 % constatés en 2006, essentiellement en raison d'un niveau de chiffre d'affaires plus faible dans nos opérations de Business Partners, et d'une baisse du montant des commissions perçues par la Société au titre de son activité de CMP (Channel Management Services Provider) pour IBM, ce réseau de distribution PLM Value passant progressivement sous la supervision directe de la Société (voir paragraphe 4.2.8 « Ventes et distribution »).

Frais de recherche et développement

La Société estime que la recherche et développement est un des facteurs les plus importants de son succès. Elle dispose de laboratoires de recherche en France, aux États-Unis, en Inde, au Canada, en Allemagne, en Israël et au Royaume-Uni. Les frais de recherche et développement comprennent essentiellement les frais de personnel des spécialistes dans l'infrastructure de logiciels et différents domaines applicatifs, tels que la conception mécanique, la fabrication, l'ingénierie mécanique, l'analyse linéaire et non linéaire des éléments finis, les applications 3D interactives, l'infographie, ainsi que des spécialistes disposant d'expérience et de savoir-faire dans les secteurs industriels ciblés par la Société. Les frais de recherche et développement comprennent également les coûts de location informatique, les amortissements ainsi que les frais de maintenance du matériel informatique utilisé pour l'activité de développement, ainsi que le coût des outils de développement des logiciels et les frais liés aux réseaux informatiques et aux autres moyens de communication.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés lorsqu'ils sont engagés si, après analyse de critères techniques, ils n'entrent pas dans la catégorie des immobilisations. Depuis la création de la Société en 1981, en vertu de l'application de cette politique comptable, ces coûts ont toujours été comptabilisés sur la période au cours de laquelle ils ont été engagés. Les frais de recherche et développement sont comptabilisés nets des subventions reçues de diverses autorités gouvernementales afin de financer certaines activités de recherche et développement (y compris les crédits d'impôt recherche en France qui devraient être versés par l'administration fiscale française si la charge d'impôt sur le revenu due par la Société n'était pas suffisante pour permettre la déduction de tels crédits).

(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	← Exercice clos le 31 décembre →	
	2007	2006
Frais de recherche et développement⁽¹⁾	303,3	303,2
% du chiffre d'affaires total	24,1 %	26,2 %

(1) Compte tenu de la relation commerciale entretenue par la Société avec IBM, le pourcentage de ses différents postes de charges, y compris les frais de recherche et développement, par rapport au chiffre d'affaires, peut ne pas être comparable aux pourcentages publiés par les concurrents de la Société.

Comparaison 2007-2006 : Les frais de recherche et développement sont restés stables en 2007, à 303,3 millions d'euros. Cette évolution des frais de recherche et développement en 2007 s'explique par plusieurs facteurs : (i) une hausse des frais de personnel due à l'augmentation des effectifs moyens en recherche et développement de 6 %, partiellement compensée par (ii) une hausse de 2,6 millions d'euros en crédits d'impôt recherche en 2007 par rapport à 2006 et (iii) un effet de change qui a limité la croissance des frais de recherche et développement. L'augmentation des effectifs moyens de recherche et développement s'explique principalement par l'impact sur un exercice complet de MatrixOne, Inc. et l'acquisition d'ICEM en 2007. Au 31 décembre 2007, les effectifs affectés à la recherche et au développement étaient de 3 349 personnes comparées à 3 164 personnes fin 2006. Une faible part des effectifs de recherche et développement exercent leurs activités de recherche et développement dans le cadre de la maintenance des logiciels, et leurs coûts sont de ce fait comptabilisés en coûts des ventes de logiciels.

Frais commerciaux

Les frais commerciaux de la Société comprennent principalement les frais de personnel, qui incluent les commissions sur ventes et le personnel d'administration des ventes, les dépenses de marketing et de communication, les frais de déplacement et les coûts d'infrastructure marketing, tels que les ressources informatiques utilisées par les équipes commerciales. Les frais commerciaux de la Société proviennent essentiellement des activités de ventes et de support de la Société dans le cadre de ses trois réseaux de distribution.

(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)

	← Exercice clos le 31 décembre →	
	2007	2006
Frais commerciaux	370,0	314,4
% du chiffre d'affaires total	29,4 %	27,2 %

Comparaison 2007-2006 : les frais commerciaux ont augmenté de 55,6 millions d'euros pour atteindre 370,0 millions d'euros, soit une augmentation de 17,7 % par rapport à 2006. Représentant la responsabilité accrue de la Société dans la commercialisation de ses produits (voir paragraphe 4.2.8 « Ventes et distribution »), la croissance des frais commerciaux résulte essentiellement de (i) l'accroissement des ressources du réseau de distribution PLM Value, (ii) l'intégration des effectifs commerciaux de MatrixOne, Inc. sur un exercice complet, (iii) la croissance des ressources dédiées aux ventes directes PLM, (iv) l'augmentation des investissements marketing et commerciaux sur le segment Conception mécanique 3D et (v) dans une moindre mesure, à l'acquisition d'ICEM réalisée en 2007. Au 31 décembre 2007, les effectifs commerciaux représentaient 3 536 personnes comparées à 3 166 personnes fin 2006. Une partie des effectifs commerciaux fournissent des activités de conseil et d'assistance au déploiement de produits, dont les coûts sont comptabilisés en coûts des prestations de services et autres.

Frais généraux et administratifs

(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)

	← Exercice clos le 31 décembre →	
	2007	2006
Frais généraux et administratifs	94,1	94,2
% du chiffre d'affaires total	7,5 %	8,1 %

Comparaison 2007-2006 : Les frais généraux et administratifs sont restés stables en 2007 par rapport à 2006. Cette stabilité reflète d'une part l'augmentation de 12 % de l'effectif administratif du fait de l'intégration de MatrixOne, Inc. sur un exercice complet, de la croissance des effectifs administratifs associés au réseau de distribution PLM Value, de l'acquisition d'ICEM et des dépenses liées à la poursuite du déploiement de nouveaux systèmes d'ERP (Entreprise Resource Planning) ; et d'autre part, ces augmentations ont été compensées par l'absence en 2007 des coûts imputables au plan de réorganisation de MatrixOne, Inc. et de ses filiales. Au 31 décembre 2007, l'effectif administratif total représentait 574 salariés contre 510 au 31 décembre 2006.

Amortissement des actifs incorporels acquis

Les dépenses opérationnelles de la Société incluaient 35,4 millions d'euros d'amortissements d'actifs incorporels acquis en 2007. Les amortissements d'actifs incorporels comprennent l'amortissement des logiciels acquis, l'amortissement des technologies acquises, ainsi que l'amortissement d'autres actifs incorporels acquis (dont les relations clients contractuelles) comptabilisés dans le cadre d'opérations de croissance externe. Voir paragraphe 5.1.2. « Information financière complémentaire retraitée » ci-dessus.

(en millions d'euros)

	← Exercice clos le 31 décembre →	
	2007	2006
Amortissement des actifs incorporels acquis	35,4	27,5

Comparaison 2007-2006 : Les amortissements d'actifs incorporels se sont accrus de 28,7 % ou 7,9 millions d'euros en 2007 par rapport à 2006. Cette hausse reflète essentiellement l'amortissement des actifs incorporels acquis dans le cadre des acquisitions de la Société, dont ICEM en 2007 et MatrixOne, Inc. en mai 2006 pour un exercice complet. En application des normes IFRS, ces amortissements sont ventilés selon leur nature entre les coûts des ventes de logiciels et les frais commerciaux.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

(en millions d'euros)

	← Exercice clos le 31 décembre →	
	2007	2006
Résultat opérationnel	264,1	237,7

5 Examen de la situation financière et du résultat des opérations, et perspectives

Comparaison 2007-2006 : Le résultat opérationnel a progressé de 11,1 % à 264,1 millions d'euros en 2007 par rapport à 237,7 millions d'euros en 2006, et la marge opérationnelle a augmenté à 21,0 % contre 20,5 % en 2006. En données retraitées, le résultat opérationnel a progressé de 5,8 % pour atteindre 334,5 millions d'euros en 2007, contre 316,2 millions d'euros en 2006, tandis que la marge opérationnelle a été ramenée à 26,2 % en 2007 contre 26,9 % en 2006.

La hausse du résultat opérationnel traduit principalement la croissance du chiffre d'affaires et l'absence de coûts en 2007, imputables au plan de réorganisation de MatrixOne, Inc. et de ses filiales. Ces incidences positives sur le résultat opérationnel ont été pour partie compensées par (i) l'augmentation cumulée des charges de personnel (notamment commerciales) et de l'amortissement des actifs incorporels acquis ainsi que par (ii) l'incidence des variations de taux de change, ayant un impact défavorable estimé de 9 points sur la croissance du résultat opérationnel. En données retraitées, cet impact défavorable est de 8 points.

La progression de la marge opérationnelle, qui résulte de ces différents facteurs, a été réduite par l'impact défavorable de 60 points de base lié au fléchissement des monnaies étrangères et notamment du yen japonais. La diminution de la marge opérationnelle retraitée (notamment des effets du plan de réorganisation de MatrixOne, Inc. et de ses filiales) traduit ces évolutions.

PRODUITS FINANCIERS ET AUTRES PRODUITS NETS

(en millions d'euros)	← Exercice clos le 31 décembre →	
	2007	2006
Produits financiers et autres produits nets	6,0	3,6

Comparaison 2007-2006 : Les produits financiers et autres produits nets ont représenté 6,0 millions d'euros en 2007 contre 3,6 millions d'euros en 2006. En 2007, les produits financiers et autres produits nets se composaient de produits d'intérêt pour 15,7 millions d'euros, de pertes de change pour (8,8) millions d'euros et d'autres pertes pour (0,9) millions d'euros. L'augmentation des produits financiers et autres produits nets s'explique principalement par l'augmentation de 41,4 % des produits d'intérêt, due à un solde moyen plus élevé de disponibilités et placements à court terme, qui a largement compensé la charge d'intérêts plus élevée et les pertes de change plus importantes liées aux actifs et passifs financiers. Voir la Note 13 aux comptes consolidés. Au 31 décembre 2007, les disponibilités et placements à court terme s'élevaient à 626,6 millions d'euros, contre 459,2 millions d'euros au 31 décembre 2006. Voir le paragraphe « Trésorerie et ressources en capitaux » ci-dessous et les Notes 2 et 13 aux comptes consolidés.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	← Exercice clos le 31 décembre →	
	2007	2006
Charge d'impôt sur le résultat	94,4	68,1
Taux effectif d'impôt consolidé	34,8 %	28,1 %

Comparaison 2007-2006 : En 2007, la charge d'impôt sur le résultat et le taux effectif d'impôt consolidé de la Société ont augmenté par rapport à 2006 où la Société avait bénéficié de la diminution du taux effectif d'imposition consolidé découlant d'une réorganisation du groupe fiscal américain aux Etats-Unis, ayant un impact positif non-récurrent de 11,5 millions d'euros. En 2007, la charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 26,3 millions d'euros, soit 38,6 % et le taux effectif d'impôt consolidé a progressé, passant de 28,1 % en 2006 à 34,8 % en 2007. Voir la Note 15 aux comptes consolidés. Sur une base retraitée, le taux effectif d'impôt consolidé de la Société s'est élevé à 33,4 % en 2007, soit un niveau légèrement supérieur à celui de 32,2 % enregistré en 2006.

RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION

(en millions d'euros, à l'exception des données par action)	← Exercice clos le 31 décembre →	
	2007	2006
Résultat net, part du groupe	176,7	174,3
Résultat net dilué par action	1,48	1,46
Nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation	119,6	119,1

Comparaison 2007-2006 : En 2007, le résultat net et le résultat net par action ont connu une légère augmentation par rapport à leur niveau de 2006, reflétant principalement l'impact d'un taux effectif d'impôt sur le résultat plus élevé. En données retraitées, le résultat net a progressé de 4,6 % à 227,5 millions d'euros en 2007, contre 217,5 millions en 2006, reflétant ainsi la croissance du résultat opérationnel retraité de 5,8 % ainsi qu'un niveau de produits financiers plus élevé. Sur une base retraitée, le résultat net dilué par action s'est apprécié de 3,8 %, à 1,90 euro en 2007 contre 1,83 euro en 2006.

5.3 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel par segment d'activité

Les tableaux ci-dessous présentent le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel des segments PLM et Conception mécanique 3D et leur contribution respective au chiffre d'affaires et aux résultats opérationnels de la Société (voir les Notes 1 et 19 aux comptes consolidés). En 2007, la Société a décidé de classer CosmosWorks dans le segment d'activité Conception mécanique 3D alors que CosmosWorks appartenait précédemment au segment PLM, aux côtés des autres applications d'analyse et de simulation de la Société. Ce reclassement reflète le fait que les produits CosmosWorks sont principalement vendus au travers du réseau de distribution Conception mécanique 3D, de manière conjointe avec les produits SolidWorks. Ce reclassement n'a pas eu d'impact significatif sur les deux segments concernés.

PLM

Chiffre d'affaires

	Exercice clos le 31 décembre			
	2007	% du chiffre d'affaires total	2006	% du chiffre d'affaires total
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>				
Chiffre d'affaires (hors ventes inter-segments)				
PLM	1 006,2	79,9 %	924,8	79,9 %
<i>Information financière complémentaire retraitée⁽¹⁾</i>				
PLM – chiffre d'affaires retraité	1 020,6	80,0 %	940,9	79,9 %

(1) L'information financière complémentaire retraitée exclut le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006. Un rapprochement entre l'information retraitée et les informations IFRS est présenté ci-dessus au paragraphe 5.1.2.

Comparaison 2007-2006 : Le chiffre d'affaires réalisé par le segment PLM a progressé de 8,8 % (15 % à taux de change constants) en 2007 pour atteindre 1,01 milliard d'euros, soit 79,9 % du chiffre d'affaires total (hors 4,8 millions d'euros de ventes inter-segments). En données retraitées et hors ventes inter-segments, le chiffre d'affaires PLM a progressé de 8,5 % (14 % à taux de change constants) en 2007, pour atteindre 1,02 milliard d'euros. La progression du chiffre d'affaires du segment PLM en 2007 reflète la solide croissance logiciel des marques CATIA, SIMULIA et ENOVIA, portée principalement par (i) l'impact des acquisitions, notamment l'intégration de MatrixOne, Inc. sur un exercice complet contre huit mois en 2006 et l'acquisition d'ICEM, et (ii) la croissance du revenu récurrent, au travers des ventes de licences périodiques et de maintenance, cette dernière bénéficiant de la progression de la base installée. Les prestations de services et autres du segment PLM sont restés relativement stables par rapport à 2006, et ont augmenté légèrement à taux de change constants.

Résultat opérationnel

	Exercice clos le 31 décembre			
	2007	% du résultat opérationnel total	2006	% du résultat opérationnel total
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>				
Résultat opérationnel				
PLM	171,2	64,8 %	163,8	68,9 %
<i>Information financière complémentaire retraitée⁽¹⁾</i>				
PLM – résultat opérationnel retraité	241,0	72,0 %	232,6	73,6 %

(1) L'information financière complémentaire retraitée exclut les éléments suivants : (i) le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006, (ii) les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006, (iii) la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006 et (iv) l'effet non-récurrent attribuable au plan de réorganisation de MatrixOne, Inc. et de ses filiales pour l'exercice clos le 31 décembre 2006. Un rapprochement entre l'information retraitée et les informations IFRS est présenté ci-dessus au paragraphe 5.1.2.

Comparaison 2007-2006 : Le résultat opérationnel réalisé par le segment PLM a augmenté de 4,5 %, la hausse du chiffre d'affaires ayant été en partie compensée par la hausse des dépenses associées à la gestion du réseau de vente indirect PLM Value par la Société et par d'autres investissements dans les domaines du marketing et des ventes, ainsi que par un impact de change défavorable, notamment avec le yen. En données retraitées, le résultat opérationnel a augmenté de 8,4 millions d'euros, soit une hausse de 3,6 % en 2007 par

5 Examen de la situation financière et du résultat des opérations, et perspectives

rapport à 2006, qui traduit la hausse du chiffre d'affaires en partie compensée par l'augmentation des dépenses associées à la gestion du réseau de vente indirect PLM Value, par des investissements dans les autres réseaux de vente et par l'impact négatif du yen.

Conception mécanique 3D

Chiffre d'affaires

	Exercice clos le 31 décembre			
	2007	% du chiffre d'affaires total	2006	% du chiffre d'affaires total
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>				
Chiffre d'affaires (hors ventes inter-segments)				
Conception mécanique 3D	252,6	20,1 %	233,0	20,1 %
<i>Information financière complémentaire retraitée⁽¹⁾</i>				
Conception mécanique 3D – chiffre d'affaires retraité	255,3	20,0 %	236,6	20,1 %

(1) L'information financière complémentaire retraitée exclut le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006. Un rapprochement entre l'information retraitée et les informations IFRS est présenté ci-dessus au paragraphe 5.1.2.

Comparaison 2007-2006 : Le chiffre d'affaires réalisé par le segment Conception mécanique 3D a progressé de 8,4 % en 2007 (14 % à taux de change constants) pour atteindre 252,6 millions d'euros, soit 20,1 % du chiffre d'affaires total (hors 1,1 million d'euros de ventes inter-segments). Sur une base retraitée et hors ventes inter-segments, le chiffre d'affaires du segment Conception mécanique 3D a progressé de 7,9 % (14 % à taux de change constants) en 2007 pour atteindre 255,3 millions d'euros, sous l'effet de la croissance de 12,8 % des ventes de nouvelles licences et de l'augmentation de la base installée sous maintenance ; ces bons résultats ont été en partie compensés par un repli du prix moyen par licence payé par le client final, principalement du fait des variations de change et, dans une moindre mesure, de l'évolution des ventes par zone géographique.

Résultat opérationnel

	Exercice clos le 31 décembre			
	2007	% du résultat opérationnel total	2006	% du résultat opérationnel total
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>				
Résultat opérationnel				
Conception mécanique 3D	92,9	35,2 %	73,9	31,1 %
<i>Information financière complémentaire retraitée⁽¹⁾</i>				
Conception mécanique 3D – résultat opérationnel retraité	93,5	28,0 %	83,6	26,4 %

(1) L'information financière complémentaire retraitée exclut les éléments suivants : (i) le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006, (ii) les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006, (iii) la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006 et (iv) l'effet non-récurrent attribuable au plan de réorganisation de MatrixOne, Inc. et de ses filiales pour l'exercice clos le 31 décembre 2006. Un rapprochement entre l'information retraitée et les informations IFRS est présentée ci-dessus au paragraphe 5.1.2.

Comparaison 2007-2006 : Le résultat opérationnel du segment Conception mécanique 3D s'est inscrit en progression de 25,7 % en 2007 par rapport à 2006, soit une hausse de 19,0 millions d'euros, alors que la marge opérationnelle est passée à 36,8 % en 2007 contre 31,7 % en 2006. En données retraitées, le résultat opérationnel a augmenté de 9,9 millions d'euros, soit 11,8 % en 2007 par rapport à 2006, dans la lignée de la croissance du chiffre d'affaires, la marge opérationnelle retraitée gagnant environ un point en 2007 par rapport à 2006, à 36,6 % contre 35,3 %.

5.4 Évolution des résultats trimestriels

Les chiffres d'affaires trimestriels de la Société ont varié de façon significative et continueront vraisemblablement de le faire à l'avenir. Le résultat net de la Société a également varié de manière significative chaque trimestre, reflétant les évolutions de chiffre d'affaires, dans un contexte de relative linéarité de l'évolution trimestrielle des dépenses de la Société. Une partie significative des ventes de la Société intervient généralement au cours du dernier mois de chaque trimestre, et ainsi qu'il est généralement observé dans l'industrie du logiciel, l'activité de vente de licences de la Société atteint son maximum au cours du mois de décembre. Le chiffre d'affaires des ventes de

logiciels, le chiffre d'affaires total, le résultat opérationnel et le résultat net sont généralement plus élevés au quatrième trimestre de chaque exercice.

Parmi les principaux facteurs qui entraînent des variations du chiffre d'affaires de la Société figurent, sans y être limités : la taille des transactions, le modèle de concession des licences logicielles, le calendrier et le volume des activités de conseil, le calendrier et la taille des services logiciels de développement de produit ainsi que le calendrier et le niveau des activités de fusions et acquisitions. Par ailleurs, le chiffre d'affaires trimestriel peut varier considérablement en raison de la durée variable nécessaire à la négociation et à la finalisation des contrats commerciaux ou au calendrier de comptabilisation des activités de conseil.

En 2007, le chiffre d'affaires de la Société pour les quatrième, troisième, deuxième et premier trimestres a représenté respectivement 28,8 %, 23,8 %, 24,3 % et 23,1 % du chiffre d'affaires total. Le chiffre d'affaires de la Société pour les quatrième, troisième, deuxième et premier trimestres 2006 représentait respectivement 30,2 %, 23,8 %, 24,2 % et 21,8 % du chiffre d'affaires total de la Société. Voir paragraphe 2.2 pour une explication des principales raisons des variations trimestrielles des résultats de la Société.

5.5 Trésorerie et ressources en capitaux

Les principales sources de liquidités de la Société proviennent de la trésorerie dégagée par les opérations d'exploitation. Les fonds ainsi obtenus ont été utilisés principalement pour des placements à court terme, pour le paiement des dividendes et pour le financement des opérations de croissance externe.

La variation du besoin en fonds de roulement de la Société au 31 décembre 2007 s'est élevée à +23,8 millions d'euros (dégagement en fonds de roulement) alors qu'au 31 décembre 2006, elle s'élevait à -37,4 millions d'euros (besoin en fonds de roulement). La variation la plus significative en 2007 porte sur les postes fournisseurs et personnel. Se reporter aux tableaux des flux de trésorerie dans les comptes consolidés inclus au présent rapport annuel. Aux termes de ses accords de distribution avec la Société, IBM s'engage à payer la Société dans le mois suivant la comptabilisation par IBM des licences concédées. Cependant, en raison des périodes de vacances et d'autres facteurs, ces paiements ne sont pas toujours effectués dans le délai prévu. Ces retards, qui peuvent résulter en un paiement au cours de la période comptable suivante, entraînent des fluctuations sensibles du solde du compte clients pour une période donnée. Voir la Note 1 aux comptes consolidés.

Les disponibilités et placements à court terme de la Société se sont élevés à 626,6 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 459,2 millions d'euros au 31 décembre 2006. Au cours de l'exercice 2007, la trésorerie générée par les opérations d'exploitation s'est élevée à 311,3 millions d'euros, contre 210,7 millions d'euros en 2006. La trésorerie affectée aux opérations d'investissement s'est élevée à 86,8 millions d'euros et reflète essentiellement les opérations de croissance externe, nettes de la trésorerie acquise, contre 268,6 millions d'euros en 2006. En 2007, la trésorerie affectée aux opérations de financement s'est élevée à 4,2 millions d'euros et correspond principalement à l'exercice des stocks options pour 47,0 millions d'euros et au paiement des dividendes pour 50,8 millions d'euros. En 2006, les excédents de trésorerie provenant des opérations de financement s'élevaient à 173,9 millions d'euros suite à la levée d'un emprunt de 200,0 millions d'euros. Par ailleurs, l'évolution des taux de change a eu une incidence négative de 31,8 millions d'euros sur le solde de trésorerie de la Société au 31 décembre 2007, à comparer avec l'effet négatif de 20,5 millions d'euros enregistré par la Société sur son solde de trésorerie au 31 décembre 2006.

Les principaux investissements et dépenses réalisés en 2007 ont porté sur des opérations de croissance externe, financées par la trésorerie dégagée par les opérations d'exploitation. La Société a pour l'heure utilisé l'intégralité des 200 millions d'euros prévus dans le cadre de sa ligne de crédit revolving sur cinq ans. Voir la Note 8 des comptes consolidés pour des informations sur le taux d'intérêt et l'échéance de la ligne de crédit et le paragraphe 2.3 « Risques de marché ». Dans le cadre de cette ligne de crédit, la Société doit respecter certaines clauses visant à limiter les possibilités d'octroi de sûretés sur ses actifs ou ceux de ses principales filiales, de cession de ses actifs ou de ceux de ses principales filiales et de restructuration impliquant la Société. En cas de changement de contrôle de la Société, ladite ligne de crédit pourrait faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande des prêteurs. La Société n'a pas de dépenses d'investissements significatives en cours.

Fin 2007, les dettes financières de la Société intégraient l'endettement à long terme pour un montant de 200 millions d'euros. Au 31 décembre 2007, la position financière nette s'établit à 423,7 millions d'euros et représente les disponibilités et placements à court terme nets de l'endettement à long terme, contre 254,9 millions d'euros au 31 décembre 2006. La direction de la Société estime que les ressources de trésorerie actuelles seront suffisantes pour satisfaire au développement de la Société dans un futur prévisible.

5.6 Recherche et développement, brevets et licences

Voir paragraphe 4.2.5 « Technologie, recherche et développement » et paragraphe 5.2. « Données consolidées ».

5.7 Informations sur les tendances

ÉVOLUTIONS RECENTES

Le 24 janvier 2008, la Société a annoncé le lancement de sa nouvelle plate-forme de dernière génération, la Version 6 (V6). La V6 est une plate-forme ouverte s'appuyant sur les standards SOA. La V6 fournit une plate-forme PLM unique pour l'ensemble des processus métiers PLM, accessible en permanence, que l'on fasse partie d'un groupe impliqué dans l'ingénierie, d'une entreprise, ou que l'on soit utilisateur final. En s'appuyant sur la technologie ENOVIA MatrixOne, la V6 assure également un accès intelligent à l'ensemble des informations produits, quel que soit l'emplacement de la source. Voir paragraphe 4.2.5. « Technologie, recherche et développement ».

GRANDES TENDANCES DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ACTIVITÉ

Le contexte économique général a une incidence sur le chiffre d'affaires de la Société et son niveau d'activité. La Société tient également compte des évolutions des dépenses d'investissement des entreprises ainsi que de la production industrielle car une grande majorité de ses clients est composée de sociétés manufacturières. Cependant, compte tenu du décalage entre les cycles de l'économie générale, les dépenses d'investissement des entreprises, les différences de cycles d'investissement dans les divers secteurs industriels auxquels la Société s'adresse et les budgets et calendriers d'investissement spécifiques à chacun des clients la Société, il n'existe aucune corrélation fiable à court ou moyen terme entre ces indicateurs macro-économiques et le chiffre d'affaires de la Société pour une zone géographique ou une période donnée. Par ailleurs, les indicateurs économiques font fréquemment l'objet de révisions, à la hausse comme à la baisse, si bien que leur valeur prévisionnelle est limitée. Les années marquées d'un « e » sont des estimations.

Se reporter également au paragraphe 2.2 « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les effets potentiels de la conjoncture économique générale sur l'activité de la Société et le résultat de ses opérations.

5.8 Objectifs de la Société

Les objectifs de la Société ne sont fixés et communiqués que sur une base retraitée à partir de nos comptes établis en normes américaines. Les objectifs retraités décrits ci-dessous ne tiennent pas compte des éléments comptables suivants : le traitement comptable des produits constatés d'avance, estimé à environ 1 million d'euros en 2008 ; la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options, estimée à environ 18 millions d'euros pour 2008 ; et l'amortissement des actifs incorporels acquis, y compris l'amortissement des logiciels acquis, estimé à 48 millions d'euros en 2008. Ces objectifs excluent également les coûts exceptionnels et les plus-values immobilières pouvant être constatés dans le cadre du déménagement du siège social de la Société, programmé pour 2008, ainsi que les nouvelles attributions éventuelles de stock-options ou d'actions gratuites, et les nouvelles acquisitions éventuelles, durant l'exercice 2008.

- Objectif de croissance du chiffre d'affaires 2008 retraité d'environ 10 % à taux de change constants
- Objectif de croissance du chiffre d'affaires logiciel 2008 retraité d'environ 12 % à taux de change constants
- Objectif de résultat net par action 2008 retraité d'environ 2,17 à 2,22 euros, soit une croissance de 10 % à 12 %
- Objectif de marge opérationnelle 2008 retraitée d'environ 27,0 % à 27,5 %

Ces objectifs sont fondés sur des hypothèses de taux de change de 1,45 dollar US pour 1,00 euro et de 160 JPY pour 1,00 euro.

- Objectif de chiffre d'affaires 2008 retraité compris entre 1,365 et 1,380 milliard d'euros, prenant en compte les hypothèses de taux de change ci-dessus

Les informations du présent paragraphe 5.8 incluent des déclarations sur les objectifs de performances financières à venir de la Société. Ces déclarations de nature prospective se fondent sur les opinions et hypothèses actuelles des dirigeants et impliquent des risques et des incertitudes connus et inconnus. En conséquence, les résultats réels peuvent être très différents de ceux présentés dans ces déclarations, notamment du fait : (i) des fluctuations des devises, en particulier de la valeur du dollar américain ou du yen japonais par rapport à l'euro – les objectifs sont fondés sur des hypothèses de taux de change pour l'année 2008 de 1,45 dollar US pour 1,00 euro et de 160 JPY pour 1,00 euro – ; (ii) de la réduction des dépenses d'investissement dans le domaine des technologies de l'information résultant d'un changement de l'environnement économique ou des conditions de marché qui pourraient affecter négativement la demande des produits et services de la Société ; (iii) de difficultés ou changements défavorables affectant les partenaires de la Société ou les relations avec ses partenaires, y compris IBM ; (iv) du développement de nouveaux produits et des évolutions technologiques ; (v) d'erreurs ou de défauts éventuels des produits de la Société ; (vi) de la croissance des parts de marché des concurrents de la Société ; (vii) de la matérialisation des risques liés à l'intégration de toute société nouvellement acquise, et de ceux liés aux restructurations internes et tous autres facteurs, tels qu'exposés au paragraphe 2.2.

5.9 Engagements hors bilan

La Société n'a pas d'engagements hors bilan significatifs.

5.10 Tableau des engagements contractuels

Le tableau suivant résume les principaux engagements de la Société à effectuer des paiements futurs du fait de contrats au 31 décembre 2007 :

(en milliers d'euros)	Paiements dus par période				
	Total	A moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	A plus de 5 ans
Participation des salariés aux bénéfices	32 508	9 622	10 229	7 796	4 861
Contrat de bail en l'état futur d'achèvement (Vélizy)	188 913	–	12 388	37 163	139 362
Ligne de crédit ⁽¹⁾	250 667	9 728	19 456	19 456	202 027
Obligations en matière de contrats de location simple	95 905	36 337	36 940	16 156	6 472
Total	567 993	55 687	79 013	80 571	352 722

(1) Incluant les intérêts financiers calculés sur la base de : Euribor plus 0,18 % au 31 décembre 2007, soit un taux de 4,86 % par an.

5.11 Rapprochement entre les principes comptables IFRS et les principes comptables américains

Du fait de sa cotation au NASDAQ à New York, la Société prépare des états financiers conformément aux principes comptables américains. Un rapprochement entre les comptes préparés conformément au référentiel IFRS et les comptes préparés conformément aux principes comptables américains est présenté ci-dessous.

	← Au 31 décembre 2007 →	
<i>(en milliers d'euros)</i>	Situation nette	Résultat net
Données établies selon les normes IFRS	1 116 940	176 683
Plan de stock-options SolidWorks ⁽¹⁾	83 153	(6 216)
Autres, nets	(4 337)	8 016
Données établies selon les règles comptables américaines	1 195 756	178 483

	← Au 31 décembre 2006 →	
<i>(en milliers d'euros)</i>	Situation nette	Résultat net
Données établies selon les normes IFRS	1 013 256	174 257
Plan de stock-options SolidWorks ⁽¹⁾	88 941	1 512
Autres, nets	7 848	4 033
Données établies selon les règles comptables américaines	1 110 045	179 802

(1) En application de la norme IFRS 2 « Paiement sur base d'actions » les plans de stock-options portant sur les titres de la filiale SolidWorks donne lieu à la comptabilisation d'une dette et d'une charge car ce plan est assorti d'un engagement de rachat des titres par le Groupe. Selon les principes comptables américains, ces plans sont traités comme des transactions avec des minoritaires et ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une dette ou d'une charge.

CHAPITRE 6 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET SALARIÉS

Depuis 1996, Dassault Systèmes est une société de droit français cotée sur Euronext Paris (Compartiment A) et au NASDAQ à New York (NASDAQ Global Market). DS veille à respecter les règles du droit boursier qui lui sont applicables sur chacune de ces deux places, et à se conformer aux recommandations et règles relatives au gouvernement d'entreprise en France et aux Etats-Unis, qui lui sont applicables.

6.1 Conseil d'administration

6.1.1 Composition

En 2007 et à la date du présent document, le Conseil d'administration de DS est composé de 9 membres, nommés pour une durée de 6 ans, dont cinq sont indépendants. Les critères d'indépendance retenus par le Conseil d'administration tiennent compte des recommandations de place en France, et en particulier de celles du rapport Bouton, et des exigences du NASDAQ et du Sarbanes-Oxley Act aux Etats-Unis. Ces critères s'inspirent de la règle générale selon laquelle un administrateur indépendant ne doit pas se trouver dans une situation susceptible d'altérer son indépendance de jugement ou de le placer dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel. Les administrateurs indépendants de DS sont Messieurs Paul R. Brown, Bernard Dufau, André Kudelski, Jean-Pierre Chahid-Nouraï et Arnaud De Meyer.

Il n'y a pas d'administrateur désigné par les salariés de Dassault Systèmes. Les administrateurs étrangers sont au nombre de trois et sont respectivement de nationalité américaine, suisse et belge. L'âge moyen des administrateurs est de 57 ans. Chaque administrateur doit détenir une action au moins de Dassault Systèmes.

Les mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de Dassault Systèmes durant l'exercice écoulé sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Noms	Fonction principale exercée dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (*)	Autres mandats en dehors du Groupe expirés au cours des 5 dernières années	Nombre d'actions DS au 15/03/2008
Charles Edelstenne Date de première nomination : 08/04/1993 Date d'échéance du mandat : Assemblée générale Annuelle à tenir en 2011	Président du Conseil d'administration	Président-Directeur Général de Dassault Aviation <u>Sociétés françaises</u> – Membre du Conseil de surveillance de Groupe Industriel Marcel Dassault SAS – Administrateur de Sogitec Industries SA – Gérant des sociétés civiles Arie, Nili, Arie 2 et Nili 2 <u>Sociétés étrangères</u> – Administrateur de Société Anonyme Belge de Constructions Aéronautiques – <i>Chairman</i> de Dassault Falcon Jet Corporation – <i>President</i> de Dassault International, Inc.	Administrateur de Dassault Réassurance et Thalès Systèmes Aéroportés	7 662 647
Paul R. Brown Date de première nomination : 25/09/2000 Date d'échéance du mandat : Assemblée générale Annuelle à tenir en 2011	Administrateur	<i>Dean</i> du College of Business and Economics à Lehigh University, Pennsylvanie	Administrateur et membre du Comité d'audit de Dictaphone, Inc.	2

6 Organes d'administration, de direction et salariés

Noms	Fonction principale exercée dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (*)	Autres mandats en dehors du Groupe expirés au cours des 5 dernières années	Nombre d'actions DS au 15/03/2008
Bernard Charlès Date de première nomination : 08/04/1993 Date d'échéance du mandat : Assemblée générale Annuelle à tenir en 2011	Directeur général	Filiales étrangères de DS – <i>Director et Chairman</i> de SolidWorks Corp., de Dassault Systèmes Simulia Corp., de Dassault Systèmes Delmia Corp., de Dassault Systèmes Corp. et de Dassault Systèmes K.K. – <i>President</i> de Dassault Systèmes Canada Inc.	Administrateur de Business Objects	86 940
Laurent Dassault Date de première nomination : 08/04/1993 Date d'échéance du mandat : Assemblée générale Annuelle à tenir en 2011	Administrateur	Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de Groupe Industriel Marcel Dassault SAS <u>Sociétés françaises</u> – Président du Conseil de surveillance d'Immobilière Dassault SA – Président de Château Dassault SAS et co-gérant de la SCEA La Fleur Mérissac – Administrateur de Generali France SA, Sogitec Industries SA, Société de Véhicules Electriques SAS, Société financière Louis Potel & Chabot et de Génération Entreprise – Gérant d'Artcurial Développement – Membre du Conseil de surveillance de ARQANA SAS et 21 Central Partners SA – Membre du Comité de suivi de Pechel Industries SAS et du Comité consultatif de Sagard Private Equity Partners SAS – Président du Comité de développement du Groupe Artcurial <u>Sociétés étrangères</u> – Président-Directeur Général de Dassault Belgique Aviation – <i>Chairman of the Advisory Board</i> de CATALYST INVESTMENTS II L.P. – Administrateur de Power Corporation du Canada, Kudelski SA, Banque Privée Edmond de Rothschild Luxembourg SA, Fauchier Partners Management Ltd., Lepercq, de Neufelize and Co. Inc., Terramaris SA	– Gérant de Dassault Investissements – <i>President</i> de Dassault Falcon Jet do Brazil, Midway Aircraft Corp., Dassault Investment Fund Inc., Vina Dassault San Pedro – Administrateur de Fingen SA, Compagnie Nationale à Portefeuille, BSS Investment SA, Chenfeng Machinery, Aero Precision Repair and Overhaul Company « A-pro », NAFCO National Aerospace Stener Co., Generali Assicurazioni SpA, Industrial Procurement Services – Membre du Conseil de surveillance d'Eurazeo et du Comité consultatif de Power Private Equity Fund et de Syntek Capital SA	10
Bernard Dufau Date de première nomination : 31/05/2001 Date d'échéance du mandat : Assemblée générale Annuelle à tenir en 2013	Administrateur	– Administrateur et Président du Comité d'audit de France Telecom SA – Administrateur et membre du Comité d'audit de Kesa Electricals plc	– Administrateur de Team Partner Group et de Mood Media – Gérant de B. Dufau Conseil	1 000
André Kudelski Date de première nomination : 31/05/2001 Date d'échéance du mandat : Assemblée générale Annuelle à tenir en 2013	Administrateur	Président et administrateur délégué de Kudelski SA Président-Directeur Général de Nagra+ SA <i>Chairman of the Board</i> de Open TV (Etats-Unis) Administrateur de HSBC Private Bank Holding (Suisse), de Nestlé et d'Edipresse	Membre du <i>Advisory Board</i> du Crédit Suisse et de la Swiss American Chamber of Commerce	10

Noms	Fonction principale exercée dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (*)	Autres mandats en dehors du Groupe expirés au cours des 5 dernières années	Nombre d'actions DS au 15/03/2008
Thibault de Tersant Date de première nomination : 08/04/1993 Date d'échéance du mandat : Assemblée générale à tenir en 2011	Directeur Général Adjoint, Affaires Financières	Filiales françaises de DS Président de Dassault Systèmes Europe SAS et Dassault Systèmes HoldCo SAS Filiales étrangères de DS <i>Director et Chairman</i> de Spatial Corp. Administrateur de SolidWorks Corp., Dassault Systèmes Delmia Corp., Dassault Systèmes Corp., Dassault Systèmes Israel Ltd., SmarTeam Americas Inc., Dassault Systèmes Simulia Corp. et de Icem Ltd	–	9 815
Jean-Pierre Chahid-Nourai Date de première nomination : 15/04/2005 Date d'échéance du mandat : Assemblée générale à tenir en 2011	Administrateur	Administrateur de Stanislas SA	Administrateur Délégué de Finanval Conseil	1010
Arnoud De Meyer Date de première nomination : 15/04/2005 Date d'échéance du mandat : Assemblée générale à tenir en 2011	Administrateur	Professeur et Directeur de la Judge Business School à l'Université de Cambridge, Royaume-Uni Administrateur de Option International NV et de Kylian Technology Management Pte. Ltd.	Administrateur de Ancorabel, SR&DM, INSEAD (Singapour) et de INSEAD EAC Pte.Ltd	250

(*) La fonction principale exercée apparaît en premier pour les administrateurs dont la fonction principale n'est pas chez Dassault Systèmes.

- Charles Edelstenne a été l'un des fondateurs de Dassault Systèmes en 1981 et son gérant jusqu'à ce que la société soit transformée en société anonyme en 1993. De 1993 à 2002, M. Edelstenne a été Président-Directeur Général de Dassault Systèmes et depuis 2002 il en est le Président du Conseil d'administration. M. Edelstenne dédie la majeure partie de son temps à ses fonctions au sein de Dassault Aviation, comme indiqué ci-dessus.
- Bernard Charlès est Directeur Général de Dassault Systèmes depuis 2002, M. Edelstenne occupant depuis lors la seule fonction de Président du Conseil d'administration. M. Charlès occupait déjà des fonctions similaires de direction générale depuis 1995, qu'il partageait avec M. Edelstenne. Préalablement, il a été Directeur de la recherche et de la stratégie de DS de 1985 à 1988, puis Directeur de la recherche et du développement de 1988 à 1995.
- Thibault de Tersant est Directeur Général Adjoint, Affaires Financières de Dassault Systèmes depuis 2003. Il est entré chez DS en 1988 en qualité de Directeur financier. Auparavant, il occupait des fonctions à la Direction Financière de Dassault International. M. de Tersant est également administrateur de la DFCG (Association Nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion).
- Paul R. Brown est titulaire du Certified Public Accountant de Pennsylvanie depuis 1974. M. Brown est à l'heure actuelle directeur (*Dean*) du College of Business and Economics de l'université Lehigh University à Bethlehem, Pennsylvanie. Il était auparavant professeur et directeur du département Comptabilité, Fiscalité et Droit des affaires de l'école de commerce Leonard N. Stern de l'Université de New York. Il a été également Directeur universitaire du programme TRIUM Executive MBA. Il a occupé des fonctions à la Yale School of Management, à l'INSEAD et à l'Université internationale du Japon, et a travaillé chez Arthur Andersen & Co. et pour le Financial Accounting Standards Boards (FASB). Il est consultant pour plusieurs entreprises financières.
- Laurent Dassault occupe, depuis 1991, des postes à responsabilité au sein du Groupe Dassault. Il est Vice-Président du Groupe Industriel Marcel Dassault, Président du Conseil de surveillance d'Immobilier Dassault et Président de Château Dassault ainsi que de Château La Fleur Mérisiac. M. Dassault bénéficie d'une expérience bancaire antérieure de 14 ans à la Banque Vernes, à la Banque Parisienne Internationale et à la Banque Industrielle et Commerciale du Marais.
- Bernard Dufau a débuté en tant qu'ingénieur commercial dans le groupe IBM et y a par la suite occupé différentes fonctions de direction. M. Dufau a ainsi été Président du Conseil d'administration d'IBM France de 1996 à 2001, Président du Directoire d'IBM France de 1995 à 1996, Directeur Général du secteur distribution d'IBM Europe en 1994, Directeur Général des opérations d'IBM France de 1992 à 1994 et Directeur des ventes d'IBM France de 1989 à 1992.
- André Kudelski est Président et administrateur délégué de Kudelski SA depuis 2002, ainsi que de Nagra Plus SA, filiale commune de Kudelski SA et de Canal+ depuis 1992. M. Kudelski est entré chez Kudelski SA en 1984 comme ingénieur recherche & développement ;

6 Organes d'administration, de direction et salariés

il a ensuite été responsable de produit pour la télévision à péage de Kudelski SA de 1989 à 1990, puis directeur de Nagravisio, la division pay-TV du groupe, pour ensuite succéder à son père au poste de président. Il a été nommé en 2007 *Chairman of the Board* de Open TV, société américaine cotée au NASDAQ et contrôlée par le groupe Kudelski.

- Jean-Pierre Chahid-Nourai est consultant indépendant. Il a été administrateur délégué de Finanval Conseil de 1992 à 2007. Ancien membre de la gérance de Michelin et directeur financier du groupe Michelin, M. Chahid-Nourai a aussi été banquier d'affaires chez MM. Lazard Frères et Cie., à la Banque Vve Morin-Pons, à la Financière Indosuez et chez S.G. Warburg, ainsi que consultant chez McKinsey & Co. En parallèle à ses activités professionnelles, M. Chahid-Nourai a enseigné la finance à l'Essec, au centre de formation à l'analyse financière, à l'INSEAD et au CEDEP (Centre Européen d'Education Permanente).
- Arnaud De Meyer est Professeur de gestion et Directeur de la Judge Business School (Université de Cambridge, Royaume-Uni). Il est également à l'heure actuelle membre externe du Conseil de direction (*Management Board*) du *Department for Business, Enterprise and Regulatory Reform* du gouvernement britannique. M. De Meyer est un spécialiste de Gestion de l'Innovation, un sujet sur lequel il a publié un grand nombre d'articles et livres. Auparavant Arnaud De Meyer était Professeur de Gestion de Technologie et vice-doyen responsable de l'administration et des relations extérieures à l'INSEAD en France. Il a également enseigné à Waseda University et Keio Business School au Japon et a créé le campus de l'INSEAD à Singapour.

6.1.2 Fonctionnement du Conseil et comités

Le fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les principales dispositions de son règlement intérieur sont décrits dans le rapport du Président du Conseil d'administration reproduit ci-après. La composition, la mission et le fonctionnement des comités créés par le Conseil d'administration sont également décrits dans ce rapport.

6.2 Cadres dirigeants

Les cadres dirigeants de la Société en 2007 ont été :

Nom	Position
Charles Edelstenne	Président du Conseil d'administration
Bernard Charlès	Directeur Général
Dominique Florack	Directeur Général Adjoint, Produits, Recherche et Développement
Thibault de Tersant	Directeur Général Adjoint, Affaires Financières
Pascal Daloz	Directeur Général Adjoint, en charge de la Stratégie et du Marketing
Etienne Droit	Directeur Général Adjoint, en charge des Ventes et Distribution Partenaires PLM
Philippe Forestier	Directeur Général Adjoint, en charge du Développement de l'Ecosystème
Bruno Latchague	Directeur Général Adjoint, en charge des Ventes et Distribution Solutions PLM
Joel Lemke	Directeur Général d'ENOVIA
John McEleney	Directeur Général de SolidWorks, jusqu'au 1 ^{er} juillet 2007
Jeff Ray	Directeur Général de SolidWorks, à compter du 1 ^{er} juillet 2007, et Directeur Professional Channel
Muriel Pénicaud	Directeur Général Adjoint, en charge de l'Organisation et des Ressources Humaines, jusqu'en mars 2008

Le 1^{er} avril 2008, Laurence Dors a été nommée Directeur Général Adjoint. Elle est notamment en charge du Développement Global de la Société.

- Dominique Florack est Directeur Général Adjoint, Produits, Recherche et Développement depuis 2007. Au sein de Dassault Systèmes, M. Florack a été Directeur Général Adjoint en charge de la Stratégie, de la Recherche et du Développement entre 2004 et 2006, Directeur de la stratégie, des applicatifs, de la recherche et du développement de 1995 à 1999, Directeur des solutions mécaniques CAO de 1994 à 1995, Directeur de la stratégie et de la recherche de 1990 à 1993, et en charge des produits bases de données de 1986 à 1989.

- Pascal Daloz est Directeur Général Adjoint, en charge de la Stratégie et du Marketing depuis janvier 2007, ainsi que des activités regroupées sous la marque 3DVIA depuis début 2008. Après avoir rejoint Dassault Systèmes en 2001 en qualité de Directeur Recherche et Développement, M. Daloz a été nommé, en 2003, Directeur de la Stratégie et du Développement. Auparavant, M. Daloz a travaillé pendant cinq ans, au sein du cabinet de conseil en stratégie Arthur D. Little comme consultant et membre de l'équipe « Arthur D. Little's Technology Innovation Management », puis pendant quatre ans comme analyste financier au Credit Suisse First Boston Technology Group.
- Étienne Droit est Directeur Général Adjoint, en charge des Ventes et Distribution Partenaires PLM depuis 2007. M. Droit est entré chez Dassault Systèmes en 1985 en tant que membre de l'équipe de développement CATIA ; il a ensuite occupé différents postes de direction dans le domaine de la stratégie et du développement des applications de 1987 à 1995, et a été nommé en particulier directeur des Applications CATIA en 1991. En 1995, il a pris la responsabilité des ventes et services aux grands comptes, responsabilité élargie aux ventes et à la distribution de manière générale en 1997. Dans le contexte global de la prise en charge directe par DS de la distribution de ses produits, M. Droit a la responsabilité des ventes PLM de Dassault Systèmes effectuées à travers un réseau de partenaires (réseau « PLM Value »).
- Philippe Forestier est Directeur Général Adjoint, en charge du Développement de l'Ecosystème depuis 2007. M. Forestier est entré chez DS en 1981 en qualité d'ingénieur responsable du développement du modèleur géométrique CATIA. Il a par la suite assumé des responsabilités dans le domaine du marketing et de l'assistance technique jusqu'en 1995, puis la direction des ventes et du marketing sur le continent américain jusqu'en 2001. Il a ensuite été Directeur mondial ventes et marketing pour les PME jusqu'en 2002 et Directeur Général Adjoint en charge des Alliances, du Marketing et de la Communication jusqu'en 2006.
- Bruno Latchague est Directeur Général Adjoint, en charge des Ventes et Distribution Solutions PLM, depuis 2007. A ce titre, il a la responsabilité des ventes PLM de DS auprès des grands comptes ainsi que des solutions et du service. M. Latchague est entré chez Dassault Systèmes en 1987 en prenant la responsabilité de l'infrastructure des logiciels CATIA. Il a ensuite évolué dans différentes fonctions de direction dans le domaine de la recherche et développement, et plus particulièrement dans celui du développement et du support des solutions PLM de DS. Avant de débiter sa carrière chez DS, M. Latchague a été responsable du support produits CFAO (Conception et Fabrication Assistée par Ordinateur) à la Régie nationale des usines Renault.
- Joel Lemke est Directeur général des activités regroupées sous la marque ENOVIA, depuis sa création en 1998. Il a également eu la responsabilité des ventes PLM sur le continent américain de 2003 à 2006. Avant de rejoindre Dassault Systèmes, M. Lemke exerçait les fonctions de Directeur des Solutions de la Division Industrielle au sein d'IBM. Au cours des 19 années qu'il a passées chez IBM, M. Lemke a exercé des responsabilités dans les domaines suivants : stratégie, développement produits, services, marketing, ventes de matériels et de logiciels.
- John McEleney a été Directeur général de SolidWorks depuis 2001. Préalablement, il y avait occupé plusieurs fonctions notamment en tant que Chief Operating Officer et Directeur des ventes en Amérique. Avant de rejoindre SolidWorks en 1996, M. McEleney avait occupé plusieurs fonctions de direction chez Computervision. M. McEleney a choisi de quitter ses fonctions chez SolidWorks en juillet 2007, mais il est resté membre du Conseil d'administration de la société SolidWorks Corp. jusqu'à la fin de l'année 2007 pour faciliter la transition de la direction de ladite société à Jeff Ray.
- Jeff Ray a été nommé en juillet 2007 Directeur général de SolidWorks en remplacement de John McEleney et depuis début 2008, également Directeur du Professional Channel. M. Ray avait rejoint SolidWorks en 2003 en qualité de Directeur des opérations (*Chief Operating Officer*), poste qu'il occupait depuis. Il a commencé sa carrière chez IBM où il a exercé plusieurs fonctions de direction pendant 17 ans. Il a ensuite occupé des fonctions de direction dans deux autres sociétés américaines dans le domaine des logiciels : il a ainsi été vice-président *Global Solutions* chez Compuware Corp et vice-président *Worldwide field operations* chez Progress Software Corp.
- Muriel Pénicaut a été Directeur Général Adjoint, en charge de l'Organisation et des Ressources Humaines depuis fin 2002. Depuis 2006, Mme Pénicaut est également Présidente du Conseil d'administration de l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Avant de rejoindre DS, Mme Pénicaut était Directeur du Développement des organisations et politiques des ressources humaines du groupe Danone. Préalablement, elle avait été conseiller pour la formation auprès du Ministre français du Travail, après avoir exercé différentes responsabilités dans ce ministère et dans des collectivités territoriales. Muriel Pénicaut a choisi de quitter ses fonctions chez DS au début de l'année 2008.
- Laurence Dors est Directeur Général Adjoint. Elle est notamment en charge du Développement Global depuis le 1^{er} avril 2008. Avant de rejoindre DS, Mme Dors a exercé des fonctions internationales dans diverses entreprises et administrations. Elle était Secrétaire Général du groupe EADS depuis 2003 et d'EADS International de 2000 à 2003, Secrétaire Général de la Direction des Affaires internationales du groupe Lagardère puis de la Direction Internationale d'Aérospatiale-Matra de 1998 à 2000. Auparavant, Mme Dors a été Conseiller Technique pour les affaires économiques internationales auprès du Premier Ministre et du Ministre de l'Economie, et a occupé divers postes de direction dans le domaine international au sein du Ministère de l'Economie et des Finances.

6 Organes d'administration, de direction et salariés

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de lien familial entre l'un des administrateurs de la Société et les cadres dirigeants. Il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des administrateurs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Au cours des cinq dernières années, à la connaissance de la Société, aucun administrateur et cadre dirigeant n'a (i) été condamné pour fraude ; (ii) été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ; (iii) fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire.

En outre, à la connaissance de la Société, au cours des 5 dernières années, aucun administrateur ou cadre dirigeant n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une quelconque société ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une quelconque société.

À la date du dépôt de ce document, aucun administrateur ou cadre dirigeant n'est partie à un contrat de service conclu avec Dassault Systèmes ou l'une de ses filiales lui conférant un bénéfice personnel.

6.3 Rémunération, Options et Actions gratuites

6.3.1 Rémunération des dirigeants

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration de DS pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont exposés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne établi par le Président du Conseil d'administration conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, ledit rapport étant reproduit au paragraphe 6.8 du présent Document de référence.

La rémunération brute globale versée en 2007 par la Société à ses cadres dirigeants (12 personnes comme indiqué ci-dessus au paragraphe 6.2) s'est élevée à 6 902 234 euros, y inclus intéressement et participation, et à l'exception des plus-values réalisées sur la vente d'actions DS obtenues par exercice d'options ou par attribution gratuite d'actions.

Les actions attribuées gratuitement et les options de souscription d'actions octroyées aux mandataires sociaux de la Société font l'objet de mentions spécifiques aux paragraphes ci-après 6.3.3 et 6.3.4. Le Comité des rémunérations et le Conseil d'administration ont estimé que l'attribution gratuite d'actions permettait d'associer de manière complémentaire le Directeur général de DS au développement et à la performance du Groupe.

Conformément à la loi, le Conseil d'administration de DS a décidé en 2007, après consultation du Comité des rémunérations, de prévoir des engagements de conservation des actions pouvant être détenues par le Président du Conseil d'administration ou par le Directeur général à la suite de l'exercice d'options ou de l'acquisition effective d'actions attribuées gratuitement. Ainsi, ces deux dirigeants sont tenus de conserver sous forme nominative au moins 15 % des actions qu'ils souscriraient ou acquerraient en conséquence des attributions d'options ou d'actions effectuées à leur bénéfice en 2007, et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions respectives.

La rémunération brute totale en euros versée par la Société à chaque mandataire social de Dassault Systèmes au cours de l'exercice 2007 s'est élevée à :

(en euros)

Mandataires sociaux	Rémunérations			Avantages en nature	Jetons de présence ⁽¹⁾	Total 2007	Total 2006 ⁽²⁾
	Fixe	Variable	Total				
Charles Edelstenne⁽³⁾	800 000	–	800 000	–	33 000	833 000	782 000 ⁽⁶⁾
Bernard Charlès	850 000	800 000 ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	1 650 000	11 727	18 000	1 679 727	1 576 113 ⁽⁶⁾
Thibault de Tersant	273 000	146 000 ⁽⁴⁾	419 000	7 173	18 000	444 173	382 690 ⁽⁶⁾
Paul Brown	–	–	–	–	26 000	26 000	22 500
Jean-Pierre Chahid-Nourai	–	–	–	–	26 000	26 000	24 500
Laurent Dassault⁽⁷⁾	–	–	–	–	18 000	18 000	18 000
Bernard Dufau	–	–	–	–	32 000	32 000	30 500
André Kudelski	–	–	–	–	28 000	28 000	26 500
Arnoud De Meyer	–	–	–	–	22 000	22 000	20 000
Total						3 108 900	2 882 803

(1) Les jetons de présence au titre de 2007 ont été payés au tout début 2008.

(2) Le total 2006 comprend les jetons de présence au titre de 2006 payés au tout début de l'exercice 2007.

(3) Groupe Industriel Marcel Dassault SAS a versé, en 2007, à Charles Edelstenne 17 000 euros de jetons de présence au titre de son mandat de membre du conseil de surveillance.

(4) Part variable due au titre de l'exercice 2006. Bernard Charlès et Thibault de Tersant ont aussi reçu en 2007 chacun 31 540 euros en intéressement et participation.

(5) La part variable de la rémunération due au titre de 2007 et devant être versée en 2008 ressort à 850 000 euros pour Bernard Charlès.

(6) Voir également le paragraphe « Options de souscription d'actions SolidWorks » figurant dans le Document de référence de DS pour 2006.

(7) Groupe Industriel Marcel Dassault SAS a versé en 2007 à Laurent Dassault un salaire brut de 325 000 euros au titre de ses fonctions salariées ainsi que 17 000 euros de jetons de présence au titre de son mandat de membre du conseil de surveillance.

Monsieur Bernard Charlès a droit à des indemnités en cas de révocation de son mandat de Directeur Général, dans les conditions indiquées ci-après.

En 2003, le Conseil d'administration de la Société avait décidé d'indemnités de départ à verser à Bernard Charlès en cas de révocation de son mandat de Directeur général. Conformément aux dispositions légales résultant de la loi dite loi TEPA du 21 août 2007, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 28 mars 2008 a déterminé les conditions du versement le cas échéant de cette indemnité.

Le montant de l'indemnité serait calculé sur la base du total des rémunérations brutes dues au titre de son mandat pour les deux exercices clos avant la date de révocation, auquel serait appliqué le rapport entre les rémunérations variables effectivement versées durant les trois derniers exercices clos avant la date de révocation et les rémunérations variables cibles fixées chaque année par le Conseil. Toutefois, l'indemnité ne sera pas due en cas d'événements exceptionnels portant gravement atteinte à l'image ou aux résultats de la Société et impactant de manière significative à la baisse, selon l'appréciation du Conseil, le cours de bourse de l'action de la Société, ou de faute séparable de ses fonctions et incompatible avec l'exercice normal de son mandat de Directeur général.

Il n'a pas été mis en place, pour les mandataires sociaux ci-dessus, de régimes complémentaires de retraite spécifiques. Les sociétés contrôlées par Dassault Systèmes n'ont ni versé d'autre rémunération ni accordé d'avantages en nature à ces mandataires sociaux.

6.3.2 Jetons de présence

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs de Dassault Systèmes ressort à 221 000 euros, dont 154 000 euros au titre de leurs fonctions et 67 000 euros au titre de leur présence aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités.

La répartition des jetons entre administrateurs pour 2007 est basée sur les principes suivants : 15 000 euros par administrateur, 15 000 euros supplémentaires pour le Président du Conseil d'administration et 4 000 euros supplémentaires pour l'administrateur président du Comité d'audit ; 1 000 euros par administrateur au titre de sa participation à une réunion du Conseil ; 2 000 euros par membre du Comité d'audit au titre de sa participation à une réunion de ce comité ; 1 000 euros par membre du Comité des rémunérations ou du Comité scientifique (seulement pour les membres administrateurs indépendants) pour chaque participation à une réunion de ces comités ; et 500 euros pour chaque participation par conférence téléphonique ou visioconférence à une réunion du Conseil d'administration ou de l'un des comités.

6 Organes d'administration, de direction et salariés

Il ne sera pas proposé à l'Assemblée générale du 22 mai 2008 de modifier l'enveloppe annuelle des jetons de présence, l'enveloppe fixée par l'assemblée générale du 14 juin 2006 à 250 000 euros restant valable pour l'exercice 2008 et les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision des actionnaires.

6.3.3 Actions gratuites

Dans le cadre de l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires de DS le 6 juin 2007, le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du même jour d'attribuer gratuitement 150 000 actions Dassault Systèmes au Directeur général de la société, Bernard Charlès, conformément aux recommandations du Comité des rémunérations. Ces actions ne seront effectivement acquises qu'à l'expiration d'une période de deux années à compter de la date du Conseil les ayant attribuées et à condition que le Directeur général occupe à cette date les mêmes fonctions que ses fonctions actuelles. A l'issue de cette période d'acquisition, le Directeur général devra conserver les actions qui lui ont été attribuées gratuitement pendant une période de deux ans et il ne pourra ni vendre ni transférer ses actions durant cette période. Le Conseil d'administration lors de cette même réunion a décidé que le Directeur général devrait conserver sous forme nominative au moins 15 % des actions qu'il pourrait obtenir à la suite de l'attribution gratuite d'actions effectuée en 2007 ou souscrire par exercice d'options de souscription consenties en 2007, ce nombre d'actions étant considéré de manière agrégée, et cet engagement devant perdurer jusqu'à la cessation de ses fonctions chez Dassault Systèmes SA.

Il convient de rappeler que le Conseil avait, lors de sa réunion du 14 juin 2006, attribué gratuitement 150 000 actions à Monsieur Bernard Charlès, avec un délai d'acquisition de deux ans et une période de conservation des actions de deux ans suivant le délai d'acquisition. Le Conseil avait également attribué gratuitement à Monsieur Charlès, lors de sa réunion du 8 juin 2005, 150 000 actions avec un délai d'acquisition fixé à trois ans et une période de conservation des actions de deux ans suivant le délai d'acquisition. Compte tenu de ces deux premières attributions, l'attribution effective de 300 000 actions par Monsieur Charlès devrait avoir lieu en juin 2008, ces actions ne pouvant être cédées pendant une période subséquente de deux ans.

L'autorisation donnée par l'assemblée générale au Conseil d'administration de DS en juin 2007 aux fins d'attribuer gratuitement des actions au profit des membres du personnel de la société ou de certaines catégories d'entre eux dans la limite de 1 % du capital est toujours en vigueur en 2008, dans la mesure où elle a été donnée pour une durée de 38 mois. Compte tenu de l'attribution effectuée en juin 2007, le Conseil peut encore attribuer gratuitement 1 009 427 actions.

6.3.4 Options de souscription d'actions

Options de souscription d'actions Dassault Systèmes

Au 31 décembre 2007, dix-huit plans d'options de souscription d'actions existaient au profit de certains dirigeants ou salariés du Groupe. Le prix d'exercice de ces options a été, pour l'ensemble des plans, fixé par référence à la valeur de marché de l'action Dassault Systèmes à la date d'attribution des options, en respectant le prix d'exercice minimum prescrit légalement, c'est-à-dire 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de l'attribution.

L'assemblée générale du 8 juin 2005 a autorisé le Conseil d'administration à octroyer des options de souscription ou d'achat d'actions pour une période de 38 mois et à condition que les options existantes ne donnent à aucun moment droit à un nombre d'actions représentant plus de 20 % du capital de Dassault Systèmes. Cette autorisation arrivant à expiration en 2008, le Conseil propose à l'Assemblée générale devant se tenir le 22 mai 2008 de lui donner une nouvelle autorisation de même nature pour une durée de 38 mois. La résolution proposée à l'assemblée générale à cet effet figure au Chapitre 12, paragraphe 12.2 « Texte des résolutions proposées à l'Assemblée générale du 22 mai 2008 » du présent Document de référence.

Le tableau ci-dessous résume les différentes caractéristiques de ces plans.

Plan d'option	1997	1998-1	1998-2	1998-3	1998-4	1998-5	1998-8	1998-9	1998-10	1998-11
Conseil d'administration	15/12/97	28/01/98	09/11/98	09/11/98	15/09/99	15/09/99	29/03/01	29/03/01	29/06/01	5/10/01
Assemblée générale	06/06/97	26/01/98	26/01/98	26/01/98	26/01/98	26/01/98	26/01/98	26/01/98	26/01/98	26/01/98
Options attribuées	1 031 840	750 000	2 468 730	354 750	3 297 000	320 000	2 909 600	553 300	138 000	1 387 400
– aux mandataires sociaux	160 400	0	1 039 050	0	1 841 750	0	1 672 250	0	0	655 000
– aux 10 premiers salariés attributaires non mandataires sociaux	411 600	706 000	838 000	126 000	844 000	103 500	736 000	176 600	116 403	424 100
Nbre maximum d'actions	1 031 840	750 000	2 468 730	354 750	3 297 000	320 000	2 909 600	553 300	138 000	1 387 400
Nbre de bénéficiaires	362	26	1 018	296	556	290	531	513	44	400
Prix d'exercice (en euros)	25,92	26,37	29,58	29,58	37	37	52	52	49	35
Dates d'exercice	15/12/99 au 14/12/07	28/01/98 au 27/01/08	09/11/00 au 08/11/08	09/11/98 au 08/11/08	15/09/01 au 14/09/09	15/09/99 au 14/09/09	29/03/03 au 28/03/11	29/03/01 au 28/03/11	29/06/01 au 28/06/11	05/10/02 au 04/10/11
Options exercées en 2007	413 890	2 900	349 803	21 865	56 640	16 925	0	104 565	24 985	16 297
Options annulées en 2007	1 241	0	(1 000)*	675	400	50	28 510	1 000	305	1 760
Options en circulation au 31/12/07	0	300	1 411 122	48 438	3 096 211	99 473	2 819 490	234 680	58 630	1 276 781
Options exercées entre le 01/01 et le 29/02/08	0	300	11 350	3 675	0	20 950	0	1 200	0	0
Options annulées entre le 01/01 et le 29/02/08	0	0	0	0	500	0	1 320	0	0	351
Options en circulation au 29/02/08	0	0	1 399 772	44 763	3 095 711	78 523	2 818 170	233 480	58 630	1 276 430
Options exercées au 29/02/08	985 393	722 200	1 012 428	265 349	136 349	191 200	0	216 590	71 162	74 621
Options exerçables au 29/02/08	0	0	1 399 772	44 763	3 095 711	78 523	2 818 170	233 480	58 630	1 276 430

6 Organes d'administration, de direction et salariés

Plan d'option	1998-12	2002-01	2002-02	2002-03	2002-04	2002-05	2002-06	2006-01	2006-02	Total
Conseil d'administration	05/10/01	28/05/02	28/05/02	20/01/03	20/01/03	29/03/05	29/03/05	09/10/06	06/06/07	
Assemblée générale	26/01/98	28/05/02	28/05/02	28/05/02	28/05/02	28/05/02	28/05/02	08/06/05	08/06/05	
Options attribuées	328 650	1 363 563	355 300	3 325 000	675 000	967 150	232 850	1 405 700	1 325 900	23 189 733
– aux mandataires sociaux	0	651 433	0	1 500 000	0	80 000	0	150 000	150 000	7 899 883
– aux 10 premiers salariés attributaires non mandataires sociaux	101 000	454 000	139 000	1 060 000	219 000	405 000	104 000	410 000	407 000	7 781 203
Nbre maximum d'actions	328 650	1 363 563	355 300	3 325 000	675 000	967 150	232 850	1 405 700	1 325 900	23 189 733
Nbre de bénéficiaires	434	378	401	803	533	264	88	447	462	7 846
Prix d'exercice (en euros)	35	45,5	45,5	23	23	39,5	39,5	47	47,50	
Dates d'exercice	05/10/02 au 04/10/11	28/05/03 au 27/05/12	28/05/03 au 27/05/12	20/01/04 au 19/01/13	31/12/04 au 19/01/13	30/03/07 au 28/03/12	30/03/06 au 28/03/12	10/10/09 au 08/10/13	07/06/10 au 05/06/14	
Options exercées en 2007	55 786	440	96 481	504 841	107 245	0	61 600	0	0	1 834 263
Options annulées en 2007	438	13 572	518	1 695	600	15 650	4 450	33 700	10 700	114 264
Options en circulation au 31/12/07	83 216	1 317 849	146 688	2 731 259	136 335	926 950	138 700	1 372 000	1 315 200	17 213 322
Options exercées entre le 01/01 et le 29/02/08	250	0	0	3 535	0	0	0	0	0	41 260
Options annulées entre le 01/01 et le 29/02/08	0	569	0	200	0	600	0	8 700	1 600	13 840
Options en circulation au 29/02/08	82 966	1 317 280	146 688	2 727 524	136 335	926 350	138 700	1 363 300	1 313 600	17 158 222
Options exercées au 29/02/08	187 873	440	162 786	580 101	492 365	5 700	65 900	0	0	5 170 457
Options exerçables au 29/02/08	82 966	1 317 280	146 688	2 727 524	136 335	926 350	138 700	0	0	14 481 322

* Ce chiffre négatif résulte de la réintégration d'options précédemment annulées du fait de mouvements de personnel entre les filiales de DS.

Au 31 décembre 2007, les mandataires sociaux détenant des options étaient Charles Edelstenne, Bernard Charlès et Thibault de Tersant. Ils détenaient respectivement 1 360 710, 4 949 773 et 1 302 452 options de souscription d'actions.

Au 31 décembre 2007 et depuis le premier plan d'options mis en place par la Société, ont été allouées un nombre de 13 412 683 options aux cadres dirigeants de la Société tels qu'identifiés ci-avant dans le présent Document de référence (12 personnes), dont 495 000 ont été allouées au cours de l'exercice 2007. Au 31 décembre 2007, ces cadres dirigeants ont exercé 152 600 options dans le cadre du plan du 15 décembre 1997, 255 500 options dans le cadre du plan du 9 novembre 1998 (1998-2), 256 548 options dans le cadre du plan du 20 janvier 2003 (2002-03) et 40 000 options dans le cadre du plan du 20 janvier 2003 (2002-04), soit un total de 704 648 options. A cette même date, le nombre total d'options détenues par les cadres dirigeants était en conséquence de 11 761 435.

Le tableau ci-dessous précise le nombre d'options de souscription d'actions consenties en 2007 aux administrateurs de Dassault Systèmes et exercées par ceux-ci au cours de l'exercice 2007.

Nom des administrateurs	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice (en €)	Date d'échéance	Numéro du plan
Bernard Charlès	50 000	–	47,50	05.06.2014	2006-02
		120 200	25,92	14.12.2007	1997
Thibault de Tersant	100 000	–	47,50	05.06.2014	2006-02
		4 200	25,92	14.12.2007	1997
		70 000	29,58	08.11.2008	1998-2
		56 548	23,00	19.01.2013	2002-03

Le Conseil d'administration, lors de l'attribution d'options en juin 2007, a décidé que Bernard Charlès, Directeur général, devrait conserver sous forme nominative, au moins 15 % des actions qu'il pourrait souscrire par exercice d'options consenties en 2007 ou obtenir à la suite de l'attribution gratuite d'actions effectuée en 2007, ce nombre d'actions étant considéré de manière agrégée, et cet engagement devant perdurer jusqu'à la cessation de ses fonctions chez Dassault Systèmes SA.

Le tableau ci-dessous indique de manière globale, (i) le nombre total et le prix d'exercice moyen pondéré des options de souscription consenties aux dix salariés du Groupe ayant reçu le nombre le plus important d'options Dassault Systèmes en 2007 et qui ne sont pas administrateurs de Dassault Systèmes, et (ii) le nombre total et le prix d'exercice moyen pondéré des actions souscrites par les dix salariés du Groupe ayant exercé le nombre le plus important d'options Dassault Systèmes en 2007 et qui ne sont pas administrateurs de Dassault Systèmes.

	Nombre d'options	Prix d'exercice (en €)	Numéro des plans concernés
Options consenties	407 000	47,50	2006-02
Options exercées	683 200	26,25	1997/1998-2/1998-9/1998-12/2002-02/ 2002-03/2002-04/2002-06

Options de souscription d'actions SolidWorks

La filiale SolidWorks de Dassault Systèmes a mis en place en 1998 un plan d'options de souscription d'actions SolidWorks au bénéfice des salariés de SolidWorks et de ses filiales. Dans le cadre de ce plan, 6 787 365 options ont été attribuées dont 2 800 000 options de souscription aux cadres dirigeants de la Société. Au 31 décembre 2007 et à l'exception de 20 000 options donnant droit à 0,08 % du capital social de SolidWorks Corp. et détenues par un salarié qui n'est pas cadre dirigeant de DS, il n'existe plus d'options en circulation dans le cadre de ce plan.

6.4 Opérations sur titres effectuées par les dirigeants de DS

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, sont portées à la connaissance des actionnaires les opérations d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange de titres Dassault Systèmes effectuées par les administrateurs et cadres dirigeants de DS ou par une personne qui leur est liée au sens de l'article R. 621-43-1 du Code monétaire et

6 Organes d'administration, de direction et salariés

financier. Les informations relatives à ces opérations, parfois résumées, figurent dans le tableau ci-dessous, telles qu'elles ont été publiées par l'AMF en 2007.

Date et lieu	Administrateurs et dirigeants	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant brut
22/01/2007 Euronext Paris	Muriel Pénicaud	Cession	45,22 €	452 200 €
20/02/2007 Nasdaq	Joel Lemke	Souscription	24,50 \$	980 000 \$
		Cession	51,1549 \$	2 046 196 \$
02/03/2007 Euronext Paris	Etienne Droit	Acquisition	23 €	230 000 €
		Cession	37,40 €	374 000 €
02/05/2007 Euronext Paris	Philippe Forestier	Acquisition	29,58 €	443 700 €
		Cession	42,30 €	634 500 €
02/05/2007 Euronext Paris	Dominique Florack	Acquisition	29,58 €	1 109 250 €
		Acquisition	25,92 €	730 944 €
		Cession	42,50 €	2 792 250 €
02/05/2007 Euronext Paris	Etienne Droit	Acquisition	29,58 €	532 440 €
		Cession	42,50 €	765 000 €
03/05/2007 Euronext Paris	Philippe Forestier	Acquisition	29,58 €	443 700 €
		Cession	42,35 €	635 250 €
03/05/2007 Euronext Paris	Bruno Latchague	Acquisition	23 €	1 380 000 €
		Cession	42,05 €	2 523 000 €
11/05/2007 Euronext Paris	Muriel Pénicaud	Acquisition	23 €	230 000 €
		Cession	41,90 €	415 876 €
15/05/2007 Euronext Paris	Etienne Droit	Acquisition	29,58 €	295 800 €
		Cession	41,90 €	415 876 €
15/05/2007 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Acquisition	29,58 €	1 183 200 €
		Cession	41,90 €	1 676 000 €
16/05/2007 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Acquisition	25,92 €	108 864 €
		Cession	42,50 €	178 500 €
16/05/2007 Euronext Paris	Bruno Latchague	Acquisition	23 €	1 150 000 €
		Cession	42,10 €	2 105 000 €
25/05/2007 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	29,58 €	1 479 €
		Cession	43 €	2 150 €
28/05/2007 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	29,58 €	1 035,30 €
		Cession	43 €	1 505 €
29/05/2007 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	29,58 €	293 285,70 €
		Cession	43,10 €	427 336,50 €
18/06/2007 Euronext Paris	Etienne Droit	Acquisition	23 €	230 000 €
31/07/2007 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	29,58 €	295 800 €
		Cession	44,34 €	443 400 €
08/08/2007 Euronext Paris	Philippe Forestier	Souscription	29,58 €	1 183 200 €
		Cession	44,01 €	880 200 €
		Cession	44 €	880 000 €
08/08/2007 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	29,58 €	295 800 €
		Cession	44 €	440 000 €
09/08/2007 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	25,92 €	1 560 384 €
		Cession	45 €	1 575 000 €
09/08/2007 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Souscription	29,58 €	887 400 €
		Cession	46 €	1 380 000 €
19/09/2007 Euronext Paris	Bruno Latchague	Souscription	23 €	1 380 000 €
		Cession	45 €	2 700 000 €

Date et lieu	Administrateurs et dirigeants	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant brut
21/09/2007 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	29,58 €	295 800 €
		Cession	46 €	460 000 €
25/09/2007 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Souscription	23 €	204 125 €
15/11/2007 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	25,92 €	1 155 200 €
23/11/2007 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	29,58 €	295 800 €
		Cession	38,60 €	386 000 €
29/11/07 Euronext Paris	Philippe Forestier	Souscription	25,92 €	64 851,84 €
		Cession	41,12 €	102 882,24 €
06/12/07 et 10/12/07 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Souscription	23 €	1 096 479 €

6.5 Conventions réglementées et opérations avec les apparentés

Les conventions suivantes, lesquelles ont été approuvées conformément aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 :

- 1) le 28 juin 1996 : police d'assurances « Responsabilité des dirigeants » conclue avec la compagnie d'assurances AIG EUROPE ;
- 2) le 11 mars 1998 : licence non exclusive et gratuite de la marque ENOVIA concédée à Dassault Systèmes Americas Corp. (anciennement Enovia Corp.) ;
- 3) le 23 septembre 2003 : prise en charge, sous certaines conditions, des frais de défense des administrateurs si ceux-ci étaient amenés à préparer leur défense personnelle devant une juridiction civile, pénale ou administrative aux États-Unis, dans le cadre d'une enquête, instruction ou investigation menée à l'encontre de Dassault Systèmes ;
- 4) le 23 septembre 2003 : décision de verser à Bernard Charlès une indemnité de départ en cas de révocation de son mandat de Directeur général par le Conseil d'administration, sauf dans le cas où cette révocation serait motivée par une faute commise avec intention de nuire aux intérêts de Dassault Systèmes. Le montant de cette indemnité sera égal à 24 mois de la dernière rémunération annuelle brute qu'il aura reçue au titre de son mandat social de Directeur général ;
- 5) le 23 septembre 2003 : avenant au contrat de travail de Bernard Charlès ayant pour objet notamment de prévoir une indemnité forfaitaire équivalente à 24 mois de la dernière rémunération annuelle brute qu'il aura reçue au titre de son contrat de travail, en cas de licenciement pour une raison autre que la faute grave ou lourde.

En 2007, aucune convention réglementée n'a été conclue. Début 2008, le contrat de travail de Monsieur Bernard Charlès a été suspendu et cette suspension constitue une convention réglementée qui sera soumise à l'approbation de la prochaine assemblée générale des actionnaires de DS prévue en mai 2008. Début 2008 également, M. Bernard Charlès a par ailleurs renoncé au bénéfice de la convention décrite ci-dessus au point 5. Par ailleurs, la convention décrite au point 4 ci-dessus a été modifiée comme indiqué au 6.3.1 ci-dessus « Rémunération des dirigeants » pour être mise en conformité avec les dispositions de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 dite Loi TEPA, comme indiqué au paragraphe 6.3.1.

Les Commissaires aux comptes ont établi un rapport spécial sur les conventions réglementées dont le contenu est reproduit au Chapitre 10, paragraphe 10.2.4 « Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ».

Les transactions avec les apparentés sont décrites au paragraphe 7.10 « Transactions avec les apparentés » ci-après.

6.6 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration ou de direction

Néant.

6.7 Actifs appartenant aux dirigeants

Il n'existe pas d'actifs utilisés par la Société qui appartiennent directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leur famille.

6.8 Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2008 sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Le présent rapport a pour objet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration de Dassault Systèmes (« DS »), ainsi que des procédures de contrôle interne mises en oeuvre par DS et ses filiales (la « Société » ou le « Groupe ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Il vous est présenté en complément du rapport de gestion contenu dans le Document de référence de DS pour 2007.

Ce rapport est établi conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») contenues notamment dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne du 24 janvier 2008 et autres recommandations de place. Toutefois, le cadre de référence proposé par l'AMF en janvier 2007 n'a pas été retenu pour décrire le système de contrôle interne de l'entreprise, DS ayant suivi le référentiel COSO. Le Président du Conseil d'administration a chargé la direction financière, la direction juridique et la direction de l'audit interne des diligences préparatoires au présent rapport.

Il convient tout d'abord de noter que DS est une société française cotée sur Euronext Paris – Compartiment A à Paris et au NASDAQ à New York, depuis 1996. DS veille à respecter les règles du droit boursier et relatives au gouvernement d'entreprise qui lui sont applicables sur chacune de ces deux places.

DS cherche également à anticiper les évolutions de ces règles en fonction des propositions ou recommandations formulées par les autorités de contrôle, l'AMF en France, et la Securities and Exchange Commission (« SEC ») aux Etats-Unis, ainsi que, le cas échéant, par Euronext ou le NASDAQ. Elle s'inspire également des recommandations de place, et notamment des recommandations de l'AFEP et du MEDEF.

L'année 2007 a été marquée par un renforcement des pratiques de gouvernement d'entreprise dans le prolongement des efforts antérieurs et en accord avec les nouvelles règles et recommandations applicables, et en particulier par la mise en oeuvre des diligences nécessaires à l'évaluation continue des procédures de contrôle interne sur le reporting financier telles que définies dans la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley.

I Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration de DS

a. Conseil d'administration

En 2007, le Conseil d'administration de DS était composé de 9 membres. Plus de la moitié des membres du Conseil sont des administrateurs indépendants, au sens des critères d'indépendance précisés en France par le rapport Bouton et aux Etats-Unis par le Sarbanes-Oxley Act et le NASDAQ. Les cinq administrateurs indépendants sont Messieurs Bernard Dufau, André Kudelski, Paul Brown, Jean-Pierre Chahid-Nourai et Arnaud De Meyer. L'indépendance des administrateurs fait l'objet chaque année d'une revue lors de la première réunion du Conseil, arrêtant les comptes de l'exercice passé. Ce Conseil s'est réuni à 3 reprises en 2007, avec un taux de présence des administrateurs de 100 %.

Outre les délibérations et décisions mises à l'ordre du jour de ses réunions conformément à la réglementation française (notamment convocation de l'assemblée générale des actionnaires ou établissement du rapport annuel de gestion), le Conseil d'administration a été appelé à intervenir principalement dans les domaines suivants :

- la stratégie de la Société (définition des orientations stratégiques, approbation ou revue des opérations de partenariat et d'acquisition),
- les comptes et le budget (arrêté des comptes sociaux et consolidés 2006, des comptes consolidés du premier semestre 2007, des comptes prévisionnels 2007),
- la rémunération des mandataires sociaux,
- le contrôle interne (revue du déploiement continu du système de contrôle interne),
- la mise en conformité de DS avec les nouvelles règles et recommandations françaises et européennes en matière de communication financière.

Les fonctions de Président du Conseil et de Directeur général sont dissociées. Le Président du Conseil de DS, Monsieur Charles Edelstenne, représente le Conseil, il organise et dirige ses travaux, dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Le Directeur général, Monsieur Bernard Charlès, est investi, vis-à-vis des tiers, et de par la loi, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société sous réserve des limitations de pouvoirs indiquées ci-dessous. Le Directeur général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Des comités spécialisés ont été mis en place pour aider le Conseil d'administration dans l'accomplissement de ses missions : le Comité d'audit dès 1996, auquel lui ont été adjoints en 2005 un Comité des rémunérations et de sélection et un Comité scientifique.

En 2005, le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur qui définit les règles de composition et de fonctionnement du Conseil et des comités, ainsi que les missions dévolues aux différents comités. Il prévoit la fréquence habituelle des réunions et les moyens de participation à ces réunions, les règles relatives à l'information des membres du Conseil de manière permanente, ainsi qu'en cas d'événements pouvant avoir un impact significatif sur les perspectives, les prévisions ou la mise en œuvre de la stratégie de DS telle que présentée au Conseil, et les principes de limitations des pouvoirs du Directeur général et de revue de l'indépendance des administrateurs sur une base annuelle.

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil devra faire un point annuel sur son fonctionnement et que des évaluations formalisées pourront être réalisées à la demande d'une majorité des membres du Conseil. Un premier exercice d'évaluation du fonctionnement du Conseil avait été mené en 2006, qui avait permis aux administrateurs de définir des pistes d'amélioration de ce fonctionnement. Le Conseil a fait un nouveau bilan de son fonctionnement en 2007, au cours duquel des améliorations mises en œuvre en conséquence ont été mises en exergue.

En 2007, il a ainsi été constaté par les administrateurs que les documents nécessaires à la préparation des réunions du Conseil ont été envoyés avec un préavis supplémentaire, que l'information permanente des administrateurs a été renforcée par l'envoi automatique et régulier de certaines données sur le Groupe et par des réunions informelles avec les dirigeants opérationnels afin d'aborder certains sujets liés à l'activité ou à l'organisation de DS.

Le règlement intérieur réaffirme l'obligation de confidentialité incombant aux administrateurs. Ceux-ci doivent également respecter les règles relatives aux délits d'initiés établies par DS qui leur recommandent de ne pas effectuer d'opérations sur les titres DS d'une part quand ils ont connaissance d'une information privilégiée et d'autre part à moins d'avoir reçu un avis préalable du Comité Initiés de DS.

6 Organes d'administration, de direction et salariés

Enfin, le règlement intérieur rappelle que les administrateurs indépendants doivent se réunir au moins deux fois par an en « session indépendante » afin de faire un point général sur le fonctionnement de DS et de son Conseil d'administration, ce qu'ils ont fait en 2007.

b. Comité d'audit

Le Comité d'audit du Conseil d'administration de DS est composé de quatre administrateurs indépendants : Bernard Dufau, Président du Comité, André Kudelski, Paul Brown, expert financier et Jean-Pierre Chahid-Nourai. Les deux premiers ont été ou sont dirigeants d'entreprises, le troisième est professeur d'université en comptabilité, et le quatrième a occupé des postes de responsabilité dans le domaine financier.

En 2007, ce Comité s'est réuni physiquement à trois reprises. Le Directeur général adjoint en charge des affaires financières, le directeur financier Groupe, le directeur de la consolidation, le directeur de l'audit interne, le directeur juridique ainsi que les commissaires aux comptes ont assisté à ces réunions. En outre, afin de revoir les annonces de résultats trimestrielles et d'autres sujets ponctuels, les membres du Comité d'audit ont participé à des conférences téléphoniques à quatre reprises avec le Directeur général adjoint en charge des affaires financières, le directeur financier Groupe et le directeur de la consolidation. Le taux de participation aux réunions et aux conférences téléphoniques au cours de l'année a été de 100 %.

Les attributions de ce Comité, telles que définies dans sa Charte, ont été élargies en 2003 pour tenir compte à la fois des recommandations françaises issues du rapport Bouton et des nouvelles règles américaines issues du Sarbanes-Oxley Act. La mission du Comité d'audit est d'assister le Conseil d'administration de DS dans le rôle de surveillance que celui-ci exerce en faveur des actionnaires et des investisseurs, en ce qui concerne les éléments suivants : (i) l'intégrité des comptes de la Société, (ii) le processus de reporting financier, (iii) les systèmes de comptabilité et de contrôle, (iv) la bonne exécution de la mission des commissaires aux comptes de DS, (v) les qualifications et indépendance de ceux-ci et (vi) le respect par la Société des exigences légales et réglementaires. Il est chargé d'examiner ces différents sujets et de transmettre ses recommandations ou de fournir ses conseils au Conseil d'administration.

Dans ce cadre, le Comité d'audit revoit la mise en œuvre des principes comptables critiques et les estimations et jugements significatifs de la direction de l'entreprise dans l'arrêté des comptes.

Le Comité d'audit approuve le plan annuel des missions d'audit interne. Le directeur de l'audit interne rend compte à ce Comité des conclusions résultant de ses travaux.

En 2007, outre les missions traditionnelles qui leur sont dévolues, les membres du Comité ont été informés des progrès du projet de DS relatif aux procédures et contrôles internes conformément aux règles françaises et américaines applicables (Loi de Sécurité Financière en France et Sarbanes-Oxley Act aux Etats-Unis) et tout particulièrement des résultats des travaux d'évaluation des mécanismes de contrôle interne sur le reporting financier.

c. Comité des rémunérations et de sélection

Depuis sa création en 2005, ce Comité est composé de deux administrateurs indépendants, conformément aux règles américaines en vigueur : Bernard Dufau et André Kudelski.

Ses principaux objectifs sont de (i) proposer au Conseil d'administration les montants des rémunérations du Président du Conseil et du Directeur général, (ii) proposer les bases de calcul et les règles de fixation de la part variable de la rémunération de ces mandataires sociaux et contrôler l'application des règles de fixation de cette rémunération variable, (iii) proposer au Conseil d'administration des solutions de succession en cas de vacance des postes de Président du Conseil ou de Directeur général, (iv) examiner la politique de sélection et de rémunération des cadres dirigeants non mandataires sociaux du Groupe, (v) débattre de la politique d'attribution de stock-options, ou de mise en place d'autres formes d'intéressement basé sur les actions de la Société, et faire des propositions à ce sujet, (vi) apprécier le montant des jetons de présence et le mode de répartition de ces jetons entre les administrateurs, (vii) effectuer toute proposition au Conseil d'administration intéressant la nomination ou le renouvellement d'administrateurs.

Les règles du NASDAQ prévoient que la rémunération de tous les cadres dirigeants (« executive officers ») autres que le Président du Conseil et le Directeur général doit être déterminée, ou recommandée au Conseil par un Comité des rémunérations ou par une majorité d'administrateurs indépendants. Cependant, en droit français, le Conseil a le pouvoir de décider seulement de la rémunération du Président du Conseil, du Directeur général et s'il y a lieu du ou des directeurs généraux délégués, la rémunération des autres cadres dirigeants étant déterminée par la direction de la société conformément aux termes de leur contrat de travail et aux pratiques de marché. En conséquence, DS continue de suivre la pratique de son pays d'origine et le droit français et en a informé le NASDAQ.

En 2007, le Comité des rémunérations s'est réuni deux fois avec un taux de présence de 100 %. Il a confirmé le caractère indépendant des membres du Conseil de DS catégorisés comme tels, sur la base des réponses au questionnaire adressé à chaque administrateur concerné. Il a formulé des recommandations à l'attention du Conseil d'administration en ce qui concerne la répartition des jetons de présence alloués aux administrateurs, l'attribution gratuite d'actions au Directeur général et l'attribution d'options de souscription d'actions au profit de certains dirigeants ou salariés du Groupe. Il a également examiné la structure de rémunération 2007 des cadres dirigeants non mandataires sociaux et revu le processus général d'attribution de stock-options.

Ce Comité s'est prononcé sur la part variable de la rémunération du Directeur général au titre de l'exercice 2006 et a proposé au Conseil un montant de rémunération, en partie fixe et en partie variable, au titre de l'exercice 2007 pour le Directeur général ainsi qu'un montant de rémunération pour le Président du Conseil d'administration. En 2008, il est prévu que le Comité des rémunérations et de sélection se réunisse au minimum deux fois.

d. Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration de DS pour déterminer les rémunérations des mandataires sociaux

La politique de rémunération de DS est définie de manière à attirer, motiver et retenir des collaborateurs hautement qualifiés, et ce afin de favoriser le succès de la Société en matière de réalisation de ses objectifs, notamment commerciaux et financiers. C'est ainsi que dans la fixation des critères de détermination des rémunérations, l'équilibre des objectifs financiers court-terme et long-terme est recherché, la création de valeur actionnariale prise en compte et la performance individuelle de chacun récompensée.

En ligne avec ces critères, la rémunération annuelle de chacun des cadres dirigeants se compose de deux parties – une partie fixe et une partie variable – sauf pour le Président du Conseil d'administration dont la rémunération est uniquement fixe. La part variable de cette rémunération peut représenter une part significative de la rémunération totale si les objectifs fixés annuellement sont atteints, voire dépassés. Les objectifs sont revus tous les ans pour être alignés sur les orientations stratégiques de la Société et incluent les objectifs managériaux spécifiques de chacun.

Outre ces composantes fixe et variable, les cadres dirigeants français, à l'exception du Président du conseil d'administration, bénéficient, au même titre que l'ensemble des salariés de la société Dassault Systèmes, de l'intéressement et de la participation résultant des accords d'entreprise.

Par ailleurs, les cadres dirigeants bénéficient d'une incitation à long terme sous forme de stock options Dassault Systèmes, notamment pour encourager la création de valeur dans l'intérêt des actionnaires. De manière générale, les collaborateurs clefs de l'entreprise, incluant les cadres dirigeants, peuvent bénéficier d'attribution de stock options, et l'allocation faite à chacun dépend de sa performance individuelle et de son niveau de responsabilité.

Pour le Directeur général, le variable peut représenter jusqu'à 100 % du fixe en fonction de l'atteinte d'objectifs. Il est assis sur la performance de la Société en termes de mise en œuvre annuelle des orientations stratégiques déterminées par le Conseil d'administration. Le Conseil évalue la mise en œuvre effective des objectifs stratégiques l'année suivant la présentation qui en a été faite. En 2007, le Comité des rémunérations a proposé au Conseil de verser la totalité de la part variable de la rémunération due au titre de l'exercice 2006, au vu de la réalisation des objectifs déterminés, correspondant à 100 % de la part fixe, ce qui a été décidé par le Conseil.

e. Comité scientifique

Le Comité scientifique est composé de deux administrateurs, Bernard Charlès et Arnoud De Meyer, et d'un cadre dirigeant, Dominique Florack, Directeur Général Adjoint, Produits, Recherche et Développement, et se réunit au moins une fois par an. Ses membres ont été nommés lors de sa création. Le Comité revoit les axes de recherche et de développement, examine les avancées technologiques du Groupe DS et formule des recommandations sur ces sujets. Les employés de DS disposant de l'expertise appropriée dans le domaine de la recherche et développement ou sur les questions abordées par le Comité sont en règle générale conviés à ces réunions.

Le Comité scientifique s'est réuni quatre fois en 2007. Il a débattu des applications potentielles des logiciels de DS à de nouveaux secteurs d'activité comme celui de la fabrication de biens de consommation courante ou des sciences de la vie. Le Comité a revu la stratégie de DS en ce qui concerne la mise en ligne de ses applications logicielles et les défis technologiques associés, ainsi que les opportunités que peut offrir Internet à DS, en permettant de toucher un plus large public d'utilisateurs et de provoquer des interactions entre le consommateur et le concepteur de produits. L'évolution des logiciels CATIA dans le domaine de l'ingénierie des systèmes a été également discutée lors d'une des réunions du Comité. Il est prévu que le Comité scientifique se réunisse au moins deux fois en 2008.

f. Pouvoirs du Directeur général

Conformément à la loi, la gestion courante de DS est de la compétence du Directeur général. Mais les pouvoirs de celui-ci sont limités par l'objet social de DS et par les attributions réservées aux assemblées d'actionnaires ou au Conseil d'administration.

C'est ainsi que la modification des statuts, l'approbation des comptes et l'affectation des résultats, la nomination ou la révocation des administrateurs ainsi que la fixation globale de leur rémunération, la nomination des commissaires aux comptes et l'approbation des conventions réglementées sont de la compétence unique et exclusive de l'assemblée des actionnaires.

De même, le Conseil d'administration a compétence quant à (i) la convocation des assemblées générales d'actionnaires, (ii) l'établissement des comptes sociaux et consolidés et du rapport annuel de gestion, (iii) l'établissement des documents de gestion prévisionnelle et des rapports correspondants, (iv) l'autorisation préalable des conventions réglementées, (v) la cooptation d'administrateurs, (vi) la nomination et la révocation du Président du Conseil d'administration ou du Directeur général et (vii) la fixation de leur rémunération respective, (viii) la création des Comités et la nomination de leurs membres ainsi que (ix) la répartition des jetons de présence.

Par ailleurs, en application du règlement intérieur du Conseil d'administration, certaines décisions du Directeur général doivent être soumises à l'approbation préalable du Conseil, la liste de ces décisions étant revue annuellement lors du Conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice écoulé.

Ainsi, le Conseil, dans sa séance du 28 mars 2008, a décidé que le Directeur général ne pourrait décider, sans l'approbation préalable du Conseil, d'une part, aucune opération se situant en dehors de la stratégie de la Société présentée au Conseil d'administration, et d'autre part, aucune des opérations mentionnées ci-après si elles excèdent certains seuils : (i) toute acquisition ou cession d'entités ou de participations, (ii) tout investissement de croissance organique et (iii) tout recours à un financement externe (par endettement bancaire ou par appel aux marchés de capitaux), cette décision valant pour une durée d'un an, jusqu'au prochain Conseil arrêtant les comptes de l'exercice 2008.

Le Conseil, lors de cette même réunion, a autorisé le Directeur général, pour une durée d'un an, jusqu'au prochain Conseil arrêtant les comptes de l'exercice 2008, à consentir des cautions, avals ou garanties au nom de DS dans la limite d'un montant global de 100 millions d'euros.

Il convient de noter que le Directeur général de DS est assisté dans sa mission d'exécution de la stratégie et de gestion courante par les directeurs généraux adjoints, cités dans le Document de référence de DS, qui se réunissent de manière hebdomadaire en Comité exécutif.

II Procédures de contrôle interne de DS en tant que société mère et en tant que groupe

Selon le référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organization of the Treadway Commission) adopté par la Société, le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité des informations financières, la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Le rapport du Président sur le contrôle interne couvre la maison mère Dassault Systèmes SA, ainsi que ses filiales intégrées dans les comptes consolidés.

a. Les objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne dans la Société, tant au sein de la société mère qu'au sein des filiales, visent à :

- améliorer la performance et l'efficacité des opérations grâce à une utilisation optimisée des ressources disponibles,
- sécuriser la fiabilité, la qualité et la disponibilité des informations financières,
- assurer la conformité des opérations avec les législations en vigueur et les procédures internes de la Société,

- garantir la sécurité des actifs et en particulier la propriété intellectuelle, les ressources humaines et financières et l'image de la Société,
- prévenir les risques d'erreurs ou de fraudes.

b. Les acteurs et l'organisation du contrôle interne

Toutes les instances impliquées dans la gouvernance d'entreprise participent à la mise en œuvre des processus de contrôle interne.

Le Conseil d'administration, sensibilisé aux problématiques de contrôle interne, s'est doté, dès 1996, d'un Comité d'audit, dont la mission a été décrite précédemment.

La Direction Générale de la Société a, de son côté, mis en place :

- un Comité Initiés en 1997,

Celui-ci est chargé de fixer et communiquer en interne, les dates des périodes pendant lesquelles il est recommandé aux administrateurs et à certains salariés de la Société de ne pas acheter ou vendre des actions DS, et ce afin de prévenir les délits d'initiés. Ce Comité demande également à être informé des opérations sur titres DS effectuées par les membres de la direction de la Société. Il convient de noter que la Société applique les règles édictées par l'AMF relatives à la prévention des délits d'initiés.

- un comité de revue (« Disclosure Committee ») mis en place dans le cadre des processus de vérification des informations contenues dans le rapport annuel,
- un service d'audit interne en 2003 et rattaché au Directeur général adjoint en charge des affaires financières et au Comité d'audit,

Ce service a pour mission d'évaluer la pertinence du contrôle interne de DS, d'alerter la direction et le Comité d'audit sur des déficiences ou des risques éventuels, et de proposer des mesures permettant de limiter ces risques et d'améliorer l'efficacité des opérations. En 2007, le service d'audit interne a également eu la responsabilité de l'animation des travaux menés dans le cadre la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley et de l'évaluation pour le compte de la direction des mécanismes de contrôle interne liés au reporting financier.

- un Comité d'éthique en mai 2004 pour assurer la mise en œuvre du code de conduite des affaires (« Code of Business Conduct ») qui définit les règles de comportement éthique au sein du Groupe, et pour offrir une possibilité de recours à tous les employés qui constateraient des manquements à ce code en matière de comptabilité, de contrôle interne des comptes et d'audit.

L'organisation du contrôle interne repose également sur le principe de responsabilisation de chacun des départements et filiales de la Société dans son domaine de compétences, et sur une délégation de pouvoirs aux membres du Comité exécutif de la Société ainsi que sur une limitation de pouvoirs de chacun des directeurs de filiales.

Par ailleurs, les directeurs généraux et financiers locaux sont responsables de l'élaboration des comptes destinés à être intégrés dans les comptes consolidés de la Société, des comptes sociaux et des rapports d'activité de chacune de leurs filiales respectives.

Le service du contrôle de gestion Groupe est en charge du pilotage des objectifs financiers de la Société dans le cadre des processus de suivi budgétaire et, à ce titre, procède aux contrôles et analyses spécifiques des comptes trimestriels. Il a également pour mission d'identifier, analyser et alerter sur les écarts par rapport à l'exercice antérieur, au trimestre précédent et aux objectifs budgétaires de la Société, ces derniers faisant l'objet d'une réactualisation trimestrielle.

c. Les procédures de contrôle interne

Les mécanismes de contrôle interne développés par la Société s'appuient sur la méthodologie COSO et tendent à promouvoir le contrôle interne en matière :

- d'environnement de contrôle : les différentes entités de la Société ont mis en place depuis plusieurs années des codes ou règles veillant à promouvoir l'éthique des affaires. Dans le cadre de la construction d'une culture et d'une éthique commune à la Société, un code de conduite des affaires (« Code of Business Conduct ») pour l'ensemble des salariés de la Société a été rédigé et communiqué en 2004 et mis à jour chaque année depuis. Ce code est disponible sur le site intranet de DS et il est demandé à chaque nouvel employé d'en prendre connaissance.

6 Organes d'administration, de direction et salariés

- d'analyse des risques : les principaux risques pouvant impacter la performance de l'entreprise sont identifiés, évalués et régulièrement revus par la Direction générale de la Société. Ces risques sont décrits dans le Chapitre 2 du Document de référence de DS sur les Facteurs de Risques.

- d'activités de protection et de contrôle :

1) La protection de la propriété intellectuelle de la Société est une préoccupation constante de celle-ci. Elle est assurée par la mise en place et le suivi de processus d'entreprise permettant de vérifier les droits dont dispose la Société avant la mise sur le marché de ses produits logiciels.

La Société a par ailleurs développé au cours de ces dernières années la protection de ses inventions par un recours raisonnable et réfléchi au dépôt de brevets dans plusieurs juridictions. Enfin, les principales marques de la Société sont enregistrées dans de nombreux pays.

2) La protection informatique, critique pour assurer la sécurité des codes sources des applications de la Société, est constamment évaluée, testée et renforcée tant dans les domaines des accès ou de la performance des réseaux, que dans ceux de la protection contre les virus, ou de la sécurité physique des serveurs et autres installations informatiques.

3) La publication des rapports annuels fait l'objet de revues approfondies menées en étroite collaboration entre la Direction financière, la Direction juridique et le service des relations investisseurs.

4) Les procédures de contrôle interne relatives aux principaux processus de l'entreprise (sécurité informatique, gestion commerciale, ressources humaines, protection de la propriété intellectuelle, clôture et publication des comptes, gestion de la trésorerie) sont formalisées et mises à jour tant par la maison mère que dans les principales filiales du Groupe.

5) Les points de contrôles clés permettant de prévenir ou de détecter les risques impactant l'information financière dans les entités significatives du Groupe sont documentés.

6) Des tests sont réalisés sur les points de contrôles clés afin d'en évaluer l'efficacité.

7) Des plans d'actions correctives sont mis en place par les entités opérationnelles, dans une démarche d'amélioration continue.

- de communication :

La Société a mis en place des processus de revue et d'analyse régulières des performances de ses principales filiales (revues budgétaires, analyses des résultats trimestriels, conseils d'administration) et des forums bi-annuels de communication portant entre autre sur les processus de contrôle interne.

Par ailleurs, la Société harmonise actuellement les systèmes de gestion et de comptabilité de ses principales filiales en déployant une solution ERP intégrée.

- de monitoring :

Le département d'audit interne a réalisé en 2007 différentes missions dans les filiales du Groupe afin de s'assurer de la conformité des procédures de contrôle interne avec les objectifs du Groupe. Ces missions, autorisées par le Comité d'audit, conduisent à l'élaboration de recommandations auprès des équipes de management locales et à la mise en œuvre de plans d'actions afin de renforcer le cas échéant les processus et organisations audités.

d. Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Enfin, en matière de processus de contrôle interne liés à l'élaboration des informations financières et comptables, la Société s'est attachée à :

- Mettre en place un système de pilotage trimestriel permettant de réactualiser les objectifs budgétaires et d'identifier et d'analyser tout écart par rapport aux objectifs fixés par la Direction financière de la Société, ainsi que par rapport au trimestre et à l'exercice précédents.

Ainsi, chacune des filiales prépare une présentation détaillée et étayée de son activité commerciale au cours du trimestre et de l'année écoulée et procède à une analyse comparative de ses résultats financiers (revenus et coûts) par rapport à ses objectifs budgétaires et par rapport au même trimestre de l'exercice antérieur.

Les prévisions budgétaires sont revues, analysées et actualisées chaque trimestre afin de prendre en compte toutes les évolutions du marché du PLM (Product Lifecycle Management) et de l'environnement économique, notamment en matière de taux de change, et de présenter des objectifs réalistes aux actionnaires et aux marchés financiers.

- Fiabiliser ses processus et ses outils de consolidation afin d'établir et de publier chaque trimestre, dans les meilleurs délais, des états financiers consolidés complets. La procédure de consolidation, telle que définie par la Société, repose sur :
 - 1) La responsabilisation des directeurs financiers des filiales tenus de certifier les comptes trimestriels transmis à DS et de présenter des revues et des analyses d'activité détaillées avant que les comptes ne soient consolidés.
 - 2) L'utilisation d'outils de *reporting* et de consolidation permettant de sécuriser la transmission et le traitement des données et l'élimination des transactions intra-groupe.
 - 3) La mise en place d'un processus de suivi annuel des engagements hors bilan et des conventions réglementées ou assimilées.
 - 4) La revue approfondie par la Direction financière de la Société des comptes trimestriels des filiales et de la société mère.
 - 5) L'analyse détaillée par le département comptable Groupe de toutes les transactions de vente de logiciels ou de service impactant les comptes de façon significative afin d'en valider la comptabilisation.
- Systématiser les processus de revue des informations financières par le Comité d'audit lors des conférences téléphoniques trimestrielles préalables à la publication des comptes et lors des réunions du Comité préalables aux Conseils d'administration.
- Structurer sa communication financière pour assurer la mise à disposition simultanée et de manière équivalente sur ses principaux marchés, des résultats financiers ou opérations pouvant avoir un impact sur le cours de ses actions.

e. Evaluation du contrôle interne dans le cadre de la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley

Dans le cadre du rapport annuel (« Form 20-F ») qui est déposé à la SEC aux Etats-Unis et conformément aux dispositions de l'article 302 de la loi Sarbanes-Oxley, le Directeur général et le Directeur général adjoint en charge des affaires financières sont tenus de procéder à l'évaluation au 31 décembre 2007 de l'efficacité des contrôles et des procédures relatifs aux informations publiées (« disclosure controls and procedures ») telles que définies par la réglementation américaine et de conclure à leur efficacité.

Par ailleurs, en application de l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley, le Directeur général et le Directeur général adjoint en charge des affaires financières sont tenus d'établir un rapport sur l'évaluation au 31 décembre 2007 de l'efficacité du « contrôle interne relatif au *reporting* financier » effectué selon les normes comptables en vigueur aux Etats-Unis. Ce rapport doit préciser que :

- le Directeur général et le Directeur général adjoint en charge des affaires financières sont responsables de la mise en place et du maintien d'un processus de « contrôle interne sur le *reporting* financier » adéquat ;
- le Directeur général et le Directeur général adjoint en charge des affaires financières ont procédé à une évaluation au 31 décembre 2007 de l'efficacité du « contrôle interne sur le *reporting* financier » au sein du Groupe. Cette évaluation a été réalisée au regard des critères définis dans le référentiel de contrôle interne COSO retenu par le Groupe et présenté dans ce rapport ;
- dans ce cadre, le Directeur général et le Directeur général adjoint en charge des affaires financières doivent conclure sur l'efficacité du « contrôle interne sur le *reporting* financier » établi selon les normes comptables américaines, au 31 décembre 2007 ;
- l'auditeur externe qui audite les états financiers au 31 décembre 2007 présentés dans le rapport annuel déposé à la SEC (« Form 20-F ») doit émettre une opinion sur l'efficacité du « contrôle interne sur le *reporting* financier » établi selon les normes américaines, au 31 décembre 2007.

Le rapport établi en application de l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley est intégré dans le rapport annuel déposé à la SEC (« Form 20-F ») relatif à l'exercice 2007 et disponible sur le site Internet du Groupe.

Charles Edelstenne
Président du Conseil d'administration

6.9 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Dassault Systèmes et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 31 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Xavier Cauchois

ERNST & YOUNG AUDIT

Jean-Marc Montserrat

6.10 Rapport social et environnemental

6.10.1 Domaine social

a) Effectif total du Groupe

Les effectifs du Groupe s'élevaient, au 31 décembre 2007, à 7 459 contre 6 840 au 31 décembre 2006, soit une progression d'environ 9 %, résultant non seulement de la croissance interne du Groupe mais aussi d'opérations de croissance externe (acquisitions des sociétés ICEM et Seemage).

L'effectif total du Groupe au 31 décembre 2007 est le suivant :

Au 31 décembre	2007	2006	2005
Société Dassault Systèmes SA	2 113	1 925	1 967
Filiales	5 346	4 915	3 726
Total	7 459	6 840	5 693

Les données du présent paragraphe a) relatives à l'effectif du Groupe concernent les employés de la société Dassault Systèmes SA et de ses filiales ainsi que les prestataires extérieurs indépendants, ressources intervenant dans le Groupe pour une prestation définie et pour une période délimitée dans le temps (au nombre de 1097 au 31 décembre 2007), dont la majeure partie est représentée par des employés de 3D PLM Software Solutions Limited, la joint venture de développement basée en Inde.

La répartition de l'effectif par type d'activité et par zone géographique est la suivante :

Au 31 décembre	2007	2006	2005
R&D et maintenance	3 349	3 164	2 678
Ventes, marketing et services	3 536	3 166	2 614
Administration et autres	574	510	401
Total	7 459	6 840	5 693
Europe	3 515	3 280	2 825
Amériques	2 541	2 304	2 063
Asie Pacifique	1 403	1 256	805
Total	7 459	6 840	5 693

La répartition « Hommes/Femmes » par type d'activité au niveau du Groupe est la suivante :

Au 31 décembre	Femmes	Hommes
R&D	20 %	80 %
Ventes, Marketing & Services	25 %	75 %
Administration et autres	52 %	48 %

b) Effectif en France

Au 31 décembre 2007, l'effectif en France s'élève à 2 349 salariés, dont 1 804 dans la société Dassault Systèmes SA. Cet effectif total se répartit de la façon suivante :

- 2 247 collaborateurs sous contrat à durée indéterminée (CDI), dont 1 717 chez Dassault Systèmes SA ;

6 Organes d'administration, de direction et salariés

- 38 collaborateurs sous contrat à durée déterminée (CDD), dont 35 chez Dassault Systèmes SA ;
- 64 collaborateurs sous contrat en alternance, dont 52 chez Dassault Systèmes SA.

Au 31 décembre 2007, l'effectif en France est constitué à 22,4 % de femmes (527 personnes) et à 77,6 % d'hommes (1 822 personnes).

Les données du présent paragraphe b) concernent la société Dassault Systèmes SA et ses filiales françaises Virtools, Seemage, Athys, Dassault Systèmes Provence et Dassault Data Services, à l'exclusion de ses filiales indirectes, des succursales de ses filiales étrangères et des prestataires extérieurs indépendants.

Nombre total d'embauches dont CDD et CDI

Type de contrats	Recrutements en 2007		
	Dassault Systèmes SA	Filiales directes en France	Total
CDI	216*	54**	270
CDD	45	4	49
Contrats en alternance	45	9	54
Total	306	67	373

* dont 18 CDD transformés en CDI / ** dont 1 CDD transformé en CDI

Éventuelles difficultés de recrutement

Au cours de l'année 2007, Dassault Systèmes SA a dû faire face en France à un marché très tendu sur les postes en R&D. Néanmoins, les volumes de recrutement (notamment dans les nouvelles activités on line et 3DVIA) ont été importants pour accompagner la croissance du Groupe. La répartition des recrutements en 2007 s'établit comme suit : 61 % en R&D, 21 % en vente et marketing, 18 % en Communication/Finances/Ressources Humaines.

Nombre de licenciements et motifs

En 2007, DS en France, hors filiales indirectes, a rompu 19 contrats de travail, dont 14 au sein de la société Dassault Systèmes SA. Les motifs reposent tous sur une cause réelle et sérieuse.

Plans de réduction des effectifs, plans de sauvegarde de l'emploi, efforts de reclassement, réembauches, mesures d'accompagnement

La société Dassault Systèmes SA n'a été concernée par aucune de ces mesures en 2007. Par ailleurs, aucune autre société du Groupe n'a mis en place de tels plans.

c) Temps de travail au sein de la société Dassault Systèmes SA

Organisation du temps de travail, durée pour les salariés à temps

Au sein de la société Dassault Systèmes SA, la durée du temps de travail pour les cadres autonomes à temps plein en forfait jours (représentant près de 92,4 % des cadres) est de 216 jours par période annuelle de référence. La durée moyenne du travail des salariés cadres à temps plein en forfait horaire est de 37,80 heures par semaine, en tenant compte des jours de réduction du temps de travail (JRTT). Pour les salariés non cadres, la durée hebdomadaire moyenne est de 35 heures compte tenu des JRTT.

Durée pour les salariés à temps partiel

Au sein de la société Dassault Systèmes SA, le temps de travail moyen des salariés à temps partiel (représentant 4,3 % du personnel de Dassault Systèmes SA) est de 76,9 %. 53 collaborateurs travaillent sous un régime de forfait jours en temps incomplet et 23 collaborateurs travaillent en forfait horaire à temps partiel.

Heures supplémentaires

L'organisation du temps de travail des salariés au forfait horaire au sein de la société Dassault Systèmes SA a fait l'objet d'un système d'horaires variables, ne prévoyant pas le recours aux heures supplémentaires.

Taux et motifs d'absentéisme

Le détail des jours d'absence dans la société Dassault Systèmes SA au titre de l'année 2007, répartis par motif, est le suivant : maladie (3 605 jours), maternité (2 945 jours), congé paternité (358 jours), accident de travail et de trajet (69 jours). Le taux d'absentéisme 2007 au

sein de Dassault Systèmes SA, tous motifs confondus, hors congés payés, est de 4,25 %. Le nombre de congés autorisés (congé parental, congés pour événements familiaux, etc.) au sein de Dassault Systèmes SA est de 5 856, 5 jours.

d) Rémunérations au sein de la société Dassault Systèmes SA

Évolution des rémunérations

La masse salariale annuelle brute de la société Dassault Systèmes SA a progressé de 7,09 % en volume, au 31 décembre 2007, par rapport à la même date de l'année précédente.

Charges sociales

Le montant global des charges sociales de la société Dassault Systèmes SA pour 2007 s'élève à 46 070 049 euros.

Application des dispositions du Titre IV Livre IV du Code du travail (intéressement & participation) par la société Dassault Systèmes SA

Le montant global de l'intéressement dégagé au titre de l'exercice 2006 versé en 2007 est de 7 801 959 euros. Le montant global de la dotation au titre de la participation sur l'année 2006 versé en 2007 est de 10 683 531 euros.

Les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2007, soumis à l'approbation des actionnaires le 22 mai 2008, devraient permettre de distribuer un intéressement égal à 8 195 662 euros et de dégager une réserve spéciale de participation de 9 720 962 euros.

Au titre de l'exercice 2007, l'intéressement dégagé et la dotation de la réserve spéciale de participation représentent respectivement l'équivalent de 8,70 % et l'équivalent de 10,30 % de la masse salariale annuelle brute 2007. Dans la mesure où il existe un plafonnement des bases de répartition, les taux bruts réellement versés aux salariés non plafonnés représentent, pour l'intéressement, 9,15 % et, pour la participation, 10,97 % de leur salaire brut annuel.

Plan d'épargne salariale

La société Dassault Systèmes SA s'est dotée, depuis 1993, d'un plan d'épargne d'entreprise permettant au personnel d'investir dans la souscription de parts et de fractions de parts de Fonds Commun de Placements, à l'exclusion de tout investissement exclusif dans des actions de Dassault Systèmes SA.

Égalité professionnelle hommes/femmes :

Position	Pourcentage des effectifs		Ecart constaté sur les rémunérations Femmes/Hommes
	Femmes	Hommes	
Non cadres	71 %	29 %	+7,88 %
Cadres	23 %	77 %	- 5,71 %
Cadres supérieurs	12 %	88 %	+2,43 %

Un Accord relatif à l'égalité et la mixité professionnelle au sein de la société Dassault Systèmes a été signé le 7 novembre 2007, par la CFE-CGC, la CFDT et FO.

e) Relations professionnelles de la société Dassault Systèmes SA

En 2007, il y a eu 19 réunions avec le Comité d'entreprise, 12 avec les délégués du personnel, et 40 réunions de négociation avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives au sein de la société Dassault Systèmes SA.

Celle-ci a conclu des accords relatifs :

- à l'insertion et à l'emploi des personnes handicapées au sein de la société Dassault Systèmes SA, signé le 10 janvier 2007, par la CFE-CGC, la CFDT et FO ;
- à l'égalité et la mixité professionnelle au sein de la société Dassault Systèmes SA, signé le 7 novembre 2007, par la CFE-CGC, la CFDT et FO ;
- à la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO), signé en le 26 mars 2007, par la CFE-CGC, la CFDT, la CGT et FO ;
- aux modalités d'application du télétravail au sein de la société Dassault Systèmes SA, signé le 27 avril, par la CFE-CGC, la CFDT et FO ;

6 Organes d'administration, de direction et salariés

- au Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (P.E.R.C.O), signé le 4 juillet 2007, par la CFE-CGC, la CFDT et FO ;
- aux mesures d'accompagnement du déménagement du siège social de la société Dassault Systèmes SA, signé le 7 novembre 2007, par la CFE-CGC, la CFDT et FO.

f) Hygiène et sécurité de la société Dassault Systèmes SA

La société Dassault Systèmes SA dispose d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui s'est réuni à 7 reprises au cours de l'année 2007. En 2007, la société Dassault Systèmes SA n'a pas identifié de risque en matière d'hygiène et de sécurité.

g) Formation

DS encourage l'épanouissement des collaborateurs au travers du savoir, du leadership et de la créativité. Il stimule l'apprentissage permanent et l'innovation par la collaboration dans le Groupe via des stages de formation et des opportunités d'apprentissage multiples au sein de son écosystème.

Chaque collaborateur est amené à construire son projet de formation avec son management lors des entretiens individuels d'objectifs et de développement, et ce en relation avec les objectifs professionnels de son organisation.

En 2007, les axes prioritaires de la formation au sein de la société Dassault Systèmes SA ont été la continuité du déploiement du plan management spécifique au Groupe, l'accompagnement des transformations PLM pour les collaborateurs de R&D, et le soutien au développement des services et des ventes dans le monde.

h) Œuvres sociales

La société Dassault Systèmes SA subventionne le Comité d'entreprise à hauteur de 5 % de la masse salariale brute de l'année en cours pour les activités sociales et culturelles. Cette dotation est reconnue comme étant l'une des plus importantes sur le marché. En 2007, le Comité d'entreprise a ainsi reçu 4 868 483 euros destinés à ces activités.

i) « Code de Conduite des Affaires », Diversité et Insertion

Le Groupe a mis en place un code de conduite des affaires (le « Code ») rappelant les fondamentaux qui guident les comportements et relations professionnels de chaque collaborateur de DS au sein de son écosystème. Un plan de communication a été mis en place dans chacune de ses entités pour aider à la compréhension de ce Code.

Celui-ci traite des interactions au sein du Groupe et de son écosystème, de la protection de ses actifs, notamment de la propriété intellectuelle de DS, de celle de ses clients et partenaires, ainsi que de la possible survenance de conflits d'intérêts. Une nouvelle version du Code a été préparée en 2007 pour une mise en œuvre en 2008.

Le Groupe s'engage en faveur de la diversité et œuvre en faveur du brassage des cultures et des compétences. Ses collaborateurs peuvent ainsi continuer à acquérir des connaissances et compétences, tout en développant l'efficacité économique et la compétitivité du Groupe.

Dassault Systèmes SA a poursuivi diverses actions sociales relatives à l'intégration des handicapés, au recrutement et à la formation, ainsi que ses partenariats avec des réseaux d'experts en la matière au travers de l'Observatoire de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (ORSE) et de l'Institut du Mécénat Social (IMS) – Entreprendre pour la Cité.

Dassault Systèmes SA s'est conformé aux dispositions de la loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006 en embauchant 52 apprentis (représentant 3 % des effectifs de Dassault Systèmes SA) aux profils variés en 2007.

L'accord sur l'insertion et l'emploi des personnes handicapées a été renouvelé pour trois ans (2007-2009) et signé par la CFE-CGC, la CFDT et FO. Cet accord témoigne de la volonté de Dassault Systèmes SA de faire de l'embauche, de la formation et du maintien dans l'emploi des handicapés un axe important de la politique de Responsabilité Sociale de l'Entreprise.

Les actions menées en 2007 pour la mise en œuvre de l'accord sont organisées autour des 3 axes suivants :

- Formation de jeunes handicapés.

Au cours de l'année 2007, DS a accueilli dans ses locaux 7 stagiaires handicapés (dont 4 issus du lycée EREA Toulouse-Lautrec de Vaucresson) ainsi qu'un groupe de 15 travailleurs handicapés d'Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) une fois par semestre pour les initier au monde de l'entreprise. DS a également poursuivi le partenariat avec le Centre de Rééducation Professionnelle

Jacques Arnaud avec 9 stagiaires et participé à la formation de 5 stagiaires demandeurs d'emploi en situation de handicap dans le cadre de la formation à distance « Assistant 3D ».

– Participation à des actions visant à favoriser le recrutement des travailleurs handicapés.

DS a poursuivi en 2007 son adhésion à l'association Tremplin (réseau de recrutement), sa participation au site « Hanploi.com », son partenariat avec l'association « Handimangement » et avec la Conférence des Grandes Ecoles en accueillant les futurs managers de demain issus de l'ENSAM, ESCP-EAP, Strate College, ISEP, INSA pour les sensibiliser au handicap.

– Des actions de communication interne et de sensibilisation à l'accueil des personnes handicapées au sein de l'entreprise.

Les principales actions menées par DS en 2007 sont les suivantes : journées de sensibilisation, formations au langage des signes, formation spécifique pour les chargés de recrutement avec l'équipe Hanploi et accompagnement des tuteurs lors de l'insertion d'un collaborateur en situation de handicap.

Les objectifs de recrutement définis pour 2007 en faveur de l'insertion des travailleurs handicapés ont été remplis dans la mesure où le nombre de collaborateurs en situation de handicap au sein de DS au 31 décembre 2007 s'élevait à 18 (au cours de l'année 2007 trois personnes handicapées ont été recrutées en CDI et trois autres en contrats d'apprentissage) et 5 salariés d'ESAT se trouvaient en permanence au sein de l'entreprise en 2007.

j) Main-d'œuvre extérieure et sous-traitance

Le montant des versements effectués par le Groupe à des entreprises extérieures pour recours à du personnel intérimaire s'est élevé à 387 797 euros en 2007.

En 2007, le Groupe a dépensé 11,6 millions d'euros en faisant appel à la sous-traitance extérieure. Le Groupe est attentif à n'établir de relations contractuelles qu'avec des sous-traitants qui respectent les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et relatives notamment à la liberté syndicale et la protection du droit syndical, l'abolition du travail forcé, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, l'absence de discrimination (emploi et profession) et à l'élimination du travail des enfants.

k) Impact territorial des activités sur l'emploi régional et sur le développement régional

La croissance des effectifs du Groupe bénéficie au développement local et régional. DS travaille en étroite collaboration avec des établissements éducatifs et des partenaires industriels pour promouvoir l'innovation. Le Groupe est aussi présent dans les lycées et les établissements d'éducation supérieure, avec un objectif triple : développer l'intérêt pour des carrières scientifiques, préparer les étudiants à la vie professionnelle et générer des emplois localement.

A cette fin, en France, Dassault Systèmes SA et le Ministère de l'Education collaborent pour promouvoir les études scientifiques et technologiques via deux programmes, le programme « Course en Cours » et le programme « Mobi3 ». Dans le cadre du premier, partenariat avec l'Université de Versailles/IUT de Mantes la Jolie, plus de 600 étudiants utilisent CATIA pour créer des mini-formules 1 dans un projet d'équipe multi-disciplinaire. Le second, un partenariat public-privé multi-entreprises (Nokia, SFR, IBM, DLA Piper et DS), permet à des élèves de zones défavorisées de découvrir les technologies, processus et métiers liés au cycle de vie du téléphone portable. A l'international, DS est également engagé dans le développement des compétences locales.

l) Relations avec l'environnement social

DS s'investit dans les actions communautaires, en mettant ses innovations technologiques au service des communautés locales et en développant des actions dans le domaine éducatif.

Établissements d'enseignement

Pour DS, le partage de l'innovation technologique – au travers de partenariats – est un moyen de construire une société basée sur la connaissance. DS crée des opportunités d'apprentissage et de formation au travers de l'utilisation de ses solutions, dans des établissements éducatifs très divers.

DS collabore ainsi avec des écoles primaires, des lycées, des universités et des grandes écoles à travers le monde. Le programme de partenariat académique de DS comprend diverses actions propres à chacune de ses marques, mises en œuvre via un site Internet dédié, la mise à disposition de ressources éducatives, la délivrance de certifications par des partenaires, ainsi que par des partenariats divers. Chaque année, plus de 1 300 000 étudiants se familiarisent avec les technologies 3D et PLM de DS. A titre d'exemple, le programme « K2E », lié à l'industrie automobile et aéronautique, a pour objectif de développer l'éducation technologique.

6 Organes d'administration, de direction et salariés

DS est membre des plus importantes organisations internationales d'ingénieurs, ce qui lui permet de contribuer à la formation des ingénieurs de demain. Ainsi, DS est membre fondateur et membre du conseil d'administration de la Fédération Internationale des Sociétés d'Education d'Ingénieurs.

Enfin, les centres de compétences PLM en Inde, Chine, Brésil et Mexique, dans lesquels DS travaille en partenariat avec des universités locales, permettent le développement de compétences dans le domaine de la haute technologie.

Tissu associatif

Les collaborateurs du Groupe sont très actifs en s'investissant personnellement dans des projets éducatifs et à l'égard des personnes en situation difficile. Par exemple, en 2007 :

- DS a poursuivi son adhésion à plusieurs associations françaises, telle que l'IMS (Institut de mécénat social) ou encore l'ORSE (Observatoire de la responsabilité sociale de l'entreprise) ;
- la société SolidWorks aux Etats-Unis a participé pour la cinquième fois au « PanMassachusetts Challenge », événement destiné à collecter des fonds au profit d'un institut de soins et de recherche, the Dana Farber Cancer Institute. Au total, c'est 1,5 million de dollars qui a été recueilli par les collaborateurs de SolidWorks ;
- en Israël, DS a poursuivi ses activités communautaires, notamment en collaborant avec l'association « PUSH » laquelle organise des programmes de soutien scolaire pour les jeunes en situation difficile. Plusieurs collaborateurs, y compris des directeurs, participent bénévolement à ces activités ;
- la société DS Delmia Corp. aux Etats-Unis a continué ses actions de levée de fonds au profit d'association d'aide communautaire. Par exemple, elle a organisé des ventes aux enchères d'équipements informatiques ;
- la société DS Simulia Corp. aux Etats-Unis a également récolté des fonds (25 000 euros) pour la recherche sur le cancer ;
- au Japon, la Société a initié des actions communautaires, notamment en apportant un soutien financier à l'association humanitaire « Médecins sans Frontières ».

DS a recours au tissu associatif pour l'accueil de collaborateurs selon les profils définis et les lieux d'exercice des activités, dans le cadre de l'accord relatif à l'insertion des handicapés (voir également rubrique « Emploi et insertion »).

Relations avec les utilisateurs des produits DS

DS organise des rencontres annuelles avec ses clients et partenaires logiciels afin de leur présenter ses nouveaux produits, de comprendre leurs besoins et d'échanger sur les meilleures pratiques industrielles. En 2007, ces rencontres ont eu lieu sur les 3 continents :

- en Europe : Developer Conference, European CATIA Forum, Russia PLM Forum, DELMIA User Conference, Spanish and Italian PLM Forum ;
- en Amérique : Abaqus Users Conference, North America DELMIA User Conference, SolidWorks World, des ateliers et des séminaires en Argentine, au Brésil et au Mexique ;
- en Asie-Pacifique : Asia PLM User Conference, India PLM Forum, Korea PLM Executive Summit, Japan CATIA Forum, MatrixOne Japan Customer Event, Taiwan PLM Forum, et DELMIA Asia Pacific User Conference.

m) Filiales

Les filiales étrangères de DS prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales dans la mesure où elles partagent et promeuvent l'innovation technologique, au travers de partenariats éducatifs et communautaires.

La croissance des effectifs de DS a un impact positif sur le développement des régions où sont implantées ses filiales. Que celles-ci appartiennent au Groupe depuis plusieurs années ou qu'elles aient été récemment acquises, la croissance de leurs effectifs s'effectue très majoritairement par recrutement local (notamment via une étroite collaboration avec les écoles, lycées et universités locales).

DS tient à la disposition de tout actionnaire qui en ferait la demande le bilan social prévu par les articles L. 438-1 et suivants du Code du travail.

6.10.2 Domaine environnemental

Le développement durable fait partie intégrante de la mission de DS.

Ses solutions PLM favorisent les initiatives de ses clients en matière de développement durable en permettant de réduire la consommation de matières premières grâce à la maquette numérique remplaçant les prototypes physiques, d'optimiser la consommation d'énergie, de gérer la conformité des produits aux normes environnementales et d'améliorer la sécurité et l'ergonomie des chaînes d'usinage et d'assemblage ainsi que des produits finis eux-mêmes. Les solutions de DS permettent d'optimiser l'ensemble du processus industriel et constituent une garantie sur le long terme des investissements de ses clients.

Par ailleurs, bien que l'impact direct des activités de DS sur l'environnement soit minimal, la Société et ses collaborateurs restent vigilants sur la consommation de ressources et le recyclage.

a) Consommations du Groupe

Consommation d'eau

La consommation d'eau du siège social à Suresnes est passée de 9 862 m³ en 2006 à 14 292 en 2007. L'augmentation de la consommation de l'eau correspond principalement à la location d'environ 4 600 m² de locaux supplémentaires à Suresnes. Sur de nombreux sites, la consommation d'eau ne peut être établie avec certitude : elle est estimée par le bailleur et incluse dans les charges locatives.

Consommation de papier

La consommation de papier du siège social à Suresnes est passée de 29 000 kilos en 2006 à 24 950 kilos en 2007, soit une diminution de 14 % par rapport à l'année dernière qui s'explique notamment par le fait que les imprimantes du siège social ont été programmées pour imprimer en recto-verso.

Depuis juillet 2007, les collaborateurs ainsi que le service reprographie du siège social utilisent principalement du papier recyclé. L'utilisation de papier recyclé se généralise également progressivement dans les filiales du Groupe. A titre d'exemple, 30 % du papier consommé par la société Dassault Systèmes Inc (Canada) en 2007 correspond à du papier recyclé.

Pour sensibiliser ses collaborateurs sur la consommation de papier, DS a notamment lancé l'opération "Print-less" pendant la semaine du développement durable en France en 2007 dans le but de réduire la consommation de papier au siège social. Cela a permis une réduction de la consommation de papier pour les imprimantes de bureau de 15 % pendant la durée de l'opération. Pour récompenser les efforts réalisés par les collaborateurs, DS a versé une somme d'environ 4 500 euros à une association environnementale dont l'objet est de veiller au développement durable des forêts.

Consommation d'énergie

La consommation d'énergie du siège social à Suresnes est passée de 10 771 000 KWh en 2006 à 10 520 300 KWh en 2007, soit une diminution d'environ 2,4 %. Afin de limiter encore cette consommation d'énergie, un procédé de récupération de l'énergie dégagée par les équipements informatiques a été mis en œuvre dans un tiers des locaux du siège social à Suresnes. Ce procédé, qui utilise le principe des pompes à chaleur, y constitue une source d'énergie pour le chauffage.

Les principaux sites ont mis en place des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique dans les locaux et, plus particulièrement, pour optimiser l'éclairage et le système d'air conditionné et de chauffage. A titre d'exemple, Dassault Systèmes Provence a consommé 970 231 KWh en 2007, soit une diminution de 6 % par rapport à 2006. Par ailleurs, la société Solidworks Corp est parvenue à réduire sa consommation énergétique en 2007 en réduisant le nombre de serveurs physiques utilisés pour l'exercice de son activité.

DS a également veillé à optimiser l'efficacité énergétique dans les bâtiments du campus à Vélizy devant abriter à la fin de l'année 2008 son siège social. Un système de récupération d'énergie des ordinateurs sera notamment mis en place et permettra de couvrir 75 % de la consommation d'énergie nécessaire pour le chauffage de l'air hygiénique (l'air nécessaire au renouvellement de l'air dans les bureaux). Des mesures ont également été prises pour que la consommation énergétique globale pour le chauffage et l'éclairage des bâtiments reste 30 % en-dessous des plafonds fixés par la réglementation applicable.

b) Traitement des déchets

DS a généralisé dans tous les bureaux du siège social à Suresnes le système de tri sélectif. Cela a permis en 2007 de récupérer 671 m³ de déchets papier en vue de leur recyclage et 717 m³ de « déchets industriels banals » pour leur valorisation calorifique. Au cours de l'année

6 Organes d'administration, de direction et salariés

2007, les sociétés Dassault Systèmes Provence et Dassault Systèmes Israël Ltd ont également pris des mesures pour le recyclage des déchets.

Comme le rappelle le Code de conduite des affaires de DS, la nature même des solutions que propose le Groupe, à travers les simulations technologiques virtuelles, aide à la réduction des déchets. La simulation virtuelle par ordinateur, par exemple, évite la réalisation de plans papier et de maquettes réelles pour tout type de test, dont certains des crash-tests dans le domaine automobile, ce qui permet une réduction considérable de matières premières consommées puis de déchets. Les solutions de DS sont utilisées par les clients pour assurer la conformité avec les directives européennes environnementales, comme la directive DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), la directive RoHS (interdiction des substances dangereuses comme le plomb) ou encore la directive ELV (fin de vie des véhicules).

En ce qui concerne ses propres déchets, DS sous-traite en France, auprès de sociétés spécialisées, le recyclage du papier et cartouches d'encre des fax, ampoules néon, bandes magnétiques, CD-Rom, etc. Ce service est parfois inclus dans le contrat de bail des locaux.

Pour son siège social, DS loue auprès de constructeurs 95 % de son matériel informatique (ordinateurs, micro-ordinateurs, matériel lourd, écrans, etc.). Ces équipements en location sont retournés en fin d'utilisation à leur constructeur qui, conformément à la certification ISO 14001 dont il est titulaire, les réutilise, recycle ou détruit de manière responsable. Les 5 % restants sont recyclés par Valderec, une société de recyclage certifiée ISO 9001-2000, qui se charge de détruire les déchets en respectant l'ensemble des normes et réglementations environnementales. En 2007, cette société a recyclé 442 écrans obsolètes pour le compte de DS et délivré un certificat de valorisation attestant que ces déchets ont été traités dans le respect de l'environnement.

c) Prévention des impacts environnementaux

Compte tenu de son activité, DS n'est pas considérée comme une entreprise polluante. Le Groupe, que ce soit en France ou par l'intermédiaire de ses filiales étrangères, cherche néanmoins à minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement. A cette fin, il prend des initiatives pour intégrer les préoccupations environnementales dans la gestion de ses activités et de ses locaux.

Dans le cadre des mesures qu'elle a prises en matière de prévention des risques environnementaux, Dassault Systèmes SA a notamment mis en place un suivi en temps réel de clôtures d'incidents d'exploitation et de maintenance des bâtiments avec l'aide d'entreprises certifiées ISO 9001, ce qui a permis, par exemple, d'éviter les pertes d'énergie. Parallèlement, l'audit réalisé chaque année en collaboration avec ses compagnies d'assurances et les décisions qui en découlent complètent et renforcent le contrôle des moyens de prévention des risques environnementaux.

Au cours de l'année 2007, DS a également veillé à inclure des spécifications environnementales et de responsabilité sociale dans les cahiers des charges pour les appels d'offres destinés aux fournisseurs de son campus à Vélizy (mobilier de bureau, photocopieuses, imprimantes, gestion des bâtiments, services de restauration, etc). Une fois les constructions terminées, le campus à Vélizy recevra le label HQE (Haute Qualité Environnementale). Le Groupe n'a fait l'objet d'aucune condamnation judiciaire en matière environnementale.

CHAPITRE 7 – CAPITAL ET ACTIONNARIAT

7.1 Capital social au 29 février 2008

Au 29 février 2008, le nombre d'actions en circulation composant le capital de DS est de 117 645 813, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées. Il était de 117 604 553 au 31 décembre 2007.

Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient statutairement des mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même titulaire. Il est également précisé que les actions émises du fait de l'exercice d'options de souscription d'actions entre le 1^{er} janvier et la date de paiement du dividende distribué au titre de l'exercice précédent n'ont pas vocation à percevoir ce dividende. Sous réserve des dispositions légales applicables, aucune majorité ne peut imposer aux actionnaires une augmentation de leurs engagements. Si des catégories d'actions venaient à être créées, aucune modification ne pourrait être faite aux droits des actions d'une de ces catégories sans le vote d'une assemblée générale extraordinaire et d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Au 29 février 2008, les options de souscription d'actions en circulation, exerçables ou non, donneraient lieu si elles étaient toutes exercées, à l'émission de 17 158 222 actions nouvelles, représentant environ 14,6 % du capital social de DS à cette date.

Au 29 février 2008, sur la base des cours de clôture de l'action et de l'ADS ce jour, soit respectivement 36,19 euros et 54,27 dollars américains, l'exercice des options en circulation pouvant être exercées à cette date et dont le prix d'exercice est inférieur à ce cours, entraînerait l'émission de 6 323 811 actions nouvelles, représentant environ 5,4 % du capital social de DS à cette même date. L'effet de la dilution par action au 31 décembre 2007 est aussi indiqué dans la Note 16 des comptes consolidés.

Le nombre total des droits de vote s'élève, au 31 décembre 2007, à 136 901 582 (le nombre de droits de vote exerçables, c'est-à-dire ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote, s'élevant à 136 646 378) et, au 29 février 2008, à 136 969 503 (le nombre de droits de vote exerçables s'élevant à 136 650 396).

Dans le cadre de l'acquisition de SolidWorks en 1997, Dassault Systèmes a émis 2 378 564 actions destinées à être allouées aux titulaires d'options de souscription d'actions et de warrants émis par SolidWorks préalablement à cette acquisition, lors de l'exercice de leurs options ou warrants. Ces actions Dassault Systèmes ont été historiquement détenues par une filiale américaine détenue à 100 % par le Groupe, SW Securities LLC. En 2007, 6 374 actions Dassault Systèmes ont été allouées aux titulaires d'options SolidWorks exerçant leurs droits et aucune option SolidWorks n'a été annulée. Il n'existe plus d'options ou warrants SolidWorks en circulation au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2007, comme au 29 février 2008, SW Securities LLC détenait 255 204 actions, soit environ 0,22 % du capital social à ces dates. En raison de leur qualité d'actions d'auto-contrôle, ces actions détenues par SW Securities LLC sont dépourvues du droit de vote, et n'ont pas vocation à recevoir de dividendes.

Il n'existe, en dehors des options de souscription d'actions consenties dans le cadre des plans d'options mentionnés ci-dessus, des attributions gratuites d'actions et des options consenties par SolidWorks, aucun titre donnant le droit de souscrire des actions Dassault Systèmes. Dassault Systèmes n'a émis aucun titre qui ne soit pas représentatif du capital.

7.2 Répartition du capital et des droits de vote de Dassault Systèmes

Actionnaires	Nombre d'actions au 31/12/05		Nombre de droits de vote au 31/12/05		Nombre d'actions au 31/12/06		Nombre de droits de vote au 31/12/06	
		%		%		%		%
Groupe Industriel								
Marcel Dassault	49 795 159	43,29 %	53 898 589	42,57 %	51 460 436	44,45 %	57 490 948	44,46 %
Charles Edelstenne ⁽¹⁾	7 658 007	6,66 %	15 316 014	12,10 %	7 658 122	6,61 %	15 316 129	11,84 %
SW Securities LLC ⁽²⁾	279 391	0,24 %	–	–	261 578	0,23 %	–	–
Administrateurs et dirigeants ⁽³⁾	6 359	0,01 %	9 283	0,01 %	18 762	0,02 %	24 462	0,02 %
Public	57 299 462	49,81 %	57 392 879	45,32 %	56 371 392	48,69 %	56 485 144	43,68 %
Total	115 038 378	100 %	126 616 765	100 %	115 770 290	100 %	129 316 683	100 %

Actionnaires	Nombre d'actions au 31/12/07		Nombre de droits de vote au 31/12/07		Nombre d'actions au 29/02/08		Nombre de droits de vote au 29/02/08	
		%		%		%		%
Groupe Industriel								
Marcel Dassault	51 787 334	44,04 %	63 317 846	46,34 %	51 887 334	44,10 %	63 417 846	46,41 %
Charles Edelstenne ⁽¹⁾	7 658 122	6,51 %	15 316 129	11,21 %	7 658 122	6,51 %	15 316 129	11,21 %
SW Securities LLC ⁽²⁾	255 204	0,22 %	–	–	255 204	0,22 %	–	–
Auto-détention ⁽⁵⁾	–	–	–	–	63 903	0,05 %	–	–
Administrateurs et dirigeants ⁽³⁾	112 037	0,09 %	118 497	0,09 %	112 037	0,09 %	118 497	0,09 %
Public	57 791 856	49,14 %	57 893 906	42,36 %	57 669 213	49,02 %	57 797 924	42,29 %
Total	117 604 553	100 %	136 646 378⁽⁴⁾	100 %	117 645 813	100 %	136 650 396⁽⁴⁾	100 %

(1) Y compris les actions détenues par deux sociétés civiles familiales gérées par Charles Edelstenne. Début mars 2008, M. Edelstenne a acquis 6 067 actions supplémentaires.

(2) SW Securities LLC étant une société du Groupe DS, les actions détenues par cette société sont privées de droit de vote.

(3) À l'exclusion de M. Edelstenne. Les dirigeants concernés sont les « cadres dirigeants » identifiés dans le présent document.

(4) Le nombre total de droits de vote publié sur le site internet de DS est différent du chiffre indiqué, ce nombre publié comprenant les droits de vote attachés aux actions privées de droits de vote, dans la mesure où les calculs de pourcentage de participation des actionnaires doivent être effectués sur la base de ce nombre, conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF.

(5) A la date du présent document, DS détient 961 986 actions propres. Voir ci-dessous.

En avril 2007, la Caisse des Dépôts et Consignations, qui avait franchi à la hausse le seuil de 2,5 % en capital et en droits de vote en 2006, a informé DS qu'elle a franchi à la baisse le seuil de 2,5 % des droits de vote, conformément aux statuts de DS. Elle détient donc au 29 février 2008 un pourcentage en actions supérieur à 2,5 %.

Les sociétés de gestion Orbis Investment Management Limited et Orbis Asset Management Limited (« Orbis ») ont informé DS qu'elles ont franchi en novembre 2007 le seuil de 2,5 % dans le capital de DS, et en mars 2008, le seuil de 2,5 % en droits de vote, au travers des fonds d'investissement qu'elles ont indiqué gérer.

À la connaissance de Dassault Systèmes, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, 2,5 % (seuil statutaire) ou plus du capital ou des droits de vote.

En janvier 2008, DS a commandé une étude sur la composition de son actionariat auprès d'une société d'études spécialisée externe. Il en résulte que les investisseurs institutionnels, y inclus la Caisse des Dépôts et Consignations et Orbis telles que mentionnées ci-dessus, détiennent plus de 2 000 actions seraient au nombre de 250 environ et détiendraient près de 45 % du capital social de DS au 31 décembre 2007. Il résulte également de cette étude que, à fin 2007, la proportion des actions détenues par ceux de ces investisseurs institutionnels dont la gestion des fonds est située aux Etats-Unis, le cas échéant sous forme d'ADS, serait approximativement de 5 % du capital.

DS détient à la date du présent Document de référence un nombre de 961 986 actions en auto-détention, rachetées dans le cadre du programme de rachat adopté par l'assemblée générale des actionnaires de juin 2007, ce qui représente environ 0,82 % du capital social au 29 février 2008, aucun droit de vote ou droit à dividende n'étant attaché à ces actions.

Au 31 décembre 2007, 60 126 268 actions Dassault Systèmes (soit environ 51 % du capital) sont détenues sous la forme nominative ; elles donnent droit à 79 423 297 droits de vote (soit environ 58 % des droits de vote totaux).

Au 29 février 2008, il y avait 2 157 174 ADS en circulation et le nombre de détenteurs d'ADS sous forme nominative, soit pour leur propre compte, soit pour le compte de tiers, s'élevait à 79. La société américaine DTC (Depositary Trust Company), qui est l'un de nos détenteurs en nominatif, détient par ailleurs des ADS pour le compte de 14 057 autres détenteurs.

À la connaissance de Dassault Systèmes, il n'existe pas de pacte ou autre convention entre les actionnaires de Dassault Systèmes. La Société n'est pas partie à un accord qui pourrait entraîner son changement de contrôle et n'a pas connaissance de l'existence d'un tel accord. Dassault Systèmes SA n'est partie à aucun accord d'actionnaires de société, cotée ou non, dont les clauses seraient susceptibles d'avoir un impact significatif sur le cours de bourse des titres DS.

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce, il est indiqué que le nombre d'actions Dassault Systèmes détenues par les salariés dans le cadre d'un PEE est de 21 533 actions au 31 décembre 2007, soit environ 0,02 % du nombre total d'actions à cette date.

7.3 Tableau d'évolution du capital de Dassault Systèmes au cours des trois derniers exercices

Date	Opération	Valeur nominale unitaire (en euros)	Montant du capital social (en euros)	Nombre cumulé d'actions	Montant nominal des augmentations de capital (en euros)
31 décembre 2004	Exercice d'options de souscription	1	113 786 411	113 786 411	382 746
31 décembre 2005	Exercice d'options de souscription	1	115 038 378	115 038 378	1 251 967
31 décembre 2006	Exercice d'options de souscription	1	115 770 290	115 770 290	731 912
31 décembre 2007	Exercice d'options de souscription	1	117 604 553	117 604 553	1 834 263
29 février 2008	Exercice d'options de souscription	1	117 645 813	117 645 813	41 260

Le montant des primes d'émission enregistrées lors des augmentations de capital qui se sont succédées figure dans le « Tableau de variation des capitaux propres consolidés » inclus dans les Comptes consolidés.

7.4 Modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

7.5 Acquisition par Dassault Systèmes de ses propres actions

Descriptif du programme de rachat proposé à l'assemblée générale du 22 mai 2008

Utilisation de l'autorisation de rachat donnée en juin 2007 par les actionnaires

Dans le cadre du dispositif prévu par l'article L. 225-209 du Code de commerce, l'assemblée générale des actionnaires en date du 6 juin 2007 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 10 % du capital social de la Société à la date de l'assemblée générale. Cette autorisation arrive à expiration à l'issue de votre assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 soit le 22 mai 2008.

Les objectifs de ce programme de rachat d'actions sont les suivants : (i) annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action ; (ii) remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital social ; (iii) assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de Dassault Systèmes par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ; (iv) honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de Dassault Systèmes ou d'une entreprise associée ; (v) remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de Dassault Systèmes ; (vi) mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

Au 31 décembre 2007, Dassault Systèmes n'avait procédé à aucune opération de rachat d'action et ne détenait en conséquence à cette date aucune de ses propres actions.

Entre le 29 février 2008 et le 13 mars 2008, la société a racheté un nombre de 961 986 actions Dassault Systèmes, dans le cadre du programme autorisé par l'assemblée générale du 6 juin 2007, à un cours moyen de 36,41 euros, les cours moyens journaliers des opérations effectuées allant de 35,69 euros à 37,86 euros pendant la période de rachat.

Le montant des frais de négociation supportés par la Société au titre de ces opérations s'est élevé à 83 785,31 euros TTC.

Le nombre total d'actions détenues par DS au 28 mars 2008 ressort à 961 986, dont 300 000 (rachetées à un cours moyen de 37,45 euros) ont été affectées à la couverture des obligations de la société résultant des attributions gratuites d'actions décidées en 2005 et 2006 (voir paragraphe 6.3.3 ci-dessus), et 661 986 (rachetées à un cours moyen de 35,94 euros) ont été affectées à l'objectif d'annulation des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action.

Tableau de déclaration synthétique des opérations par la Société sur ses propres titres du 6 juin 2007 au 28 mars 2008 dans le cadre du programme de rachat d'actions en vigueur

Pourcentage de capital autodétenu au 28 mars 2008, sur la base du capital au 29/02/08 (dernier capital connu) :	0,82 %
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 28 mars 2008 :	961 986
Valeur comptable du portefeuille au 28 mars 2008 :	35 111 117
Valeur de marché du portefeuille au 28 mars 2008 :	34 621 876

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 28 mars 2008			
	Achats	Ventes/ transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achats vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	961 986		-	-	-	-
Echéance maximale moyenne	-					
Cours moyen de la transaction	36,41					
Prix d'exercice moyen	-					
Montants	35 027 332					

Caractéristiques du programme proposé

Dans le cadre du dispositif prévu par l'article L. 225-209 du Code de commerce, le Conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir le 22 mai 2008 d'autoriser le Conseil à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions, ladite autorisation mettant fin au programme de rachat en cours.

Dans le cadre de la nouvelle autorisation proposée, le Conseil pourra racheter des actions DS dans la limite de 10 % du capital de la société à la date de l'assemblée générale autorisant le programme. Au 29 février 2008, cette limite de 10 % serait équivalente à une limite en nombre d'actions de 11 764 581 actions.

Le Conseil aurait également à nouveau la possibilité de procéder à des rachats d'actions en période d'offre publique sur le capital de Dassault Systèmes SA.

L'autorisation donnée sera valable jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, pour un prix d'achat plafond de 60 euros par action, et dans les limites prévues par la réglementation applicable. Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions DS ne pourra pas dépasser 500 millions d'euros.

Les objectifs de ce nouveau programme de rachat d'actions seraient les suivants :

- 1° Annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action,
- 2° Remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe (dans le cas d'opérations de fusion, de scission ou d'apport, le montant maximum d'actions pouvant être rachetées est de 5 % du capital social),
- 3° Assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- 4° Honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de Dassault Systèmes ou d'une entreprise associée,
- 5° Assurer la couverture de ses engagements au titre de droits avec règlement en espèces portant sur l'évolution positive du cours de bourse de l'action Dassault Systèmes consentis aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée,
- 6° Remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de Dassault Systèmes SA,
- 7° Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'AMF.

Il est précisé que les objectifs ci-dessus 1° à 4° et 6° correspondent aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux pratiques de marché admises par l'AMF.

Le Conseil d'administration proposera également à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en mai 2008 de l'autoriser à annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées conformément aux dispositions légales.

7.6 Tableau récapitulatif des délégations du Conseil en cours

Le tableau récapitulatif ci-dessous des délégations et autorisations données par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration et en cours au cours de l'exercice 2007 ainsi qu'à la date du présent document de référence mentionne : les autorisations d'augmenter le capital social ainsi que les autorisations de racheter des actions propres et de les annuler.

Résumé des délégations	AG	Utilisation
Autorisation de racheter des actions Dassault Systèmes	6 juin 2007	Utilisation de cette autorisation décrite au paragraphe 7.5 du présent document
Autorisation d'annuler les actions rachetées dans le cadre du programme de rachat	6 juin 2007	Non utilisée
Délégations en vue d'augmenter le capital avec ou sans DPS, le cas échéant par incorporation de réserves, bénéfices ou primes dans la limite de 15 millions d'euros de nominal, et pour émettre des titres de créances donnant accès au capital dans la limite de 750 millions d'euros de nominal	6 juin 2007	Non utilisées
Délégation en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, dans la limite de 15 millions d'euros de nominal prévue à la ligne précédente	6 juin 2007	Non utilisée
Délégation en vue d'augmenter le capital pour rémunérer des apports en nature, dans la limite de 10 % du capital	6 juin 2007	Non utilisée
Délégation pour augmenter le capital au profit des adhérents à un plan d'épargne de Dassault Systèmes SA ou des sociétés qui lui sont liées, dans la limite de 10 millions d'euros de nominal	6 juin 2007	Non utilisée
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions, dans la limite de 1 % du capital	6 juin 2007	Utilisation de cette autorisation décrite au paragraphe 6.3.3 du présent document
Autorisation d'octroyer des options de souscription ou d'achat d'actions	8 juin 2005	Utilisation de cette autorisation décrite au paragraphe 6.3.4 du présent document

7.7 Options de souscription et attributions gratuites d'actions

Voir paragraphes 6.3.3 et 6.3.4 ci-avant.

7.8 Actionnaires principaux

Groupe Industriel Marcel Dassault SAS (« GIMD ») est l'actionnaire principal de DS avec, au 29 février 2008, 44,10 % du capital et 46,41 % des droits de vote. Les membres de la famille Dassault détiennent 100 % du capital de GIMD. Aucun autre actionnaire ne détient de participation en capital ou en droits de vote équivalente ou supérieure dans le capital de DS. Le quorum requis pour la tenue d'une

assemblée générale ordinaire de DS est du cinquième des actions ayant droit de vote, les décisions étant prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Dans la mesure où GIMD détient plus d'un tiers et moins de la moitié des actions et droits de vote de DS, et compte tenu de la réglementation applicable, il ne peut pas augmenter sa participation en capital ou en droits de vote de plus de 2 %, sur une période de 12 mois consécutifs, à moins de lancer une offre publique sur toutes les actions DS.

GIMD n'est pas membre du Conseil d'administration de Dassault Systèmes. Deux administrateurs de DS, Laurent Dassault et Charles Edelstenne, sont membres du Conseil de surveillance de GIMD. Ces deux administrateurs ne sont pas membres du Comité des rémunérations et de sélection, du Comité d'audit ou du Comité scientifique de DS. Pour la validité des délibérations du Conseil d'administration, composé de 9 membres, la présence de la moitié au moins des administrateurs est requise et les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents.

7.9 Nantissement d'actifs

Au 31 décembre 2007, à la connaissance de la Société, il n'existe aucun nantissement sur les actifs de Dassault Systèmes à l'exception des inscriptions prises par les organismes de financement dans le cadre de contrats de location financière. À la connaissance de DS, 42 688 actions Dassault Systèmes inscrites au nominatif pur font l'objet d'un nantissement au 11 mars 2008. Les actions détenues par DS dans ses filiales et le fonds de commerce de ses filiales ne font l'objet d'aucune sûreté. A la connaissance de DS, aucune action de ses filiales non détenue par DS ne fait l'objet d'une sûreté.

7.10 Transactions avec les apparentés

Dassault Systèmes licencie ses produits à Dassault Aviation, société sous contrôle de GIMD, et à certaines de ses filiales, le Président Directeur général de Dassault Aviation étant également Président du Conseil d'administration de Dassault Systèmes. Ces licences sont concédées selon des conditions similaires à celles accordées à des clients de taille comparable. Pour l'exercice 2007, le chiffre d'affaires résultant de ces licences s'est élevé à 13,9 millions d'euros (contre 12,5 en 2006 et 7,7 en 2005).

Dassault Systèmes fournit également des services et un support technique à Dassault Aviation et à certaines de ses filiales. Pour l'exercice 2007, le chiffre d'affaires généré par ces transactions s'est élevé à 10,1 millions d'euros (contre 8,2 en 2006 et 7,5 en 2005).

La plupart des centres de développement de Dassault Systèmes sous-traitent des travaux de développement de logiciels à 3D PLM Software Solutions Limited (3D PLM), une société constituée en 2002 entre Dassault Systèmes (30 %) et Geometric Software Solutions Co. Ltd. (70 %), basée en Inde, qui emploie plus de 600 personnes. 3D PLM fournit des services seulement pour le Groupe Dassault Systèmes qui conserve la propriété intellectuelle relative aux travaux effectués. Les comptes de 3D PLM sont mis en équivalence et la quote-part des résultats de 3D PLM, consolidée chez DS, figure au poste « quote-part dans les résultats des entreprises associées ». Pour l'exercice 2007, le montant des services facturés par 3D PLM à DS s'est élevé à 16 millions d'euros (contre 12,7 en 2006 et 10,3 en 2005).

Les conventions réglementées au sens du droit français sont décrites au paragraphe 6.5 « Conventions réglementées ».

Voir également la Note 17 aux états financiers pour d'autres informations sur les transactions avec les apparentés.

CHAPITRE 8 – INFORMATIONS FINANCIÈRES

8.1 États financiers consolidés et autres informations financières

Voir Chapitre 10, paragraphe 10.1 « Comptes consolidés ».

8.1.1 Litiges

La Société connaît des contentieux occasionnellement dans le cadre de son activité courante. À la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige (y compris celui décrit ci-dessous) ou d'arbitrage, en cours ou dont la Société est menacée, susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, le résultat ou les activités de la Société.

À titre d'information, MatrixOne, Inc., société américaine acquise en mai 2006 par DS (renommée DS Enovia Corp.), est défenderesse dans un procès de « class action » en cours devant le tribunal fédéral de New York, comptant plus de 300 sociétés défenderesses. La plainte dans le cadre de cette « class action », déposée en avril 2002, allègue, entre autres, que MatrixOne et les autres défendeurs n'ont pas respecté le droit boursier américain pour avoir communiqué de façon incorrecte au sujet du processus d'allocation de leurs actions aux investisseurs par les banques garantes dans le cadre de leurs introductions en bourse. Une transaction proposée au nom des émetteurs défendeurs dans le cadre de la « class action » a été approuvée par la plupart de ces défendeurs, y compris par MatrixOne, et a été approuvée de manière préliminaire par le tribunal en septembre 2005. Toutefois, compte tenu d'une décision de décembre 2006 de la cour d'appel fédérale de New York selon laquelle six affaires retenues par la Cour et relatives à des plaintes substantiellement similaires à celles déposées à l'encontre de MatrixOne, ne pouvaient constituer une « class action », la transaction proposée entre les plaignants et les émetteurs, y compris MatrixOne, a été annulée le 25 juin 2007. Les plaignants ont depuis lors déposé des plaintes modifiées dans ces six affaires et demandé la recevabilité des différentes « class actions » dans ces affaires. Les défendeurs ont de leur côté demandé le rejet des plaintes modifiées et se sont opposés à la recevabilité de la « class action » dans ces six affaires. Compte tenu de la transaction proposée, MatrixOne continuera activement à défendre ses intérêts dans ce litige.

8.1.2 Montant des honoraires des Commissaires aux comptes

En 2006 et 2007, le montant des honoraires versés à chacun des commissaires aux comptes par Dassault Systèmes s'est élevé à :

	PricewaterhouseCoopers				Ernst & Young			
	Montant		%		Montant		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾ :								
– Emetteur	1 125 228	1 127 849	36,6 %	34,6 %	154 940	165 000	60,6 %	51,6 %
– Filiales intégrées globalement	1 786 551	1 673 689	58,1 %	51,4 %	55 805	25 156	21,8 %	7,9 %
Missions accessoires ⁽²⁾ :								
– Emetteur	80 000	288 000	2,6 %	8,8 %	5 000	2 020	2,0 %	0,6 %
– Filiales intégrées globalement	41 310	125 506	1,3 %	3,9 %	16 226	2 850	6,4 %	0,9 %
Sous total	3 033 089	3 215 044	98,6 %	98,7 %	231 971	195 026	90,8 %	61,0 %
Autres prestations⁽³⁾								
– Juridique, fiscal, social	42 308	42 028	1,4 %	1,3 %	23 473	124 471	9,2 %	39,0 %
Sous total	42 308	42 028	1,4 %	1,3 %	23 473	124 471	9,2 %	39,0 %
Total	3 075 397	3 257 072	100,0 %	100,0 %	255 444	319 497	100,0 %	100,0 %

- (1) Les honoraires de Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006 concernent la revue et la certification des comptes consolidés de la Société, la certification des états financiers statutaires de Dassault Systèmes S.A. et de ses filiales et la revue des documents enregistrés auprès de l'AMF et de la SEC.
- (2) Les honoraires des commissaires aux comptes relatifs aux missions accessoires correspondent généralement à des services liés étroitement à la réalisation de l'audit ou de la revue des états financiers. Ils incluent des services d'audits d'acquisition, des consultations liées aux normes comptables et de reporting, des services d'attestation non obligatoires, ainsi que la revue des systèmes d'information.
- (3) Les honoraires des commissaires aux comptes relatifs à la fiscalité concernent les études liées au respect des fiscalités locales et internationales, y compris la revue des éléments fiscaux relatifs aux comptes sociaux, aux dispositions réglementaires et administratives, ainsi que l'assistance fiscale aux expatriés.

8.2 Changements significatifs

À l'exception des informations indiquées au paragraphe 5.7 ci-avant « Informations sur les tendances – Evolutions récentes », au paragraphe 7.5 concernant les rachats d'actions et au paragraphe 4.4 concernant la vente d'un immeuble ainsi qu'à la Note 20 aux états financiers consolidés, il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société depuis la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

CHAPITRE 9 – MARCHÉ DES TITRES DE DASSAULT SYSTÈMES

L'action de Dassault Systèmes est cotée sur le Compartiment A d'Euronext Paris (code ISIN FR0000130650) depuis le 28 juin 1996. Elle est également cotée au NASDAQ Stock Market's Global Market (« NASDAQ ») à New York sous forme d'American Depositary Share (« ADS ») sous le sigle DASTY. Une ADS correspond à une action ordinaire.

Les actions émises à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions entre le 1^{er} janvier et la date de paiement du dividende distribué au titre de l'exercice précédent n'ont pas vocation à percevoir ce dividende. Ces actions font l'objet d'une seconde ligne de cotation sur le marché d'Euronext Paris sous le sigle DSYNV jusqu'à la date du paiement de ce dividende. L'ADS correspondant est coté sur le NASDAQ sous le sigle DASGY.

HISTORIQUE DES COURS (EN EUROS) ET VOLUMES TRAITÉS DE L'ACTION DASSAULT SYSTÈMES À PARIS DEPUIS LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2006

	Nombre de titres échangés	Dernier cours du mois	Plus haut cours du mois	Plus bas cours du mois
Septembre 2006	6 858 680	44,37	45,55	40,85
Octobre 2006	9 958 403	42,76	44,80	41,40
Novembre 2006	7 190 417	41,17	44,00	40,86
Décembre 2006	6 893 896	40,20	41,63	39,53
Janvier 2007	13 837 560	41,00	42,40	37,95
Février 2007	11 052 724	38,70	42,48	38,22
Mars 2007	12 748 428	40,25	40,86	37,18
Avril 2007	11 121 461	43,44	43,83	40,00
Mai 2007	11 043 474	45,12	45,30	41,72
Juin 2007	13 360 562	46,76	47,48	41,96
Juillet 2007	11 155 293	44,31	47,40	43,03
Août 2007	13 829 364	43,16	46,89	41,00
Septembre 2007	8 782 626	46,02	47,16	42,70
Octobre 2007	10 511 899	43,21	50,00	42,39
Novembre 2007	13 248 027	40,11	43,14	35,76
Décembre 2007	7 039 913	40,49	41,14	37,26
Janvier 2008	16 510 356	37,20	41,25	31,18
Février 2008	12 982 518	36,19	38,50	32,50
Mars 2008	10 934 640	36,78	38,38	34,59

(Source : Bloomberg)

HISTORIQUE DES COURS (EN DOLLARS) ET VOLUMES TRAITÉS DE L'ACTION DASSAULT SYSTÈMES AU NASDAQ DEPUIS LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2006

	Nombre de titres échangés	Dernier cours du mois	Plus haut cours du mois	Plus bas cours du mois
Septembre 2006	143 794	56,20	57,86	51,90
Octobre 2006	178 375	54,32	56,57	53,00
Novembre 2006	175 054	54,80	56,33	53,33
Décembre 2006	446 071	52,86	55,03	52,16
Janvier 2007	231 629	54,21	54,66	49,92
Février 2007	600 332	50,84	55,05	50,13
Mars 2007	387 799	53,85	54,40	49,19
Avril 2007	611 778	59,40	59,52	54,21
Mai 2007	272 373	60,78	61,14	56,67
Juin 2007	386 509	63,06	64,28	56,33
Juillet 2007	663 868	60,16	64,55	58,66
Août 2007	517 332	59,12	62,45	54,94
Septembre 2007	244 330	65,27	66,06	59,01
Octobre 2007	281 116	61,91	68,99	61,91
Novembre 2007	251 031	58,21	62,41	53,21
Décembre 2007	251 845	58,75	59,96	53,60
Janvier 2008	896 167	56,44	59,62	47,10
Février 2008	436 269	54,27	57,50	50,75
Mars 2008	364 021	57,99	59,53	53,90

(Source : Bloomberg)

CHAPITRE 10 – ÉTATS FINANCIERS

Les comptes consolidés et sociaux présentés ci-après seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de DS devant se tenir le 22 mai 2008.

10.1 Comptes consolidés

10.1.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Dassault Systèmes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La Note 1 de l'annexe expose les principes et les méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires de ventes de logiciels comprenant d'une part, les redevances reçues dans le cadre de l'accord de distribution avec IBM, et d'autre part, les ventes de logiciels effectuées auprès de clients directs et de réseaux de revendeurs.
- Les Notes 1, 5 et 6 de l'annexe exposent les principes et méthodes comptables relatifs à la valorisation des actifs et passifs acquis dans le cadre des regroupements d'entreprise, pour lesquels des hypothèses et estimations significatives sont effectuées par la direction.
- Les Notes 1 et 14 de l'annexe exposent les principes et méthodes comptables relatifs à la détermination de la juste valeur des options et actions attribuées aux employés et aux dirigeants, pour laquelle des hypothèses et estimations significatives sont effectuées par la direction.

Nos travaux ont consisté à vérifier les principes et méthodes comptables visés ci-dessus, à examiner, le cas échéant, les hypothèses retenues et leurs modalités de mise en œuvre, et à vérifier que les notes annexes fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 31 mars 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Xavier Cauchois

ERNST & YOUNG AUDIT

Jean-Marc Montserrat

10.1.2 Comptes consolidés et annexes

Bilan consolidé

(En milliers d'euros)	Notes	← Exercices clos les 31 décembre →	
		2007	2006
ACTIF			
Actif courant :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(Note 2)	597 246	408 746
Placements à court terme	(Note 2)	29 351	50 524
Clients et comptes rattachés, nets de provisions de €4 485 en 2007 et €5 111 en 2006	(Note 7)	319 968	303 606
Charges constatées d'avance		19 907	24 499
Autres actifs courants		76 687	52 789
Total actif courant		1 043 159	840 164
Immobilisations corporelles, nettes	(Note 3)	61 132	63 872
Autres actifs financiers	(Note 4)	2 479	1 437
Impôts différés actifs	(Note 15)	35 988	119 114
Immobilisations incorporelles, nettes	(Note 6)	298 435	314 039
Goodwill	(Note 6)	417 800	404 032
TOTAL ACTIF		1 858 993	1 742 658

(En milliers d'euro)	Notes	← Exercices clos les 31 décembre →	
		2007	2006
PASSIF			
Passif courant :			
Dettes fournisseurs		48 419	52 189
Personnel et comptes rattachés		113 605	103 695
Produits constatés d'avance		207 529	173 310
Impôts sur les bénéfices à payer		2 626	4 283
Autres passifs courants		64 994	58 955
Total passif courant		437 173	392 432
Passif non courant :			
Impôts différés passifs	(Note 15)	28 985	75 638
Emprunts	(Note 8)	200 000	200 000
Autres passifs non courants		74 625	60 352
Total passif non courant		303 610	335 990
Capitaux propres, part du groupe :			
Capital		117 604	115 770
Primes d'émission		112 375	64 654
Réserves consolidées		1 054 316	909 468
Réserves de conversion		(168 688)	(77 558)
Autres		1 333	922
Total Capitaux propres, part du groupe		1 116 940	1 013 256
Intérêts minoritaires		1 270	980
Capitaux propres	(Note 16)	1 118 210	1 014 236
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1 858 993	1 742 658

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés

Compte de résultat consolidé

	← Exercices clos les 31 décembre →		
<i>(en milliers d'euros, à l'exception des montants par action)</i>	Notes	2007	2006
Chiffre d'affaires :			
Redevances initiales		417 506	432 170
Redevances périodiques et développement de produits		645 846	530 948
Ventes de logiciels	(Note 7)	1 063 352	963 118
Prestations de services et autres		195 497	194 680
Total chiffre d'affaires		1 258 849	1 157 798
Coût des ventes de logiciels		(71 008)	(64 558)
Coût des prestations de services		(156 301)	(143 713)
Frais de recherche et de développement		(303 331)	(303 222)
Frais commerciaux		(370 015)	(314 436)
Frais généraux et administratifs		(94 156)	(94 201)
Total charges opérationnelles		(994 811)	(920 130)
Résultat opérationnel		264 038	237 668
Produits financiers et autres produits, nets	(Note 13)	6 053	3 580
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		1 277	1 033
Résultat avant impôt sur le résultat		271 368	242 281
Charge d'impôt sur le résultat	(Note 15)	(94 395)	(68 078)
Résultat de l'exercice		176 973	174 203
dont :			
Résultat net, part du groupe		176 683	174 257
Intérêts minoritaires		290	(54)
Résultat net de base par action	(Note 16)	€1,52	€1,51
Résultat net dilué par action	(Note 16)	€1,48	€1,46

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2007	2006
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net, part du groupe	176 683	174 257
Intérêts minoritaires	290	(54)
Résultat net de l'exercice	176 973	174 203
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie liée aux activités opérationnelles :		
Amortissement des immobilisations corporelles (Note 3)	24 688	24 951
Amortissement des immobilisations incorporelles (Note 6)	43 504	36 702
Charge de dépréciation des investissements	–	796
Impôts différés (Note 15)	19 380	(31 086)
Economie d'impôts liée à l'exercice des stock-options	1 029	12 167
Paiements fondés sur des actions (Note 12)	17 963	11 621
Perte de change sur créances en devises étrangères	–	20 200
Autres	3 996	(1 462)
Variation des actifs et passifs d'exploitation :		
(Augmentation) des clients et comptes rattachés	(32 905)	(14 056)
(Augmentation) diminution des autres actifs courants	(9 450)	2 518
Augmentation (diminution) des fournisseurs, comptes de personnel et comptes rattachés	10 670	(39 112)
(Diminution) augmentation de l'impôt sur le résultat à payer	(10 696)	(5 547)
Augmentation des produits constatés d'avance	49 894	23 463
Augmentation (diminution) des autres passifs et part courante du passif non courant	16 306	(4 616)
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	311 352	210 742
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(30 123)	(25 851)
Acquisitions de placements à court terme	(26 986)	(20 607)
Cessions de placements à court terme	46 128	38 609
Acquisitions de filiales consolidées, nettes de la trésorerie acquise (Note 5)	(75 880)	(260 862)
Autres	19	128
Trésorerie nette absorbée par les activités d'investissement	(86 842)	(268 583)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Emission d'emprunt (Note 8)	–	200 000
Exercice des stock-options	47 042	23 810
Dividendes versés	(50 827)	(48 200)
Remboursement des dettes liées aux contrats de crédit-bail	(432)	(1 689)
Trésorerie nette absorbée par les activités de financement	(4 217)	173 921
Incidence des variations de taux de change sur la trésorerie	(31 791)	(20 486)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	188 500	95 594
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	408 746	313 152
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	597 246	408 746
Informations complémentaires		
Impôt sur le résultat payé	66 307	91 373
Intérêts payés	7 538	6 111

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées et autres réserves	Réserves de conversion	Autres éléments	Part du Groupe	Minoritaires	Total
Situation au 1 janvier 2006	115 038 378	115 038	46 515	760 074	(32 880)	(2 797)	885 950	4,797	890 747
Résultat de l'exercice				174 257			174 257	(54)	174 203
Réserves de conversion					(44 678)		(44 678)		(44 678)
Exercice des options de souscription d'actions	731 912	732	18 139				18 871		18 871
Dividendes (€0.42 par action)				(48 200)			(48 200)		(48 200)
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts						3 719	3 719		3 719
Paiements fondés sur des actions				11 621			11 621		11 621
Economie d'impôts liée à l'exercice des stock-options				12 167			12 167		12 167
Autres variations				(451)			(451)	(3 763)	(4 214)
Situation au 31 décembre 2006	115 770 290	115 770	64 654	909 468	(77 558)	922	1 013 256	980	1 014 236
Résultat de l'exercice				176 683			176 683	290	176 973
Réserves de conversion					(91 130)		(91 130)		(91 130)
Exercice des options de souscription d'actions	1 834 263	1 834	47 721				49 555		49 555
Dividendes (€0.44 par action)				(50 827)			(50 827)		(50 827)
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts						468	468		468
Paiements fondés sur des actions				17 963			17 963		17 963
Economie d'impôts liée à l'exercice des stock-options				1 029			1 029		1 029
Autres variations						(57)	(57)		(57)
Situation au 31 décembre 2007	117 604 553	117 604	112 375	1 054 316	(168 688)	1 333	1 116 940	1 270	1 118 210

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés

Tableau des produits et charges comptabilisés

<i>(en milliers d'euros)</i>	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2007	2006
Résultat de l'exercice	176 973	174 203
Actifs financiers disponibles à la vente	(86)	–
Juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	714	5 672
Ecart de conversion	(91 130)	(44 678)
Charge d'impôt	(217)	(1 953)
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres, nets d'impôts	(90 719)	(40 959)
Total des produits et charges comptabilisés	86 254	133,244
Dont :		
Part revenant au Groupe	85 964	133 298
Part revenant aux minoritaires	290	(54)

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés

Annexe aux comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006

Note 1. Description des activités de la Société et principes et méthodes comptables

Description des activités de la Société

L'activité de Dassault Systèmes et ses filiales (« la Société ») s'articule autour de deux axes : (i) développer et vendre des logiciels destinés à gérer le cycle de vie des produits industriels (« Product Lifecycle Management » ou « PLM ») depuis leur conception jusqu'à leur maintenance en passant par la simulation de leur fabrication, et (ii) offrir la puissance de la représentation virtuelle en 3D au plus grand nombre d'utilisateurs possible. L'objectif de la Société est d'offrir des solutions logicielles et des services de conseil permettant à ses clients : d'innover dans la conception et la qualité des produits et services ; d'accélérer le développement de produits et services pour répondre à la demande du marché ; de réduire les coûts de développement et de fabrication des produits ; et de simuler l'utilisation des produits par les clients finaux (pour comprendre et répondre à leur besoins et capturer ces informations afin de mettre sur le marché de nouveaux produits qui répondent à l'évolution des demandes clients).

La Société opère sur deux segments : celui qui regroupe son offre destinée aux clients désireux de simuler l'ensemble de leurs processus industriels (Product Lifecycle Management – « PLM ») et celui destiné aux clients cherchant une solution simple de conception de pièces (« Mainstream 3D »). Le segment PLM est dédié aux solutions logicielles de gestion du cycle de vie des produits. Pour les clients de ce marché, la Société organise son offre autour de cinq marques : CATIA pour la conception de produits virtuels, DELMIA pour la production virtuelle, SIMULIA pour les tests virtuels, ENOVIA pour la gestion collaborative du cycle de vie, et 3DVIA pour les expériences 3D vécues en ligne comme dans la vie réelle. Les solutions du segment Mainstream 3D comprennent principalement la ligne de produits de SolidWorks, qui sont conçus pour capitaliser sur l'opportunité de transfert d'un environnement 2D à un environnement 3D.

Les produits de la Société sont distribués principalement par des partenaires commerciaux indépendants. Les lignes de produits PLM sont aussi distribuées au niveau mondial par le groupe International Business Machines Corporation (« IBM ») dans le cadre d'un partenariat de longue durée.

Outre le développement et la vente de logiciels, la Société réalise des prestations de services, d'assistance aux efforts de commercialisation d'IBM, de maintenance vis-à-vis de ses clients directs, de conseil technologique et de revente de matériels informatiques.

Dassault Systèmes est une société anonyme dont le siège social est situé au 9, quai Marcel Dassault à Suresnes, en France. Les titres de Dassault Systèmes SA sont cotés sur l'Eurolist d'Euronext Paris et à la cote du Nasdaq de New York. Ces comptes consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration qui s'est réuni le 28 mars 2008.

Principes comptables et base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément au référentiel *International Financial Reporting Standards* (« IFRS ») tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Le périmètre de consolidation de la Société comprend les comptes de Dassault Systèmes SA, de ses filiales et des entreprises associées. La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des filiales. Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles. Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les entreprises associées sont toutes les entités dont la Société ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles elle exerce une influence notable. L'influence notable est présumée (i) lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus et (ii) quand la Société exerce une influence significative sur les décisions opérationnelles et financières de sa participation. Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés de la Société, les opérations intragroupes sont éliminées.

Résumé des principales méthodes comptables

ESTIMATIONS DE LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

L'établissement des comptes consolidés annuels, préparés conformément aux IFRS, nécessite que la Direction de la Société fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur la valorisation des actifs et des passifs, sur l'information financière relative aux actifs et passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés annuels, ainsi que sur les montants enregistrés en produits et en charges au cours de l'exercice. L'estimation des provisions pour perte, l'estimation de la durée de vie des produits, la définition des éléments inclus dans un contrat de vente de logiciel et notamment, la distinction entre nouveaux produits et améliorations, la détermination de l'atteinte de la faisabilité technique pour les produits de la Société, l'estimation de l'évaluation des écarts d'acquisition et des pertes de valeurs des investissements financiers, l'estimation de la juste valeur des options attribuées aux salariés et la valorisation des actifs et passifs acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises, constituent des exemples de domaines pour lesquels les hypothèses et estimations sont significatives au regard des états financiers. Les résultats réels peuvent être différents de ceux issus des estimations de la Direction de la Société.

CONSTATATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La Société réalise son chiffre d'affaires à partir de trois sources principales : (i) un accord de distribution conclu avec IBM, (ii) des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des prestations de maintenance associées qui comprennent des mises à jour et un support technique ainsi que des développements de fonctionnalités supplémentaires pour les produits standards effectués à la demande des clients, et (iii) des prestations de services et autres.

Accord de distribution IBM – Conformément au contrat que la Société a conclu avec IBM, la Société vend sous licence ses produits à IBM qui les revend sous licence aux utilisateurs finaux. La Société fournit des prestations de maintenance à IBM mais ne conclut pas de contrats directement avec les clients d'IBM. Par ailleurs, la Société forme les employés d'IBM lors de la sortie de nouveaux produits et participe avec IBM à un contrat de marketing à échelle mondiale ainsi qu'à d'autres initiatives de développement concernant les produits de la Société et ceux d'IBM.

Dans le cadre de ce contrat, les redevances sont acquises lorsque le chiffre d'affaires est comptabilisé par IBM à partir de ses reventes sous licences de produits et services. En général cela conduit à prendre en compte le chiffre d'affaires au moment de la revente sous licence par IBM au client final pour les licences d'utilisation et sur la période durant laquelle IBM doit fournir le support au client final pour les prestations de maintenance. Le paiement des redevances est dû généralement à 30 jours après la fin du mois au cours duquel les redevances sont acquises. La Société comptabilise le chiffre d'affaires lorsque les redevances sont acquises.

Le contrat conclu entre la Société et IBM prévoit une augmentation de la part du chiffre d'affaires issu de la vente de licences revenant à IBM lorsque certains objectifs de ventes et de croissance sont atteints par IBM. Cette mesure incitative est également associée à une disposition prévoyant qu'IBM atteigne un certain niveau de ventes et de frais de marketing pour la distribution de CATIA et ENOVIA, cette mesure incitative venant en déduction du chiffre d'affaires enregistré par la Société.

Nouvelles licences d'utilisation, maintenance et développement de produits – Le chiffre d'affaires issu des nouvelles licences d'utilisation représente la somme des redevances acquises au titre de l'octroi aux clients de licences d'utilisation de nos logiciels. Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de nouveaux logiciels comprend des ventes sous licences à durée indéterminée ou déterminée de produits logiciels et est comptabilisé lorsque : (i) la Société peut démontrer l'existence d'un accord, (ii) la livraison et la réception du logiciel ont eu lieu, (iii) le montant de la licence d'utilisation du logiciel est déterminé ou déterminable, et (iv) le recouvrement est probable. Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. Le chiffre d'affaires se rapportant à la vente sous licence de logiciels par le biais de distributeurs est comptabilisé lorsque la Société reçoit la preuve de l'existence d'une commande client, et à condition que tous les autres critères préalables à la comptabilisation du chiffre d'affaires aient été remplis.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance équivaut aux commissions associées à la vente de mises à jour périodiques de produits non spécifiées et au support technique. Les mises à jour de licences consistent en un droit à des mises à jours de produits non spécifiées, s'il y en a et lorsqu'elles sont disponibles. Elles sont conclues lors de l'acquisition de la licence d'utilisation de logiciel initiale. Le support maintenance peut être renouvelé à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est différé et comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance.

Le chiffre d'affaires issu du développement de produits correspond au développement de fonctionnalités additionnelles effectué à la demande des clients. Ce chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires issu de contrats à éléments multiples, c'est-à-dire incluant classiquement des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des contrats de maintenance vendus ensemble, est ventilé entre chaque élément du contrat en utilisant principalement la

méthode résiduelle s'appuyant sur la juste valeur des éléments non livrés. Les éventuelles remises sont appliquées aux éléments livrés, généralement des licences d'utilisation, selon la méthode résiduelle. La juste valeur de la maintenance est déterminée sur la base soit d'un taux de renouvellement spécifié dans chaque contrat, soit du prix pratiqué lorsqu'elle est vendue séparément. Lorsque la juste valeur d'un ou plusieurs des éléments non livrés ne peut être déterminée, la totalité du chiffre d'affaires est différée et reconnue au moment de la livraison de ces éléments ou de la détermination ultérieure de la juste valeur.

Prestations de service et autres – Le chiffre d'affaires issu des prestations de services et autres comprend principalement des honoraires de conseil et de formation ainsi que des commissions de support à la vente. Il est comptabilisé lorsque les services sont rendus. Le chiffre d'affaires dérivé de la revente de matériel informatique est comptabilisé à la livraison.

COÛT DES LOGICIELS/FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement comprennent essentiellement les frais relatifs au personnel participant au développement des produits de la Société. Ils incluent également les amortissements, les frais de location et les frais de maintenance du matériel informatique utilisé pour l'activité de développement, le coût des outils de développement des logiciels ainsi que les frais liés aux réseaux informatiques et autres moyens de communication.

Les frais encourus en interne dans le cadre d'un projet de développement donnent lieu à la comptabilisation d'une immobilisation incorporelle uniquement lorsque la Société est à même de démontrer que tous les critères suivants sont satisfaits :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement
- intention de la Société d'achever le projet
- capacité à utiliser ou à vendre le produit issu du projet de développement
- existence d'avantages économiques futurs probables et notamment existence d'un marché pour le produit issu du projet
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et vendre le produit issu du projet de développement
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au projet de développement

Compte tenu des spécificités de l'activité d'éditeur de logiciel, le critère déterminant pour la Société est celui de la faisabilité technique car c'est généralement le dernier à être satisfait. En effet, les risques et incertitudes inhérents au développement de logiciels, ne permettent pas de démontrer la faisabilité technique d'un produit avant l'obtention d'un prototype. Le délai entre l'obtention d'un prototype et la mise sur le marché du produit est généralement très court. Par conséquent, les coûts encourus dans cette phase du développement, qui sont susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs.

Les coûts de vente des logiciels sont constitués principalement des redevances de logiciels payés à des tiers pour des composants intégrés à nos produits, des coûts de maintenance, des coûts de reproduction des CD et des manuels et des frais d'envoi.

SUBVENTIONS

La Société reçoit des subventions de plusieurs organismes publics pour financer certaines activités de recherche et développement (ces subventions incluent les crédits impôt-recherche reçus en France car ces derniers sont payés par l'administration fiscale si la Société n'a pas d'impôts exigibles suffisants pour les imputer). Ces subventions sont déduites des frais de recherche et développement quand les activités de recherche et développement ont été réalisées et sont éligibles pour l'obtention du crédit d'impôt-recherche. Les subventions imputées sur les frais de recherche et développement s'élèvent à 8,4 et 5,8 millions d'euros en 2007 et 2006, respectivement.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur – La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances clients et des dettes fournisseurs et comptes rattachés est proche de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. Les options de change et contrats de change à terme qui sont désignés comme instruments de couverture sont enregistrés à leur juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme – La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires, les placements dans des comptes rémunérés, les SICAV et fonds communs de placement monétaires et les autres placements liquides et facilement convertibles qui présentent un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts. Les autres placements à court terme sensibles à l'évolution des taux d'intérêts sont comptabilisés à leur juste valeur et sont généralement classés comme détenus à des fins de transaction, dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

Immobilisations financières – Les immobilisations financières comprennent principalement, des participations en capital classées en disponibles à la vente et comptabilisées à leur juste valeur, des prêts comptabilisés à leur coût amorti et des investissements dans des entreprises associées qui sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont exclues du résultat et sont imputées en capitaux propres jusqu'à ce qu'elles soient réalisées. La juste valeur des actifs disponibles à la vente est généralement déterminée sur la base des cours de bourse. La Société évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation des actifs financiers. Pour les actifs financiers disponibles à la vente, la Société analyse les pertes de valeur afin de déterminer si ces dernières sont significatives ou durables, auquel cas, l'actif concerné est déprécié. Cette évaluation est faite en prenant en compte l'ensemble des éléments probants disponibles et notamment, les conditions de marché, les données spécifiques aux sociétés concernées et à leur secteur d'activité, l'importance de la perte de valeur et la durée pendant laquelle cette perte de valeur a été constatée, ainsi que l'intention et la capacité de la Société à détenir l'investissement.

Instruments dérivés – La Société utilise des instruments dérivés pour gérer son exposition aux variations de change et de taux d'intérêt. Les instruments dérivés sont enregistrés à leur juste valeur et sont réévalués à chaque clôture. Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées en résultat sauf si les critères requis pour qualifier ces instruments comme instruments de couverture sont remplis. Les variations de valeur des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de transactions futures sont comptabilisées dans les capitaux propres et recyclées en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES CLIENTS ET DES PRÊTS

La provision pour dépréciation des comptes clients et des prêts reflète la meilleure estimation de la Société du risque inhérent à l'actif concerné. La provision est déterminée en prenant en compte, l'historique des difficultés financières du débiteur, la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus ainsi que l'ensemble des autres éléments probants disponibles.

EMPRUNTS

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Toute différence entre le montant enregistré et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

MÉTHODE DE CONVERSION

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères de la Société est généralement la monnaie locale des pays dans lesquels elles sont implantées. La conversion en euros des états financiers des filiales libellés en monnaies locales est effectuée, pour les comptes de bilan, au taux de clôture. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis, quant à eux, au taux moyen de l'exercice. Les ajustements liés à la conversion sont enregistrés sur une ligne distincte dans les capitaux propres en réserves de conversion.

Les résultats de change latents ou réalisés qui proviennent d'opérations libellées dans des devises étrangères autres que la monnaie fonctionnelle sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Les instruments financiers pouvant exposer la Société au risque de crédit comprennent principalement les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les comptes clients et les instruments dérivés.

La Société a mis en place des politiques en termes de notation financière et de diversification des échéances qui ont pour objectif de garantir la sécurité et la liquidité de ses instruments financiers. Les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont investis auprès d'institutions financières de grande qualité. La Direction de la Société surveille la solvabilité de ses contreparties et considère que son exposition au risque de défaillance de l'une d'entre elles est minime.

La Société a réalisé en 2007 et 2006 environ 35 % et 45 %, respectivement, de son chiffre d'affaires avec IBM (voir Note 7. Ventes de logiciels et relations avec IBM). En dehors d'IBM, le risque crédit est partiellement réduit par la diversification de la clientèle de la Société par secteur d'activité et par zone géographique.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire et sur les durées d'utilité suivantes : constructions, 30 ans ; matériel informatique, de 18 mois à 5 ans ; mobilier et matériel de bureau, de 5 à 10 ans. Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le goodwill représente l'excédent du coût des acquisitions sur la juste valeur de la quote-part de la Société dans les actifs nets identifiables des filiales acquises, à la date d'acquisition. Le goodwill est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles.

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation. Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance au goodwill.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels, des relations clients contractuelles et des marques. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur leurs durées d'utilisation estimées (généralement de 3 à 12 ans). Les amortissements et dépréciations sont comptabilisés au compte de résultat en coût des ventes, frais de recherche et développement ou en frais administratifs et commerciaux suivant la destination de l'immobilisation. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie.

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de reversement de ces différences temporelles est contrôlé par la Société et qu'il est probable que ce reversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

FRAIS DE PUBLICITÉ

Les frais de publicité sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus. Les frais de publicité se sont élevés à 20,7 et 16,6 millions d'euros en 2007 et 2006, respectivement.

INDEMNITÉS DE FINS DE CARRIÈRE ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel elle est implantée, la Société participe à des régimes de retraites, de préretraites et d'indemnités de départs.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, la Société comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, la Société n'étant pas engagée au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;
- la méthode dite du corridor est appliquée. Ainsi, seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

Certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que l'assurance-vie, la couverture médicale (principalement aux États-Unis) ou les médailles du travail (gratification accordée aux salariés notamment en France en fonction de leur ancienneté) font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les provisions pour retraites.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les options de souscription d'actions Dassault Systèmes SA qui sont accordées aux salariés de la Société sont comptabilisées en charge à la juste valeur des options déterminée à la date d'attribution. Cette juste valeur est comptabilisée au compte de résultat sur la période de service nécessaire à l'acquisition des droits par les salariés. La charge est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. La juste valeur des options est déterminée sur la base d'un modèle mathématique couramment utilisé par les spécialistes de marchés d'options, et repose sur des hypothèses de volatilité attendue du cours de l'action, de durée de vie attendue des options et de distribution de dividendes futurs qui ont été déterminées par la Direction.

Les plans d'options portant sur les actions non cotées de certaines filiales et pour lesquels la Société est engagée à racheter les actions détenues par les salariés sont comptabilisés en dettes sur la base de la juste valeur des instruments octroyés. Cette juste valeur est réévaluée à chaque date de clôture jusqu'à la date de règlement. La charge est comptabilisée au fur et à mesure de l'acquisition des droits par le salarié et tient compte, en outre, des variations de juste valeur de l'instrument jusqu'à son dénouement en trésorerie. Ainsi, à la date de règlement, la charge cumulée comptabilisée est égale au décaissement net effectué par la Société. La détermination de la juste valeur des instruments se fonde sur la juste valeur des actions non cotées de la filiale, telle que déterminée par un expert indépendant.

RECLASSIFICATIONS

La présentation de certains éléments des états financiers de la période antérieure a pu être modifiée, le cas échéant, afin de les rendre homogènes avec la présentation adoptée pour la dernière période présentée.

IMPACT DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Interprétations et amendements aux normes publiées et entrés en vigueur en 2007

Les amendements et interprétations suivants ont été mis en place à compter de l'exercice 2007 :

- IAS 1, Amendement – Information à fournir sur le capital
- IFRS 7 – Instruments financiers : informations à fournir

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2008 ou postérieurement et qui ont été adoptés par anticipation par la Société sont :

- IFRS 8 – Operating Segments

L'application de ces amendements et interprétations n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Société. La Direction de la Société a estimé que les autres amendements et interprétations entrant en vigueur en 2007 n'étaient pas applicables aux activités de la Société.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiées, non encore entrés en vigueur

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2008 ou postérieurement et qui n'ont pas été adoptés par anticipation par la Société sont :

- Amendement à IAS 23 « Coûts d'emprunt », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production devront être incorporés à l'actif éligible. La norme révisée s'applique aux coûts d'emprunt d'un actif éligible pour lesquels le début de la capitalisation commence à compter du 1^{er} janvier 2009.
- IFRIC 12 « Service Concession Arrangements », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. Ce texte précise la mise en œuvre du modèle de l'actif financier et du modèle de l'actif incorporel pour le traitement comptable des contrats de concession de services publics. Il n'existe pas, pour les périodes publiées, de contrats significatifs susceptibles de rentrer dans le champ d'application de cette norme.
- IFRIC 13 « Customer Loyalty Programmes », applicable pour les exercices ouverts postérieurement au 1^{er} juillet 2008, soit pour la Société au 1^{er} janvier 2009.
- IFRIC 14 « Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. Cette interprétation indique comment déterminer la limite du montant du surplus qui peut être reconnu à l'actif au titre d'un régime à prestations définies selon IAS 19, « Avantages du personnel ».

La Direction de la Société estime que les autres normes, amendements et interprétations aux normes déjà publiées et non encore entrés en vigueur n'étaient pas applicables aux activités de la Société.

Note 2. Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2007	2006
Trésorerie	309 788	227 744
Équivalents de trésorerie	287 458	181 002
Total	597 246	408 746

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont placés auprès d'institutions financières de premier rang, principalement en France et aux États-Unis d'Amérique. Les équivalents de trésorerie sont constitués principalement de SICAV et fonds communs de placement monétaires.

Les placements à court terme s'élèvent respectivement à 29,4 et 50,5 millions d'euros en 2007 et en 2006, respectivement et comprennent principalement des SICAV et fonds communs de placement. Ces instruments sont détenus auprès d'institutions financières de premier rang pour lesquelles la Direction de la Société estime que le risque de contrepartie est minime. Aux 31 décembre 2007 et 2006, les placements à court terme incluent des placements libellés en dollars US pour des montants de 22,0 et 32,6 millions d'euros, respectivement.

Note 3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées des éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	← Exercice clos le 31 décembre 2007 →			← Exercice clos le 31 décembre 2006 →		
	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette
Terrains et constructions	32 868	(14 274)	18 594	32 868	(13 367)	19 501
Matériel informatique	82 110	(65 238)	16 872	82 293	(66 356)	15 937
Mobilier et matériel de bureau	33 338	(22 458)	10 880	32 958	(21 954)	11 004
Aménagements	45 776	(30 990)	14 786	44 379	(26 949)	17 430
Total	194 092	(132 960)	61 132	192 498	(128 626)	63 872

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2007 :

(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Mobilier et matériel de bureau	Aménagements	Total
Valeurs nettes au 1 ^{er} janvier 2007	19 501	15 937	11 004	17 430	63 872
Acquisitions	–	13 753	5 314	6 245	25 312
Regroupement d'entreprises	–	56	372	39	467
Cessions, nettes	–	(95)	(48)	(1 217)	(1 360)
Dotations de l'exercice	(907)	(11 879)	(4 887)	(7 015)	(24 688)
Effet de la conversion	–	(900)	(875)	(696)	(2 471)
Valeurs nettes au 31 décembre 2007	18 594	16 872	10 880	14 786	61 132

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2006 :

(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Mobilier et matériel de bureau	Aménagements	Total
Valeurs nettes au 1 ^{er} janvier 2006	20 407	17 773	11 627	19 577	69 384
Acquisitions	–	11 229	3 857	3 898	18 984
Regroupement d'entreprises	–	1 127	889	1 624	3 640
Cessions, nettes	–	(83)	(87)	(119)	(289)
Dotations de l'exercice	(906)	(12 928)	(4 307)	(6 810)	(24 951)
Effet de la conversion	–	(1 181)	(975)	(740)	(2 896)
Valeurs nettes au 31 décembre 2006	19 501	15 937	11 004	17 430	63 872

Note 4. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2007	2006
Prix de revient	198	196
Gains latents	–	–
Pertes latentes	(86)	–
Actifs financiers disponibles à la vente	112	196
Autres actifs financiers	646	–
Participations dans les entreprises associées	1 721	1 241
Prêts	951	76
Part à moins d'un an	(951)	(76)
Prêts à long terme	–	–
Total autres actifs financiers	2 479	1 437

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués en juste valeur. Les profits ou pertes résultant de la variation de leur juste valeur sont constatés directement en capitaux propres. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, ils sont comptabilisés à leur prix de revient.

Note 5. Acquisitions

ICEM

Le 12 juin 2007, la Société a finalisé l'acquisition de 100 % du capital d'ICEM Limited (« ICEM ») pour un montant d'environ 54,5 millions d'euros en numéraire (y compris environ 1,4 million d'euros de frais directement liés à la transaction). Basée au Royaume Uni, ICEM est un éditeur de logiciels de modélisation avancée de surfaces, d'analyse et de visualisation de surfaces présent principalement dans l'industrie automobile. L'acquisition d'ICEM permet à la Société d'élargir son offre de gestion collaborative du cycle de vie des produits et de se diversifier au-delà des industries sur lesquelles la Société est traditionnellement présente.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, l'acquisition d'ICEM est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et les actifs acquis et les passifs, ainsi que les passifs éventuels assumés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. A cette date, l'écart d'acquisition est évalué à 34,1 millions d'euros qui a été alloué au segment « PLM » compte tenu des synergies entre ICEM et les activités de ce segment.

La juste valeur des actifs et passifs identifiables d'ICEM à la date d'acquisition se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 981
Autres actifs corporels	1 314
Impôts différés, nets	(11 338)
Produits constatés d'avance	(2 108)
Autres passifs	(8 259)
Actifs corporels acquis, nets	(17 410)
Actifs incorporels amortissables acquis ⁽¹⁾	37 800
Goodwill	34 110
Prix d'acquisition	54 500

(1) Le détail des actifs incorporels amortissables est le suivant :

(en milliers d'euros)

	Juste valeur	Durée de vie moyenne estimée
Technologie acquise	11 700	10 ans
Relations clients contractuelles	22 800	9 ans
Projets de recherche et développement en cours	1 900	13 ans
Marques et autres actifs incorporels amortissables	1 400	10 ans
Actifs incorporels amortissables acquis	37 800	

L'information financière présentée ci-dessous montre l'effet qu'aurait eu l'acquisition d'ICEM sur les comptes consolidés de la Société si cette dernière avait eu lieu au début de chaque exercice présenté :

	← Exercice clos le 31 décembre →	
	2007	2006
(en milliers d'euros à l'exception des résultats par action)		
Chiffre d'affaires	1 266 432	1 178 171
Résultat avant impôt sur le résultat	274 101	240 265
Résultat net, part du groupe	179 846	173 032
Résultat net de base par action	€1,54	€1,50
Résultat net dilué par action	€1,50	€1,45

Pour la période du 12 juin 2007 au 31 décembre 2007, ICEM a contribué au résultat net de la Société à hauteur de (2,6) millions d'euros.

DS Enovia Corp. (anciennement MatrixOne, Inc.)

Le 11 mai 2006, la Société a finalisé l'acquisition de 100 % du capital de Dassault Systèmes Enovia Corp. (« DS Enovia Corp. »), anciennement MatrixOne, Inc., pour un montant d'environ 324 millions d'euros en numéraire (y compris environ 4 millions d'euros de frais directement liés à la transaction). DS Enovia Corp. est l'un des premiers fournisseurs mondiaux de logiciels et de services de gestion collaborative du cycle de vie des produits à destination des moyennes et grandes entreprises. L'acquisition de DS Enovia Corp. a permis à la Société d'élargir son offre de gestion collaborative du cycle de vie des produits et de se diversifier au-delà des industries sur lesquelles la Société est traditionnellement présente.

La juste valeur des actifs et passifs identifiables de DS Enovia Corp. à la date d'acquisition se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

Trésorerie et équivalents de trésorerie	72 325
Autres actifs corporels	30 418
Impôts différés, nets	(21 583)
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾	(12 303)
Autres passifs	(17 421)
Actifs corporels acquis, nets	51 436
Actifs incorporels amortissables acquis ⁽²⁾	153 627
Goodwill	118 457
Prix d'acquisition	323 520

(1) La valeur comptable des produits constatés d'avance chez DS Enovia Corp. a été ajustée afin de refléter la juste valeur des obligations de support client liées aux contrats acquis à cette occasion. Par conséquent, environ 14,4 millions d'euros qui auraient été constatés en chiffre d'affaires par DS Enovia Corp. en tant qu'entité indépendante lors des exercices comptables 2006 et 2007 ne seront pas inclus dans nos résultats consolidés.

(2) Le détail des actifs incorporels amortissables est le suivant :

(en milliers d'euros)

	Juste valeur	Durée de vie moyenne estimée
Technologie acquise	44 161	9 ans
Relations clients contractuelles	104 629	12 ans
Projets de recherche et développement en cours	2 723	8 ans
Marques et autres actifs incorporels amortissables	2 114	5 ans
Actifs incorporels amortissables acquis	153 627	

Pour la période du 11 mai 2006 au 31 décembre 2006, DS Enovia Corp. a contribué au résultat net de la Société à hauteur de (13,6) millions d'euros.

DS Simulia Corp. (anciennement Abaqus Inc.)

Le 4 octobre 2005, la Société a finalisé l'acquisition de 100 % du capital de Dassault Systèmes Simulia Corp. (« DS Simulia Corp. »), anciennement Abaqus Inc., pour un montant d'environ 346 millions d'euros en numéraire (y compris environ 5 millions d'euros de frais directement liés à la transaction). DS Simulia Corp. développe et commercialise des logiciels d'analyse non linéaire par éléments finis. L'acquisition de DS Simulia Corp. a permis à la Société d'étendre ses capacités en matière de simulation réaliste en 3D et de se diversifier au-delà des industries manufacturières sur lesquelles la Société est traditionnellement présente.

La juste valeur des actifs et passifs identifiables de DS Simulia Corp. à la date d'acquisition se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 324
Autres actifs corporels	17 375
Produits constatés d'avance	(9 030)
Autres passifs	(13 299)
Actifs corporels acquis, nets	17 370
Actifs incorporels amortissables acquis ⁽¹⁾	160 251
Goodwill	168 802
Prix d'acquisition	346 423

(1) Le détail des actifs incorporels amortissables est le suivant :

(en milliers d'euros)	Juste valeur	Durée de vie moyenne estimée
Logiciels	57 195	10 ans
Relations clients contractuelles	99 402	11 ans
Marques	3 654	10 ans
Actifs incorporels amortissables acquis	160 251	

Autres acquisitions

SEEMAGE

Le 24 septembre 2007, la Société a acquis Seemage pour un montant en numéraire d'environ 25,5 millions d'euros. Seemage est une société française de logiciels permettant de faciliter l'utilisation de données graphiques en trois dimensions. Un montant de 14,7 millions d'euros a été enregistré en goodwill au titre de cette transaction.

Le détail des actifs incorporels amortissables inclus dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de Seemage est le suivant :

(en milliers d'euros)	Juste valeur	Durée de vie moyenne estimée
Technologie acquise	9 895	9 ans
Relations clients contractuelles	4 000	8 ans
Actifs incorporels amortissables acquis	13 895	

DYNASIM

En avril 2006, la Société a acquis Dynasim pour un montant en numéraire d'environ 5,4 millions d'euros. Dynasim est une société suédoise qui développe et vend Dymola, un logiciel pour la modélisation et la simulation des systèmes dynamiques multiphysiques. Les clients de Dynasim sont présents notamment dans les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, et de l'énergie. Un montant de 4,6 millions d'euros a été enregistré en goodwill au titre de cette transaction.

GCS SCANDINAVIA AKTIEBOLAG

En avril 2006, la Société a acquis GCS Scandinavia pour un montant en numéraire d'environ 4,9 millions d'euros. GCS Scandinavia est une société suédoise qui développe et vend Conisio, un logiciel de gestion des données utilisé pour la conception de produits dans de nombreuses industries. Un montant de 3,5 millions d'euros a été enregistré en goodwill au titre de cette transaction.

VIRTOOLS

En juin 2005, la Société a acquis Virtools pour un montant en numéraire d'environ 11,3 millions d'euros. Virtools est un fournisseur de logiciels dans le domaine des contenus 3D interactifs. Un montant de 8,4 millions d'euros a été enregistré en goodwill au titre de cette transaction.

FILIALES EUROPÉENNES DE RAND ET RAND NORTH AMERICA

En janvier 2005, la Société a acquis les filiales de Rand en Allemagne, Grande Bretagne, Suède, et Suisse ainsi que la société Rand Technologies C.I.S., Inc. La Société a également accru son pourcentage de participation dans Rand NA de 60 % à 70 %. Le prix d'acquisition total était de 31,7 millions d'euros et comprenait 28,3 millions d'euros sous la forme d'une compensation avec les prêts et avances consentis à Rand (voir Note 4. Autres actifs financiers) et 3,4 millions d'euros en numéraire. Un montant de 28,1 millions d'euros a été enregistré en goodwill au titre de cette transaction.

Toutes les acquisitions ci-dessus ont été comptabilisées selon la méthode de la juste valeur et ont été consolidées à la date de réalisation des transactions. Les résultats pro-forma reflétant l'impact de ces acquisitions n'ont pas été présentés compte tenu de l'immatérialité de ces résultats sur les comptes consolidés de la Société tant pris individuellement que dans leur ensemble.

Note 6. Immobilisations incorporelles et goodwill

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	← Exercice clos le 31 décembre 2007 →			← Exercice clos le 31 décembre 2006 →		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Logiciels	243 755	(126 652)	117 103	235 932	(113 450)	122 482
Relations clients contractuelles	204 758	(33 696)	171 062	198 410	(17 638)	180 772
Autres actifs	16 448	(6 178)	10 270	15 428	(4 643)	10 785
Total	464 961	(166 526)	298 435	449 770	(135 731)	314 039

L'évolution de la valeur nette des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2007 :

(en milliers d'euros)	Relations clients contractuelles		Autres actifs	Total
	Logiciels			
Valeurs nettes au 1 ^{er} janvier 2007	122 482	180 772	10 785	314 039
Acquisition d'ICEM	11 700	22 800	3 300	37 800
Autres acquisitions	14 018	4 000	–	18 018
Cessions	–	–	(5)	(5)
Dotations aux amortissements	(22 783)	(18 878)	(1 843)	(43 504)
Effet de la conversion	(8 314)	(17 632)	(1 967)	(27 913)
Valeurs nettes au 31 décembre 2007	117 103	171 062	10 270	298 435

L'évolution de la valeur nette des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2006 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Logiciels	Relations clients contractuelles	Autres actifs	Total
Valeurs nettes au 1 ^{er} janvier 2006	95 765	98 558	5 832	200 155
Acquisition de DS Enovia Corp.	44 161	104 629	4 837	153 627
Autres acquisitions	9 492	4 822	1 608	15 922
Cessions	(719)	–	(197)	(916)
Dotations aux amortissements	(18 927)	(15 037)	(975)	(34 939)
Effet de la conversion	(7 290)	(12 200)	(320)	(19 810)
Valeurs nettes au 31 décembre 2006	122 482	180 772	10 785	314 039

Les autres acquisitions d'immobilisations incorporelles en 2006 résultent principalement de l'acquisition de Dynasim (4,0 millions d'euros) et de GCS Scandinavia (3,0 millions d'euros).

Le montant total des dotations aux amortissements des actifs incorporels s'est élevé à 43,5 et 34,9 millions d'euros en 2007 et 2006, respectivement. Le tableau suivant présente le montant estimé des dotations aux amortissements des actifs incorporels prévues pour les cinq prochains exercices, sur la base des actifs incorporels comptabilisés au 31 décembre 2007.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant estimé des dotations aux amortissements des actifs incorporels
2008	42 563
2009	40 630
2010	37 347
2011	34 259
2012	30 888

GOODWILL

L'évolution du goodwill s'analyse de la façon suivante aux 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006 respectivement :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Goodwill
Goodwill au 1 ^{er} janvier 2007	404 032
Acquisition d'ICEM	34 110
Autres acquisitions	13 273
Effet de la conversion	(33 615)
Goodwill au 31 décembre 2007	417 800

<i>(en milliers d'euros)</i>	Goodwill
Goodwill au 1 ^{er} janvier 2006	303 306
Acquisition de DS Enovia Corp.	118 457
Autres acquisitions	7 079
Effet de la conversion	(24 810)
Goodwill au 31 décembre 2006	404 032

L'augmentation du goodwill en 2007 au titre des autres acquisitions résulte principalement de l'acquisition de Seemage.

TEST DE PERTE DE VALEUR DU GOODWILL

La Société a procédé à un test annuel de dépréciation du goodwill au cours du quatrième trimestre des exercices 2007 et 2006. Ces tests n'ont pas révélé de perte de valeur. Les tests consistent en une comparaison de la valeur recouvrable de chacune des unités génératrices de trésorerie de la Société avec la valeur comptable de chacune de ces dernières. La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée sur la base de projections de flux de trésorerie actualisés. Sur la base de cette analyse, la Direction de la Société a déterminé que la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie excède leur valeur comptable.

Pour les besoins des tests de perte de valeur du goodwill, la Société est découpée au 31 décembre 2007 en 6 unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou groupes d'UGT qui correspondent généralement à une marque de commercialisation des logiciels. Chaque UGT représente le plus petit groupe d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie associées à d'autres actifs. Les tests de perte de valeur des goodwill sont effectués au niveau des UGT ou groupes d'UGT bénéficiant des synergies induites par les regroupements d'entreprises à l'origine de ces goodwill. Les UGT se répartissent par segment d'activité (niveau primaire de l'information sectorielle) entre le PLM et le Mainstream 3D.

La valeur comptable du goodwill allouée à chaque UGT ou groupe d'UGT s'analyse de la façon suivante :

	2006	Acquisition d'ICEM	Autres acquisitions	Effet de la conversion	2007
PLM					
CATIA	60 749	34 110	13 500	(2 800)	105 559
DELMIA	25 699	–	–	(64)	25 635
ENOVIA	132 507	–	(1 081)	(12 103)	119 323
SIMULIA	154 761	–	–	(16 306)	138 455
Services	5 229	–	–	360	5 589
Mainstream 3D					
Mainstream 3D	25 087	–	854	(2 702)	23 239
Total Goodwill	404 032	34 110	13 273	(33 615)	417 800

La valeur recouvrable des UGT a été calculée à partir de la valeur d'utilité, en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur les budgets financiers et plans d'affaires approuvés par la Direction sur une période de cinq à dix ans. Le taux d'actualisation avant impôt appliqué à ces prévisions est compris entre 14 % et 15 %. Pour les flux au-delà de cinq ou dix ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de 3 % ou 4 %, correspondant au taux de croissance moyen à long terme pour l'industrie des logiciels.

Au 31 décembre 2007, sur la base des évaluations internes réalisées, la Société a conclu que la valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT testés excédait significativement leur valeur comptable. En ce qui concerne l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT testés, la Société estime qu'aucun des changements raisonnables possibles dans les hypothèses clés listées ci-dessus, n'aura pour conséquence de porter la valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT à un montant significativement inférieur à sa valeur comptable.

Note 7. Ventes de logiciels et relations avec IBM

VENTES DE LOGICIELS

Les ventes de logiciels se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2007	2006
Redevances initiales	417 506	432 170
Redevances périodiques	634 920	512 126
Développement de produits	10 926	18 822
Ventes de logiciels	1 063 352	963 118

RELATIONS AVEC IBM

IBM commercialise et distribue les produits de la Société, principalement CATIA et ENOVIA, dans le monde entier, dans le cadre d'un contrat non exclusif.

Le chiffre d'affaires généré dans le cadre de l'accord de distribution et marketing signé avec IBM a représenté respectivement, 35 % et 45 % du chiffre d'affaires consolidé de la Société en 2007 et 2006. IBM et la Société n'ont pas d'obligation contractuelle de continuer à distribuer les produits de la Société selon les termes de l'accord existant à ce jour. Tout changement dans les rôles et responsabilités de chacune des parties à cet accord pourrait causer des perturbations, avoir un effet négatif sur la performance de l'organisation commerciale et par conséquent affecter de manière négative et significative le chiffre d'affaires généré par les activités de distribution d'IBM.

En 2007, comme en 2006, la Société a provisionné des commissions accordées à IBM pour 6,1 et 6,0 millions d'euros, respectivement. Ces commissions ont été enregistrées, dans le compte de résultat, en minoration du chiffre d'affaires sur ventes de logiciels. La dette vis-à-vis d'IBM est payée en dollars.

Le solde du compte client IBM représente respectivement 84,3 et 90,5 millions d'euros aux 31 décembre 2007 et 2006. La majeure partie de ce solde correspond à des créances liées aux ventes de logiciels. La Société estime que la situation financière d'IBM compense le risque financier lié à la concentration des actifs sur un seul client. Au 31 décembre 2007, 89 % du solde client IBM étaient libellés en dollars américains (2006 : 88 %), alors que le solde restant portait essentiellement sur des montants à recevoir en euros.

Note 8. Emprunts

En décembre 2005, la Société a mis en place une ligne de crédit multi-devises de 200 millions d'euros. Cette ligne de crédit peut être utilisée sur une période de 5 ans, qui peut être prorogée de 2 années supplémentaires sur option de la Société. Cette ligne de crédit porte intérêts au taux Euribor plus 0,18 % par an. La commission annuelle payable sur la partie non utilisée de la ligne de crédit s'élève à 0,055 %.

En mars 2006, la Société a procédé à un tirage de 200 millions d'euros sur cette ligne de crédit. En 2006 et en 2007, la Société a exercé ses options pour étendre l'utilisation de cette ligne de crédit de deux années supplémentaires.

Note 9. Éventualités

La Société est impliquée dans un certain nombre de litiges généralement liés à ses activités courantes. Il n'est pas possible d'évaluer le risque inhérent à ces litiges et procédures judiciaires qui restera, le cas échéant, à la charge de la Société. La Direction de la Société, après consultation de ses avocats et conseillers juridiques, estime que le règlement de ces litiges n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière et le résultat des opérations de la Société.

Note 10. Contrats de location

La Société loue des équipements informatiques, du matériel de bureau et des locaux aux termes de contrats de location simples. Les loyers enregistrés à ce titre s'élèvent respectivement à 45,6 et 46,9 millions d'euros en 2007 et en 2006.

Au 31 décembre 2007, les redevances annuelles minimales futures au titre des contrats de location non résiliables étaient les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Locations simples
Exercices clos les 31 décembre :	
2008	36 337
2009	23 453
2010	25 875
2011	27 806
2012	25 514
2013 et au-delà	145 834
Total des loyers minima	284 819

En mars 2006, la Société a signé un contrat de bail en l'état futur d'achèvement pour un nouveau siège social. Ce contrat prendra effet à la date d'achèvement des travaux de constructions prévue à la fin du premier semestre 2008. Dans le cadre de ce contrat, la Société s'engage à louer environ 55 000 mètres carrés de bureaux situés à Vélizy, en région parisienne, en France, pour une durée initiale ferme de 12 ans. Les paiements de loyers futurs au titre de la période initiale s'élèvent au total à environ 188,9 millions d'euros. A l'achèvement des travaux de construction, le contrat de bail sera comptabilisé en contrat de location simple.

La Société finançait une partie des terrains et immeubles de son siège social qu'elle occupe à Suresnes par un contrat de location-financement. En mars 2007, la Société a exercé son option d'achat sur ce contrat de location-financement pour un montant nominal de 1 euro. L'évolution de la valeur des biens pris en location-financement est donc la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2007	2006
Terrains	–	5 680
Constructions	–	27 188
Amortissements cumulés	–	(13 367)
	–	19 501

Note 11. Charges de personnel

CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel, à l'exclusion des paiements fondés sur des actions (voir Note 12. Paiements fondés sur des actions), se sont élevées à 573,9 et 515,0 millions d'euros les 31 décembre 2007 et 2006, respectivement, et comprennent des charges sociales de 112,6 et 101,3 millions d'euros pour les mêmes périodes.

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

La législation française alloue au titre du droit individuel à la formation pour les personnes en contrats à durée indéterminée au sein des entités françaises de la Société vingt heures de formation individuelle par an. Ce droit individuel à la formation peut être cumulé sur une période de six ans et les coûts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les droits accumulés mais non consommés sont d'environ 133 000 heures au 31 décembre 2007.

Note 12. Paiements fondés sur des actions

La charge comptabilisée sur les exercices 2007 et 2006 au titre des services reçus des salariés et des dirigeants est respectivement de 20,5 et 20,8 millions d'euros.

Les mouvements relatifs à l'acquisition d'options et d'actions au cours des exercices 2007 et 2006 sont les suivants :

	Nombre d'actions
En cours d'acquisition au 1^{er} janvier 2006	1 660 941
Attribuées	1 864 712
Acquises	(171 558)
Annulées	(94 164)
En cours d'acquisition au 31 décembre 2006	3 259 931
Attribuées	1 881 766
Acquises	(1 193 951)
Annulées	(173 563)
En cours d'acquisition au 31 décembre 2007	3 774 182

Au 31 décembre 2007, la charge non comptabilisée sur les options et actions en cours d'acquisition est de 35,7 millions d'euros et la Société anticipe de comptabiliser cette charge sur une période moyenne de 1,86 ans.

PLANS D'OPTIONS DE DASSAULT SYSTÈMES SA

Depuis 1996, la Société a mis en place plusieurs plans de stock-options destinés aux employés et aux dirigeants. La période d'acquisition des droits est généralement comprise entre un et cinq ans, sous réserve que le bénéficiaire reste employé par la Société. Les options ont généralement une durée de vie de sept à dix ans à compter de leur date d'attribution. Jusqu'à présent, le prix d'exercice des options attribuées a toujours été supérieur ou égal à la valeur du titre de la Société au jour de l'attribution.

Les mouvements intervenus sur les plans d'options de souscription d'actions sont les suivants :

	← 2007 →		← 2006 →	
	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice
Options en circulation en début d'exercice	17 842 323	€36,71	17 328 241	€35,68
Attribution d'options	1 325 900	47,50	1 405 700	47,00
Exercice d'options	(1 834 263)	26,97	(749 725)	25,15
Annulation d'options	(120 638)	43,27	(141 893)	34,02
Options en circulation en fin d'exercice	17 213 322	38,33	17 842 323	36,71
Nombre d'option exerçables	14 526 122	€36,68	15 389 498	€35,58

L'information relative au prix d'exercice des plans d'options de souscription d'actions au 31 décembre 2007 est la suivante :

Fourchettes de prix d'exercice	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'actions	Durée de vie moyenne résiduelle (en années)	Prix moyen d'exercice (en euros)	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice (en euros)
€16 à €26	2 999 548	4,96	22,68	2 999 548	22,68
€26 à €30	1 715 913	1,30	29,24	1 715 913	29,24
€30 à €35	1 650 161	3,73	34,49	1 650 161	34,49
€35 à €40	4 023 161	2,29	37,58	4 023 161	37,58
€40 à €46	1 317 849	4,41	45,50	1 317 849	45,50
€46 à €52	5 506 690	4,64	49,68	2 819 490	52,00
€16 à €52	17 213 322	3,71	38,33	14 526 122	36,68

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées en 2007 et en 2006 était de 14,81 euros et 14,90 euros, respectivement.

La juste valeur a été déterminée au moyen d'un modèle de type binomial prenant en compte les termes et les conditions auxquels les options ont été attribuées ainsi que les hypothèses suivantes :

Pour les options attribuées en 2007, la Société a estimé une durée de vie moyenne prévue de 5,8 ans, un taux de volatilité prévu de 35,0 %, un taux de rendement du dividende de 1,4 % et un taux d'intérêt sans risque de 4,71 % ;

Pour les options attribuées en 2006, la Société a estimé une durée de vie moyenne prévue de 6 ans, un taux de volatilité prévu de 38,4 %, un taux de rendement du dividende de 1,4 % et un taux d'intérêt sans risque de 3,91 %.

La volatilité anticipée a été déterminée sur la base d'une combinaison de la volatilité historique des actions de la Société et d'une volatilité implicite des options de la Société ajustée d'autres facteurs, comme la volatilité implicite de valeurs de secteurs comparables.

PLANS D'INTÉRESSEMENTS À LONG-TERME

La Société a mis en place une série de plans d'intéressement à trois ans où les bénéficiaires reçoivent une prime individuelle calculée sur l'augmentation du cours de l'action de la Société et sur la réalisation d'objectifs internes de résultats opérationnels et de chiffres d'affaires.

La partie de la prime calculée sur le cours de l'action de la Société est évaluée à chaque date de clôture à la juste valeur à l'aide d'un modèle de type Black-Sholes. Pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006, la dette relative à la prime calculée sur l'augmentation du cours de l'action de la Société est respectivement de 3,7 et 1,2 millions d'euros.

PLAN D'ACTIONS GRATUITES

A la suite de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, le Conseil d'administration de la Société a attribué gratuitement le 8 juin 2005 150 000 actions, le 14 juin 2006 150 000 actions, et le 6 juin 2007 150 000 actions au Directeur général. Ces actions ne seront effectivement acquises qu'à l'expiration d'une période de 3, 2 et 2 ans, respectivement, et à condition que le Directeur général soit encore mandataire social de la Société à cette date d'acquisition. A l'issue de cette période d'acquisition, le Directeur général devra conserver les actions qui lui ont été attribuées gratuitement jusqu'à l'expiration d'une période de 2 ans.

La juste valeur de ces options a été déterminée par rapport au cours de l'action de la Société à la date d'attribution des actions gratuites.

PLAN D'OPTIONS SOLIDWORKS

Certains salariés et dirigeants de la Société ont bénéficié d'options de souscriptions d'actions de la filiale SolidWorks. Les salariés ayant exercé leurs options, et ayant détenu les actions SolidWorks pendant une durée minimale de 6 mois, ont pu exiger de SolidWorks le rachat de leurs actions à la juste valeur, telle que déterminée par un évaluateur indépendant.

INSTRUMENTS NON ENCORE RÉGLÉS EN TRÉSORERIE AU 1^{er} JANVIER 2005

En application des dispositions transitoires de la norme IFRS 2, celle-ci est appliquée aux seuls instruments qui n'étaient pas encore réglés en trésorerie au 1^{er} Janvier 2005. En application de la norme IFRS 2, une dette est reconnue sur la base de la juste valeur des

instruments attribués dans le cadre du plan d'options SolidWorks, et cette dette est réévaluée à chaque clôture jusqu'à son règlement. En conséquence, la Société comptabilise dans le résultat de la période l'effet de : (i) l'acquisition progressive des droits d'exercice des options au fur et à mesure des services rendus par les employés, et (ii) la variation de juste valeur des instruments jusqu'à leur règlement en trésorerie.

Au cours de l'exercice 2006, l'évolution de la dette envers le personnel relative au plan d'options SolidWorks a été la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2006
Ouverture	57 643
Charge de l'exercice	9 168
Différence de conversion	(6 436)
Exercices d'options	7 967
Rachats d'actions	(68 342)
Clôture	—

Les exercices d'options et rachats d'actions intervenus en 2006 sont présentés dans les flux de trésorerie d'exploitation.

Note 13. Produits financiers et autres produits, nets

Le détail des produits financiers et autres produits, nets pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006 est présenté ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2007	2006
Produits financiers	23 414	16 701
Charges d'intérêts ⁽¹⁾	(7 697)	(5 663)
Résultat net des opérations en devises	(8 748)	(6 857)
Autres, nets	(916)	(601)
Produits financiers et autres produits nets	6 053	3 580

(1) En mars 2006, la Société a procédé à un tirage de 200 millions d'euros sur la ligne de crédit contractée en décembre 2005 (voir Note 8. Emprunts) qui porte intérêt au taux Euribor plus 0,18 % par an. En 2007 et 2006, la Société a comptabilisé une charge d'intérêts financiers de 6,7 et 5,1 millions d'euros, respectivement, sur cet emprunt.

Note 14. Instruments dérivés

JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments dérivés a été déterminée par des institutions financières sur la base de prix de marché et de modèles d'évaluation d'options.

Tous ces instruments ont été contractés dans le cadre de la stratégie de couverture de la Société et ont une maturité inférieure à 24 mois pour les instruments de couvertures de change et une maturité d'environ 3 ans pour les swaps de taux d'intérêts. La Direction de la Société estime que le risque de contrepartie relative à ces instruments est minime car les contreparties sont des institutions financières de premier plan.

La Société présente sa politique de gestion des risques de marché au Chapitre 2 « Informations Clés ».

RISQUE DE CHANGE

La Société exerce ses activités à l'international et effectue des opérations dans diverses devises étrangères, principalement le dollar US et le yen japonais. Pour gérer son risque de change, la Société utilise généralement des contrats de change à terme, des options de change et des tunnels de change. A l'exception de certains instruments identifiés ci-dessous, les instruments dérivés détenus par la Société sont désignés comptablement comme des instruments de couverture de flux de trésorerie, sont fortement corrélés avec l'élément couvert sous-jacent et sont hautement efficaces pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts.

Aux 31 décembre 2007 et 2006, la juste valeur des instruments de couverture du risque de change a été enregistrée en actif ou passif courant dans le bilan consolidé.

(en milliers d'euros)	Exercices clos les 31 décembre			
	2007		2006	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
Contrats de change à terme U.S. dollars/euros	37 703	356	38 883	179
Contrats de change à terme yen japonais/euros	8 489	496	1 483	204
Tunnels U.S. dollars/euros	–	–	3 846	69
Contrats de change à terme GB pounds/euros	–	–	1 426	(60)
Contrats de change à terme GB pounds ou U.S dollars/euros	–	–	1 000	(7)

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Société a contracté une ligne de crédit revolving qui porte intérêt à taux variable (voir Note 8. Emprunts). En décembre 2005, la Société a conclu des swaps de taux d'intérêt dont l'objectif est de modifier les caractéristiques économiques d'une partie des flux prévisionnels d'intérêts relatifs à cet emprunt en les rendant fixes au taux de 3,36 %.

Aux 31 décembre 2007 et 2006, la juste valeur de l'instrument de couverture du risque de taux a été enregistrée en actif courant dans le bilan consolidé.

(en milliers d'euros)	Exercices clos les 31 décembre			
	2007		2006	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
Swaps de taux d'intérêt	200 000	6 386	200 000	5 672

Note 15. Impôt sur le résultat

Les principaux actifs (passifs) d'impôts différés s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2007	2006
Actifs d'impôts différés :		
Amortissements comptables accélérés	21 092	12 023
Participation des salariés et obligations de retraites non encore déductibles	8 044	7 145
Provisions et autres charges non encore déductibles	36 954	51 877
Déficits reportables et crédits d'impôts	56 692	73 875
Impôts différés non reconnus	(27 878)	(25 806)
Total actifs d'impôts différés	94 904	119 114
Passifs d'impôts différés :		
Amortissements fiscaux accélérés	(22 622)	(20 109)
Amortissements actifs incorporels	(59 651)	(51 584)
Autres	(5 628)	(3 945)
Total passifs d'impôts différés	(87 901)	(75 638)
Actifs d'impôts différés au bilan, nets	7 003	43 476

Les actifs d'impôts différés diminuent compte tenu de l'utilisation des pertes reportables du groupe fiscal américain en 2007. Les passifs d'impôts différés sont principalement nés des regroupements d'entreprises réalisés en 2007 et 2006.

L'échéancier des actifs et passifs d'impôts différés se présente au bilan de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2007	2006
Dans les 12 mois	18 218	38 258
Au-delà de 12 mois	17 770	80 856
Actifs d'impôts différés au bilan	35 988	119 114
Dans les 12 mois	(8 329)	(9 783)
Au-delà de 12 mois	(20 656)	(65 855)
Passifs d'impôts différés au bilan	(28 985)	(75 638)
Actifs d'impôts différés au bilan, nets	7 003	43 476

Le résultat avant impôt sur le résultat se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2007	2006
France	140 491	190 276
Etranger	130 877	52 005
Résultat avant impôt sur le résultat	271 368	242 281

Le détail de la charge d'impôt est le suivant :

(en milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2007	2006
France	59 536	64 248
Etranger	15 479	34 916
Charge d'impôt courant	75 015	99 164
Variation de l'impôt différé	19 380	(31 086)
Charge d'impôt (courant et différé)	94 395	68 078

Les différences entre le taux effectif de l'impôt sur les bénéfices de la Société et le taux de l'impôt sur les sociétés en vigueur en France proviennent des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2007	2006
Impôt théorique calculé aux taux en vigueur de 34,43 % en 2007 et de 34,43 % en 2006	93 432	83 417
Écarts avec les taux d'impôt étrangers	3 041	3 997
Pertes fiscales n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'un actif d'impôt différé	2 312	3 491
Variation des dépréciations d'impôts différés actifs ⁽¹⁾	(703)	(11 804)
Crédits d'impôt-recherche et autres crédits ⁽²⁾	(4 820)	(11 605)
Païement en actions ⁽³⁾	6 185	5 633
Opérations imposées à taux réduits ⁽⁴⁾	(10 976)	(5 770)
Autres, nets ⁽⁵⁾	5 924	719
Impôt sur les bénéfices	94 395	68 078
Taux effectif d'impôt sur les bénéfices	34,8 %	28,1 %

(1) Fin 2006, la Société a restructuré ses opérations fiscales aux Etats-Unis lui permettant d'utiliser des déficits reportables qui étaient entièrement provisionnés en 2005 ;

(2) Crédits d'impôt-recherche et autres crédits principalement nés chez DS Simulia Corp. en 2006 ;

(3) Dans certaines juridictions fiscales, la Société ne bénéficie pas de déduction fiscale liée à la rémunération payée en actions et en options sur action. En conséquence, aucun impôt différé actif n'a été constaté dans ces juridictions sur les charges de rémunération en actions ;

(4) Produits, relatifs à des financements accordés par Dassault Systèmes S.A. à certaines de ses filiales, qui ont été taxés à taux réduit ;

(5) En 2007, la Société a comptabilisé une provision pour risques fiscaux en France et aux Etats-Unis pour un montant de 8,1 millions d'euros relative à certains risques identifiés au cours de l'exercice ainsi qu'à la réestimation des risques relatifs aux exercices précédents.

Au 31 décembre 2007, les déficits et les crédits d'impôt reportables s'élèvent à 121,2 et 14,6 millions d'euros, respectivement. Ces déficits et crédits d'impôts expireront aux dates suivantes :

(en milliers d'euros)	Déficits (en base)	Crédits d'impôts (en impôts)
2008	–	–
2009	–	548
2010	–	–
2011	–	–
2012	–	–
2013 et au-delà	121 201	14 062
Total	121 201	14 610

La Société n'a pas comptabilisé d'impôt différé passif pour les impôts qui seraient dus sur les résultats non distribués de certaines de ses filiales dans la mesure où la Direction de la Société a déterminé que ces résultats sont destinés à être réinvestis indéfiniment.

Note 16. Capitaux propres et résultat par action

CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2007, le capital social de la Société est composé de 117 604 553 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées.

La Société gère son capital dans le cadre d'une politique financière équilibrée destinée à assurer un accès aux marchés de capitaux pour investir dans des projets créateurs de valeur, et à accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action. Cette politique conduit la Société à adapter la structure de ses capitaux propres en fonction des changements d'environnement économique en modifiant, le cas échéant, le taux de distribution ou en émettant ou rachetant des actions de la Société. Aucun changement de politique de gestion du capital n'est intervenu au cours des exercices 2007 et 2006.

DIVIDENDES

Sur le bénéfice de l'exercice social, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est obligatoirement prélevé un minimum de cinq pour cent affecté à la formation d'un fond de réserve dit « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social. La réserve légale s'élève à 11,6 et 11,5 millions d'euros pour les exercices clos le 31 décembre 2007 et 2006, respectivement. La réserve légale n'est distribuable qu'en cas de liquidation de la Société.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement pour la dotation à la réserve légale, et augmenté du report bénéficiaire. L'Assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation ou de l'emploi du bénéfice distribuable suivant les recommandations du Conseil d'administration.

Le dividende par action payé immédiatement après la clôture de chaque exercice s'élève à 0,44 et 0,42 euros pour les exercices clos le 31 décembre 2006 et 2005, respectivement.

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 10 % du capital social de la Société. Le prix maximum d'achat autorisé dans le cadre du programme serait de 60 euros par action, le montant maximal des fonds destinés au rachat d'actions ne pouvant dépasser 500 millions d'euros. La Société n'a procédé à aucune opération de rachat d'action au cours des exercices clos le 31 décembre 2007 et 2006.

RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué. Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué, augmenté du nombre d'actions ordinaires qui seraient émises si les options étaient exercées en considérant que les produits dégagés par l'exercice des options sont affectés en totalité au rachat des actions ordinaires de la Société.

Le tableau ci-dessous présente les informations sur les résultats et le nombre d'actions utilisées pour le calcul des résultats de base par action et des résultats dilués par action :

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2007	2006
<i>(en milliers d'euros, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)</i>		
Résultat net, part du groupe	176 683	174 257
Nombre moyen pondéré d'actions	116 429 031	115 184 258
Effet dilutif des stock-options	3 206 009	3 903 228
Nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'effet dilutif des stock-options	119 635 040	119 087 486
Résultat net de base par action	€1,52	€1,51
Résultat net dilué par action	€1,48	€1,46

Note 17. Transactions avec les parties liées

RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES CADRES DIRIGEANTS

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été au cours de l'exercice clos, membres du Conseil d'administration et des cadres dirigeants de la Société. Les cadres dirigeants comprennent douze personnes, y compris trois mandataires sociaux.

(en milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2007	2006
Avantages court terme ⁽¹⁾	6 971	5 853
Rémunération en actions ⁽²⁾	10 829	6 329
Rémunération du Conseil d'Administration et des cadres dirigeants	17 800	12 182

(1) Inclut les salaires bruts, rémunérations, primes, intéressement, participation, jetons de présence et avantages en nature versés au cours de l'exercice.

(2) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des rémunérations fondées sur les actions (stock-options et actions gratuites). Cette charge n'inclut pas la charge relative au plan de souscription d'actions SolidWorks, au titre duquel les cadres dirigeants de la Société ont réalisé de manière globale un gain de 34,3 millions de dollars en 2006.

AUTRES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La Société licencie ses produits à Dassault Aviation pour une utilisation interne, selon des conditions similaires à celles accordées à des clients de taille comparable. Le Président Directeur général de Dassault Aviations est le Président du Conseil d'administration de la Société. Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de cet accord s'est élevé à 13,9 et 12,5 millions d'euros au titre des exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006, respectivement.

La Société a également réalisé des prestations de services pour Dassault Aviation. Celles-ci ont été conclues à des conditions de marché et ont généré un chiffre d'affaires de 10,1 et 8,2 millions d'euros en 2007 et 2006, respectivement.

Le solde du compte client Dassault Aviation s'est élevé respectivement à 11,1 et 4,0 millions d'euros aux 31 décembre 2007 et 2006, respectivement.

La Société sous-traite certains travaux de développement de logiciels à 3D PLM Software Solutions Ltd. (« 3D PLM »), une société indienne dont la Société détient 30 % et qui est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Les prestations réalisées par 3D PLM pour la Société se sont élevées à 16,0 millions d'euros pour l'exercice 2007 (2006 : 12,7 millions d'euros).

Note 18. Indemnités de départ à la retraite

La Société verse des indemnités de départ à la retraite à prestations déterminées aux salariés des sociétés françaises et souscrit à un régime de retraite à prestations déterminées pour certains de ses salariés américains. De plus, la Société a d'autres engagements de retraite pour certaines de ses filiales non-américaines. Ces engagements ne sont pas significatifs et ont été cumulés avec les engagements des plans français pour la présentation des états financiers.

Tous les engagements de retraite sont évalués au 31 décembre.

Plans français et autres

En France, l'indemnité de départ à la retraite est calculée en fonction de l'ancienneté et du salaire annuel du salarié au moment de son départ. Ce droit est acquis et est versé au salarié au moment de son départ sous la forme d'une somme forfaitaire. Les droits à indemnités de départ à la retraite acquis par les salariés au cours de leur vie active sont provisionnés sur la base d'hypothèses et de calculs actuariels.

Les engagements de retraite des sociétés françaises sont déterminés selon la méthode prospective en retenant les hypothèses suivantes :

HYPOTHÈSES

Hypothèses moyennes pondérées retenues pour le calcul de l'engagement de retraite :

Plans français et autres	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2007	2006
Taux d'actualisation	5,25 %	4,60 %
Taux de rentabilité des placements	5,00 %	5,00 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,00 %	3,00 %

Hypothèses moyennes pondérées retenues pour le calcul de la charge d'indemnité de départ à la retraite :

Plans français et autres	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2007	2006
Taux d'actualisation	4,60 %	4,25 %
Taux de rentabilité des placements	5,00 %	5,00 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,00 %	3,00 %

ÉLÉMENTS COMPOSANT LA CHARGE D'INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Les éléments composant la charge d'indemnité de départ à la retraite s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)

Plans français et autres	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2007	2006
Droits acquis au cours de l'exercice	1 885	1 728
Charges d'intérêts des engagements de retraite selon la méthode prospective	1 116	616
Rendement attendu des actifs	(526)	(413)
Amortissement et report, nets	(490)	(422)
Charge d'indemnité de départ à la retraite – plans français	1 985	1 509

ÉVOLUTION DE L'ENGAGEMENT DE RETRAITE

L'évolution de l'engagement de retraite est la suivante :

(En milliers d'euros)

← Exercices clos les 31 décembre →

Plans français et autres	2007	2006
Engagement en début d'exercice	17 803	15 624
Droits acquis au cours de l'exercice	1 885	1 728
Charges d'intérêts	1 116	616
Amendement de plan	–	–
Variation de périmètre	8 501	–
Perte actuarielle	(2 184)	512
Effet des variations de change	(33)	(253)
Paiements de prestations	(583)	(424)
Engagement à la clôture de l'exercice	26 505	17 803
Valeur des actifs en début d'exercice	9 115	8 537
Cotisations de l'employeur	77	425
Bénéfices financiers réels	615	577
Variation de périmètre	1 776	–
Paiements de prestations	(583)	(424)
Valeur des actifs en fin d'exercice	11 000	9 115
Insuffisance des placements sur les droits accumulés	(15 505)	(8 688)
(Gain) non amorti sur écart actuariel et financier	(7 362)	(6 103)
Perte non amortie sur coût des services passés	345	368
Passif net comptabilisé	(22 522)	(14 423)

Pour les plans français l'engagement évalué sur la base des salaires actuels s'élevait respectivement à 20,4 et 12,4 millions d'euros aux 31 décembre 2007 et 2006.

RÉPARTITION DES ACTIFS

Tous les actifs des plans français ont été investis dans un contrat d'assurance avec la Sogecap, une compagnie d'assurance vie affiliée à la Société Générale. La Société a investi dans ce contrat un montant total de 6,8 millions d'euros.

La répartition des actifs par catégorie est la suivante :

(En milliers d'euros)

← Exercices clos les 31 décembre →

Plans français et autres	2007	2006
Obligations	65 %	66 %
Actions	35 %	34 %
Total	100 %	100 %

FLUX DE TRÉSORERIE

La Société ne prévoit pas de versement additionnel pour ses plans français en 2008.

Les décaissements prévisionnels pour les exercices futurs sont les suivants :

(En milliers d'euros)

Plans français et autres

2008	1 560
2009	628
2010	526
2011	582
2012	1 648
2013-2017	5 001

Plans américains

Aux Etats-Unis, les prestations de retraite sont calculées en fonction de l'ancienneté et du dernier salaire moyen du salarié. Elles sont financées par des versements de la Société, alimentant les actifs d'une caisse de retraite distincte, d'un montant suffisant pour faire face ou excéder le financement minimum annuel prévu par la loi américaine (ERISA) sur la protection des revenus de retraite des salariés. Les engagements de retraite des sociétés américaines sont déterminés selon la méthode prospective en retenant les hypothèses suivantes :

HYPOTHÈSES

Hypothèses moyennes pondérées retenues pour le calcul de l'engagement de retraite :

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2007	2006
Plans U.S.		
Taux d'actualisation	6,00 %	6,25 %
Taux de rentabilité des placements	8,50 %	8,50 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,00 %	3,25 %

Hypothèses moyennes pondérées retenues pour le calcul de la charge d'indemnité de départ à la retraite :

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2007	2006
Plans U.S.		
Taux d'actualisation	6,25 %	5,75 %
Taux de rentabilité des placements	8,50 %	8,50 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,00 %	3,00 %

ÉLÉMENTS COMPOSANT LA CHARGE D'INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Les éléments composant la charge d'indemnité de départ à la retraite s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2007	2006
Plans U.S.		
Droits acquis au cours de l'exercice	1 033	1 169
Charges d'intérêts des engagements de retraite selon la méthode prospective	988	1 027
Rendement attendu des actifs	(1 190)	(1 160)
Amortissement et report, nets	150	314
Charge d'indemnité de départ à la retraite – plans U.S.	981	1 350

ÉVOLUTION DE L'ENGAGEMENT DE RETRAITE

L'évolution de l'engagement de retraite est la suivante :

(En milliers d'euros)

← Exercices clos les 31 décembre →

Plans U.S.	2007	2006
Engagement en début d'exercice	17 563	18 717
Droits acquis au cours de l'exercice	1 033	1 169
Charges d'intérêts	988	1 027
Perte actuarielle	2 020	(1 143)
Paievements de prestations	(268)	(302)
Effet des variations de change	(408)	(1 905)
Engagement à la clôture de l'exercice	20 928	17 563
Valeur des actifs en début d'exercice	14 828	13 901
Cotisations de l'employeur	1 835	1 640
Bénéfices financiers réels	756	1 155
Paievements de prestations	(268)	(302)
Effet des variations de change	(408)	(1 566)
Valeur des actifs en fin d'exercice	16 743	14 828
Insuffisance des placements sur les droits accumulés	(4 186)	(2 735)
Perte non amortie sur écart actuariel et financier	5 592	3 200
Perte non amortie sur coût des services passés	119	167
Actif net comptabilisé	1 525	632

RÉPARTITION DES ACTIFS

La répartition des actifs par catégorie est la suivante :

(En milliers d'euros)

← Exercices clos les 31 décembre →

Plans U.S.	2007	2006
Actions	50 %	52 %
Obligations	46 %	44 %
Autres	4 %	4 %
Total	100 %	100 %

FLUX DE TRÉSORERIE

La Société prévoit d'effectuer une contribution de 1,5 millions d'euros à ses plans américains en 2008.

Les décaissements prévisionnels pour les exercices futurs sont les suivants :

(en milliers d'euros)

Plans U.S.

2008	321
2009	369
2010	412
2011	465
2012	2 109
2013-2016	4 535

Note 19. Données financières analysées par segment d'activité et par zone géographique

La Société opère sur deux segments : le « PLM » et le « Mainstream 3D ». Le marché du « PLM » (orienté vers les processus industriels) répond aux besoins des entreprises dont l'objectif est d'optimiser leurs processus industriels depuis la conception du produit, sa fabrication jusqu'à sa maintenance, en supprimant tout prototype physique. Le marché du « Mainstream 3D » (orienté vers les outils de conception) répond aux besoins des entreprises dont le but est d'optimiser localement une tâche de conception. Les principes comptables appliqués pour chacun des segments sont identiques à ceux décrits dans la Note 1.

En 2007, la Société a intégré CosmosWorks dans le segment d'activité Mainstream 3D alors que CosmosWorks appartenait précédemment au segment PLM, aux côtés des autres applications d'analyse et de simulation de la Société. Les données 2006 ont été modifiées afin de refléter ce reclassement. Ce reclassement n'a pas eu d'impact significatif sur les deux segments concernés.

La répartition par segment d'activité des données financières de la Société se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	2007			
	PLM	Mainstream 3D	Elim.	Total
Chiffre d'affaires :				
Ventes de logiciels	811 217	252 387	(252)	1 063 352
Prestations de services	199 840	1 182	(5 525)	195 497
Total chiffre d'affaires	1 011 057	253 569	(5 777)	1 258 849
Résultat opérationnel	171 149	92 889		264 038
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	61 197	6 995	–	68 192
Paiements fondés sur des actions sans contrepartie de trésorerie	17 963	–	–	17 963
Actifs totaux	1 584 571	274 422	–	1 858 993
Passifs	582 817	159 236	–	742 053
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	23 630	6 493	–	30 123
Goodwill	389 776	28 024	–	417 800

(En milliers d'euros)	2006			
	PLM	Mainstream 3D	Elim.	Total
Chiffre d'affaires :				
Ventes de logiciels	730 695	232 654	(231)	963 118
Prestations de services	197 981	1 052	(4 353)	194 680
Total chiffre d'affaires	928 676	233 706	(4 584)	1 157 798
Résultat opérationnel	163 785	73 883	–	237 668
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	54 149	7 504	–	61 653
Paiements fondés sur des actions sans contrepartie de trésorerie	11 621	–	–	11 621
Actifs totaux	1 519 279	223 379	–	1 742 658
Passifs	601 153	128 249	–	729 402
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	18 501	7 350	–	25 851
Goodwill	373 596	30 436	–	404 032

La répartition géographique des données financières de la Société a été établie en fonction du lieu d'implantation géographique des sociétés consolidées et se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	France	Amérique du Nord	Autres	Total
2007				
Chiffre d'affaires	462 827	677 006	119 016	1 258 849
Actifs totaux	521 706	1 110 427	226 862	1 858 993
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	9 463	17 339	3 321	30 123
2006				
Chiffre d'affaires	512 305	564 206	81 287	1 157 798
Actifs totaux	446 774	1 166 907	128 977	1 742 658
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	8 520	15 799	1 532	25 851

La Société reçoit des informations d'IBM lui permettant de présenter le chiffre d'affaires par zone géographique en fonction du lieu d'implantation du client final. Sur la base de ces informations, la répartition géographique du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	2007	2006
France	146 102	165 212
Europe hors France	429 949	376 658
Amériques	391 752	356 028
Asie / Pacifique	291 046	259 900
	1 258 849	1 157 798

Note 20. Événements postérieurs à la clôture

Au 31 décembre 2007, la Société était propriétaire d'une partie des bureaux de son siège social situés à Suresnes, en banlieue parisienne (environ 30 000 mètres carrés au total). La Société a vendu en février 2008 ces bureaux pour un montant total de 36 millions d'euros, sujet à complément de prix. La Société restera dans ces locaux en tant que locataire jusqu'au transfert effectif de son siège social à Vélizy prévu pour la fin de l'année 2008.

Au cours du premier trimestre 2008, la Société a procédé à des opérations de rachat de 961 986 actions pour un montant d'environ 35 millions d'euros.

Note 21. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2007 comprend principalement les entités suivantes :

Pays	Entité	% intérêt
France	Athys SAS	100 %
France	Dassault Data Services SAS	95 %
Etats-Unis d'Amérique	Dassault Systèmes Americas Corp. et ses filiales	100 %
Autriche	Dassault Systèmes Austria GmbH	100 %
Belgique	Dassault Systèmes Belgium SA	100 %
Canada	Dassault Systèmes Canada Inc.	100 %
Etats-Unis d'Amérique	Dassault Systèmes Corporation	100 %
Etats-Unis d'Amérique	Dassault Systèmes Delmia Corp. et ses filiales	100 %
Allemagne	Dassault Systèmes Deutschland AG	100 %
Etats-Unis d'Amérique	Dassault Systèmes ENOVIA Corp.	100 %
France	Dassault Systèmes Europe SAS	100 %
Etats-Unis d'Amérique	Dassault Systèmes Holding LLC	100 %
Canada	Dassault Systèmes Inc.	100 %
Inde	Dassault Systèmes India Ltd	100 %
Israël	Dassault Systèmes Israel Ltd	100 %
Italie	Dassault Systèmes Italia S.r.l	100 %
Japon	Dassault Systèmes Kabushiki Kaisha et ses filiales	100 %
Royaume-Uni	Dassault Systèmes Ltd.	100 %
France	Dassault Systèmes Provence	100 %
Russie	Dassault Systèmes Russia Corp.	100 %
France	Dassault Systèmes SAS	100 %
Canada	Dassault Systèmes Services Llc	100 %
Etats-Unis d'Amérique	Dassault Systèmes SIMULIA Corp	100 %
Italie	Dassault Systèmes Srl.	100 %
Suisse	Dassault Systèmes Switzerland Ltd.	98 %
Allemagne	Delmia GmbH	100 %
Suède	Dynasim AB	100 %
Royaume-Uni	ICEM Ltd	100 %
Etats-Unis d'Amérique	Rand North America Corp.	70 %
Canada	Safework Inc.	100 %
France	Seemage SAS	100 %
Etats-Unis d'Amérique	SolidWorks Corporation et ses filiales	100 %
Etats-Unis d'Amérique	Spatial Corp. et ses filiales	100 %
Allemagne	TransCAT Verwaltungs GmbH	100 %
Allemagne	TransCAT Kunststofftechnik GmbH	60 %
Suisse	TransCAT PLM AG	100 %
Allemagne	TransCAT PLM GmbH & Co.KG	100 %
Royaume Uni	TransCAT PLM Ltd.	100 %
France	Virtools SA et sa filiale	100 %
Inde	3D PLM Software Solutions Ltd.	30 % ⁽¹⁾

(1) Mises en équivalence. Toutes les autres entités sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

10.2 Comptes sociaux

Présentation des comptes annuels et méthodes d'évaluation retenues

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été préparés et présentés en conformité avec les dispositions de la loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application du 29 novembre 1983. Conformément aux dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, les comptes annuels ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes règles d'évaluation que lors de l'exercice précédent.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la Société publiés au titre de l'exercice 2007 sont établis suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS »).

Résultats de la société-mère

L'exercice 2007 s'est traduit par une diminution des produits d'exploitation qui s'élèvent à 553 millions d'euros pour 2007, contre 570 millions d'euros en 2006, en baisse de 2,9 %. Cette baisse provient essentiellement du chiffre d'affaires lié aux services et aux autres produits, alors que le chiffre d'affaires logiciels reste stable, passant de 481,7 millions d'euros à 478,3 millions d'euros, soit une légère baisse de 0,7 %. Cette diminution est essentiellement due aux revenus liés à l'accélération développement, qui passent de 18,4 millions d'euros en 2006 à 5,9 millions d'euros en 2007. Le chiffre d'affaires CATIA progresse de 5,4 millions d'euros par rapport à 414 millions d'euros l'exercice précédent (+1,3 %).

La part du chiffre d'affaires réalisé à l'export s'est élevée à 428,2 millions d'euros, soit 77 % du total.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 9,2 millions d'euros pour s'élever à 395 millions d'euros principalement en raison de l'augmentation des charges de personnel (+7,8 millions d'euros). Le résultat d'exploitation est en baisse de 13,9 % pour s'établir à 158,4 millions d'euros. Le résultat financier 2007 s'élève à 35,1 millions d'euros pour l'exercice 2007 comparé à 7,7 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 27,5 millions d'euros. Cette hausse s'explique essentiellement par une hausse des dividendes reçus des filiales (46,9 millions d'euros en 2007 contre 5,4 millions d'euros en 2006), partiellement compensée par une augmentation nette des dotations aux provisions sur immobilisations financières et par une diminution des intérêts financiers.

Le résultat net après impôt, participation et intéressement et résultat exceptionnel, s'établit à 135,7 millions d'euros au titre de l'exercice 2007 contre 120,4 millions d'euros pour l'exercice 2006.

Au 31 décembre 2007, les disponibilités et placements à court terme s'élèvent à 199 millions d'euros contre 183 millions d'euros au 31 décembre 2006. Les flux de trésorerie générés par les résultats d'exploitation ainsi que les remontées des dividendes des filiales ont permis de financer en totalité les prises de participation effectuées en 2007 et le paiement d'un dividende de 51 millions d'euros en 2007.

10.2.1 Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Dassault Systèmes, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note (a) de l'annexe (partie relative aux règles et méthodes comptables du compte de résultat) expose les principes et méthodes comptables relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires de ventes de logiciels comprenant principalement les redevances reçues dans le cadre de l'accord de distribution avec IBM.
- La note (c) de l'annexe (partie relative aux règles et méthodes comptables du bilan) ainsi que la Note 1 de l'annexe (partie relative au bilan) exposent les méthodes de comptabilisation et d'évaluation des immobilisations financières. Nous avons vérifié la cohérence des valeurs d'utilité des titres de participation avec les valeurs retenues pour l'établissement des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 31 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Xavier Cauchois

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Marc Montserrat

10.2.2 Comptes sociaux et annexes

Bilan

ACTIF

31 décembre

	2007			2006	2005
	Montants bruts	Amortissements ou provisions pour dépréciation	Montants nets	Montants nets	Montants nets
<i>(En milliers d'euros)</i>					
ACTIF IMMOBILISE (Notes 1 & 2)	1 562 024	78 459	1 483 565	1 410 219	1 152 145
Immobilisations incorporelles	41 430	29 737	11 693	16 643	20 749
Concessions, brevets, licences, marques	40 171	29 737	10 434	16 184	19 840
Immobilisations en cours, avances et acomptes	1 259	–	1 259	459	909
Immobilisations corporelles	58 769	46 190	12 579	14 148	17 540
Installations techniques, matériels et outillages	24 226	20 333	3 893	3 036	3 329
Constructions	1	1	–	–	–
Autres immobilisations corporelles	32 691	25 856	6 835	10 239	13 714
Immobilisations en cours	1 851	–	1 851	873	497
Immobilisations financières	1 461 825	2 532	1 459 293	1 379 428	1 113 856
Participations	1 390 911	–	1 390 911	1 358 685	828 680
Créances rattachées à des participations	68 665	2 532	66 133	18 579	283 023
Prêts	469	–	469	476	553
Dépôts et cautionnements	1 780	–	1 780	1 688	1 600
ACTIF CIRCULANT	447 891	1 238	446 653	380 482	364 697
Stocks	811	–	811	1 715	2 141
Avances et acomptes versés	477	–	477	–	–
Créances d'exploitation	247 828	1 238	246 590	195 830	196 895
Créances clients et comptes rattachés (Note 3)	193 738	1 238	192 500	131 011	141 814
Autres créances d'exploitation (Note 4)	54 090	–	54 090	64 819	55 081
Valeurs mobilières de placement (Note 5)	178 490	–	178 490	177 420	161 472
Disponibilités	20 285	–	20 285	5 517	4 189
Charges constatées d'avance (Note 6)	8 096	–	8 096	10 067	9 767
Ecarts de conversion	4 208	–	4 208	1 670	519
TOTAL DE L'ACTIF	2 022 219	79 697	1 942 522	1 802 438	1 527 128

PASSIF

 31 décembre
 (en milliers d'euros)

	2007	2006	2005
	Avant décisions de l'AGO	Avant décisions de l'AGO	Avant décisions de l'AGO
CAPITAUX PROPRES (Note 7)	1 523 493	1 387 917	1 295 575
Capital	117 604	115 770	115 038
Prime d'émission	112 249	64 615	46 512
Primes d'apport	269 978	269 978	269 978
Réserve légale	11 577	11 504	11 457
Report à nouveau	866 394	796 856	721 731
Résultat de l'exercice	135 676	120 438	123 373
Provisions réglementées	9 991	8 756	7 486
Amortissements dérogatoires	24	-	-
Provisions pour risques et charges (Note 8)	17 559	13 426	10 391
DETTES	391 225	388 635	200 195
Dettes financières (Note 9)	216 417	222 316	16 886
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	200 399	205 951	824
Emprunts et dettes financières divers	16 018	16 365	16 062
Dettes d'exploitation (Note 11)	174 808	166 319	183 309
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 029	61 427	59 191
Dettes fiscales et sociales	66 025	54 455	61 736
Autres dettes d'exploitation	46 754	50 437	62 382
Produits constatés d'avance (Note 12)	10 088	12 038	17 494
Ecarts de conversion	157	422	3 473
TOTAL DU PASSIF	1 942 522	1 802 438	1 527 128

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

31 décembre	2007	2006	2005
Produits d'exploitation (I)	553 462	569 825	538 172
Ventes de matériels	11 919	11 788	19 279
Redevances et prestations de services	538 304	553 929	514 789
Montant du chiffre d'affaires net (Note 14)	550 223	565 717	534 068
<i>Dont à l'exportation</i>	<i>428 231</i>	<i>441 702</i>	<i>474 153</i>
Production immobilisée	2 682	1 219	3 423
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	377	2 313	658
Autres produits	180	576	23
Charges d'exploitation (II)	395 019	385 884	360 279
Achats de matériels	10 595	10 444	12 972
Autres achats et charges externes	167 277	162 462	156 095
Impôts, taxes et versements assimilés	10 699	10 685	9 912
Salaires et traitements	95 981	90 932	86 717
Charges sociales	46 070	43 373	41 899
Dotations aux amortissements des immobilisations	15 632	15 099	8 193
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	355	347	1 278
Dotations aux provisions pour risques et charges	779	2 281	1 305
Autres charges	47 631	50 261	41 908
RESULTAT D'EXPLOITATION (III = I - II)	158 443	183 941	177 893
Produits financiers (IV)	62 207	49 201	33 962
Autres intérêts et produits assimilés	50 078	14 706	16 657
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 671	5 006	2 077
Différences positives de change	3 112	22 810	6 880
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	7 346	6 679	8 348
Charges financières (V)	27 070	41 525	11 302
Dotations aux provisions	6 740	1 671	3 506
Intérêts et charges assimilées	10 033	6 955	1 170
Différences négatives de change	10 249	32 899	6 626
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	48	-	-
RESULTAT FINANCIER (VI = IV - V) (Note 15)	35 137	7 676	22 660
<i>Résultat courant (III + VI)</i>	<i>193 580</i>	<i>191 617</i>	<i>200 553</i>
Produits exceptionnels (VII)	4 443	2 549	1 982
Sur opérations de gestion	1 900	6	21
Sur opérations en capital	1 392	1 576	20
Reprises sur provisions exceptionnelles	1 151	967	1 941
Charges exceptionnelles (VIII)	3 574	2 990	2 263
Sur opérations de gestion	284	30	150
Sur opérations en capital	7	22	6
Dotations aux amortissements et provisions	3 283	2 938	2 107
RESULTAT EXCEPTIONNEL (IX = VII - VIII)	869	(441)	(281)
Participation et intéressement des salariés (X)	17 917	18 486	18 857
Intéressement	8 196	7 802	7 306
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	9 721	10 684	11 551
Impôt sur les sociétés (XI) (Note 17)	40 856	52 252	58 043
RESULTAT NET (III + VI + IX - X - XI)	135 676	120 438	123 372

Faits significatifs de l'exercice

RÉPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre, le capital de Dassault Systèmes SA (la « Société ») (dans le présent paragraphe 10.2.2) était détenu par :

(en %)	2007	2006
Public	49,2	48,7
Groupe Industriel Marcel Dassault	44,0	44,4
Monsieur Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration.	6,5	6,7
SW Securities LLC	0,2	0,2
Administrateurs et dirigeants ⁽¹⁾	0,1	0,0
Total	100,0	100,0

(1) A l'exclusion de Monsieur Charles Edelstenne

Au 31 décembre, les droits de vote dans Dassault Systèmes étaient détenus par :

(en %)	2007	2006
Public	42,4	43,7
Groupe Industriel Marcel Dassault	46,3	44,5
Monsieur Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration.	11,2	11,8
Administrateurs et dirigeants ⁽¹⁾	0,1	0,0
Total	100,0	100,0

(1) A l'exclusion de Monsieur Charles Edelstenne

OPÉRATIONS SIGNIFICATIVES RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

En septembre 2007, la Société a acquis en totalité pour 25 millions d'euros la société Seemage SA.

La Société a également octroyé en 2007 un prêt de 53 millions d'euros à sa filiale DS Europe SAS, détenue à 100 %, pour financer l'acquisition de 100 % du capital d'ICEM Limited.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'Assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2007 a décidé la distribution d'un dividende de 50,8 millions d'euros qui a été versé au mois de juin 2007.

OPTIONS CONFÉRÉES AU PERSONNEL SUR DES ACTIONS DE DASSAULT SYSTÈMES

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 8 juin 2005 a autorisé le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois, des options de souscription ou d'achat d'actions Dassault Systèmes à certains salariés ou dirigeants de la Société ou de ses filiales françaises ou étrangères, le nombre maximum d'options pouvant être consenties par le Conseil et non encore levées ne pouvant donner droit à souscrire un nombre d'actions excédant 20 % du capital social de Dassault Systèmes.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration a procédé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, à une attribution de 1 325 900 options de souscription d'actions (voir Note 7.2).

Événements postérieurs à la clôture

Au 31 décembre 2007, la Société était propriétaire d'une partie des bureaux de son siège social situés à Suresnes (environ 30,000 m² au total). La Société a vendu en février 2008 ces bureaux pour un montant total de 36 millions d'euros, sujet à complément de prix. La Société restera dans ces locaux jusqu'au transfert effectif de son siège social à Vélizy prévu pour la fin de l'année 2008.

Au cours du premier trimestre 2008, la Société a procédé à des opérations de rachat d'actions propres à hauteur de 961 986 actions pour un montant d'environ 35 millions d'euros. 300 000 actions (rachetées à un cours moyen de 37,45 euros) ont été affectées à la couverture des obligations de la société résultant des attributions d'actions gratuites décidées en 2005 et 2006, et 661 986 actions (rachetées à un cours moyen de 35,94 euros) ont été affectées à l'objectif d'annulation des actions.

Règles et méthodes comptables

L'exercice social a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été préparés et présentés conformément au règlement CRC 99-03. Les conventions comptables de base ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, du principe de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Bilan

a) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur leurs durées d'utilisation estimées, à l'exception de certains logiciels acquis, qui sont amortis selon le mode dérogatoire sur une durée d'un an.

b) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Les durées et les modalités d'amortissement sont présentées ci-dessous :

1) Mode dégressif :

Matériel informatique neuf	3 ans
Matériel de bureau neuf	5 ans
Matériel de services sociaux	6 ans 2/3

2) Mode linéaire :

Matériel informatique d'occasion	3 ans
Matériel de transport	4 ans
Agencements et installations	10 ans
Matériel de bureau d'occasion	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

c) IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont évalués au coût historique d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constatée si leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute. La valeur d'inventaire des titres tient compte notamment du montant des capitaux propres, de la rentabilité à long terme et d'éléments stratégiques.

Les frais directement liés à l'acquisition des titres de participation sont incorporés depuis 2007 au coût d'acquisition de ces titres et amortis fiscalement et comptablement sur 5 ans.

d) VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur prix d'acquisition et sont dépréciées, le cas échéant, par référence à leur valeur boursière à la clôture de l'exercice. Les valeurs mobilières de placement acquises en devises sont converties au cours de clôture.

e) CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

f) ÉCART DE CONVERSION

Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture ou au taux couvert lorsqu'elles font l'objet d'une couverture de change. Les différences de conversion sont inscrites au bilan sous la rubrique "Ecart de conversion". En cas de pertes latentes, une provision pour risques (perte de change) est comptabilisée.

Compte de résultat

a) CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de la Société est constitué principalement de redevances perçues au titre de la commercialisation des logiciels CATIA, ENOVIA et SMARTTEAM développés par le groupe Dassault Systèmes. La commercialisation des logiciels du Groupe est, en fonction du type de clientèle, soit assurée par IBM, au terme d'un accord de distribution, soit réalisée par une filiale de Dassault Systèmes SA, DS SAS, qui agit en tant que commissionnaire à la vente et plateforme de facturation européenne.

Le chiffre d'affaires distribué par IBM est comptabilisé net des ristournes accordées à IBM. Celles-ci sont enregistrées au bilan dans le poste "Autres dettes d'exploitation". Les redevances versées dans le cadre de ce contrat sont acquises et comptabilisées lorsque le chiffre d'affaires est comptabilisé par IBM à partir de ses reventes sous licences de produits et services.

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de services est constaté lors de la réalisation desdites prestations.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de l'activité de revente de matériels informatiques est reconnu lors de la livraison desdits matériels.

b) FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées si l'analyse de critères techniques ne les rend pas immobilisables.

L'application de ce principe comptable a conduit, dans tous les cas, à l'enregistrement de ces coûts en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

Notes sur le bilan

Note 1 – Mouvements de l'actif immobilisé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute au 31/12/06	Augmentations 2007	Diminutions 2007	Valeur brute au 31/12/07
Immobilisations incorporelles	40 461	2 729	1 760	41 430
Brevets, licences et marques	40 002	1 470	1 301	40 171
Immobilisations en cours	459	1 259	459	1 259
Immobilisations corporelles	52 020	7 807	1 058	58 769
Installations techniques, matériel et outillage	20 146	4 099	19	24 226
Construction	–	1	–	1
Autres immobilisations corporelles	31 001	1 856	166	32 691
– Matériel automobile	208	–	–	208
– Mobilier de bureau	3 304	224	17	3 511
– Matériel de bureau et social	1 869	102	23	1 948
– Agencements et installations	25 620	1 530	126	27 024
Immobilisations en cours	873	1 851	873	1 851
Immobilisations financières	1 379 428	85 641	3 244	1 461 825
Total	1 471 909	96 177	6 062	1 562 024

Les immobilisations en cours et les avances et acomptes sur immobilisations sont rattachés aux postes d'immobilisations auxquels ils se rapportent.

Le poste constructions correspond à l'exercice par la Société au terme du contrat de son option d'achat sur le contrat de location – financement d'une partie des terrains et immeubles de son siège social à Suresnes pour un montant nominal de 1 euro (voir Note 13.1).

Les immobilisations financières comprennent essentiellement les titres des filiales et créances rattachées aux participations (1 459 millions d'euros), dont le détail est présenté dans les informations relatives aux filiales et participations, les prêts et avances consentis au personnel et les dépôts et cautionnements.

L'augmentation des immobilisations financières durant l'année 2007 est essentiellement liée à l'octroi à DS Europe SAS, filiale à 100 % de la Société, de prêts en vue du financement de l'acquisition d'ICEM Limited pour 53 millions d'euros, à l'acquisition en septembre 2007 de la société Seemage SA pour 25 millions d'euros et à la recapitalisation de Virtools SA, filiale à 96 % de la Société, en juin 2007 pour 6 millions d'euros.

La diminution des immobilisations financières durant l'exercice 2007 est due principalement à des remboursements de prêts ou d'avances intercompanies.

Note 2 – Mouvements des amortissements et provisions

(en milliers d'euros)

	Amortissements au 31/12/06	Dotations 2007	Reprises et cessions 2007	Amortissements au 31/12/07
Immobilisations incorporelles	23 818	7 220	1 301	29 737
Brevets, licences et marques	23 818	7 220	1 301	29 737
Immobilisations corporelles	37 871	8 412	93	46 190
Matériels informatiques	17 109	3 243	19	20 333
Constructions	–	1	–	1
Autres immobilisations corporelles	20 762	5 168	74	25 856
– Matériel automobile	128	28	–	156
– Mobilier de bureau	2 325	624	8	2 941
– Matériel de bureau	1 685	107	21	1 771
– Agencements et installations	16 624	4 409	45	20 988
Immobilisations financières	–	2 532	–	2 532
Total	61 689	18 164	1 394	78 459

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles comprennent 4,1 millions d'euros relatifs à l'amortissement sur 3 ans de la technologie ImpactXoft acquise en 2005 pour 12,4 millions d'euros.

La dotation 2007 relative aux immobilisations financières concerne une provision relative à des créances rattachées aux participations (dépréciation à 100 % des prêts accordés à Transcat PLM Ltd, filiale de DS SAS).

Suite au transfert du siège social de Suresnes à Vélizy, qui interviendra au cours du deuxième semestre 2008, le plan d'amortissement des agencements de l'actuel siège social de Suresnes a été revu, aboutissant à la constatation d'un amortissement accéléré de respectivement 1,9 million d'euros et 2,6 millions d'euros au titre des exercices 2007 et 2006.

Note 3 – Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)

	31/12/07	31/12/06
Créances clients	118 918	61 464
Effets à recevoir	300	272
Factures à établir	74 520	70 478
Provision pour dépréciation des comptes clients	(1 238)	(1 203)
Total	192 500	131 011

L'échéance de l'ensemble des créances clients et comptes rattachés est à moins d'un an.

L'augmentation des créances clients est essentiellement due à l'augmentation des créances clients intercompagnies avec DS SAS, filiale à 100 % de la Société, plateforme de facturation européenne pour les ventes directes de logiciels de la Société depuis le quatrième trimestre 2006.

Note 4 – Autres créances d'exploitation

Les autres créances d'exploitation se composent des éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/07	31/12/06
Impôt sur les sociétés	15 689	7 267
Taxe sur la valeur ajoutée	10 635	6 457
Comptes courants débiteurs	24 958	48 504
Avoirs à recevoir	610	1 114
Divers	2 198	1 477
Total	54 090	64 819

L'échéance des autres créances d'exploitation est inférieure à un an.

Note 5 – Valeurs mobilières de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/07	31/12/06
Valeurs mobilières de placement	178 490	177 420

La valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement, au 31 décembre 2007, s'élève à 178 622 milliers d'euros (2006 : 177 495 milliers d'euros). Au 31 décembre 2007, 99,45 % de ces valeurs mobilières de placement étaient libellées en euros et 0,55 % en dollars américains.

Note 6 – Charges constatées d’avance

Les charges constatées d’avance s’analysent comme suit :

<i>(en milliers d’euros)</i>	31/12/07	31/12/06
Loyer crédit-bail immobilier	–	426
Locations immobilières	1 920	2 099
Locations mobilières	993	1 767
Assurances	504	819
Maintenance informatique	3 103	2 851
Autres	1 576	2 105
Total	8 096	10 067

Note 7 – Capitaux Propres

7.1. Capital social

Les mouvements intervenus sur le capital social au cours de l’exercice clos le 31 décembre 2007 s’analysent comme suit :

	Nombre d’actions	Valeur nominale (en euros)	Capital (en euros)
Actions au 1^{er} janvier 2007	115 770 290	1	115 770 290
Actions émises dans le cadre des plans d’options de souscription d’actions (voir note 7.2)	1 834 263	1	1 834 263
Actions au 31 décembre 2007	117 604 553	1	117 604 553

7.2. Plans d'options de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous résume les exercices des options depuis la mise en place de chacun des plans :

	Plan du 28 juin 1996	Plan du 15 décembre 1997	Plan du 28 janvier 1998	Plans du 09 novembre 1998			Plans du 15 septembre 1999		Plan du 29 mars 2001		Plans du 29 juin 2001
			1998-1	1998-02	1998-03	1998-04	1998-05	1998-08	1998-09	1998-10	
Nombre d'actions attribuées	1 027 780	1 031 840	750 000	2 468 730	354 750	3 297 000	320 000	2 909 600	553 300	138 000	
Prix d'exercice d'une option	9,00 euros	25,92 euros	26,37 euros	29,58 euros	29,58 euros	37,00 euros	37,00 euros	52,00 euros	52,00 euros	49,00 euros	
Dates d'exercice	Du 28/06/96 Au 27/06/06	Du 15/12/99 Au 14/12/07	Du 28/01/98 Au 27/01/08	Du 09/11/00 Au 08/11/08	Du 09/11/98 Au 08/11/08	Du 15/09/01 Au 14/09/09	Du 15/09/99 Au 14/09/09	Du 29/03/03 Au 28/03/11	Du 29/03/01 Au 28/03/11	Du 29/06/01 Au 28/06/11	
Nombre d'options exercées en 1996	406 120	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Nombre d'options exercées en 1997	55 110	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Nombre d'options exercées en 1998	34 310	–	19 200	–	–	–	–	–	–	–	
Nombre d'options exercées en 1999	85 505	7 000	87 583	–	23 937	–	8 662	–	–	–	
Nombre d'options exercées en 2000	128 636	25 670	442 917	5 870	77 695	–	40 888	–	–	–	
Nombre d'options exercées en 2001	70 975	10 952	50 000	14 314	10 825	1 600	9 525	–	–	–	
Nombre d'options exercées en 2002	25 410	32 622	25 000	13 910	8 025	11 900	7 052	–	650	101	
Nombre d'options exercées en 2003	35 555	66 660	85 000	10 040	1 575	0	1 750	–	0	0	
Nombre d'options exercées en 2004	13 643	152 141	3 750	60 790	13 662	3 400	12 625	–	18 450	35 500	
Nombre d'options exercées en 2005	49 765	146 851	0	405 399	51 875	34 510	48 553	–	44 000	3 770	
Nombre d'options exercées en 2006	116 651	129 607	5 550	140 952	52 215	28 299	24 270	–	47 725	6 806	
Nombre d'options exercées en 2007	0	413 890	2 900	349 803	21 865	56 640	16 925	–	104 565	24 985	
Nombre d'options annulées	6 100	46 447	27 800	56 530	44 638	64 440	50 277	90 110	103 230	8 208	
Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2007	0	0	300	1 411 122	48 438	3 096 211	99 473	2 819 490	234 680	58 630	

Plans du 05 octobre 2001		Plans du 28 mai 2002		Plans du 20 janvier 2003		Plans du 29 mars 2005		Plan du 9 octobre 2006	Plan du 6 juin 2007	Total
1998-11	1998-12	2002-01	2002-02	2002-03	2002-04	2002-05	2002-06	2006-01	2006-02	
1 387 400	328 650	1 363 563	355 300	3 325 000	675 000	967 150	232 850	1 405 700	1 325 900	24 217 513
35,00 euros	35,00 euros	45,50 euros	45,50 euros	23,00 euros	23,00 euros	39,50 euros	39,50 euros	47,00 euros	47,50 euros	
Du 05/10/02	Du 05/10/02	Du 28/05/03	Du 28/05/03	Du 20/01/04	Du 31/12/04	Du 30/03/07	Du 30/03/06	Du 10/10/09	Du 07/06/10	
Au 04/10/11	Au 04/10/11	Au 27/05/12	Au 27/05/12	Au 19/01/13	Au 19/01/13	Au 28/03/12	Au 28/03/12	Au 08/10/13	Au 05/06/14	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	406 120
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	55 110
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	53 510
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	212 687
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	721 676
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	168 191
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	124 670
-	7 295	-	150	-	-	-	-	-	-	208 025
-	34 561	-	10 854	23 370	-	-	-	-	-	382 746
31 965	61 364	0	20 955	24 200	328 760	-	-	-	-	1 251 967
26 359	28 617	0	34 346	24 155	56 360	5 700	4 300	-	-	731 912
16 297	55 786	440	96 481	504 841	107 245	0	61 600	0	0	1 834 263
35 998	57 811	45 274	45 826	17 175	46 300	34 500	28 250	33 700	10 700	853 314
1 276 781	83 216	1 317 849	146 688	2 731 259	136 335	926 950	138 700	1 372 000	1 315 200	17 213 322

Le Conseil d'administration se réserve le droit de suspendre temporairement l'exercice des options pendant les périodes de réalisation d'opérations sur le capital dans les conditions prévues par la loi.

Par ailleurs, les actions souscrites dans le cadre de l'exercice des options provenant des plans 2002-05 du 29 mars 2005, 2006-01 du 9 octobre 2006 et 2006-02 du 6 juin 2007 ne peuvent être cédées respectivement avant le 30 mars 2009, le 10 octobre 2010 et le 7 juin 2011.

7.3 Mouvements des capitaux propres

Les mouvements intervenus sur les capitaux propres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2006					2007
	Avant décisions de l'AGO	Affectation du résultat 2006 par l'AGO	Effet des levées d'options	Résultat net de l'exercice 2007	Autres	Avant décisions de l'AGO
Capital social	115 770		1 834			117 604
Prime d'émission	64 615		47 634			112 249
Prime d'apport	269 978					269 978
Réserve légale	11 504	73				11 577
Report à nouveau	796 856	69 538				866 394
Résultat de l'exercice	120 438	(120 438)		135 676		135 676
Provisions réglementées ⁽¹⁾	8 756				1 259	10 015
Capitaux Propres	1 387 917	(50 827)	49 468	135 676	1 259	1 523 493

(1) Les provisions réglementées résultent principalement de l'accord dérogatoire de participation aux résultats de l'entreprise dont bénéficient les salariés de la Société.

Note 8 – Provisions pour risques et charges

Les mouvements des provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Solde d'ouverture au 01/01/07	Dotations de l'exercice 2007	Reprises (utilisées) 2007	Reprises (non utilisées) 2007	Solde de clôture au 31/12/07
Provisions pour indemnités de départ en retraite	7 381	371	–	–	7 752
Provisions pour médailles du travail	2 095	114	–	–	2 209
Provisions pour perte de change	1 670	4 207	1 670	–	4 207
Autres provisions pour risques et charges	2 280	1 168	–	57	3 391
Total des provisions	13 426	5 860	1 670	57	17 559

L'engagement de la Société en matière d'indemnités de fin de carrière a été évalué selon la méthode du prorata des droits au terme.

Cette méthode qui repose sur une évaluation actuarielle des droits prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, calculés en fonction de l'ancienneté et du salaire annuel du salarié au moment de son départ. Ces droits sont acquis et versés au salarié au moment de son départ sous la forme d'une somme forfaitaire. Les droits à indemnités de départ à la retraite acquis par les salariés au cours de leur vie active sont provisionnés sur la base d'hypothèses et de calculs actuariels.

Les engagements de retraite au 31 décembre 2007 ont été déterminés selon la méthode prospective avec les hypothèses suivantes : départs à la retraite entre 60 et 64 ans, taux d'actualisation de 5,25 %, taux d'augmentation moyen des salaires de 3 % et taux de rentabilité des placements de 5 %.

La Société a souscrit, en 1998, un contrat d'assurance avec la Sogecap, une compagnie d'assurance vie affiliée à la Société Générale, destiné à couvrir les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite. Dans le cadre de ce contrat, la Société a investi un montant total de 6,1 millions d'euros.

Note 9 – Dettes financières

Les dettes financières au 31 décembre 2007 s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	← Degré d'exigibilité du passif →	
		Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	200 000	–	200 000
Banques	399	399	–
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	16 018	3 051	12 967
Total des dettes financières	216 417	3 450	212 967

Les échéances à plus d'un an des dettes d'exploitation concernent principalement la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et la ligne de crédits multi-devises de 200 millions d'euros.

Cette ligne de crédit multi-devises a été mise en place par la Société en décembre 2005. Elle peut être utilisée sur une période de 5 ans, qui peut être prorogée de 2 années supplémentaires sur option de la Société. Cette ligne de crédit porte intérêts au taux Euribor +0,18 % par an. La commission annuelle payable sur la partie non utilisée de la ligne de crédit s'élève à 0,055 %.

En mars 2006, la Société a emprunté 200 millions d'euros sur cette ligne de crédit. En 2006 et 2007, la Société a exercé son option pour étendre l'utilisation de cette ligne de crédit de deux années supplémentaires.

Note 10 – Eléments concernant les entreprises liées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/07	31/12/06
Prêts accordés (solde à la clôture de l'exercice)	68 665	18 579
Intérêts reçus ou provisionnés pendant l'exercice sur les prêts accordés	766	8 192
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	46 921	5 448
Comptes courants débiteurs (à la clôture de l'exercice)	22 020	47 636
Intérêts reçus ou provisionnés pendant l'exercice sur les comptes courants accordés	2 233	886
Comptes courants créditeurs (à la clôture de l'exercice)	44 893	42 577
Intérêts payés ou provisionnés pendant l'exercice sur les comptes courants obtenus	1 911	938
Créances clients et comptes rattachés	117 735	35 064
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 003	35 653

Les prêts accordés aux filiales ainsi que les comptes courants intercompagnies sont rémunérés aux conditions du marché.

Les dividendes encaissés au cours de l'exercice 2007 s'élèvent à 46,9 millions d'euros et se décomposent comme suit :

- dividende de 16,7 millions d'euros sur les « Preferred shares » Dassault Systèmes Simulia Corp. acquises en mai 2006 auprès de Dassault Systèmes Corp pour un montant de 310 millions de dollars américains et ouvrant droit à un dividende annuel de 6 % ;
- dividende de 24,4 millions d'euros relatif aux « Preferred shares » Dassault Systèmes Americas Corp. de catégorie A et B acquises en juillet 2006 pour un montant de 354 millions de dollars américains ouvrant droit à des dividendes annuels de 7 % et 7,25 % respectivement sur les catégories A et B ;
- dividende de 5 millions d'euros perçu de Dassault Systèmes Provence SAS, filiale à 100 % de la Société ;
- dividende de 0,8 millions d'euros reçu de 3DPLM.

Note 11 – Dettes d'exploitation

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/07	31/12/06
Fournisseurs	35 077	42 014
Factures non parvenues	26 952	19 413
Total	62 029	61 427

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/07	31/12/06
Taxe sur la valeur ajoutée	11 443	4 751
Autres impôts et taxes	326	881
Participation et intéressement	14 060	14 935
Provision pour congés payés	21 293	19 961
Autres charges de personnel	18 903	13 927
Total	66 025	54 455

Les autres dettes d'exploitation s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/07	31/12/06
Comptes courants créditeurs	45 114	42 787
Ristournes à accorder et avoirs à établir	1 493	7 584
Autres	147	66
Total	46 754	50 437

Note 12 – Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comprennent les éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/07	31/12/06
Redevances logiciels	8 390	10 163
Autres produits	1 698	1 875
Total	10 088	12 038

Note 13 – Engagements financiers

13.1 – Crédit-bail immobilier

La Société finançait une partie des terrains et immeubles de son siège social qu'elle occupe à Suresnes par un contrat de location-financement. En mars 2007, la Société a exercé son option d'achat sur ce contrat de location-financement pour un montant nominal de 1 € (voir Note 1).

La Société a vendu en février 2008 ces bureaux pour un montant total de 36 millions d'euros, sujet à complément de prix. La Société restera dans ces locaux jusqu'au transfert effectif de son siège social à Vélizy prévu pour la fin de l'année 2008 (voir ci-après).

Le coût d'entrée des biens pris en crédit-bail ainsi que les dotations aux amortissements théoriques cumulées au 31 décembre 2007 qui auraient été enregistrés relativement à ces biens s'ils avaient été acquis par l'entité sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	← Immobilisations en crédit-bail →			Valeur nette
	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	cumulées	
Terrain	5 680	–	–	5 680
Construction	27 188	906	14 273	12 915
Total	32 868	906	14 273	18 595

Les redevances de crédit-bail cumulées payées par la Société au titre de ce contrat de location financement s'élèvent à 46,0 millions d'euros (dont 0,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2007).

En mars 2006, la Société a signé un contrat de bail en l'état futur d'achèvement pour un nouveau siège social. Ce contrat prendra effet à la date d'achèvement des travaux de construction prévue à la fin du premier semestre 2008. Dans le cadre de ce contrat, la Société s'est engagée à louer environ 55,000 m² d'espaces de bureaux à Vélizy pour une période initiale ferme de 12 ans. Les paiements de loyers futurs au titre de la période initiale s'élèvent à environ 188,9 millions d'euros et n'ont pas été inclus dans les engagements de crédit-bail présentés ci-après (Note 13.4).

13.2 – Placements financiers

Dans le cadre de la gestion de son risque de change, la Société utilise généralement des contrats de change à terme, des options de change et des tunnels de change.

La Société a également contracté une ligne de crédit revolving qui porte intérêts à taux variable (voir Note 9). En décembre 2005, la Société a conclu des swaps de taux d'intérêt dont l'objectif est de modifier les caractéristiques d'une partie des flux prévisionnels d'intérêts relatifs à cet emprunt en les rendant fixes à un taux de 3,36 %.

Le portefeuille d'instruments financiers est le suivant au 31 décembre 2007 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant notionnel	Juste Valeur
Swaps de taux d'intérêt	200 000	6 386
Contrats de change à terme JPY / EUR	8 489	496
Contrats de change à terme USD / EUR	37 703	356

Le portefeuille d'instruments financiers était le suivant au 31 décembre 2006 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant notionnel	Juste Valeur
Swaps de taux d'intérêt	200 000	5 672
Tunnels USD / EUR	3 846	69
Contrats de change à terme JPY / EUR	1 483	204
Contrats de change à terme USD / EUR	38 883	179
Contrats de change à terme GBP/EUR	1 426	(60)
Contrats de change à terme GBP ou USD/EUR	1 000	(7)

La juste valeur des instruments dérivés a été déterminée par des institutions financières sur la base de prix de marché et de modèles d'évaluation d'options.

Tous ces instruments ont été contractés dans le cadre de la stratégie de couverture de la Société et ont une maturité inférieure à 24 mois pour les instruments de couverture de change et une maturité d'environ 3 ans pour les swaps de taux d'intérêt. La Direction de la Société estime que le risque de contrepartie relative à ces instruments est minime car les contreparties sont des institutions financières de premier plan.

13.3 – Accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés ont été évalués sur la base du taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés, majoré des contributions exceptionnelles lorsque les différences temporaires se reversent à l'intérieur des périodes d'application de ces contributions. Ils proviennent des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et des charges.

(en milliers d'euros)

Nature des différences temporaires	31/12/07	31/12/06
Provision pour participation	9 721	10 683
Provision pour indemnités de fin de carrière	7 752	7 381
Ecart de valeur liquidative	132	75
Contribution sociale de solidarité	837	923
Ecart de conversion passif	157	422
Provision pour risques	1 366	1 366
Dépréciation des créances	2 887	–
Terrain immeuble Suresnes	5 680	–
Total différences temporaires	28 532	20 850
Allègement net de la dette future d'impôt sur les sociétés (taux d'imposition de 34,43 %)	9 824	7 177

13.4 – Autres engagements

Les engagements au 31 décembre 2007 s'élèvent à 15 millions d'euros pour les locations immobilières et à 8 millions d'euros pour les locations mobilières (contre respectivement 21 millions d'euros et 11 millions d'euros au 31 décembre 2006). Ils n'incluent pas les engagements relatifs au bail du futur siège social de Vélizy (voir Note 13.1).

13.5 – Droit individuel à la formation

La législation française alloue au titre du droit individuel à la formation pour les personnes en contrats à durée indéterminée au sein des entités françaises de la Société vingt heures de formation individuelle par an. Ce droit individuel à la formation peut être cumulé sur une période de six ans et les coûts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les droits accumulés mais non consommés sont d'environ 108 700 heures au 31 décembre 2007.

Notes sur le compte de résultat

Note 14 – Ventilation du chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/07	31/12/06
Ventes de matériels	11 919	11 788
Logiciels (redevances et autres développements de produits)	478 309	481 730
Services (dont support technique)	17 533	23 692
Autres produits	42 462	48 507
Total	550 223	565 717

La répartition par zone géographique du chiffre d'affaires redevances s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/07	31/12/06
Europe	231 829	233 305
Amériques	125 584	127 365
Asie	120 896	121 060
Total	478 309	481 730

Note 15 – Résultat Financier

Le résultat financier de l'exercice 2007 s'élève à 35,1 millions d'euros contre 7,7 millions d'euros pour l'exercice 2006. Cette hausse s'explique essentiellement par une hausse des dividendes reçus des filiales (46,9 millions d'euros en 2007 contre 5,4 millions d'euros en 2006), partiellement compensée par une augmentation nette des dotations aux provisions sur immobilisations financières et par une diminution des intérêts financiers.

Note 16 – Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire

L'incidence des dispositions fiscales dérogatoires sur la formation du résultat net n'est pas significative.

Note 17 – Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre le résultat courant et le résultat exceptionnel, pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	(Charge) profit d'impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	193 580	(47 055)	146 525
Résultat exceptionnel ⁽¹⁾	(17 048)	6 199	(10 849)
Total	176 532	(40 856)	135 676

(1) Y compris la participation des salariés et l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise.

Le taux effectif de l'impôt sur les bénéfices est de 23,14 % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 (2006 : 30,26 %). Cette baisse du taux effectif est due essentiellement à l'application du régime société mère-filles aux dividendes reçus des sociétés du groupe, ainsi qu'à une augmentation en 2007 du crédit d'impôt recherche comptabilisé par la Société et à l'effet de l'intégration fiscale.

A la suite de l'entrée dans le périmètre du groupe fiscal de 4 entités en 2007 (Athys SAS, Virtools SA, DS Europe SAS et DS Holdco SAS), le groupe fiscal comprend 7 entités à fin décembre 2007.

Au terme de la nouvelle convention d'intégration fiscale signée en 2007 entre ces filiales et la société mère intégrante, il est convenu que la charge d'impôt de la société intégrée fiscalement serait égale à celle qui aurait été la sienne si cette filiale n'avait pas été membre du groupe.

En l'absence de telles conventions d'intégration fiscale, la charge d'impôt de la « Société » aurait été de 42,6 millions d'euros en 2007.

Informations complémentaires

Note 18 – Rémunération des dirigeants

La rémunération brute totale en euros versée par la Société aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2007 se décompose en :

Salaires	2 869 000 euros
Avantages en nature	18 900 euros
Jetons de présence	68 000 euros ⁽¹⁾
Rémunérations exceptionnelles	0 euros
Soit un total de	2 955 900 Euros

(1) Jetons de présences 2006 versés en 2007. Le montant des jetons de présence 2007 versés en 2008 s'élève à 69 000 euros.

A la suite des autorisations qui lui ont été conférés par l'Assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'administration de la Société a attribué gratuitement le 8 juin 2005 150,000 actions, le 14 juin 2006 150,000 actions et le 6 juin 2007 150,000 actions au Directeur Général. Ces actions ne seront effectivement acquises qu'à l'expiration d'une période de 3, 2 et 2 ans, respectivement, et à condition que le Directeur Général soit encore mandataire social à cette date d'acquisition. A l'issue de cette période d'acquisition, le Directeur Général devra conserver les actions qui lui ont été attribuées gratuitement jusqu'à l'expiration d'une période de 2 ans.

Les dirigeants de la Société ont bénéficié d'options de souscription d'actions de la filiale SolidWorks qu'ils ont exercé et ont à ce titre réalisé de manière globale un gain de 27,6 millions de dollars en 2006 (0 en 2007).

Les sociétés contrôlées par la Société n'ont ni versé de rémunération ni accordé d'avantages en nature aux mandataires sociaux ci-dessus.

Il n'existe aucune avance ou crédit alloué aux mandataires sociaux.

Note 19 – Effectif moyen et ventilation par catégorie

Personnel salarié ventilé par catégorie	31/12/07	31/12/06
Cadres	1 550	1 455
Agents de maîtrise et techniciens	28	28
Employés	142	129
	1 720	1 612

Note 20 – Identité de la société consolidante

L'activité de la Société est incluse, suivant la méthode de la mise en équivalence, dans les comptes consolidés de la SAS Groupe Industriel Marcel Dassault, dont le siège social est situé au 9 Rond-Point des Champs-Élysées – Marcel Dassault, 75008 Paris.

Informations relatives aux filiales et participations

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire des titres brute	Valeur d'inventaire des titres nette	%	Capital et primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Bénéfice net ou (perte) du dernier exercice	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés	Prêts et avances	Cautions et garanties
Dassault Data Services	892	892	95	3 000	17 319	4 051	53 922			
Dassault Systemes K.K.	2 655	2 655	100	2 122	(206)	293	66 337		679	
Dassault Systemes Deutschland AG	1 500	1 500	100	1 500	(2 160)	1 886	15 745		2 186	
Dassault Systèmes Provence SAS	32 248	32 248	100	32 394	19 815	8 865	24 015	5 000		
Dassault Systèmes Israel Ltd	64 883	64 883	100	23 850	(46 986)	1 650	20 227		5 175	
Delmia GmbH	47 854	47 854	100	10 600	(7 411)	(683)	20 644			
Dassault Systemes Italia Srl	381	381	100	20	183	152	3 424		250	
Dassault Systemes (Switzerland) Ltd	68	68	100	60	(178)	166	934			
3D PLM Software Solutions Ltd	90	90	30	222	4 741	4 168	15 995	775		
Dassault Systemes Canada Inc. ⁽¹⁾	19 235	19 235	100	18 459	(1 551)	(21)	0		3 134	
Dassault Systemes Ltd	–	–	100	166	284	(1 038)	6 895		341	3 000
Athys SAS	8 571	8 571	100	360	513	(1 194)	384		1 244	
Dassault Systèmes SAS	37	37	100	37	(4 270)	(2 197)	42 548		16 091	
Dassault Systemes Corp. ⁽²⁾	643 059	643 059	100	1 113 680	(29 252)	59 032	0	24 449		
Virtools SA	16 077	16 077	96	3 709	0	(2 494)	3 325			325
Dassault Systemes Americas Corp.	278 105	278 105	10	342 104	(32 796)	28 890	149 268	16 697		4 870
Dassault Systemes Simulia Corp.	242 977	242 977	10	(171)	13 148	19 206	97 157			
Dynasim AB	5 722	5 722	80	402	(281)	(433)	2 032		318	
DS Holdco SAS	37	37	100	37	(3)	(2)	0			
DS Europe SAS	37	37	100	37	(3)	(1 325)	0		53 649	
Dassault Systemes Espana S.L.	3	3	100	3	0	300	1 407		369	
Dassault Systemes Belgium SA	392	392	99	392	0	48	1 510		127	
Allegorithmic ⁽³⁾	600	600	16	Données	Non Disponibles					
Seemage SAS	25 479	25 479	100	7 679	(6 027)	(341)	740			
Dassault Systemes India Ltd	9	9	100	Données	Non Disponibles				681	
	1 390 911	1 390 911						46 921	84 244	8 195

(1) Société holding canadienne détenant 100 % de Safework Inc. et de Dassault Systemes Inc.

(2) Société holding américaine détenant 100 % de Solidworks Corporation et de Dassault Systèmes Holding LLC, cette dernière détenant elle-même 90 % de Dassault Systemes Americas Corp. et de Dassault Systèmes Simulia Corp. et 100 % de Dassault Systèmes Delmia Corp. et de Spatial Corp.

(3) Prise de participation.

Aucune autre caution ou aval d'un montant significatif n'a été octroyé par la Société à ses filiales. Les prêts accordés aux filiales sont présentés en note 11.

Les résultats des filiales étrangères ont été convertis sur la base des cours moyens annuels des devises concernées. Les montants des capitaux propres des filiales étrangères ont été, quant à eux, convertis sur la base des taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

10.2.3 Résultats et autres éléments caractéristiques de Dassault Systèmes SA au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	2003	2004	2005	2006	2007
Capital en fin d'exercice					
Capital social	113 403 665	113 786 411	115 038 378	115 770 290	117 604 553
Nombre d'actions	113 403 665	113 786 411	115 038 378	115 770 290	117 604 553
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	491 309 591	491 722 500	534 068 279	565 717 509	550 223 231
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	199 561 117	189 554 551	216 659 888	213 511 588	221 238 407
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions et reprises de provisions	197 361 971	184 596 378	211 983 870	205 226 123	218 039 395
Impôts sur les bénéfices	61 679 364	54 372 899	58 042 657	52 252 284	40 856 300
Participation des salariés due au titre de l'exercice	10 225 242	10 540 433	11 550 478	10 683 531	9 720 962
Intéressement des salariés	7 540 403	6 701 914	7 306 112	7 801 959	8 195 662
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	104 978 708	104 456 095	123 372 773	120 438 429	135 676 022
Résultat par part ou par action					
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions et reprises de provisions	1,04	0,99	1,17	1,16	1,35
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et reprises de provisions	0,93	0,92	1,07	1,04	1,15
Dividende attribué par action	0,34	0,38	0,42	0,44	
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 462	1 518	1 572	1 612	1 719
Montant de la masse salariale de l'exercice	71 616 875	76 673 527	82 088 686	88 365 157	94 626 307
Montant des charges sociales de l'exercice	36 549 733	38 176 662	41 898 868	43 373 183	46 070 049

10.2.4 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale mixte du 22 mai 2008

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ainsi que ceux autorisés jusqu'au 28 mars 2008.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

AVEC M. BERNARD CHARLÈS

a. Suspension du contrat de travail

Nature, objet et modalités

M. Bernard Charlès cumulait les fonctions de Directeur général de votre société avec un contrat de travail de Directeur de l'Innovation. M. Bernard Charlès ne pouvant plus consacrer un temps suffisamment significatif à l'exercice propre de sa fonction salariée de Directeur de l'Innovation, le Conseil d'administration, dans sa séance du 28 mars 2008, a autorisé la suspension du contrat de travail de M. Bernard Charlès tant que celui-ci exercera son mandat social, et ce à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2008. Il est entendu que le contrat de travail de M. Bernard Charlès sera rétabli automatiquement et reprendra tous ses effets du seul fait de la cessation, pour quelque raison que ce soit, de son mandat de Directeur général.

b. Indemnité en cas de révocation du mandat social de M. Bernard Charlès

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 23 septembre 2003 avait autorisé la décision d'accorder à M. Bernard Charlès une indemnité en cas de révocation de son mandat social ou en cas de rupture de son contrat de travail. Par ailleurs, compte tenu de la suspension de son contrat de travail (exposée à la convention décrite ci-dessus), M. Bernard Charlès a pris la décision de renoncer à son indemnité de départ au titre de son contrat de travail.

Conformément à la loi TEPA du 21 août 2007 imposant que l'indemnité due en cas de révocation du mandat social soit mise sous conditions de performance du bénéficiaire, le conseil d'administration, dans sa séance du 28 mars 2008, a décidé d'un engagement de votre société à verser à M. Bernard Charlès une indemnité en cas de révocation de son mandat de Directeur général soumis à la condition de satisfaction des conditions de performance établies pour le calcul de sa rémunération variable. Le montant versé serait calculé au prorata du pourcentage de rémunération variable versée pendant les trois années précédant le départ par rapport à la rémunération variable cible de ces mêmes années.

Ainsi, le montant dû serait calculé en application de la formule suivante :

- total des rémunérations brutes (y compris les rémunérations variables mais en excluant les avantages en nature et jetons de présence) dues au titre de son mandat pour les deux exercices fiscaux clos avant la date de la révocation,

- multiplié par le chiffre résultant de la division i) du montant des rémunérations variables versées au Directeur général durant les trois exercices fiscaux clos avant la date de la révocation (numérateur), par ii) le montant des rémunérations variables cibles décidées pour chacune de ces mêmes années par le conseil d'administration en fonction de l'atteinte des objectifs fixés pour la société (dénominateur).

Cependant, en cas d'événements exceptionnels portant gravement atteinte à l'image ou aux résultats de la société et impactant de manière significative à la baisse, selon l'appréciation du Conseil d'administration, le cours de bourse de l'action de votre société, ou de faute séparable de ses fonctions et incompatible avec l'exercice normal de son mandat de Directeur général, le Conseil d'administration pourra constater que l'indemnité ne sera pas due.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. AVEC LA SOCIÉTÉ DASSAULT SYSTÈMES AMERICAS CORP. (ANCIENNEMENT ENOVIA CORP.)

Nature et objet

Contrat de licence de marque concédé à titre gratuit.

Modalités

Une licence non exclusive et gratuite de la marque Enovia a été concédée à la société Enovia Corp. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration le 11 mars 1998. Elle a été conclue le 28 décembre 1998 pour une durée indéterminée, étant précisé que la société Enovia Corp. a changé de dénomination au 1^{er} janvier 2006 pour Dassault Systemes Americas Corp.

2. AVEC LA COMPAGNIE AIG EUROPE

Nature et objet

Police d'assurance « Responsabilité des dirigeants ».

Modalités

Une police d'assurance « Responsabilité des dirigeants » a été souscrite auprès de la Compagnie AIG Europe et autorisée par le conseil d'administration du 28 juin 1996.

Cette police d'assurance permet de couvrir l'ensemble des dirigeants, passés, présents ou futurs, de votre société et de l'ensemble de ses filiales, pour une prime annuelle de USD 300 000 hors taxes.

3. AVEC M. BERNARD CHARLÈS

a. Avenant au contrat de travail du directeur général

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 23 septembre 2003 a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de travail de M. Bernard Charlès ayant pour objet notamment de prévoir une indemnité forfaitaire équivalente à vingt-quatre mois de la dernière rémunération annuelle brute qu'il aura reçue au titre de son contrat de travail, en cas de licenciement pour une raison autre que la faute grave ou lourde.

b. Indemnité en cas de révocation du mandat social

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 23 septembre 2003 a autorisé la décision d'accorder à M. Bernard Charlès une indemnité égale à vingt-quatre mois de la dernière rémunération annuelle brute au titre du mandat social, à verser en cas de révocation du mandat social de directeur général, sauf dans le cas où cette révocation serait motivée par une faute commise avec intention de nuire aux intérêts de la société.

4. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉFENSE DES ADMINISTRATEURS

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 23 septembre 2003 a autorisé la décision de prise en charge par votre société des honoraires et frais de déplacement que les administrateurs de la société et de ses filiales seraient amenés à devoir assumer pour préparer leur défense

personnelle devant une juridiction civile, pénale ou administrative aux Etats-Unis lorsque cette défense s'exercera dans le cadre d'une enquête, instruction ou investigation menée à l'encontre de votre société.

La prise en charge est assurée sous la triple réserve que les administrateurs et dirigeants concernés soient assistés par des avocats choisis par la société, que celle-ci reste maîtresse de ses choix stratégiques en matière de procédure et de moyens de défense et que les frais encourus soient raisonnables.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 31 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Xavier Cauchois

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Marc Montserrat

CHAPITRE 11 – DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts de Dassault Systèmes, les procès-verbaux des assemblées générales ainsi que les rapports du Conseil d'administration aux assemblées, les rapports des commissaires aux comptes, les états financiers pour les trois derniers exercices et plus généralement tous les documents adressés ou mis à la disposition des actionnaires conformément à la loi peuvent être consultés au siège social de Dassault Systèmes.

Un certain nombre de documents relatifs à la Société sont également disponibles sur le site Internet de la Société (www.3ds.com).

11.1 Responsable de la communication financière

Pour obtenir tous les documents publiés par la Société ainsi que pour toute information financière, veuillez contacter :

Valérie Agathon, Responsable des relations avec les investisseurs
9, quai Marcel Dassault – BP 310
92156 Suresnes Cedex
Téléphone : 01 40 99 69 24 – Télécopie : 01 55 49 82 55

11.2 Calendrier indicatif des dates de publication des informations financières

Le calendrier indicatif des annonces de résultats pour 2008 figure ci-dessous. Il a été élaboré sur la base des informations connues à ce jour.

- Résultats du 1^e trimestre 2008 : 29 avril 2008
- Résultats du 2^e trimestre 2008 : 31 juillet 2008
- Résultats du 3^e trimestre 2008 : 29 octobre 2008
- Résultats du 4^e trimestre 2008 : février 2009

Une publication au BALO relative au chiffre d'affaires trimestriel est généralement faite après les annonces de résultats ci-dessus mentionnés, conformément à la réglementation applicable à la date du présent Document de référence.

Une information financière trimestrielle relative aux premier et troisième trimestres de l'exercice, ainsi qu'un rapport financier semestriel relatif au premier semestre de l'exercice, doivent être publiés par DS et placés sur son site internet dans les délais légaux conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et aux dispositions du Règlement général de l'AMF.

11.3 Document d'Information Annuel 2007

Le document d'information annuel ci-dessous est établi en application de l'article L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 222-7 du Règlement général de l'AMF. Il recense les informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois par la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

A. Communications financières

Les informations suivantes sont disponibles sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org), de la Securities and Exchange Commission (www.sec.gov/edgar/searchedgar/webusers.htm) et/ou de la Société (www.3ds.com).

10/01/2007	Nombre d'actions et de droits de vote au 31 décembre 2006
26/01/2007	Déclaration de la société Groupe Industriel Marcel Dassault au titre de l'article 234-5 du règlement général
09/02/2007	Nombre d'actions et de droits de vote au 31 janvier 2007
14/02/2007	Dassault Systèmes atteint ses objectifs 2006 et franchit le seuil des 25 % de part de marché PLM
09/03/2007	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 28 février 2007
10/04/2007	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 mars 2007
18/04/2007	Honoraires des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2006
27/04/2007	Dassault Systèmes annonce un bon premier trimestre avec un chiffre d'affaires en hausse de 15 %
10/05/2007	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30 avril 2007
15/05/2007	DS annonce un bon premier trimestre avec un chiffre d'affaires en hausse de 15 %
21/05/2007	Mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale du 6 juin 2007
23/05/2007	Document d'Information Annuel 2006
28/05/2007	Document de référence 2006
29/05/2007	Form 20-F 2006
06/06/2007	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 mai 2007
21/06/2007	Communiqué sur l'assemblée générale des actionnaires tenue le 6 juin 2007
09/07/2007	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30 juin 2007
26/07/2007	DS annonce un très bon deuxième trimestre, avec des résultats au-dessus de ses objectifs
03/08/2007	Rapport financier semestriel 2006
08/08/2007	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 juillet 2007
07/09/2007	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 août 2007
08/10/2007	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 28 septembre 2007
30/10/2007	DS annonce une croissance de plus de 17 % du chiffre d'affaires logiciel à taux de change constants au troisième trimestre
08/11/2007	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 octobre 2007
14/11/2007	Information financière trimestrielle relative au 3 ^{ème} trimestre
06/12/2007	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30 novembre 2007
21/12/2007	Form S-8 Securities to be offered to employees
10/01/2008	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 décembre 2007
29/01/2008	Résultats du 4 ^{ème} trimestre 2007 et de l'année 2007 – Webcast et conférence téléphonique le 13 février 2008
08/02/2008	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 janvier 2008
13/02/2008	DS annonce un chiffre d'affaires logiciel 2007 en hausse de plus de 15 % à taux de change constants
10/03/2008	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 29 février 2008
11/03/2008	Déclaration des opérations sur actions propres
19/03/2008	Déclaration des opérations sur actions propres

NB. : Les opérations sur titres effectuées par les mandataires sociaux de la Société sont reprises dans le présent Document de référence au Chapitre 6, paragraphe 6.4 « Opérations sur titres effectuées par les dirigeants de DS ». Les déclarations y afférentes sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

B. Documents déposés au greffe

Les informations suivantes sont disponibles sur le site d'Infogreffe (www.infogreffe.fr).

Dépôt	Documents
04/06/2007	Dépôt d'un projet de traité d'apport partiel d'actif à Dassault Systèmes en Belgique
03/08/2007	Comptes consolidés et comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2006
20/08/2007	Statuts à jour au 30 mars 2007
20/08/2007	Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 30 mars 2007 relative à une augmentation de capital
21/08/2007	Procès-verbal d'Assemblée générale mixte du 6 juin 2007
21/08/2007	Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 6 juin 2007 relative à une augmentation de capital
21/08/2007	Statuts à jour au 6 juin 2007

C. Publications effectuées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) et autres journaux d'annonces légales

- Les informations suivantes sont disponibles sur le site du BALO (www.journal-officiel.gouv.fr).

19/02/2007	Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2006
23/04/2007	Comptes annuels provisoires 2006
27/04/2007	Avis de réunion valant avis de convocation à l'assemblée générale du 6 juin 2007
14/05/2007	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2007
20/07/2007	Comptes annuels définitifs 2006
01/08/2007	Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2007
19/10/2007	Comptes semestriels 2007
07/11/2007	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2007
18/02/2008	Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2007

- Les informations suivantes ont été publiées dans des journaux d'annonces légales.

02/05/2007	Avis de réunion simple à l'assemblée générale du 6 juin 2007 dans La Tribune
19/05/2007	Avis de convocation à l'assemblée générale du 6 juin 2007 publié dans le Journal Spécial des Sociétés

D. Communiqués divers

Les communiqués sont disponibles sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org), la SEC (www.sec.gov/edgar/searchedgar/webusers.htm) et de la Société (www.3ds.com).

25/01/2007	IBM et Dassault Systèmes étendent leur partenariat stratégique : IBM commercialise d'autres solutions Dassault Systèmes
07/03/2007	Le groupe Volkswagen AG adopte DELMIA Process Engineer de Dassault Systèmes pour l'ensemble de ses marques
15/03/2007	Dassault Systèmes signe un contrat majeur avec le groupe indien Larsen & Toubro
30/03/2007	Le mystère de la Grande Pyramide de Kheops enfin élucidé grâce à la 3D temps réel !

27/04/2007	Dassault Systèmes annonce son intention d'acquérir ICEM
02/05/2007	IBM et Dassault Systèmes lancent 3DLive, une nouvelle solution d'intelligence collaborative 3D en ligne
09/05/2007	Dassault Systèmes permet aux utilisateurs de CATIA et d'ENOVIA VPLM d'accéder à l'ensemble des capacités fonctionnelles d'ENOVIA MatrixOne dans le domaine des processus métier
09/05/2007	Dassault Systèmes lance une solution SOA middleware pour le PLM avec ENOVIA MatrixOne 10.7.1
15/05/2007	Dassault Systèmes annonce une nouvelle version de l'environnement unifié d'analyse par éléments finis développé par SIMULIA
16/05/2007	Dassault Systèmes annonce de nouvelles solutions de gestion du cycle de vie des simulations développées par SIMULIA
20/06/2007	Embraer élimine les erreurs de conception et d'assemblage grâce aux solutions PLM de Dassault Systèmes
21/05/2007	Dassault Systèmes annonce la nouvelle plate-forme multi-physiques SIMULIA
22/05/2007	Airbus adopte les solutions de simulation réalistes SIMULIA de Dassault Systèmes pour ses opérations d'analyse structurelle non linéaire
25/05/2007	Shanghai Automotive Corporation déploie les solutions PLM de Dassault Systèmes sur l'ensemble de ses sites
26/06/2007	Dassault Systèmes dévoile 3DVIA, pour imaginer, jouer et vivre des expériences en ligne en 3D, comme dans la vie réelle
28/06/2007	Publicis Groupe et Dassault Systèmes annoncent un partenariat stratégique : Lancement de la Joint Venture 3dswym, offrant des solutions marketing 3D innovantes aux annonceurs
11/07/2007	Dassault Systèmes nomme Jeff Ray au poste de CEO de SolidWorks
25/09/2007	Dassault Systèmes annonce la 18 ^{ème} mise à jour de la Version 5 (V5R18) de son portefeuille de solutions de gestion du cycle de vie des produits
02/10/2007	Dassault Systèmes étend son offre au marché de la documentation produits
19/10/2007	Microsoft et Dassault Systèmes lancent Microsoft Virtual Earth – 3DVIA
06/11/2007	Le chantier naval Yantai Raffles dévoile la plus grande grue du monde conçue avec les solutions PLM de Dassault Systèmes
13/12/2007	LG Electronics adopte ENOVIA comme solution PLM standard pour faciliter la collaboration et accélérer l'innovation dans le domaine de la conception
17/01/2008	Dassault Systèmes annonce la disponibilité de SIMULIA SLM, sa nouvelle solution de gestion du cycle de vie des simulations
24/01/2008	Dassault Systèmes lance le PLM 2.0 avec sa nouvelle plate-forme V6
31/03/2008	Dassault Systèmes annonce la nomination de Scott Berkey au poste de Directeur Général de la marque SIMULIA

CHAPITRE 12 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

12.1 Exposé des motifs

Exposé aux actionnaires des motifs des résolutions proposées à l'assemblée générale du 22 mai 2008

Comptes sociaux et affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes sociaux de Dassault Systèmes SA à la date du 31 décembre 2007 établis selon les principes comptables français, qui sont présentés dans le Document de référence de DS pour 2007.

Dassault Systèmes a versé des dividendes tous les ans depuis 1986. La décision de distribution de dividendes et de leur montant dépend des résultats et de la situation financière de Dassault Systèmes ainsi que d'autres facteurs. Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement.

Il résulte des comptes présentés et des éléments contenus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration contenu dans le Document de référence de DS pour 2007 que l'exercice clos le 31 décembre 2007 se traduit par un bénéfice de 135 676 022 euros⁽¹⁾ que nous vous proposons d'affecter ainsi qu'il suit :

• dotation à la réserve légale	183 426 €
(afin de la porter au minimum de 10 % du capital requis par la loi)	
• à la distribution aux 117 604 553 actions composant le capital social au 31/12/07, d'un dividende de	54 098 094,38 €
(0,46 euros × 117 604 553 actions)	
• au report à nouveau	81 394 501,62 €
Ce qui, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs (866 394 066,14€), porte le	
report à nouveau à	947 788 567,76 €

(1) Ce bénéfice, augmenté du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs (866 394 066,14) €, et diminué de la dotation à la réserve légale (183 426 €) constitue un bénéfice distribuable de 1 001 886 662,14 €.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues par Dassault Systèmes SA ou détenues par SW Securities LLC, société contrôlée par le Groupe Dassault Systèmes, à la date de mise en paiement sera affecté au compte « report à nouveau ».

Si vous acceptez cette proposition, la somme ainsi distribuée sera intégralement éligible sur option pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France soit à l'abattement de 40 % (article 158-3-2° du Code général des impôts), soit au prélèvement libératoire au taux de 18 % hors prélèvements sociaux (article 117 quater du Code général des impôts). Il est prévu depuis le 1^{er} janvier 2008, un paiement à la source des prélèvements sociaux dus par les personnes physiques répondant aux conditions définies ci-avant sauf lorsque les titres ouvrant droit au paiement d'un dividende sont inscrits dans un PEA.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'au titre des trois exercices précédents, il a été distribué par action :

	2006	2005	2004
Dividende	0,44 € ⁽¹⁾	0,42 € ⁽¹⁾	0,38 € ⁽¹⁾
Nombre d'actions ayant perçu le dividende	115 770 290	115 038 378	113 786 411

(1) Les dividendes mis en paiement à compter du 1^{er} janvier 2005 ne donnent plus droit à l'avoir fiscal. En revanche, les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France peuvent bénéficier d'un abattement prévu par l'article 158-3-2° du CGI pour l'imposition des dividendes reçus à compter de 2005, à hauteur de 50 % des dividendes reçus en 2005 et de 40 % de ceux reçus en 2006. La totalité du dividende est éligible aux abattements ci-dessus mentionnés dans les conditions décrites.

Dépenses somptuaires et frais généraux visés à l'article 223 du Code général des impôts

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, nous portons à votre connaissance le montant global des charges non déductibles pour l'établissement de l'impôt, soit 379 315 euros pour l'exercice écoulé, qui a donné lieu à un impôt sur les sociétés de 130 598 euros.

Comptes consolidés

Outre les comptes sociaux 2007, nous vous proposons d'approuver également les comptes consolidés de Dassault Systèmes à la date du 31 décembre 2007 établis selon les normes IFRS.

Conventions réglementées

Les conventions suivantes, lesquelles ont été approuvées conformément aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 :

- 1) le 28 juin 1996 : Police d'assurances « Responsabilité des dirigeants » conclue avec la compagnie d'assurances AIG EUROPE ;
- 2) le 11 mars 1998 : Licence non exclusive et gratuite de la marque ENOVIA concédée à Dassault Systèmes Americas Corp. (anciennement Enovia Corp.) ;
- 3) le 23 septembre 2003 : Prise en charge, sous certaines conditions, des frais de défense des administrateurs si ceux-ci étaient amenés à préparer leur défense personnelle devant une juridiction civile, pénale ou administrative aux Etats-Unis, dans le cadre d'une enquête, instruction ou investigation menée à l'encontre de Dassault Systèmes ;
- 4) le 23 septembre 2003 : Décision de verser à Bernard Charlès une indemnité de départ en cas de révocation de son mandat de Directeur général par le Conseil d'administration, sauf dans le cas où cette révocation serait motivée par une faute commise avec intention de nuire aux intérêts de Dassault Systèmes. Le montant de cette indemnité sera égal à 24 mois de la dernière rémunération annuelle brute qu'il aura reçue au titre de son mandat social de Directeur général ;
- 5) le 23 septembre 2003 : Avenant au contrat de travail de Bernard Charlès ayant pour objet notamment de prévoir une indemnité forfaitaire équivalente à 24 mois de la dernière rémunération annuelle brute qu'il aura reçue au titre de son contrat de travail, en cas de licenciement pour une raison autre que la faute grave ou lourde.

Il convient de noter que début 2008, le contrat de travail de Bernard Charlès a été suspendu tant que celui-ci exercera son mandat social, et que cette suspension constitue une convention réglementée qui a été autorisée par le Conseil d'administration du 28 mars 2008. Il vous sera donc demandé d'approuver cette convention. Monsieur Bernard Charlès a par ailleurs décidé de renoncer au bénéfice de l'indemnité de départ au titre de son contrat de travail en cas de licenciement telle que décrite au point 5 ci-dessus.

Par ailleurs, l'indemnité de départ prévue au titre de son mandat social a fait l'objet de conditions quant à son versement, comme indiqué au paragraphe ci-dessous.

Les Commissaires aux comptes ont établi un rapport spécial en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce.

Convention réglementée conclue entre la société et son directeur général

En 2003, le Conseil d'administration de la société avait décidé d'indemnités de départ à verser à Bernard Charlès en cas de révocation de son mandat de Directeur général. Conformément aux dispositions légales résultant de la loi dite loi TEPA du 21 août 2007, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 28 mars 2008 a déterminé les conditions du versement le cas échéant de cette indemnité.

Le montant de l'indemnité serait calculé sur la base du total des rémunérations brutes dues au titre de son mandat pour les deux exercices clos avant la date de révocation, auquel serait appliqué le pourcentage des rémunérations variables effectivement versées durant les trois derniers exercices clos avant la date de révocation par rapport aux rémunérations variables cibles fixées chaque année par le Conseil. Toutefois, l'indemnité ne sera pas due en cas d'événements exceptionnels portant gravement atteinte à l'image ou aux résultats de la société et impactant de manière significative à la baisse, selon l'appréciation du Conseil, le cours de bourse de l'action de la Société, ou en cas de faute séparable de ses fonctions et incompatible avec l'exercice normal de son mandat de Directeur général.

Conformément à la loi, ces nouvelles dispositions relatives à la convention entre la société et son Directeur général sont soumises à l'assemblée générale pour approbation.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce mentionne cette modification de la convention existante.

Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions

L'autorisation de rachat d'actions donnée au Conseil d'administration en 2007 expirera à l'assemblée générale de mai 2008 approuvant les comptes de l'exercice 2007. Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil peut procéder à des rachats d'action en période d'offre publique sur le capital de la société. Dans le cadre de cette autorisation, aucune opération de rachat n'a été effectuée au cours de l'exercice 2007.

En revanche, des rachats ont été effectués en février et mars 2008, ces opérations étant décrites au paragraphe 7.5 du présent document. D'autres rachats pourraient être effectués jusqu'à la date de l'assemblée générale, ces opérations seront alors décrites dans le rapport spécial du Conseil d'administration à l'assemblée sur les rachats d'actions propres.

Nous vous proposons d'autoriser à nouveau le Conseil à racheter des actions Dassault Systèmes, selon les modalités prévues aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital de la Société à la date de l'assemblée générale. Dans le cadre de la nouvelle autorisation proposée, le Conseil aurait à nouveau la possibilité de procéder à des rachats d'actions en période d'offre publique sur le capital de la société.

Si vous adoptez cette proposition, l'autorisation sera valable jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, pour un prix d'achat plafond de 60 euros par action, et dans les limites prévues par la réglementation applicable. Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions de Dassault Systèmes ne pourra pas dépasser 500 millions d'euros.

Cette autorisation pourra être utilisée pour les objectifs indiqués ci-dessous :

- 1° Annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, sous réserve de l'adoption de la résolution visant à permettre l'annulation d'actions par l'assemblée générale dans sa partie extraordinaire,
- 2° Remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe (dans le cas d'opérations de fusion, de scission ou d'apport, le montant maximum d'actions pouvant être rachetées est de 5 % du capital social),
- 3° Assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- 4° Honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de Dassault Systèmes ou d'une entreprise associée,
- 5° Assurer la couverture de ses engagements au titre de droits avec règlement en espèces portant sur l'évolution positive du cours de bourse de l'action de la Société consentis aux salariés et mandataires sociaux de la société ou d'une entreprise associée,
- 6° Remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société,
- 7° Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'AMF.

Le descriptif du programme de rachat est contenu dans le Document de référence de DS au paragraphe 7.5. Il contient toutes les informations complémentaires utiles à votre information au sujet de ce programme de rachat.

Dans la perspective d'une annulation des actions rachetées, nous vous proposons également d'autoriser le Conseil d'administration à annuler, le cas échéant, pour la même durée, toute ou partie des actions qu'il aura ainsi rachetées et à réduire corrélativement le capital social dans la limite de 10 % de son montant.

Options de souscription ou d'achat d'actions

L'autorisation donnée par l'assemblée générale au Conseil pour consentir des options de souscription ou d'achat d'actions en date du 8 juin 2005 doit expirer le 4 août 2008. Dans la mesure où le Conseil estime que l'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions aux dirigeants et salariés du Groupe est toujours un moyen approprié de les intéresser aux résultats de l'entreprise et de les fidéliser, il souhaite proposer à nouveau de l'autoriser à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 38 mois, le nombre maximum d'options pouvant être consenties par le Conseil et non encore levées ne pouvant donner droit à souscrire ou d'acquérir un nombre d'actions excédant 20 % du capital social. Les informations pertinentes sur les utilisations faites par le Conseil de l'autorisation donnée en 2005 par l'assemblée générale des actionnaires, ainsi que sur tous les plans d'options de DS, figurent au Chapitre 6 – paragraphe 6.3.4 « Options de souscription d'actions » du présent document de référence.

Il convient de souligner que le Conseil d'administration de DS n'a pas utilisé l'autorisation donnée par l'assemblée générale en 2005 pour octroyer des options d'achat d'actions.

La présente autorisation prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non encore utilisée, toute autorisation antérieure donnée au Conseil d'administration pour consentir des options de souscription ou d'achat d'actions et, en particulier, celle consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 8 juin 2005.

Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur les résolutions proposées dans le texte des projets de résolution qui vous est soumis ci-après.

12.2 Texte des résolutions proposées à l'Assemblée générale du 22 mai 2008

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et notamment, conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, le montant global des charges non déductibles des résultats imposables qui s'est élevé à 379 315 euros et qui a donné lieu à un impôt sur les sociétés de 130 598 euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe tel qu'inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes consolidés ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 135 676 022 euros⁽¹⁾ ainsi qu'il suit :

• dotation à la réserve légale (afin de la porter au minimum de 10 % du capital requis par la loi)	183 426 €
• à la distribution aux 117 604 553 actions composant le capital social au 31/12/07, d'un dividende de	54 098 094,38 €
(0,46 euros × 117 604 553 actions)	
• au report à nouveau	81 394 501,62 €
Ce qui, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs (866 394 066,14€), porte le	
report à nouveau à	947 788 567,76 €

(1) Ce bénéfice augmenté du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs (866 394 066,14€), et diminué de la dotation à la réserve légale (183 426 €) constitue un bénéfice distribuable de 1 001 886 662,14 €.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues par Dassault Systèmes SA ou détenues par SW Securities LLC, société contrôlée par le Groupe Dassault Systèmes, à la date de mise en paiement sera affecté au compte « report à nouveau ».

La somme ainsi distribuée sera intégralement éligible sur option pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France soit à l'abattement de 40 % (article 158-3-2° du Code général des impôts), soit au prélèvement libératoire au taux de 18 % hors prélèvements sociaux (article 117 quater du Code général des impôts). Il est prévu depuis le 1^{er} janvier 2008 un paiement à la source des prélèvements sociaux dus par les personnes physiques répondant aux conditions définies ci-avant sauf lorsque les titres ouvrant droit au paiement d'un dividende sont inscrits dans un PEA.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, il a été distribué par action :

	2006	2005	2004
Dividende	0,44 € ⁽¹⁾	0,42 € ⁽¹⁾	0,38 € ⁽¹⁾
Nombre d'actions ayant perçu le dividende	115 770 290	115 038 378	113 786 411

(1) Les dividendes mis en paiement à compter du 1^{er} janvier 2005 ne donnent plus droit à l'avoir fiscal. En revanche, les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France peuvent bénéficier d'un abattement prévu par l'article 158-3-2° du CGI pour l'imposition des dividendes reçus à compter de 2005, à hauteur de 50 % des dividendes reçus en 2005 et de 40 % de ceux reçus en 2006. La totalité du dividende est éligible aux abattements ci-dessus mentionnés dans les conditions décrites.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice et approuve l'exécution des conventions antérieurement autorisées dont la réalisation s'est poursuivie au cours de l'exercice 2007 et la convention conclue au début de l'exercice 2008 (suspension du contrat de travail du directeur général).

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Convention réglementée conclue entre la Société et Monsieur Bernard Charlès

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, approuve la convention énoncée dans ledit rapport relatives aux engagements pris par Dassault Systèmes SA au bénéfice de son Directeur Général, Monsieur Bernard Charlès, correspondant à des indemnités dues à raison de la révocation de ses fonctions de Directeur Général.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Autorisation d'acquérir des actions de la Société

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration autorise le Conseil d'administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la Société à la date de l'Assemblée générale, selon les modalités prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'administration pour les objectifs indiqués ci-dessous :

- 1) Annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, sous réserve de l'adoption de la septième résolution de la présente Assemblée générale dans sa partie extraordinaire,
- 2) Remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital de la Société,
- 3) Assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- 4) Honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée,
- 5) Assurer la couverture de ses engagements au titre de droits avec règlement en espèces portant sur l'évolution positive du cours de bourse de l'action de la Société consentis aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée,
- 6) Remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- 7) Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché (réglementé ou non), un système multilatéral de négociation (MTF), via un internalisateur systématique ou de gré à gré, notamment par rachat de blocs, et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur subdélégation décidera et conformément aux dispositions prévues par la loi.

Ces moyens incluent l'utilisation de la trésorerie disponible, l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré, et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options, sous réserve que l'utilisation de ces moyens n'entraîne pas un accroissement significatif de la volatilité du cours).

Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions de la Société ne pourra dépasser 500 millions d'euros, cette condition étant cumulative avec celle du plafond de 10 % du capital de la Société.

La Société ne pourra pas acheter d'actions à un prix unitaire supérieur à 60 euros (hors frais d'acquisition), et en tout état de cause au prix maximum prévu par la réglementation, sous réserve des ajustements liés aux opérations sur son capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions et/ou division de la valeur nominale des actions ou regroupement des actions.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'administration pour l'ensemble des actions auto-détenues.

Cette autorisation est valable dès la présente Assemblée générale jusqu'à l'Assemblée générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Elle pourra être utilisée à tout moment y compris en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange dans les limites permises par la réglementation applicable.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les cas où la loi l'autorise, pour passer tous ordres de bourse ou hors bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, fixer les modalités d'intervention de la Société sur le marché ou non, ainsi que les conditions d'acquisition et de cession des actions, effectuer toutes déclarations notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire pour réaliser ces opérations.

L'assemblée générale confère également tous pouvoirs au Conseil d'administration, si la loi ou l'Autorité des marchés financiers venait à étendre ou à compléter les objectifs autorisés pour les programmes de rachat d'actions, à l'effet de porter à la connaissance du public, dans les conditions légales et réglementaires applicables, les modifications éventuelles du programme concernant les objectifs modifiés.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-211 et R. 225-160 du Code de commerce, la Société ou la personne chargée du service des titres tiendra les registres d'achat et de vente des actions acquises et vendues dans le cadre de ce programme.

La présente autorisation met fin au précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 6 juin 2007 dans sa cinquième résolution.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

SEPTIÈME RÉOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à :

- réduire le capital social par voie d'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres actions, et ce dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre mois,
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'assemblée générale donne, plus généralement, à cet effet tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les conditions et modalités de cette ou de ces réductions de capital, constater la réalisation de la ou des réductions du capital consécutives aux opérations d'annulations autorisées par la présente résolution, modifier, le cas échéant, les statuts de la Société en conséquence, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ou tout autre organisme, remplir toutes formalités et plus généralement faire le nécessaire à la bonne fin de cette opération.

Cette autorisation est donnée pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 1) Autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes (les « OPTIONS 08 ») aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui seraient liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ou certains d'entre eux, détenant individuellement moins de 10 % du capital de la Société (ci-après les « Bénéficiaires ») ;
- 2) Décide que la présente autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée ;
- 3) Décide que le nombre maximum d'options pouvant être consenties par le Conseil d'administration et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire ou d'acquérir un nombre d'actions excédant 20 % du capital social. Cette limite devra être appréciée au moment de l'octroi des options par le Conseil en tenant compte non seulement des options nouvelles ainsi offertes mais aussi de celles qui résulteraient des attributions précédentes et non encore levées ;
- 4) Décide que la liste des attributaires des OPTIONS 08 parmi les Bénéficiaires et le nombre d'options attribué à chacun d'eux seront librement déterminés par le Conseil d'administration ;
- 5) Prend acte, conformément à la loi, qu'aucune option de souscription ou d'achat ne pourra être consentie au cours des périodes interdites par l'article L. 225-177 du Code de commerce ;
- 6) Décide que le prix de souscription des actions nouvelles ou d'achat des actions existantes par exercice des options sera déterminé par le Conseil le jour de l'attribution des options et que (1) dans le cas d'octroi d'options de souscription, ce prix ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action sur le marché d'Euronext Paris aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties et (2) dans le cas d'octroi d'options d'achat d'actions, ce prix ne pourra être inférieur ni à la valeur indiquée au (1) ci-dessus, ni au cours moyen d'achat des actions mentionné à l'article L. 225-179 du Code de commerce ;

Le prix d'exercice des options, tel que déterminé ci-dessus, ne pourra être modifié sauf si la Société vient à réaliser une des opérations financières ou sur titres visées à l'article L. 225-181 du Code de commerce. Dans ce cas, le Conseil procédera, dans les conditions légales et réglementaires, à un ajustement du prix d'exercice et du nombre d'actions pouvant être acquises ou souscrites, selon le cas, par exercice des options, pour tenir compte de l'incidence de l'opération ;

- 7) Prend acte que la présente autorisation comporte, au profit des Bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;
- 8) Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet, sans que cette liste soit limitative, de fixer les conditions et modalités des OPTIONS 08 et notamment :
 - la durée de validité des options, étant entendu que les options devront être exercées dans un délai maximal de 10 ans,
 - la ou les dates ou périodes d'exercice des options, étant entendu que le Conseil pourra (a) anticiper les dates ou périodes d'exercice des options, (b) maintenir le caractère exerçable des options ou (c) modifier les dates ou périodes pendant lesquelles les actions obtenues par l'exercice des options ne pourront être cédées ou mises au porteur,
 - des clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions obtenues par exercice des options sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option,
 - le cas échéant, limiter, suspendre, restreindre ou interdire l'exercice des options ou la cession ou la mise au porteur des actions obtenues par l'exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant porter sur tout ou partie des options ou des actions ou concerner tout ou partie des Bénéficiaires,
 - arrêter la date de jouissance, même rétroactive, des actions nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription.
- 9) Décide que le Conseil d'administration aura également, avec faculté de délégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites par l'exercice des options de souscription, modifier les statuts en conséquence, et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces opérations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et effectuer toutes formalités nécessaires à la cotation des titres ainsi émis, toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

- 10) Décide que la présente autorisation prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non encore utilisée, toute autorisation antérieure donnée au Conseil d'administration pour consentir des options de souscription ou d'achat d'actions et, en particulier, celle consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 8 juin 2005.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social au profit des adhérents à un plan d'épargne

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 443-1 et suivants du Code de travail et des articles L. 225-138-1 et L. 225-129-6 du Code de commerce :

- 1) Délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider d'augmenter le capital social de la Société en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, d'un montant nominal maximum de 10 millions d'euros, par l'émission d'actions nouvelles ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société dans les conditions fixées par la loi, réservés aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 444-3 du Code de travail.
- 2) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre ou autres titres donnant accès au capital et aux titres auxquels donneront droit ces titres émis en application de la présente résolution en faveur des adhérents des plans définis au paragraphe précédent et de renoncer aux actions ou autres titres qui seraient attribués par application de la présente résolution.
- 3) Décide que le montant nominal maximum susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond nominal global des augmentations de capital de 15 millions d'euros fixé au titre de la quinzième résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 6 juin 2007.
- 4) Décide que le prix de souscription des actions nouvelles sera égal à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le marché d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne en application de l'article L. 443-6 du Code de travail est inférieure à dix ans, et à 70 % de cette moyenne lorsque ladite durée d'indisponibilité est supérieure ou égale à dix ans. Toutefois, l'assemblée générale autorise expressément le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer les décotes susmentionnées, dans les limites légales et réglementaires, afin de tenir compte, inter alia, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement.
- 5) Décide que le Conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, existants ou à émettre, l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de la décote mentionnée ci-dessus, ne pouvant excéder l'avantage total dont auraient bénéficié les adhérents au plan d'épargne si cet écart avait été de 20 % ou de 30 %, selon que la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à 10 ans.
- 6) Décide que le Conseil d'administration pourra prévoir, en application de l'article L. 443-5 du Code de travail, l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis au titre de l'abondement, sous réserve que la prise en compte de leur valeur pécuniaire, évaluée au prix de souscription, n'ait pas pour effet de dépasser les limites légales ou réglementaires.
- 7) Décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation.
- 8) Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation ou de sub-délégation, conformément aux dispositions légales et réglementaires, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment décider le montant à émettre, le prix d'émission, les modalités de chaque émission, décider et fixer les modalités d'attribution à titre gratuit d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, demander leur admission à la cotation en bourse partout où il en avisera, constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital, et sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

- 9) Décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'augmentation du capital réservée aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise et en particulier celle consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 6 juin 2007 dans sa quinzième résolution.
- 10) La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

DIXIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

(La présente page est laissée en blanc intentionnellement.)

(La présente page est laissée en blanc intentionnellement.)

(La présente page est laissée en blanc intentionnellement.)